

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



**1^{ère} SESSION
DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

24 – 28 avril

**2017
M O N A C O**

**COMPTE RENDU DES SEANCES
VOLUME 2**

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 24 - 28 avril 2017

COMPTE RENDU DES SEANCES

VOLUME 2

Publié par
L'Organisation hydrographique Internationale
4b Quai Antoine 1^{er}
B.P. 445 – 98011 MONACO Cedex
Principauté de Monaco
Tél : (377) 93 10 81 00
Télécopie : (377) 93 10 81 40
Mél : info@iho.int
Site Web : www.iho.int

TABLE DES MATIERES

DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE

		Page
PROGRAMME 1		
A.1/WP1/01	Rapport sur le Programme 1 – Affaires internes – 2012 - 2016.....	1
A.1/WP1/02	Plan de travail de l'OHI pour la période 2018-2020 (tel qu'approuvé)	21
A.1/WP1/03	Plan stratégique révisé de l'OHI (tel qu'approuvé).....	95
A.1/WP1/05	Approbation du processus de sélection du Conseil.....	109
PROGRAMME 2		
A.1/WP2/01	Rapport sur le Programme 2 – Services et normes hydrographiques - 2012 - 2016.....	115
PROGRAMME 3		
A.1/WP3/01	Rapport sur le Programme 3 – Coordination et soutien inter régional - 2012 - 2016.....	171
FINANCE		
A.1/F/01	Rapport financier de l'OHI 2012 – 2016 (tel qu'approuvé).....	267
A.1/F/02	Budget triennal de l'OHI 2018-2020 (tel qu'approuvé).....	283
A.1/F/04	Examen des états financiers pour 2016 et recommandations.....	297
A.1/F/04/Add.1	Rapport du commissaire aux comptes	323
A.1/F/05	Rapport de la commission des finances à l'Assemblée.....	327
A.1/G/03/Rév.1	Tableau des tonnages, et nombres de parts et voix (tel qu'approuvé).....	331

PROGRAMME 1
Affaires internes
2012-2016

RAPPORT SUR LE PROGRAMME 1

AFFAIRES INTERNES

2012-2016

Introduction

1. Le programme de travail 1 de l'OHI - *Affaires générales* couvre la fourniture des services du Secrétariat de l'OHI et, par le biais du Secrétariat, la gestion et la promotion des relations avec les autres organisations internationales. Le programme de travail 1 était principalement exécuté par le Comité de direction, et est à présent exécuté par le Secrétaire général avec l'aide des Directeurs.

Élément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées

2. Cet élément couvre les relations et la coopération entre l'OHI et les autres organisations internationales – en particulier celles avec lesquelles l'OHI a une relation ou un accord formel, telles que les organisations intergouvernementales sœurs et les autres organisations internationales ayant un intérêt pour l'hydrographie et les informations et services géospaciaux maritimes. Une liste complète des visites et les détails de la participation aux réunions ont été fournis dans le bulletin HI mensuel ainsi que dans le rapport annuel de l'OHI. L'OHI était représentée dans la plupart des cas par le président (à présent Secrétaire général), un Directeur ou bien un adjoint aux directeurs. Dans un petit nombre de cas, des représentants des Etats membres ont également participé aux mêmes réunions au titre de leur propre pays.
3. Les points importants résultant de la coopération avec les organisations concernées au cours de la période considérée sont décrits ci-après.

Réunions consultatives du traité sur l'Antarctique

4. L'OHI est un expert invité des réunions consultatives du traité sur l'Antarctique (RCTA) qui est une réunion diplomatique permanente se réunissant annuellement afin d'examiner des mesures, des décisions et des résolutions pour appliquer les principes du Traité sur l'Antarctique et du Protocole sur l'environnement et pour fournir des règles et directives pour la gestion de la zone du Traité sur l'Antarctique. L'OHI était représentée à toutes les réunions au cours de la période considérée.
5. En 2014, la RCTA a adopté une nouvelle résolution sur le renforcement de la coopération en matière de levés hydrographiques et de cartographie marine dans les eaux antarctiques. Cette résolution envoyait un signal clair visant à faire reconnaître à tous les Etats et organisations impliqués au sein de la RCTA la situation actuellement loin d'être acceptable concernant l'hydrographie et la cartographie marine, et à leur faire comprendre que la coordination, la collaboration ainsi que le partage des ressources sont essentiels à l'amélioration de la situation en Antarctique. La résolution reconnaît également que la commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique (CHA) est l'autorité chargée de la coordination de la cartographie marine et de l'hydrographie dans la région.

Comité international radio maritime

6. Le comité international radio maritime (CIRM) est une organisation accréditée en tant qu'observatrice auprès de l'OHI. Le CIRM est la principale association internationale pour les compagnies électroniques maritimes et plusieurs de ses membres sont des contributeurs essentiels en matière de développement de normes, en particulier en ce qui concerne les normes pour les ENC et le transfert de données numériques. Au cours de la période, le CIRM a joué un rôle important pour aider l'OHI à travailler avec l'industrie afin de résoudre des questions en lien avec différentes anomalies de fonctionnement des équipements ECDIS qui ont affecté la sécurité de la navigation en raison de la manière dont les normes de l'OHI correspondantes avaient été mise en œuvre par différents fabricants d'ECDIS.

Initiatives de l'Union européenne

7. Un protocole d'accord établissant une coopération sur les affaires maritimes entre l'OHI et la Commission européenne (CE) a été signé à l'occasion de la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI-18). Le protocole fournit un cadre assurant le maintien d'une liaison entre l'OHI et l'Union européenne (UE) dans les nombreux domaines d'intérêt commun. La direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de l'UE sert de point de contact du côté de la Commission. Le groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG) a été établi en tant que groupe de travail dépendant de l'IRCC afin de servir de point de contact de l'OHI. Les relations avec l'UE ont progressé convenablement au cours de la période considérée, en particulier via le développement du projet de cartographie côtière en lien avec le portail consacré à la bathymétrie du réseau européen d'observation et de données du milieu marin (EMODnet). Le projet de cartographie côtière a été le premier succès significatif avec un consortium de services hydrographiques (SH) prenant la direction d'un important projet de l'UE. Les objectifs du projet étaient d'évaluer la disponibilité actuelle des cartes côtières numériques au sein de l'UE, de diffuser ces informations par le biais d'EMODnet, de partager des expériences de cartographie côtière au sein de l'UE, de développer des normes pour de meilleures pratiques et de proposer comment un futur programme de cartographie côtière européen conjoint (JECMaP) pourrait fonctionner (cf. <http://coastal-mapping.eu/>). La contribution au développement plus avant d'EMODnet, le soutien de la directive de l'UE sur la planification de l'espace maritime et la contribution à l'initiative de l'UE « Connaissance du milieu marin 2020 » visant à soutenir la croissance bleue ont également été abordés au cours de la période. Des détails complémentaires sont fournis dans le rapport de l'IENWG sous le programme 3.

Association internationale de signalisation maritime

8. L'association internationale de signalisation maritime (AISM) a maintenu une relation particulièrement productive avec l'OHI tout au long de la période considérée.
9. L'AISM a continué à s'acheminer vers la modification de ses statuts afin de passer d'une organisation internationale à une organisation intergouvernementale. Ce faisant, elle a sollicité des conseils de la part du Secrétariat de l'OHI et a utilisé en grande partie le modèle constitutionnel de l'OHI pour établir sa propre future constitution.
10. L'AISM a également adapté la philosophie ainsi que le modèle administratif du programme de renforcement des capacités de l'OHI comme base pour son académie mondiale de l'AISM (qui correspond au programme de renforcement des capacités de l'AISM). La création de l'académie de l'AISM a entraîné une coopération de plus en plus étroite entre les deux organisations afin de dispenser des formations fondamentales

complémentaires et également d'effectuer des évaluations techniques d'Etats qui requièrent une assistance.

11. L'AIMS a continué à jouer un rôle prépondérant pour influencer la mise en œuvre du concept de « e-navigation » de l'OMI. L'AIMS a ainsi entamé des travaux relatifs à plusieurs protocoles d'échange d'informations en lien avec les services d'aide à la navigation qui sont basés sur la S-100 de l'OHI et destinés à devenir des services dans le concept de la « e-navigation ».

Commission électrotechnique internationale (IEC)

12. La commission électrotechnique internationale (IEC) est une OING qui élabore sur la base du consensus des normes internationales et qui gère des systèmes d'évaluation de la conformité pour les produits, systèmes et services électriques et électroniques. Le principal contact de l'OHI est le comité technique 80 (TC80) qui est chargé des équipements et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes et qui produit les normes d'essai requises pour la mise en œuvre des normes de fonctionnement adoptées par l'Organisation maritime internationale (OMI).
13. Le TC80 est notamment responsable de la norme d'essai IEC 61174 relative aux ECDIS, qui est la norme de référence pour l'homologation des ECDIS. En réponse à plusieurs anomalies qui avaient été identifiées dans les ECDIS par l'OHI et par l'OMI en 2012, le TC80 de l'IEC avait créé une équipe de maintenance chargée de réviser la 3^{ème} édition de l'IEC 61174 afin de traiter ces problèmes. Comme rapporté sous le programme 2, la révision de l'IEC 61174 a été étroitement coordonnée avec la révision des normes relatives aux ECDIS de l'OHI qui sont des références normatives dans l'IEC 61174.
14. Une coopération plus poussée avec le TC80 est en cours afin de traiter les questions de normalisation de l'IEC relatives à la « e-navigation ». Le TC80 a créé en 2015 un groupe de travail dédié, le WG17 - Structure commune de données maritimes (CMDs), afin de contribuer au développement de la CMDs en se basant sur le cadre de la S-100 (cf. section OMI).

Organisation internationale de normalisation (ISO)

15. L'OHI est un membre de liaison de classe A du comité technique 211 de l'ISO (ISO/TC211) et a contribué au développement de la série 19100 de normes et de spécifications techniques pour les informations géospatiales. Ces normes ISO ont été utilisées pour le développement de la S-100 - *Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI*, de la base de registres d'informations géospatiales (IG) de l'OHI et de spécifications de produit basées sur la S-100.
16. En 2012, l'OHI et l'ISO ont signé un protocole d'accord affirmant une reconnaissance et une coopération mutuelles entre les deux organisations afin de continuer à développer des normes contemporaines pertinentes et d'éviter la duplication des efforts. Le Secrétariat suit et participe aux travaux d'élaboration de normes du TC211 de l'ISO et rend compte des activités pertinentes aux comités et groupes de travail de l'OHI.

Nations Unies

17. Le Secrétariat a progressivement accru la visibilité de l'OHI au sein des différents organes des Nations Unies (NU) au cours de la période considérée.
18. **Comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM).** L'UN-GGIM rend compte à l'Assemblée des NU via le Conseil économique et social des NU (ECOSOC). L'objectif principal de l'UN-GGIM est de jouer un rôle majeur pour établir un plan de développement de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et pour promouvoir l'utilisation de l'information géospatiale en vue de relever les principaux défis mondiaux.
19. Le Secrétariat a représenté l'OHI lors des réunions annuelles de l'UN-GGIM et de plusieurs forums intersessions de haut niveau.
20. Avec l'assistance du groupe de travail de l'OHI sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG), le Secrétariat de l'OHI a co-rédigé avec le TC 211 de l'ISO et l'Open Geospatial Consortium deux documents de référence qui ont ensuite été adoptés par l'UN-GGIM. Ces documents fournissent des conseils sur la mise en œuvre de normes géospatiales.
21. D'une manière plus générale, l'UN-GGIM a de plus en plus reconnu la nécessité de considérer le domaine des informations géospatiales maritimes comme une part intégrante de ses travaux. Ceci devrait aboutir à la création d'un groupe de travail spécifique en 2018, ce qui, à son tour, pourrait encourager plus que les deux ou trois hydrographes nationaux actuellement directement représentés à l'UN-GGIM à y participer.
22. L'UN-GGIM est à présent en train de développer une liste de thèmes de données fondamentaux. L'hydrographie a été reflétée dans la liste provisoire des thèmes sous différents termes, dont : *hydrographie, profondeur, élévation et hauteur, et eau*.
23. **Autorité internationale des fonds marins (AIFM).** L'OHI a établi un protocole d'accord avec l'AIFM. Ce protocole d'accord permet à l'OHI de fournir des conseils et des commentaires au Secrétariat de l'AIFM, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux données bathymétriques sur la base desquelles l'AIFM gère ses contrats dans la Zone. Le président (à présent Secrétaire général) a participé à l'Assemblée de l'AIFM en 2016, au cours de laquelle l'OHI a officiellement été reconnue en tant qu'organisation observatrice.
24. **Division des NU sur les océans et le droit de la mer (UN-DOALOS).** Le Secrétariat a fourni à l'UN-DOALOS la contribution de l'OHI au rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale des NU sur les océans et le droit de la mer. Une liaison a également été maintenue via le comité consultatif OHI-AIG sur le droit de la mer (ABLOS) tel que rapporté sous le programme 2. Le DOALOS a exprimé un vif intérêt concernant le développement de la spécification de produit basée sur la S-100 sur les limites et frontières maritimes (S-121) pour établir le format recommandé pour le dépôt par les Etats de données à l'appui des limites et frontières maritimes auprès des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Convention des NU sur le droit de la mer (CNUDM).

Organisation maritime internationale

25. Une liaison et une coopération actives avec l'OMI ont été entretenues au cours de la période considérée. Les Secrétariats de l'OHI et de l'OMI ont régulièrement et efficacement communiqué sur de nombreuses questions d'intérêt mutuel. Un nouvel accord de coopération entre les deux organisations a été rédigé afin de mettre l'accent sur les dispositions étroites et coopératives qui existent à présent entre les deux organisations et de renforcer davantage les synergies. L'accord a été approuvé et signé en 2013 et a remplacé un précédent texte signé en 1962.
26. Le Secrétariat a représenté l'OHI à toutes les réunions importantes de l'OMI lors desquelles des questions relatives à l'hydrographie et à la cartographie marine étaient débattues. Le Secrétariat a participé aux réunions de l'Assemblée, du comité de la sécurité maritime (MSC), du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV) et du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR), qui ont été fusionnés en 2013 pour devenir le sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR), et le comité de la coopération technique (TCC). Les nombreux items présentant un intérêt pour l'OHI incluaient la poursuite du développement et de la mise en œuvre d'une stratégie de « e-navigation » de l'OMI, le développement du Code polaire de l'OMI - ces deux items ayant des aspects sous-jacents significatifs relatifs à la cartographie marine, la mise en œuvre de la prescription d'emport d'ECDIS, les programmes de renforcement des capacités, et le service mondial d'avertissements de navigation (SMAN), en lien avec l'exploitation et la modernisation du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). Outre les items rapportés sous les éléments pertinents des programmes 2 et 3, les questions suivantes ont progressé au cours de la période.
27. En 2012, le MSC a avalisé la norme S-100 de l'OHI en tant que base pour la création d'un cadre pour l'accès et les services de données dans le périmètre de la « e-navigation » et des parties concernées de la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), identifié en tant que structure commune de données maritimes (CMDs). Cette reconnaissance par l'OMI a positionné la S-100 à une place importante, allant bien au-delà de l'utilisation de la norme essentiellement à des fins cartographiques. En outre, le MSC a autorisé la création d'un groupe d'harmonisation conjoint OMI/OHI sur la modélisation des données et a approuvé son mandat. Les principaux objectifs du groupe sont d'exercer la coordination globale afin d'assurer la création et la tenue à jour d'une CMDs robuste et extensible. Le groupe est actuellement en sommeil mais devrait être activé en 2017 en lien avec la mise en œuvre de la stratégie de « e-navigation » de l'OMI.
28. Conformément à la directive approuvée par la CHI-18, l'OHI a continué de superviser la mise en œuvre des ECDIS pour s'assurer que les problèmes relatifs aux anomalies de fonctionnement de certains ECDIS sont répertoriés, analysés, signalés et résolus le plus rapidement possible afin de maintenir la sécurité de la navigation et de soutenir la transition harmonieuse de la navigation papier à la navigation numérique. Le Secrétariat de l'OHI a notamment surveillé les comptes rendus de navires sur le test de présentation des données et des performances des ECDIS de l'OHI publié en 2011 et a rendu compte annuellement au NAV puis au NCSR sur ce sujet. L'OHI a contribué au développement d'une directive consolidée de l'OMI intitulée « *ECDIS - Guide de bonnes pratiques* » (circulaire MSC.1/Circ.1503 du 24 juillet 2015) qui a remplacé sept circulaires de l'OMI qui avaient été développées successivement au fil des ans.
29. En 2014, le MSC a approuvé et adopté le texte contraignant d'un *Recueil international de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires* (Recueil sur la

navigation polaire - résolution MSC.385(94)) ainsi qu'un nouveau chapitre XIV à la Convention SOLAS sur les « *Mesures de sécurité pour les navires exploités dans les eaux polaires* ». Comme recommandé par le Secrétariat, le Recueil pour la navigation polaire fait référence au mauvais état de la cartographie marine dans les régions polaires et aux précautions nécessaires pour atténuer certains des risques y relatifs.

30. Dans le domaine du renforcement des capacités, l'OHI a invité le TCC à rechercher les voies et moyens d'améliorer l'efficacité des activités de renforcement des capacités sous le thème des NU « unis dans l'action », comme le partage d'informations disponibles dans les profils maritimes des pays de l'OMI et l'identification de plusieurs objectifs communs, en particulier pour aider les Etats côtiers à remplir les obligations fixées dans le chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). En 2013, l'Assemblée a approuvé le passage d'un système d'audit volontaire des Etats membres de l'OMI à un système d'audit obligatoire. Le système comprend l'évaluation de la fourniture de services hydrographiques nationaux dans les pays faisant l'objet d'un audit.

Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

31. L'OHI poursuit sa coopération avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) dans des domaines d'intérêt commun. En raison de certaines contraintes financières au sein de la COI, des restrictions ont eu un impact sur l'exécution des programmes de la COI, ce qui a légèrement affecté les activités de l'OHI au cours de la période 2012-2016, en particulier les questions liées à la cartographie des océans. Par conséquent, ce programme important, auquel une priorité sensiblement plus élevée a récemment été accordée au sein de la COI, n'a pas reçu les ressources suffisantes pour financer les besoins minimums. Toutefois, un engagement plus étroit entre les deux Secrétariats au cours de la dernière partie de la période a permis aux projets de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) et de carte bathymétrique internationale (IBC) de progresser. Ceci comprend l'approbation du mandat et des règles de procédure du sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM) ainsi que l'approbation du mandat et des règles de procédure révisés du comité directeur de la GEBCO, qui ont amélioré de manière significative la gouvernance et la supervision de ce comité. La COI a adopté le Livre de recettes de la GEBCO – *Publication B-11 de l'OHI* – en tant que Manuels et guides 63 de la COI.
32. A l'initiative du nouveau Secrétaire exécutif de la COI, le Dr Vladimir Ryabinin, la COI a créé un groupe d'examen qui a entrepris d'examiner le rôle de la COI à l'appui du projet GEBCO. Le groupe était composé de représentants des Etats membres de la COI ainsi que d'un expert du comité directeur de la GEBCO et de chaque organe subsidiaire technique et régional concerné de la COI, et présidé par le Dr Alexander Postnov (Fédération de Russie), vice-président de la COI. Le groupe d'examen a rapporté que la majorité des organes subsidiaires techniques et régionaux de la COI utilisaient les produits de la GEBCO et qu'ils les jugeaient comme d'importants vecteurs pour leurs activités, notant que c'est également le cas pour les activités et la modélisation de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Compte tenu de cela, le groupe d'examen a recommandé que la COI poursuive sa participation au projet GEBCO et qu'elle collecte et intègre de manière régulière les besoins des utilisateurs de la COI concernant les produits de la GEBCO. Le conseil exécutif de la COI a exprimé son inquiétude quant au fait que le niveau de participation active de la COI au projet GEBCO a diminué et a noté que le projet repose principalement sur le soutien de l'OHI. Etant donné le résultat de cet examen, le conseil exécutif de la COI a décidé d'augmenter l'engagement de la COI avec une proposition d'allouer un financement pour le prochain exercice biennal. Il a également créé un groupe de travail composé de représentants des organes subsidiaires techniques et régionaux de la COI afin d'identifier les

demandes ainsi que les éventuelles contributions des utilisateurs de la COI aux produits GEBCO, en le chargeant de collecter, d'intégrer et d'évaluer les besoins et les demandes des utilisateurs ainsi que les éventuelles contributions aux données et produits GEBCO.

33. Une attention particulière a été portée aux tsunamis au cours de la période. La COI a décidé de continuer à travailler sur la stratégie permettant de gérer les menaces de tsunami de la manière la plus efficiente et efficace possible. L'OHI a été activement impliquée dans la sensibilisation et dans la fourniture de formation, notamment à des pays situés dans la partie de l'océan Indien affectée par les tsunamis, mais également dans d'autres régions également menacées par ce type de catastrophe naturelle. Une priorité très élevée est accordée par les deux organisations aux questions de renforcement des capacités. La COI a également participé à des réunions du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) afin de rechercher des améliorations à la diffusion d'avertissements via le SMAN ; plusieurs exercices ont été effectués, avec la participation des coordinateurs de NAVAREA concernés. L'OHI n'a pas cessé de confirmer qu'elle était prête à coopérer pleinement avec la COI pour l'élaboration de cartes des inondations et pour des activités de bathymétrie côtière y relatives dont les régions concernées ont besoin, en particulier dans l'océan Indien.
34. L'OHI a continué de souligner l'importance d'une bathymétrie complète afin de contribuer à la modélisation et la prévention des tsunamis, ainsi que l'importance de la sensibilisation du grand public, et a recommandé à la COI de tirer parti de la structure régionale de l'OHI, en contactant les commissions hydrographiques régionales de l'OHI appropriées afin d'obtenir la bathymétrie disponible pour soutenir ses travaux. Les discussions sur la stratégie de la COI pour le développement des capacités, l'initiative de partenariat polaire international et le 50^{ème} anniversaire de l'expédition internationale de l'océan Indien revêtent une importance particulière pour l'OHI.
35. L'OHI, via le Secrétariat de l'OHI et les membres du groupe de travail de l'OHI sur les marées, le niveau de la mer et les courants (TWCWG) (anciennement le TWLWG), a participé aux réunions du groupe d'experts GLOSS de la COI. Le GLOSS a également été représenté lors de réunions du TWCWG. L'OHI a continué de soutenir le GLOSS en augmentant le volume de données de marées mis à disposition du GLOSS et des anciens enregistrements de marégraphes intégrés dans la banque de données servant à l'étude des changements du niveau de la mer à long terme.
36. En plus des différents délégués des services hydrographiques d'un certain nombre d'Etats membres de l'OHI, l'OHI a été représentée à toutes les réunions de l'assemblée et du conseil exécutif de la COI par le Secrétariat de l'OHI.

Organisation météorologique mondiale

37. En 2011, l'Assemblée de l'OMI a adopté la résolution A.1051 - *Service mondial OMI/OMM d'information et d'avis relatifs à la météorologie maritime et à l'océanographie (WWMIWS) – Document de référence*, qui établissait les coordinateurs METAREA, homologues des coordinateurs NAVAREA du SMAN. Suite à ce développement, l'OMM s'est impliquée de plus en plus dans la fourniture de renseignements sur la sécurité maritime (RSM) et l'infrastructure du SMDSM. L'OMM a été pleinement impliquée dans le processus de révision de la documentation RSM et a participé à toutes les réunions du sous-comité SMAN et du groupe de travail sur la révision des documents. Des réunions des Secrétariats de l'OMI, de l'OHI et de l'OMM ont régulièrement eu lieu et se sont concentrées sur la fourniture de RSM ainsi que des services sous-jacents. En 2015,

l'OHI et le Secrétariat de l'OMM ont établi un protocole d'accord officialisant la coopération déjà solide entre les deux organisations, notamment en matière de fourniture de RSM et de développement des spécifications de produit basées sur la S-100 pour les glaces de mer (S-411) et les prévisions météo-océanographiques (S-412). Les connaissances tirées du développement par l'OMM du programme de navires d'observation bénévoles ont représenté une contribution très utile au développement de l'initiative de bathymétrie participative menée par l'OHI.

Communauté du Pacifique et organisation des Etats de la Caraïbe orientale

38. Le Secrétariat, pour le compte de l'OHI, a établi un protocole d'accord avec la Communauté du Pacifique (SPC) et avec l'organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECO) en 2011 et 2015 respectivement. L'objectif de ces protocoles est d'officialiser les dispositions de liaison entre l'OHI et ces organisations intergouvernementales régionales afin de s'assurer que le renforcement des capacités de l'OHI ainsi que les développements hydrographiques y relatifs dans ces régions sont coordonnés de manière appropriée. Les commissions hydrographiques régionales respectives sont désignées en tant que points de contact opérationnels. La SPC a par conséquent joué un rôle de plus en plus important au sein de la commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO) en développant une compétence hydrographique régionale dans le cadre de la division de géoscience appliquée de la SPC. Dans le même temps, le Secrétariat de l'OECO a participé à plusieurs réunions de la commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC), et occupe un rôle central dans la recherche de financement pour un programme d'amélioration de l'hydrographie de l'OECO.

Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre

39. L'organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC) est une organisation intergouvernementale régionale créée par la Charte maritime d'Abidjan, dont la mission est de promouvoir le développement de services de transport maritime rentables avec les plus hautes normes de sécurité et de sûreté, ainsi que de protéger l'environnement marin.
40. Suite à un atelier conjoint OHI-OMAOC qui s'est tenu à Pointe-Noire (République du Congo) en 2013, la commission hydrographique de l'Atlantique oriental a élaboré un protocole d'accord relatif à la coopération entre l'OMAOC et l'OHI, qui a été signé en 2016. L'objectif du protocole est de consolider et de renforcer le processus de coopération régionale ainsi que d'assurer le développement et la coordination efficaces et efficaces des programmes d'hydrographie et de cartographie marine, conformément aux obligations des traités internationaux.

Groupe d'observation de la Terre

41. Le GEO, « groupe d'observation de la Terre », est un partenariat volontaire de gouvernements et d'organisations internationales. Il a été lancé en 2003 en réponse aux appels à l'action du sommet mondial de 2002 sur le développement durable et des principaux pays industrialisés du G8 (Groupe des huit). Le GEO coordonne les efforts de construction du système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) afin d'exploiter le potentiel croissant des observations terrestres à l'appui de la prise de décision, dans un monde de plus en plus complexe et touché par un stress environnemental croissant. Les membres du GEO comprennent 102 gouvernements et la Commission européenne. En outre, 106 organisations intergouvernementales,

internationales, et régionales dotées d'un mandat spécifique dans le domaine de l'observation de la Terre ou des questions connexes ont été reconnues au titre d'organisations participantes. L'OHI a été reconnue en tant qu'organisation participante en 2006. Le GEO se réunit chaque année en session plénière.

42. Depuis 2014, l'OHI est représentée aux réunions plénières, régionales et ministérielles du GEO par le Secrétariat et par les Etats membres concernés. L'OHI a également fait des déclarations lors des récentes réunions du GEO soulignant l'importance d'efforts mondiaux afin d'améliorer la disponibilité des données pour les océans et de reconnaître le projet de la GEBCO OHI-COI, le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) ainsi que les groupes de travail de l'OHI sur les infrastructures de données spatiales maritimes et sur la bathymétrie participative en tant que contributeurs essentiels à la composante maritime du système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

Comité international de protection des câbles (CIPC)

43. Le comité international de protection des câbles (CIPC) est un organisme à but non lucratif qui représente l'industrie internationale des câbles sous-marins et promeut la sécurité et la sauvegarde des câbles sous-marins contre les risques anthropiques et naturels.
44. A l'occasion d'échanges de routine à propos de la fourniture de données relatives aux câbles à des fins cartographiques, le Secrétariat de l'OHI et le comité exécutif du CIPC ont identifié la nécessité de renforcer la coopération entre les deux organisations sur les questions relatives à l'exploitation des câbles sous-marins. Le CIPC a participé à la 7^{ème} réunion du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) de l'OHI, au cours duquel le HSSC a pris acte des domaines d'intérêt commun entre l'OHI et le CIPC. Par conséquent, un protocole d'accord a été convenu entre le Secrétariat, pour le compte de l'OHI, et le comité exécutif du CIPC. L'objectif du protocole d'accord est essentiellement d'aider à faciliter et à harmoniser la représentation en temps utiles des câbles sous-marins sur les cartes marines et les produits nautiques via des normes et des procédures appropriées et donc de contribuer à la protection de l'infrastructure de câbles sous-marins. Le protocole d'accord encourage également le développement de procédures visant à faciliter la fourniture de données hydrographiques, ou de métadonnées, collectées dans le cadre de la pose des câbles ou d'activités de maintenance, au DCDB de l'OHI et à la GEBCO.

Open Geospatial Consortium (OGC)

45. L'Open Geospatial Consortium (OGC) comprend plus de 500 membres de l'industrie ainsi que des sphères gouvernementales et universitaires déterminés à faire progresser l'interopérabilité des systèmes de technologies de l'information qui traitent des informations géoréférencées. Un protocole d'accord entre l'OHI et l'OGC a été approuvé par les Etats membres de l'OHI en 2016. Ce protocole fournit un cadre fondamental pour la coopération de longue date entre l'OHI et l'OGC en lien avec les travaux conduits dans le cadre du TC211 de l'ISO sur l'harmonisation de leurs nombreuses normes géographiques et y relatives.

Organisations internationales non-gouvernementales ayant un statut d'observateur auprès de l'OHI

46. La résolution de l'OHI 5/1957 - *Relations de l'OHI avec les autres organisations internationales*, telle qu'amendée, indique que le Comité de direction (à présent le Secrétaire général) doit « examiner, de temps à autre, la liste des organisations internationales non gouvernementales auxquelles l'OHI a accordé le statut d'observateur, afin de déterminer si le maintien de leur statut est nécessaire et souhaitable dans certains cas particuliers ».
47. En plus des organisations internationales non-gouvernementales (OING) avec lesquelles l'OHI a établi des dispositions spécifiques tel que rapporté ci-dessus, les OING suivantes ont été accréditées en tant qu'observateurs auprès de l'OHI au cours de la période considérée :
- Conférence maritime internationale et Baltique (BIMCO) : la BIMCO est la plus grande association internationale de transports maritimes représentant les propriétaires de navires ;
 - Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO) : INTERTANKO représente les propriétaires de navires citernes indépendants et les opérateurs de navires transportant du pétrole, des produits chimiques et du gaz ;
 - Association professionnelle de yachting (PYA) : la PYA est l'organe professionnel pour les équipages de navires et l'industrie des yachts de luxe ;
 - Association internationale des commandants de ports (IHMA) : l'IHMA est l'organe professionnel pour les commandants de ports du monde entier ;
 - Institut d'ingénierie, de science et de technologie marines (IMarEST) : l'IMarEST est un organe international dont les membres sont des professionnels du milieu marin opérant dans les domaines de l'ingénierie, de la science ou de la technologie maritimes ;
 - Société hydrographique d'Amérique (THSOA) : la THSOA est composée de membres individuels et corporatifs soutenant les entreprises maritimes, les gouvernements et le secteur universitaire dans le monde en matière d'hydrographie et d'activités connexes ;
 - Conseil mondial des océans (WOC) : le WOC a été créé en tant qu'alliance internationale et interprofessionnelle agissant pour la gestion durable, la science et la protection des océans ;
 - Association des opérateurs de croisière d'expédition arctiques (AECO) : l'AECO est composée des opérateurs de croisières d'expédition opérant dans l'Arctique et d'autres entités ayant des intérêts dans cette industrie.
48. Il y a actuellement 32 OING accréditées en tant qu'observateurs à l'OHI. La plupart des organisations sont activement impliquées dans les activités de l'OHI et fournissent une contribution et un avis précieux. Des relations sont maintenues avec d'autres organisations via une participation conjointe aux réunions d'intérêt commun. Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucun contact avec une seule organisation, l'Union géographique internationale (UGI).

Elément 1.2 Gestion de l'information

49. L'infrastructure de gestion de l'information du Secrétariat et de l'OHI s'est progressivement développée et améliorée au cours de la période considérée.

50. L'infrastructure informatique continue de reposer sur un membre du personnel dédié à cette tâche et approximativement un tiers du temps d'un adjoint aux directeurs, avec l'assistance et les services de plusieurs prestataires sous contrats.
51. Face à l'évolution des nouveaux besoins, notamment en rapport avec l'adoption d'un environnement d'informations et de données numériques toujours plus complexe, les ressources demeurent limitées pour répondre à toutes les exigences. Ceci nécessite donc un équilibrage minutieux et permanent afin d'établir les priorités en fonction des ressources. L'ampleur et la complexité de l'infrastructure informatique de l'OHI ne doit pas être sous-estimée, car elle assure l'archivage important des documents de référence, et un site web complet et dynamique incluant les applications en ligne suivantes : un système d'inscription aux réunions, le catalogue des ENC de l'OHI, le catalogue des cartes INT, un dictionnaire hydrographique en ligne, la base de données des parties prenantes, une base de données des codes des producteurs de la S-62 et un index des cartes de la GEBCO téléchargeables.
52. Plusieurs services web en ligne ont été introduits à l'appui de l'environnement informatique mobile pour les membres du personnel seniors qui sont appelés à voyager fréquemment. Ceux-ci incluent des services de messagerie et un accès sécurisé aux services du réseau interne du Secrétariat.
53. A la suite de l'audit de l'infrastructure informatique du BHI, qui a été effectué fin 2014, un plan d'action a été élaboré afin d'améliorer encore l'infrastructure informatique incluant la révision des contrats d'entretien et la rationalisation de l'architecture des serveurs. Un nouvel environnement de sauvegarde dédié pour les stations de travail et les serveurs internes a été créé, et de nouveaux points d'accès Wifi ont été ajoutés afin d'améliorer la couverture dans les locaux du Secrétariat. La possibilité de diffuser en flux le contenu vidéo projeté pendant des réunions ayant lieu dans la salle de conférences du Secrétariat a été ajoutée afin de permettre la visualisation à distance pendant certaines réunions. L'infrastructure du serveur de messagerie a été améliorée et les applications de serveur web externes ont été déplacées vers un nouveau fournisseur de services.
54. Les travaux de deux fonctionnaires détachés par le Japon et la République de Corée ont permis la mise en œuvre de plusieurs importantes capacités qui n'auraient pas pu l'être autrement, dans le cadre des ressources existantes ; ceux-ci incluent un environnement SIG pour capturer, tenir à jour et afficher les informations géographiques, un système d'inscription en ligne pour les réunions et une base de registres de la S-100 de seconde génération. Au cours de cette période, un fonctionnaire péruvien en détachement a joué un rôle déterminant pour la rationalisation du dictionnaire en ligne de l'OHI.
55. Un système de gestion des documents numériques de remplacement a été mis en place en 2013 pour le traitement, la gestion et le stockage de la documentation et de la correspondance du Secrétariat. Ceci a facilité la gestion du volume de documents croissant qui doit être traité.
56. Il subsiste un certain nombre de documents qui devraient être fournis dans les deux langues officielles mais qui ne le sont pas parce qu'ils dépassent la capacité des deux traducteurs à temps complet pour le français, même avec l'ajout d'un soutien contractuel limité.

Elément 1.3 Relations publiques

57. **Relations avec le gouvernement de Monaco.** Le suivi des relations entretenues avec le gouvernement de Monaco et avec le corps diplomatique accrédité à Monaco est actuellement inclus dans le programme de travail de l'OHI, au sein de l'élément 1.3 – *Relations publiques*. Dans le prochain programme de travail, ces relations seront incluses dans l'élément qui couvre les relations avec les gouvernements et les organisations internationales.
58. Les communications avec le gouvernement de Monaco, en particulier avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, ont été régulières et productives tout au long de la période considérée. Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, lui-même mis à rude épreuve pour faire face à une très lourde charge, a pris à son compte la charge supplémentaire que constitue le traitement des nombreuses actions rendues nécessaires par l'entrée en vigueur des révisions à la Convention relative à l'OHI, telles l'information officielle de tous les Etats membres, l'information des NU sur les changements à la Convention et les ajustements nécessaires à l'Accord de siège, ainsi qu'à la reconnaissance réciproque entre les gouvernements de Monaco et de la France, du statut de l'Organisation et du Secrétariat.
59. Son Excellence Madame Isabelle Picco, représentante permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies, a apporté un soutien particulièrement appréciable au président (à présent Secrétaire général) lors de sa participation aux réunions au siège des NU.
60. **Journée mondiale de l'hydrographie.** La Journée mondiale de l'hydrographie a été célébrée chaque année au cours de la période considérée. Le Secrétariat a organisé différents événements à Monaco, conjointement avec *Monacology*, un événement basé sur les sciences marines qui vise à sensibiliser davantage les enfants à l'environnement et au développement durable. Le Secrétariat a été honoré par la présence de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II à plusieurs événements liés à la Journée mondiale de l'hydrographie.
61. **Autres activités de promotion.** Le Secrétariat a tenu un registre des principales activités de l'OHI dans la publication mensuelle que constitue le bulletin HI et a également fait paraître un article trimestriel dans le journal *Hydro International*.
62. Des forums spécifiques des parties prenantes de l'OHI ont été tenus conjointement avec les réunions suivantes :
- 4^{ème} réunion du HSSC, Taunton, Royaume-Uni, septembre 2012 ;
 - 4^{ème} réunion du MSDIWG, Copenhague, Danemark, février 2013 ;
 - 5^{ème} réunion du MSDIWG, Silver Spring, Maryland, Etats-Unis, février 2014 ;
 - 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5), Monaco, octobre 2014 ;
 - 6^{ème} réunion du MSDIWG, Londres, Royaume-Uni, mars 2015 ;
 - 7^{ème} conférence internationale sur les levés à haute résolution dans des eaux peu profondes (*Shallow Survey 2015*), Plymouth, Royaume-Uni, septembre 2015 ;
 - 7^{ème} réunion du HSSC, Busan, République de Corée, novembre 2015 ;
 - 7^{ème} réunion du MSDIWG, Tokyo, Japon, janvier 2016.
63. En outre, des sessions des parties prenantes dirigées par l'OHI ont été incluses dans les événements suivants organisés par des organisations partenaires :

- Conférence de The Hydrographic Society UK - *Digital Hydrography on the Maritime Web / Embracing the Challenges and Opportunities*, à Southampton, Royaume-Uni, en octobre 2013 ;
- Hydro14, Aberdeen, Royaume-Uni, octobre 2014 ;
- Hydro15, Le Cap, Afrique du Sud, novembre 2015.

Elément 1.4 Programme de travail & budget, plan stratégique et suivi des performances

64. Cet élément du programme de travail concerne l'exécution du programme de travail de l'OHI, les futures structure et organisation de l'OHI et sa capacité à répondre aux besoins futurs.
65. **Situation financière.** Comme indiqué dans le rapport financier, les finances de l'Organisation demeurent saines. Le Secrétariat a poursuivi une approche conservatrice pour son budget et a étroitement suivi ses dépenses, réalisant plusieurs ajustements, au cours de la période prise en compte, lesquels ont permis de minimiser les dépenses, comme par exemple la renégociation de plusieurs assurances et contrats de maintenance, ainsi que l'incorporation dans le Règlement du personnel révisé d'une réduction dans les indemnités de voyage, en conformité avec d'autres organisations comparables. Le rapport sur les finances de l'Organisation est soumis séparément en vue d'être examiné par l'Assemblée (cf. document de l'Assemblée A.1/F/01).
66. **Règlement du personnel.** L'adoption par les Etats membres d'une nouvelle édition du Règlement du personnel en 2016 a marqué la fin d'un long processus de révision qui devait initialement être effectué par un groupe de travail composé des Etats membres. Après plus de sept ans de progrès très limités, et comme convenu par la CHIE-5, la tâche a été menée à bien par le Secrétariat en 2015, sous la supervision du groupe de travail. La nouvelle édition du Règlement du personnel est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.
67. **Gestion du programme, suivi des performances et évaluation des risques.** Les processus de gestion du programme, de suivi des performances et d'évaluation des risques décrits dans l'édition actuelle du plan stratégique ont été difficiles à mettre en œuvre de façon concrète. Ceci a été régulièrement signalé aux Etats membres et a conduit à la décision de la CHIE-5 que le Comité de direction augmente la fréquence des rapports en collectant et en compilant des comptes rendus semestriels de l'ensemble des organes de l'OHI et associés. Toutefois, ceci n'a pas changé grand-chose au problème initial d'obtenir les données nécessaires des différents organes de l'OHI, notamment l'obtention des rapports des présidents des commissions hydrographiques régionales (CHR).
68. L'annexe A fournit les valeurs des indicateurs de performance stratégique pour la période 2012-2015. Au moment de sa rédaction, les valeurs pour 2016 n'étaient pas disponibles.
69. Il résulte des éléments qui précèdent et d'autres facteurs visant à minimiser la charge de travail de tous les participants, que le Secrétariat a sollicité et pris en compte les contributions des Etats membres, de l'IRCC et du HSSC eu égard au plan stratégique actuel et aux mécanismes de comptes rendus associés. EN conséquence, le Secrétariat propose un certain nombre de changements au plan stratégique adopté en 2009 afin de rendre le processus de gestion du programme, de suivi des performances et d'évaluation des risques plus concret et plus facile à mettre en œuvre à l'avenir (cf. document de l'Assemblée A.1/WP1/03).

70. Outre plusieurs amendements rédactionnels qui reflètent la Convention révisée, un certain nombre de nouveaux sujets incluant *l'économie bleue*, *l'environnement de données libres*, *les initiatives participatives* et *la préparation et les interventions en cas de catastrophe* ont été introduits dans le plan stratégique révisé. La description de la mise en œuvre des indicateurs de performance a été clarifiée. La description du cadre de gestion des risques a été généralisée et l'exemple spécifique relatif à l'analyse des risques fourni dans l'annexe A du plan stratégique, adopté par la Conférence HI de 2009, a été supprimé. Une analyse des risques actualisée pour 2017, basée sur la méthodologie décrite dans le plan stratégique est soumise séparément à l'examen de l'Assemblée, à l'appui du programme de travail triennal proposé pour la période 2018-2020 (cf. document de l'Assemblée A.1/WP1/02).
71. Le Secrétariat propose également un certain nombre de révisions à la résolution de l'OHI 12/2002 – *Cycle de planification*, afin de refléter les exigences de planification et de compte rendu ainsi que le calendrier qui résulte des dispositions modifiées dans le cadre de la Convention révisée et de l'établissement du Conseil. La version approuvée par l'EIHC-4 comprend deux cycles portant respectivement sur la tenue à jour du plan stratégique et la préparation du programme de travail triennal. Afin de faciliter la mise en œuvre du processus, le texte révisé propose d'affiner et de réorganiser les dispositions selon deux cycles portant respectivement sur les années d'Assemblée, d'une part, et les années hors Assemblée, d'autre part (cf. document de l'Assemblée A.1/WP1/04).

Élément 1.5 Gestion du Secrétariat

72. Cet élément couvre la fourniture d'un éventail de services de secrétariat et d'autres services requis par les Etats membres et les organisations parties prenantes concernées.
73. **Effectif.** Durant la majeure partie de la période prise en compte, le Secrétariat était composé de 19 membres du personnel, complétés par trois fonctionnaires détachés par les Etats membres pour travailler sur des projets spécifiques dépassant les ressources du Secrétariat. Un autre poste permanent a été créé en 2016, conformément au budget approuvé, le poste de chargé du soutien des normes techniques, en rapport avec la mise en œuvre du programme 2.
74. **Fonctionnaires détachés.** Un fonctionnaire de l'agence hydrographique et océanographique de Corée et un fonctionnaire du département hydrographique et océanographique de la garde côtière du Japon ont été détachés au Secrétariat tout au long de la période. Le fonctionnaire coréen a été remplacé chaque année tandis que le fonctionnaire japonais a été détaché pour de plus longues périodes comprises entre deux et trois ans. Les détachements plus longs sont moins dérangeants à la fois pour le personnel concerné et pour le personnel du Secrétariat. Un fonctionnaire de la direction de l'hydrographie et de la navigation du Pérou a été détaché au Secrétariat de mars 2015 à décembre 2016.
75. **Départs en retraites.** Plusieurs membres du Secrétariat de longue date ont pris leur retraite au cours de la période prise en compte. M^{me} Pascale Bouzanquet, traductrice pour le français, entrée au Secrétariat en 1989, a pris sa retraite fin août 2015 et a été remplacée par M^{me} Perrine Brieda, traductrice pour le français. L'adjoint aux directeurs Michel Huet a pris sa retraite en juin 2014 après 24 ans de service et a été remplacé par l'adjoint aux directeurs Yves Guillam, auparavant au service hydrographique français (SHOM). M^{me} Barbara Williams, chef du service du courrier, entrée au Secrétariat en 1979, a pris sa retraite fin avril 2016. M^{me} Lorène Chavagnas a rejoint le personnel administratif lors du départ en retraite de M^{me} Williams.

76. **Charge de travail.** Les principales tâches du personnel administratif du Secrétariat concernent la gestion et la production des documents de l'OHI. Le Secrétariat a continué de traduire les documents importants en français et en espagnol grâce à son personnel de traduction qui a été principalement employé à la traduction des lettres circulaires et de la correspondance du Secrétariat. Le volume de traduction continue d'augmenter, notamment en raison de la complexité technique de certaines des traductions requises et de la nécessité de restituer ces textes avec un haut niveau de fidélité. Ceci a laissé peu d'opportunités pour rattraper le retard des publications de l'OHI en vigueur qui restent en attente de traduction en français et en espagnol, au-delà de la tenue à jour des publications qui ont déjà été traduites.
77. La charge de travail du président, des directeurs et des adjoints aux directeurs est restée très élevée tout au long de la période considérée. Ceci résulte de la combinaison de plusieurs facteurs dont l'augmentation des demandes administratives et de comptes rendus, de plus hauts niveaux de liaison avec d'autres organisations internationales et groupes de parties prenantes, et un nombre de réunions et de visites déjà élevé impliquant le personnel du Secrétariat. En conséquence, le personnel senior travaille à la limite de ses capacités.
78. **Besoin de personnel permanent supplémentaire au sein du Secrétariat.** Compte tenu de la charge de travail très importante qui pèse sur le personnel senior du Secrétariat, il faudra envisager, au cours de la période 2018-2020 d'accroître le nombre d'employés recrutés sur le plan local au sein du Secrétariat de deux employés au moins, notamment si des crédits sont disponibles suite à l'adhésion de nouveaux Etats membres qui rejoindraient l'Organisation.
79. L'introduction d'une session annuelle du Conseil, la fréquence plus importante des réunions des CHR, l'augmentation de l'activité du rôle de représentation du Secrétaire général et des Directeurs ainsi que les responsabilités en matière de planification, de comptes rendus et d'analyse des risques qui incombent au Secrétaire général mettent en évidence la nécessité de recruter sur le plan local un membre du personnel d'encadrement supplémentaire qui serait chef de cabinet et assistant du Secrétaire général.
80. La question de la capacité du Secrétariat d'assurer un soutien administratif complet au programme de renforcement des capacités de l'OHI et au comité international sur les normes de compétence (IBSC) a régulièrement été soulevée par les organes concernés et le recours à du personnel supplémentaire a été approuvé dans son principe par l'IRCC. Le recrutement d'un assistant administratif expérimenté à l'appui des tâches de secrétariat, de rédaction des comptes rendus et d'autres tâches administratives liées aux activités du CB et de l'IBSC est justifié.

Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales ou Assemblées futures

81. La 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5) s'est tenue à Monaco, du 6 au 10 octobre 2014. A la suite de l'entrée en vigueur de la Convention relative à l'OHI révisée, le 8 novembre 2016, la planification de la XIX^{ème} Conférence hydrographique internationale a été ajustée pour permettre à la première session de l'Assemblée de l'OHI de se dérouler aux mêmes dates et lieu que ceux auparavant prévus pour la Conférence.

82. **Actions requises de l'Assemblée**

L'Assemblée est invitée à :

- a) **prendre bonne note** du rapport sur l'exécution du programme 1 ;
- b) **approuver** les révisions proposées à la résolution de l'OHI 12/2002 – *Cycle de planification* ;
- c) **approuver** les révisions proposées au plan stratégique de l'OHI ;
- d) **prendre bonne note** de la demande visant à accroître le personnel permanent du Secrétariat, dès que les finances le permettront.

Rapport sur les indicateurs de performance stratégiques– 2012-2015

No PI	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
SPI 1	Nombre et pourcentage d'Etats côtiers assurant une couverture en ENC directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie.	GT WEND via les CHR	Aucune information pertinente disponible au Secrétariat	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du BHI : ~60%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du BHI : ~64%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du BHI : ~66%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>
SPI 2	Croissance de la couverture mondiale en ENC, telle qu'indiquée dans le catalogue en ligne de l'OHI, par rapport au trou existant dans la couverture appropriée (telle que définie par OMI/NAV) à partir du jalon du 1 ^{er} août 2008.	GT WEND et catalogue en ligne de l'OHI sur la couverture ENC	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 88% Grande échelle : 95%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 90% Grande échelle : 96%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 91% Grande échelle : 97%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 92% Grande échelle : 97%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>

No PI	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
SPI 3	Pourcentage d'Etats côtiers qui fournissent des services hydrographiques, directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie, classés selon les phases du CB définies par la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités	CBSC via les CHR	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>			
SPI 4	Pourcentage de demandes de CB « acceptables » qui sont prévues. (Pourcentage de demandes de CB qui ont été approuvées)	CBSC	97%	75%	97%	93%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>
SPI 4 bis	Pourcentage de demandes de CB prévues qui sont ultérieurement honorées	CBSC	73%	86%	82%	79%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>

No PI	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
SPI 5	Nombre de normes publiées (incluant les nouvelles éditions), par catégorie ¹ : -normes hydrographiques pour améliorer la sécurité de la navigation en mer, -protection de l'environnement marin, -sécurité maritime, -développement économique.	HSSC	9 <i>Sécurité de la navigation : 8</i> <i>Protection de l'environnement marin : 1</i> <i>Sécurité maritime : 0</i> <i>Développement économique : 1</i>	4 <i>Sécurité de la navigation : 2</i> <i>Protection de l'environnement marin : 2</i> <i>Sécurité maritime : 0</i> <i>Développement économique : 1</i>	5 <i>Sécurité de la navigation : 4</i> <i>Protection de l'environnement marin : 0</i> <i>Sécurité maritime : 0</i> <i>Développement économique : 1</i>	4 <i>Sécurité de la navigation : 4</i> <i>Protection de l'environnement marin : 0</i> <i>Sécurité maritime : 0</i> <i>Développement économique : 0</i>	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>
SPI 6	Nombre de nouveaux EM potentiels de l'OHI (ayant démarré le processus d'adhésion) par rapport au nombre d'EM de l'OMI qui ne font pas partie de l'OHI.	Secrétariat via le gouvernement de Monaco	8 / 89 <i>Nombre d'EM de l'OMI : 170</i> <i>Nombre d'EM de l'OHI : 81</i>	7 / 88 <i>Nombre d'EM de l'OMI : 170</i> <i>Nombre d'EM de l'OHI : 82</i>	7 / 88 <i>Nombre d'EM de l'OMI : 170</i> <i>Nombre d'EM de l'OHI : 82</i>	8 / 86 <i>Nombre d'EM de l'OMI : 171</i> <i>Nombre d'EM de l'OHI : 85</i>	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>

¹ Les versions des normes rédigées à l'origine en anglais, qui ont ensuite été publiées dans d'autres langues, ne sont pas prises en compte.

No PI	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
SPI 7	Accroissement de la participation / l'adhésion aux CHR	IRCC via les CHR	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat : Participation des EM : 91% Participation des Etats non membres : 47%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat : Participation des EM : 83% Participation des Etats non membres : 25%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat : Participation des EM : 75% Participation des Etats non membres : 29%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat : Participation des EM : 84% Participation des Etats non membres : 60%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>
SPI 8	Pourcentage de schémas (production) ENC disponibles/acceptés	GT WEND via les CHR ou les groupes de travail sur la coordination cartographique internationale (ICCWG)	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR	Estimation du Secrétariat pour UB1, 2 et 3 sur la base de la couverture existante : ~80%	Estimation du Secrétariat pour UB1, 2 et 3 sur la base de la couverture existante : ~82%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>

PROGRAMME DE TRAVAIL TRIENNAL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2018-2020 (tel qu'approuvé)

Introduction

L'article 6(g) (v) de la Convention relative à l'OHI amendée, qui est entrée en vigueur le 8 novembre 2016, dispose que le Conseil a pour attribution *...de préparer, avec l'aide du Secrétaire général, les propositions relatives à la stratégie d'ensemble et au programme de travail qui sont adoptées par l'Assemblée.*

Etant donné qu'un Conseil ne sera pas établi avant la première session de l'Assemblée, le Secrétaire général a suivi la pratique en place avant l'entrée en vigueur de la Convention amendée, en préparant cette proposition de programme de travail à exécuter pendant la période 2018-2020, en tenant compte des contributions des deux principaux comités, le HSSC et l'IRCC, avec les répercussions financières qui l'accompagnent.

Cette proposition de programme de travail, qui tient également compte du plan stratégique de l'OHI et de l'analyse des risques présentée à l'Annexe A, devra être examinée parallèlement à la proposition de budget pour 2018-2020 qui est présentée séparément aux fins d'examen par l'Assemblée.

L'annexe A fournit une analyse des risques actualisée basée sur la méthodologie décrite dans le plan stratégique de l'OHI adopté en 2009.

L'Annexe B fournit des diagrammes qui illustrent les ressources financières allouées à partir du budget à chaque programme.

Structure du programme de travail

L'OHI a identifié trois programmes pour atteindre ses objectifs :

- **Programme 1 - Affaires générales**, sous la responsabilité principale du Secrétaire général ;
- **Programme 2 - Services et normes hydrographiques**, sous la responsabilité principale du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) ;
- **Programme 3 - Coordination et soutien inter-régional**, sous la responsabilité principale du comité de coordination inter-régional (IRCC).

Cette proposition de programme de travail suit cette structure.

Pour chaque programme, divers *éléments* ont été identifiés, chacun ayant un objectif affiché. Les éléments sont appuyés par des tâches (actions). Lors de l'identification des tâches, les contributions des présidents des organes pertinents de l'OHI ainsi que les autres informations détenues par le Secrétariat ont été pris en compte.

En outre, pour chaque tâche, le programme de travail identifie :

- les principales orientations stratégiques que soutient la tâche ;

- les principales parties prenantes, extérieures à l'OHI, qui pourraient être concernées, le cas échéant ;
- les principaux résultats et les jalons associés, selon qu'il convient ;
- l'autorité pilote et les participants, le cas échéant ;
- les ressources estimées du budget de l'OHI, lorsque le montant est important ;
- toute autres ressources, lorsqu'elles sont importantes ; et
- tout risque quant à la réalisation, lorsqu'ils sont élevés.

PROGRAMME DE TRAVAIL 1**AFFAIRES GENERALES****Concept :**

Le programme 1 traite de la fourniture des services assurés par le Secrétariat de l'OHI et, par le biais du Secrétaire général et des Directeurs, de la gestion et du développement des relations avec les organisations intergouvernementales et autres organisations internationales. Le programme de travail 1 est essentiellement piloté par le Secrétaire général. Il est indispensable pour la réalisation de toutes les orientations stratégiques, directement pour certaines et indirectement pour d'autres.

Elément 1.1	Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées
Elément 1.2	Gestion de l'information
Elément 1.3	Relations publiques et promotion
Elément 1.4	Programme de travail & budget, plan stratégique et suivi des performances
Elément 1.5	Services du Secrétariat
Elément 1.6	Conseil et Assemblée de l'OHI

Élément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées

Objectif : Entretenir les relations avec les organisations internationales appropriées afin de promouvoir les intérêts de l'OHI en s'assurant leur soutien et leur coopération et en participant à des projets d'intérêt commun. Représenter l'OHI et participer aux forums internationaux traitant de questions relevant des objectifs de l'OHI et du programme de travail de l'OHI, dont :

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.1.1	Maintenir des relations avec le gouvernement de Monaco et le corps diplomatique accrédité à Monaco	1.1 1.2 1.3 1.5 2.3 3.1 3.2 3.3 3.4 4.4		permanent	Secrétariat			
1.1.2	Maintenir des relations avec la réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA)	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 3.1 3.2 3.3	Navigateurs, opérateurs de navires, communauté scientifique maritime	permanent	Secrétariat	1 réunion par an. Frais de déplacement pour SG ou Dir		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.1.3	Maintenir des relations avec le comité international radio maritime (CIRM)	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 3.1 3.2 3.3	Fabricants d'équipements de navigation	permanent	Secrétariat	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir/AD		
1.1.4	Maintenir des relations avec les initiatives de l'Union européenne (telles qu'INSPIRE et EMODnet)	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 3.1 3.2 3.3		permanent	Secrétariat IENWG	2 réunions par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir/AD par réunion		
1.1.5	Maintenir des relations avec le groupe sur l'observation de la Terre (GEO)	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 3.1 3.2 3.3		permanent	Secrétariat Codir GEBCO MSDIWG	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir/AD		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.1.6	Maintenir des relations avec l'association internationale de signalisation maritime (AISM) dont le comité e-NAV de l'AISM	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 3.1 3.2 3.3 4.4	Autorités chargées des aides à la navigation, fournisseurs de services de données pour la « e-navigation »	permanent	Secrétariat GT du HSSC	2 réunions par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir/AD par réunion		
1.1.7	Maintenir des relations avec la commission électrotechnique internationale (IEC), dont : comité technique 80 de l'IEC	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 3.1 3.2 3.3	Fabricants d'équipements Organismes de certification	permanent	Secrétariat GT du HSSC	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 Dir/AD		
1.1.8	Maintenir des relations avec l'Organisation maritime internationale (OMI), dont : Assemblée Conseil MSC NCSR TCC	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 3.1 3.2 3.3 4.4	Navigateurs, opérateurs de navires, administrations maritimes	permanent	Secrétariat	5 réunions par an. Frais de déplacement pour chaque réunion pour 1 SG/Dir + AD ou pour 1 AD		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.1.9	Maintenir des relations avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, dont : Assemblée Conseil GT spécialisés	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 3.1 3.2 3.3	Communauté scientifique maritime	permanent	Secrétariat Codir GEBCO MSDIWG	2 réunions par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir/AD		
1.1.10	Maintenir des relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), dont : comité technique 211 de l'ISO	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 2.5 2.6 3.1 3.2 3.3		permanent	Secrétariat	2 réunions par an. Frais de déplacement pour 1 Dir/AD		
1.1.11	Maintenir des relations avec le conseil mixte des associations d'informations géospatiales (JB-GIS)	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 2.6 3.1 3.2 3.3		annuel	Secrétariat	1 réunion par an si elle coïncide avec d'autres réunions. Pas de coût additionnel significatif		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.1.12	Maintenir des relations avec les organisations des Nations Unies (NU) basées à New York, dont : le comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) la division des affaires maritimes et du droit de la mer des NU (UN-DOALOS)	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 2.5 2.6 3.1 3.2 3.3	Fournisseurs et utilisateurs de données géospatiales maritimes	permanent	Secrétariat MSDIWG ABLOS	2 réunions par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir		
1.1.13	Maintenir des relations avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 2.5 3.1 3.2 3.3	Navigateurs, opérateurs de navires, administrations maritimes	permanent	Secrétariat	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir/AD		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.1.14	Maintenir des relations avec l'autorité internationale des fonds marins (AIFM)	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 2.5 2.6 3.1 3.2 3.3	Fournisseurs et utilisateurs de données géospaciales maritimes	permanent	Secrétariat	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir		
1.1.15	Maintenir des relations avec d'autres organisations internationales et observatrices lorsque leurs ordres du jour se rapportent au programme de l'OHI	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 2.5 2.6 3.1 3.2 3.3		permanent	Secrétariat	Participation à déterminer sur une base annuelle, en fonction de l'ordre du jour de l'organisation et de sa pertinence par rapport au WP de l'OHI. Jusqu'à 10 réunions par an. Frais de déplacement pour 1 SG/Dir/AD par réunion		

Élément 1.2 Gestion de l'information

Objectif : Fournir aux Etats membres et aux parties prenantes de l'OHI des informations précises, pertinentes, accessibles et dans les délais fixés.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.2.1	Tenir à jour et développer le site web de l'OHI	1.1 1.2 1.4 1.5 2.1 2.2 3.2 3.3 4.1		permanent	Secrétariat	Recours à un soutien contractuel. Tenue à jour comprise dans la tâche 1.2.4		
1.2.2	Tenir à jour et développer le SIG, le serveur web et les services de cartographie web de l'OHI à l'appui des CHR, de la coordination de la production d'ENC, de la coordination de la cartographie INT, de la C-55 et d'autres activités connexes	1.1 1.2 1.4 1.5 2.2 2.6 3.2 3.3 3.4 4.2		permanent	Secrétariat	Recours à un soutien contractuel. Tenue à jour comprise dans la tâche 1.2.3		
1.2.3	Tenir à jour et développer l'infrastructure informatique de gestion du Secrétariat, dont les capacités internes d'édition	1.1 1.2 1.3 1.4 3.3 4.1		permanent	Secrétariat	95k€ par an (comprend matériel, logiciels et contrats de maintenance)		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.2.4	Tenir à jour la collection de la bibliothèque de référence de l'OHI dont l'incorporation de nouveaux documents	1.5 3.2 3.3 3.4		permanent	Secrétariat	1k€ par an		

Elément 1.3 Relations publiques et promotion

Objectif : Renforcer la prise de conscience du rôle de l'OHI ainsi que de la valeur et de l'importance des services d'hydrographie et de cartographie marine. Fournir des conseils et des directives concernant les obligations des Etats dans le cadre des règlements internationaux tels que le chapitre V de la Convention SOLAS et souligner l'importance des efforts coordonnés afin d'assurer la sécurité de la navigation, la protection de l'environnement marin ainsi que la gestion et le développement durables des océans, des mers et des voies navigables. Mettre l'accent sur l'importance de devenir un Etat membre de l'OHI.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.3.1	Promouvoir l'OHI via des projets publicitaires et de relations publiques	1.5 2.6 3.1 3.2 3.3		permanent Organisation et célébration du centenaire de la 1 ^{ère} Conférence hydrographique internationale en 2019 Organisation du centenaire de la création du BHI en 2021	Secrétariat Etats membres	15k€ par an		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.3.2	Encourager de nouvelles adhésions à l'OHI	2.3 2.4		Participation d'Etats non membres aux activités des CHR et de l'OHI Nouveaux Etats membres	Secrétariat Présidents des CHR (sauf : CHRA, CHN, CHMN, CHUSC)	Visites normalement effectuées en parallèle avec des déplacements pour d'autres réunions. Certaines visites de haut niveau financées par le fonds pour le renforcement des capacités (cf. programme 3)		
1.3.3	Célébrer la Journée mondiale de l'hydrographie dont la préparation d'informations à l'appui des thèmes	1.5 2.6 3.1 3.2 3.3		annuel	Secrétariat Etats membres	7k€ par an		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.3.4	Compiler et publier la P-1 – <i>Revue hydrographique internationale</i> avec l'assistance d'un éditeur rémunéré	1.5 2.6 3.1 3.2 3.3		permanent	Secrétariat Etats membres	10k€ par an		Manque d'articles adéquats fournis par les EM et autres contributeurs

Élément 1.4 Programme de travail & budget, plan stratégique et suivi des performances

Objectif : S'assurer que la formulation et l'exécution du programme de travail et du budget de l'OHI sont gérées, suivies et mises en œuvre efficacement afin de répondre au mieux aux exigences des Etats membres et aux intérêts des parties prenantes. Cet élément porte essentiellement sur la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques et les indicateurs de performance.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.4.1	Exécuter le programme de travail et le budget de l'OHI approuvés par la 1 ^{ère} session de l'Assemblée, suivre leur progression et proposer ou adopter tout ajustement nécessaire en fonction des circonstances et des règlements	Toutes les SD		permanent	Secrétariat Conseil			
1.4.2	Elaborer et proposer les futurs programmes de travail, budget et plan stratégique de l'OHI			permanent	Secrétariat Conseil Assemblée			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.4.3	Administrer les processus de gestion des programmes, de suivi des performances et d'évaluation des risques	1.1 4.1 4.4		permanent	Secrétariat			<p>Les informations requises ne sont pas fournies par les EM, les CHR ou les organes de l'OHI.</p> <p>Disponibilité limitée du Secrétariat pour rassembler et analyser les résultats</p>

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.4.4	Conduire les forums biennaux des parties prenantes de l'OHI	1.2 1.3 1.4 1.5 2.6 3.1 3.2 3.3 3.4 4.4		2019	Secrétariat	1 réunion tous les 2 ans immédiatement avant ou après une autre réunion Coût en fonction du lieu	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres représentants pour préparer et participer aux réunions	

Elément 1.5 Services du Secrétariat

Objectif : S'assurer que le Secrétariat de l'OHI répond aux exigences des Etats membres, en fournissant le meilleur service possible dans la limite des ressources disponibles.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.5.1	Maintenir une communication officielle entre le Secrétariat et les Etats membres par lettres circulaires	2.2 4.1 4.2 4.3 4.4		permanent	Secrétariat			
1.5.2	Appliquer, tenir à jour et développer des procédures visant à faciliter et à améliorer l'efficacité de l'ensemble des travaux du Secrétariat en matière de finance et d'administration	Toutes les SD		permanent	Secrétariat			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.5.3	<p>Fournir des services de traduction anglais/français et français/anglais internes à l'appui du programme de travail de l'OHI</p> <p>Inclure des traductions espagnoles autant que possible conformément aux résolutions pertinentes de l'OHI</p>	<p>2.2 4.1 4.3 4.4</p>		permanent	Secrétariat		<p>Les EM sont encouragés à offrir leur aide pour la traduction de publications de l'OHI moins prioritaires de l'anglais au français et à l'espagnol</p>	<p>La charge de travail en traduction dépasse la capacité de traduction du nombre actuel d'employés</p>

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.5.4	<p>Recourir à des contrats d'assistance afin de soutenir la maintenance et le développement de publications de l'OHI au-delà des ressources ou des compétences du Secrétariat ou des GT de l'OHI, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traduction - Mise en forme de documents 	3.3 4.1		permanent	Secrétariat	20k€ par an		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.5.5	<p>Compiler, tenir à jour et publier les publications de l'OHI qui ne sont pas attribuées à un organe spécifique de l'OHI, dont :</p> <p>P-5 – Annuaire de l'OHI</p> <p>P-7 – Rapport annuel de l'OHI</p> <p>P-6 – Comptes rendus des séances de l'Assemblée et du Conseil</p> <p>M-3 – Résolutions de l'OHI</p>	1.2 3.3 4.1		lorsque nécessaire	Secrétariat			
1.5.6	Formation du personnel du Secrétariat	1.1 4.1				7k€ par an		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.5.7	Superviser et tenir à jour le Règlement du personnel et les descriptions de poste du personnel du Secrétariat de l'OHI selon l'évolution du programme de travail de l'OHI et des besoins de l'OHI	4.1		permanent	Secrétariat			
1.5.8	Entretenir les locaux et installations du Secrétariat de l'OHI, à titre d'occupant, dont la réalisation de rénovations ou de modifications au fur et à mesure des besoins	4.1		permanent	Secrétariat	70k€ par an		

Elément 1.6 Conseil et Assemblée de l'OHI

Objectif : Assurer le bon déroulement des sessions du Conseil et de l'Assemblée afin que celles-ci remplissent leur fonction de gouvernance et de prise de décision de haut niveau conformément à la Convention et aux autres documents de base de l'Organisation.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
1.6.1	Préparer et organiser la 2 ^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI	2.1 2.2 4.1 4.4		2020	Secrétariat	Financé par le fonds pour les Conférences	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres représentants pour préparer et participer à l'Assemblée	
1.6.2	Préparer et organiser les sessions annuelles du Conseil de l'OHI	2.1 2.2 4.1 4.4		annuel	Secrétariat	20k€ par an Déplacement d'au moins le SG, 2 Dir, 2 AD si la session est tenue ailleurs qu'à Monaco	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres représentants pour préparer et participer au Conseil	

PROGRAMME DE TRAVAIL 2

SERVICES ET NORMES HYDROGRAPHIQUES**Concept :**

Le programme 2 vise à mettre en œuvre la composante 1.4 de l'orientation stratégique (SD) 1 : « *développer, améliorer, diffuser et promouvoir des normes hydrographiques claires, uniformes et globales afin d'améliorer la sécurité de la navigation maritime, la protection du milieu marin, la sécurité maritime et le développement économique* ».

Elément 2.1	Coordination du programme
Elément 2.2	Cadre fondamental de la cartographie marine
Elément 2.3	Cadre de la S-100
Elément 2.4	Cadre de la S-57
Elément 2.5	Soutien de la mise en œuvre de la « e-navigation » et des infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI)
Elément 2.6	Levés hydrographiques
Elément 2.7	Aspects hydrographiques de la CNUDM
Elément 2.8	Autres normes, spécifications, directives et outils techniques

Élément 2.1 Coordination du programme

Objectif : Superviser et mettre en œuvre le programme 2 via le HSSC et ses organes subordonnés.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.1.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles du HSSC	1.1 1.2 1.3 1.4 2.1 2.5 2.6 4.1 4.2		Superviser et approuver le programme de travail du HSSC - annuel	Président du HSSC Présidents des GT Secrétariat	Frais de déplacement pour 1 Dir + 2 AD Frais de déplacement et per diem pour le briefing pré-réunion du président	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres représentants pour préparer et participer à la réunion	Incapacité des EM et d'autres de participer aux réunions

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.1.2	Organiser, préparer et rendre compte des réunions des groupes de travail du HSSC	1.4		Comme défini dans le programme de travail du HSSC	Présidents des GT Secrétariat	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour 1 AD par réunion	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres participants pour préparer et participer à la réunion	Incapacité des EM et d'autres de participer aux réunions
2.1.3	Se préparer pour les réunions du Conseil et y représenter le HSSC	1.1		Soumettre un rapport et des recommandations - annuel	Président du HSSC Secrétariat	Frais de déplacement et per diem pour le président du HSSC		
2.1.4	Se préparer pour la 2 ^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI et y représenter le HSSC	1.1		Soumettre un rapport et des recommandations (via la Conseil) - 2020	Président du HSSC Secrétariat			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.1.5	Suivre le développement des normes, spécifications et directives internationales connexes	1.2	AISM IEC OMI ISO OGC	Identifier et participer aux réunions et activités pertinentes et rendre compte des résultats - si nécessaire (cf. également programme 1)	Groupe directeur du HSSC Secrétariat			
2.1.6	Promouvoir les normes, spécifications et directives de l'OHI et fournir des conseils et des orientations techniques en la matière	4.1		Identifier et participer aux réunions et activités pertinentes et rendre compte des résultats - si nécessaire	Groupe directeur du HSSC Secrétariat	3 réunions par an Frais de déplacement pour 1 Dir/AD par réunion		
2.1.7	Définir et développer un système de gestion des documents pour la rédaction collaborative de normes complexes	1.1		Rédiger des spécifications préliminaires et rechercher des solutions possibles	Groupe directeur du HSSC Secrétariat	Assistance contractuelle le cas échéant		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.1.8	Tenir à jour et développer des résolutions de l'OHI (M-3) en lien avec des questions techniques	1.1		Projet de proposition d'amendements aux fins d'examen par le Conseil - 2019	HSSC Tous les GT			

Élément 2.2 Cadre fondamental de la cartographie marine

Objectif : Développer, tenir à jour et promouvoir les normes, spécifications, directives et services fondamentaux en lien avec la cartographie marine afin de répondre aux besoins des parties prenantes.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.2.1	Tenir à jour la S-4 (<i>Règlement pour les cartes internationales (INT) et spécifications pour les cartes marines, de l'OHI</i>) et publications connexes (INT 1/2/3)	1.4			NCWG			
2.2.2	Tenir à jour la S-11 Partie A - <i>Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT et Catalogue des cartes INT</i>	1.4			NCWG			
2.2.3	Entretien de l'infrastructure INTtoGIS	1.1			NCWG Secrétariat		Soutien de la République de Corée	

Élément 2.3 Cadre de la S-100

Objectif : Développer, tenir à jour et promouvoir le cadre de la S-100 afin de répondre au mieux aux exigences des parties prenantes.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.3.1	Tenir à jour et développer la base de registres d'informations géospatiales de la S-100	1.4			S-100WG Secrétariat		Soutien de la République de Corée	
2.3.2	Tenir à jour et développer la S-100 - <i>Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI</i>	1.4		Banc d'essai S-100 - 2018 Edition 4.0.0 de la S-100 - 2020	S-100WG			Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche
2.3.3	Développer et tenir à jour la S-99 - <i>Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion de la base de registres d'informations géospatiales de la S-100</i>	1.4		Edition 2.0.0 de la S-99 - 2018	S-100WG			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.3.4	Développer et tenir à jour les spécifications de produit S-10x	1.4	Fabricants d'ECDIS Communauté GIS Fournisseurs de données	Edition 1.0.0 de la S-101 - 2018 Plan de mise en œuvre de la S-101 - 2018 Edition 2.0.0 de la S-102 - 2017 Edition 1.0.0 de la S-111 - 2018 Edition 1.0.0 de la S-122 - 2019 Edition 1.0.0 de la S-123 – 2020	Equipes de projet GT concernés	Contrats d'assistance financés par le fonds pour les projets spéciaux		Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche
2.3.5	Fournir des conseils et des directives aux autres organisations développant des spécifications de produit basées sur la S-100	1.2 1.3			S-100WG Secrétariat	2 réunions par an Frais de déplacement pour 1 AD	Frais de déplacement et heures de travail pour les représentants des EM.	Expertise disponible limitée

Élément 2.4 Cadre de la S-57

Objectif : Maintenir le cadre de la S-57 adapté à son objet.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.4.1	Tenir à jour la S-52 - <i>Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS</i>	1.4	Fabricants d'ECDIS		ENCWG			
2.4.2	Tenir à jour la S-57 - <i>Normes de l'OHI pour le transfert de données hydrographiques numériques,</i> dont la spécification de produit pour ENC	1.4	Fabricants d'ECDIS Fournisseurs de données		ENCWG			Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche
2.4.3	Tenir à jour la S-58 - <i>Vérifications pour la validation des ENC</i>	1.4			ENCWG			Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.4.4	Tenir à jour la S-61 - <i>Spécification de produit pour les cartes marines matricielles (RNC)</i>	1.4	Fabricants d'ECDIS Fournisseurs de données	Aucune action attendue	ENCWG			
2.4.5	Tenir à jour la S-63 - <i>Dispositif de l'OHI pour la protection des données</i>	1.4			ENCWG DPSWG			Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche
2.4.6	Tenir à jour la S-64 - <i>Lot de données d'essai de l'OHI pour ECDIS</i>	1.4			ENCWG DPSWG			
2.4.7	Tenir à jour la S-65 - <i>Guide pour la production, la mise à jour et la diffusion des ENC</i>	1.4			ENCWG			
2.4.8	Tenir à jour la S-66 - <i>La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits</i>	1.4		Nouvelle édition 2019 (à confirmer)	ENCWG			

Élément 2.5 Soutenir la mise en œuvre de la « e-navigation » et des infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI)

Objectif : Fournir un soutien technique au développement de nouveaux services et fonctionnalités requis pour la mise en œuvre de la « e-navigation » et des MSDI.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.5.1	Suivre et évaluer les besoins liés au flux de données, à la sécurité des données, à la qualité des données, aux dispositifs de sauvegarde, aux informations variables dans le temps, etc.	1.1 2.5			Tous les GT			Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.5.2	Soutenir le développement et la mise en œuvre des portefeuilles de service maritime (MSP)	1.1 2.5	AISM OMI	Préparation de la fourniture d'un MSP « Information hydrographique » – 2018 Fourniture d'un MSP « Information hydrographique » – 2019 (<i>dont la participation au HGDM OMI/OHI</i>)	NIPWG NCWG S-100WG TWCWG SC-SMAN			Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche

Élément 2.6 Levés hydrographiques

Objectif : Maintenir la S-44 et les documents connexes de l'OHI adaptés à leur objet.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.6.1	Tenir à jour et développer la S-44 - <i>Normes OHI pour les levés hydrographiques</i>	1.4		Compte rendu annuel au HSSC Edition 6.0.0 de la S-44 - 2019	HS PT			Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche

Élément 2.7 Aspects hydrographiques de la CNUDM

Objectif : Suivre les développements relatifs aux aspects hydrographiques de la CNUDM et maintenir les publications pertinentes de l'OHI adaptées à leur objet.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.7.1	Organiser la conférence ABLOS biennale	1.3 4.1		Conférences ABLOS 2019			Autofinancement	
2.7.2	Tenir à jour la C-51 - <i>Manuel sur les aspects techniques de la Convention des NU sur le droit de la mer</i>	1.4		Edition 6.0.0 en 2018				

Élément 2.8 Autres normes, spécifications, directives et outils techniques

Objectif : Maintenir les normes, spécifications, directives et outils techniques qui ne sont pas inclus dans les éléments précédents adaptés à leur objet.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.8.1	Tenir à jour la S-12 - <i>Normalisation des livres de feux et des signaux de brume</i>	1.4		Révision le cas échéant Aucune action prévue	NIPWG			
2.8.2	Tenir à jour la S-32- <i>Dictionnaire hydrographique</i>	1.4		Nouvelle version wiki trilingue - 2019	HDWG	Assistance contractuelle financée par le fonds pour les projets spéciaux		Incapacité des EM et d'autres de participer à cette tâche
2.8.3	Tenir à jour la S-49 - <i>Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs</i>	1.4		Révision le cas échéant	NIPWG			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
2.8.4	Tenir à jour la liste des composantes types de la marée	1.4		permanent	TWCWG			
2.8.5	Tenir à jour l'inventaire des marégraphes et courantomètres nationaux	1.1		permanent	TWCWG			

PROGRAMME DE TRAVAIL 3

COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL

PROGRAMME 3 - « COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL »

Concept : Ce programme se réfère essentiellement à l'orientation stratégique de l'Organisation consistant à « *Faciliter la couverture globale et l'utilisation des données, produits et services hydrographiques* » via l'amélioration et le soutien de la coopération en matière d'activités hydrographiques entre les Etats membres (EM) de l'OHI sous l'égide des commissions hydrographiques régionales (CHR). Il contribue également à l'orientation stratégique qui consiste à « *Aider les Etats membres à assumer leur rôle* » dans le cadre du programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités en aidant les EM ainsi que les Etats non-membres à se doter de capacités hydrographiques nationales lorsqu'il n'en existe pas et à contribuer à l'amélioration de l'infrastructure hydrographique nationale déjà en place. Le programme englobe des questions essentielles qui nécessitent une approche coordonnée à l'échelle régionale, comme l'adéquation, la disponibilité, la couverture et la distribution des ENC, les renseignements sur la sécurité maritime et la cartographie océanique.

Elément 3.1	Coordination du programme
Elément 3.2	Commissions hydrographiques régionales et CHA
Elément 3.3	Renforcement des capacités
Elément 3.4	Coordination de la couverture hydrographique et cartographique mondiale
Elément 3.5	Renseignements sur la sécurité maritime
Elément 3.6	Programme de cartographie océanique
Elément 3.7	Infrastructures de données spatiales maritimes
Elément 3.8	Normes internationales pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine

Élément 3.1 Coordination du programme

Objectif : Promouvoir et coordonner les activités qui pourraient bénéficier d'une approche régionale :

- établir, coordonner et améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques entre les Etats sur une base régionale, et entre les régions ;
- établir une coopération dans le but d'améliorer l'exécution du programme de travail de renforcement des capacités ;
- superviser les travaux des organes inter-organisationnels de l'OHI impliqués dans les activités qui demandent une coopération et une coordination inter-régionales.

L'IRCC encouragera la coordination entre toutes les CHR et les autres organes qui ont une structure globale/régionale (dont : CHA, GGC, CBSC, IBSC, SC-SMAN, GT WEND).

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.1.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles de l'IRCC	1.1 1.2 1.4 1.5 2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6 3.1 3.2 3.3 3,4 4.1 4.2 4.3 4.4		Superviser et approuver le programme de travail de l'IRCC – Annuel	Président de l'IRCC Présidents des CHR Présidents des organes de l'IRCC Secrétariat	Frais de déplacement pour 1 Dir + 1 AD Frais de déplacement et per diem pour le briefing pré-réunion du président		Incapacité des EM et d'autres de participer aux réunions

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.1.2	Se préparer pour les réunions du Conseil et y représenter l'IRCC	1.1		Soumettre un rapport et des recommandations - Annuel	Président de l'IRCC Secrétariat	Frais de déplacement et per diem pour le président de l'IRCC		
3.1.3	Se préparer pour la 2 ^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI et y représenter l'IRCC	1.1		Soumettre des rapports et des recommandations (via le Conseil) - 2020	Président de l'IRCC Secrétariat			
3.1.4	Tenir à jour et développer les résolutions de l'OHI (M-3) relatives aux questions de coordination	1.1		Projet d'amendements aux fins d'examen par le Conseil - 2019	IRCC			

Élément 3.2 Commissions hydrographiques régionales et CHA

Objectif : Faciliter la coordination, la coopération et la collaboration régionales afin d'améliorer les services hydrographiques ainsi que la fourniture de produits hydro-cartographiques via la structure des commissions hydrographiques régionales et de la commission hydrographique sur l'Antarctique.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.2.1	Préparer et rendre compte des réunions des commissions hydrographiques régionales (CHR) suivantes :	2.1 2,2 2.3 2.5 2.6 3.2 3.3 4.3		Soumettre un compte rendu et des recommandations – normalement annuellement	Présidents des CHR Secrétariat	La plupart des commissions se réunissent annuellement Frais de déplacement pour SG ou Dir à chaque réunion. Un AD participe également à plusieurs réunions des CHR – en particulier les commissions les plus grandes et celles ayant d'importants besoins CB		Incapacité des EM et d'autres, notamment les Etats non-membres de l'OHI, de participer aux réunions
	CHRA – Commission hydrographique régionale de l'Arctique							
	CHMB - Commission hydrographique de la mer Baltique							
	CHAO - Commission hydrographique de l'Asie orientale							
	CHAtO - Commission hydrographique de l'Atlantique oriental							
	CHMAC - Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes							
	CHMMN - Commission hydrographique de la							

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
	Méditerranée et de la mer Noire CHN - Commission hydrographique nordique CHOIS - Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional CHMN - Commission hydrographique de la mer du Nord CHZMR - Commission hydrographique de la zone maritime ROPME CHAIA - Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes CHRPSE - Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est CHAtSO - Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest							

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
	CHPSO - Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest CHUSC - Commission hydrographique USA-Canada							
3.2.2	Organiser, préparer et rendre compte des réunions de la commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)	2.1 2.2 2.5 2.6 3.2 3.3 4.3	COMNAP IAATO AISM	Soumettre un compte rendu et des recommandations - Annuel Effectuer une évaluation des risques pour la région antarctique et élaborer un programme de travail visant à améliorer la cartographie de l'Antarctique - 2018 Soumettre à la RCTA par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OHI l'évaluation des risques effectuée par la CHA pour la région	Président de la CHA Observateurs Secrétariat	1 réunion par an Frais de déplacement pour SG ou Dir +1 AD		Incapacité des EM et d'autres de participer aux réunions

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
				antarctique ainsi qu'une proposition de programme de travail de la CHA visant à améliorer la cartographie de l'Antarctique, aux fins d'examen, d'avalisation et de soutien par la RCTA - 2019				
3.2.3	Contribuer à l'amélioration du cadre de la réponse de l'OHI en cas de catastrophe maritime	3.3		Améliorer les directives pertinentes en matière de réduction des risques de catastrophe. Permanent	Présidents des CHR Secrétariat			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.2.4	Tenir à jour et développer la base de données sous-jacente et la publication de l'OHI C-55 – <i>Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde</i>	4.4		Développer un nouveau cadre pour la contribution, la présentation et l'évaluation de l'état de l'hydrographie et de la cartographie marine dans la C-55	Secrétariat	20k€ par an		

Élément 3.3 Renforcement des capacités

Objectif : Evaluer l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine et des informations nautiques des nations et des régions où l'hydrographie est en cours de développement.

Fournir des directives pour le développement des capacités hydrographiques locales en tenant compte du contexte régional et des possibilités de soutien en matière de partage des capacités.

Identifier les besoins régionaux et étudier les possibilités d'appui et de formation en matière de renforcement des capacités de la part du fonds CB et d'autres sources.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.3.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC)	2.3 2.4 3.3 3.4 4.4	OMI AISM	Suivre et approuver le programme de travail CB (CBWP) Annuel	Président du CBSC Coordinateurs CB Secrétariat	Frais de déplacement pour 1 Dir + 1 AD Frais de déplacement et per diem pour le briefing pré-réunion du président		
3.3.2	Gérer le fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités	4.4			Président du CBSC Secrétariat			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.3.3	Développer et tenir à jour un système de gestion du renforcement des capacités	4.4		Soutenir la mise en œuvre du CBWP Permanent	Président du CBSC Secrétariat			
3.3.4	Examiner et tenir à jour la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités	4.4		Stratégie CB à jour Annuellement	Président du CBSC Secrétariat			
3.3.5	Développer, suivre et actualiser le programme de travail sur le renforcement des capacités (CBWP) dont : Examiner et actualiser les procédures CB Suivre et évaluer les progrès et les succès des activités et initiatives CB	4.4		Développer et proposer un CBWP annuel à inclure dans le programme de travail de l'OHI Annuellement. A examiner conjointement avec la tâche 3.3.1	Président du CBSC Secrétariat			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.3.6	Organiser, préparer et rendre compte des réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et le milieu universitaire dont : la réunion de coordination conjointe OHI/OMI/OMM/COI/AI EA/AISM/FIG sur le renforcement des capacités	4.3 4.4	Banque mondiale PNUD PNUE	Rechercher de nouvelles opportunités d'activités CB Augmenter le fonds CB annuel	Secrétariat	2 réunions par an Frais de déplacement pour 1 Dir ou 1 AD		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.3.7	Organiser, préparer et rendre compte d'un forum des parties prenantes du renforcement des capacités	4.4	OMI AISM COI OMM FIG	Obtenir des retours d'expérience des activités de formation CB Examiner le futur du programme de travail CB et de la stratégie CB de l'OHI 2019	Secrétariat	1 réunion 2019 Pas de coût significatif prévu		
3.3.8	Tenir à jour la publication M-2 de l'OHI - <i>La nécessité de Services hydrographiques nationaux</i>	3.1 3.2		Permanent	Secrétariat			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.3.9	Planifier, administrer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, dont : Visites techniques et de conseil, Ateliers techniques, Séminaires, Cours de courte et de longue durée Formation continue (à terre / à bord)	2.3 2.4 3.3 3.4 4.4		Evaluer l'état de l'hydrographie, de la cartographie et des aides à la navigation dans les Etats en développement Fournir les connaissances techniques de base et explorer conjointement des initiatives pour atteindre un niveau minimum de réponse aux obligations nationales, régionales et internationales	Président du CBSC Présidents des CHR Secrétariat	Conformément au CBWP annuel financé par le fonds CB		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.3.10	Rechercher et développer des projets régionaux hydrographiques / maritimes		OMI AISM COI Agences des NU Institutions de financement	Assurer une sensibilisation aux projets multilatéraux et bilatéraux ayant des composantes hydrographiques et/ou cartographiques, et fournir des conseils aux gouvernements, aux gestionnaires de projets et aux agences de financement Développer et soutenir les pré-études et études de cadrage de projets régionaux Permanent	Président du CBSC Présidents des CHR Secrétariat			

Élément 3.4 Coordination de la couverture hydrographique et cartographique mondiale

Objectif : Faciliter la réalisation d'une couverture mondiale en cartographie marine de qualité afin de satisfaire aux besoins du navigateur à l'appui de la sécurité et de l'efficacité de la navigation via le développement de spécifications et de normes pour la production, la distribution et la mise à jour des produits cartographiques et des publications d'appui.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.4.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles du groupe de travail sur la WEND	2.1 2,2 2.6	CIRM CNITA Directions des RENC	Favoriser la mise en œuvre des principes WEND, suivre les progrès et rendre compte à l'IRCC Annuellement	Président du GT WEND Secrétariat	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 Dir+AD ou 1 AD		
3.4.2	Maintenir des contacts avec les RENC	2.1 2,2 2.6	Direction des RENC EM des RENC	Faciliter la promotion de la coopération en matière de RENC dans l'intérêt des utilisateurs finaux des ENC Annuel	Président du GT WEND Secrétariat	2 réunions par an. Frais de déplacement pour 1 Dir ou 1 AD		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.4.3	Tenir à jour et coordonner les schémas d'ENC et de cartes INT, dont la couverture, la cohérence, la qualité et l'accessibilité	2.1		<p>Développer des schémas d'ENC dans les régions et coordonner la production et la tenue à jour des ENC</p> <p>Tenir à jour des schémas de cartes INT et coordonner la production de cartes INT dans les régions, en concordance avec la production d'ENC</p> <p>Permanent</p>	Présidents des CHR Secrétariat			<p>Manque de levés ou de nouveaux levés adéquats dans des zones où il n'existe pas de couverture satisfaisante.</p> <p>Chevauchement de données dans la même zone.</p>

Elément 3.5 Renseignements sur la sécurité maritime

Objectif : Faciliter la fourniture efficace de renseignements sur la sécurité maritime (RSM) aux navigateurs via la coordination et l'établissement de normes appropriées entre les agences.
Améliorer la coordination des NAVAREA en liaison avec les CHR et les organisations internationales pertinentes.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.5.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)	1.2 2.1 4.3	OMI AISM IMSO	Superviser et guider le service mondial d'avertissements de navigation OHI/OMI dont les avertissements NAVAREA et côtiers Annuel	Président du SC-SMAN Secrétariat	1 réunion par an Frais de déplacement pour 1 AD		
3.5.2	Conduire les réunions annuelles du groupe de travail chargé de la révision des documents du SC-SMAN	1.2 2.1	OMI AISM IMSO OMM	Tenir à jour les documents OMI/SMAN Annuel	Président du SC-SMAN Secrétariat	1 réunion par an Per diem pour 1 AD		

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.5.3	<p>Tenir à jour et développer les normes, spécifications et publications suivantes de l'OHI :</p> <ul style="list-style-type: none"> résolutions pertinentes de l'OHI contenues dans la M-3 - <i>Résolutions de l'OHI</i>, S-53 - <i>Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements de sécurité maritime</i> 	1.2 2.1 3.3	OMI IMSO OMM	<p>Effectuer des mises à jour des documents SMAN.</p> <p>Permanent</p>	Président du SC-SMAN Secrétariat			
3.5.4	Collaborer avec l'OMI et l'OMM pour la fourniture de RSM au titre du SMDSM	1.2 2.1 3.3	OMI OMM IMSO AISM	<p>Assurer le maintien de la fourniture du service.</p> <p>Permanent</p>	Président du SC-SMAN Secrétariat			Manque d'engagement des coordinateurs RSM nationaux avec les coordinateurs NAVAREA concernés

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.5.5	Participer et contribuer aux items de travail de l'OHI concernant la modernisation du SMDSM ainsi que le développement du plan de mise en œuvre de la « e-navigation »	1.2 2.1 2.5	OMI OMM IMSO AISM	Superviser des projets afin d'assurer le maintien de la fourniture du service au moins aux niveaux actuels, rechercher des domaines à améliorer Permanent	Président du SC-SMAN Secrétariat			
3.5.6	Améliorer la fourniture et l'exploitation des RSM pour la navigation mondiale en tirant pleinement partie des développements technologiques	1.2 2.1 2.5	OMI OMM IMSO AISM	Faire progresser le développement de la spécification de produit S-124 afin de s'aligner sur le développement de la « e-navigation » et avec la modernisation du SMDSM (cf. élément 2.5). Permanent	Président du SC-SMAN Secrétariat			

Elément 3.6 Programme de cartographie océanique

Objectif : Contribuer aux programmes de cartographie océanique mondiaux par le biais du projet OHI/COI de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), des projets de carte bathymétrique internationale (IBC) et d'autres initiatives internationales connexes.

Améliorer la disponibilité de la bathymétrie en eaux peu profondes à des fins autres que celle de la cartographie marine.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.6.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles du comité directeur de la GEBCO (GGC) et des organes associés dont le TSCOM, le SCRUM, la journée de la science de la GEBCO et le SCUFN	1.5 2.6 3.4	COI	<p>Mettre en œuvre le programme de travail du GGC</p> <p>Contribuer aux programmes mondiaux de cartographie des océans</p> <p>Améliorer la disponibilité de la bathymétrie en eaux peu profondes</p> <p>Mettre en œuvre les objectifs stratégiques pour la prochaine décennie.</p> <p>Annuel</p>	Président du GGC Secrétariat	<p>4 réunions par an</p> <p>Frais de déplacement pour 1 Dir + 2 AD</p> <p>Frais de déplacement pour 1 AD (pour le SCRUM)</p>	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres représentants pour préparer les réunions et y participer	

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.6.2	Assurer le fonctionnement efficace du centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB)	1.5 2.6		Améliorer le DCDB pour le transfert, l'ingestion, la découverte et le téléchargement de données bathymétriques et des informations associées, tel que l'index des noms des formes du relief sous-marin Permanent	Directeur du DCDB Président du CSBWG Codir. GEBSCO Secrétariat	30k€ par an pour la tenue à jour et le développement	Fonctionnement du DCDB principalement financé par les Etats-Unis (NOAA)	
3.6.3	Encourager la contribution de données bathymétriques au DCDB de l'OHI	1.5 2.2 2.6	Milieu universitaire et industrie	Les représentants de la GEBSCO participent aux réunions des CHR Permanent	Président du GGC Présidents des CHR Secrétariat			Manque de volonté des EM de fournir des données

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.6.4	Développer des directives générales sur l'utilisation et la collecte de données de bathymétrie participative (CSB)	2.6		Nouvelle publication de l'OHI sur la CSB 2018	Président du CSBWG Directeur du DCDB Secrétariat	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 AD	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres représentants pour préparer et participer aux réunions du CSBWG	
3.6.5	Soutenir les programmes coopératifs de collecte de données bathymétriques, dont : l'alliance de recherche sur l'océan Atlantique (AORA)	2.6		Contribuer aux programmes mondiaux et régionaux de cartographie des océans Annuel	Président du CSBWG Secrétariat	2 réunions par an 1 AD	Financé par l'UE	

3.6.6	<p>Tenir à jour les publications bathymétriques de l'OHI, dont :</p> <p><i>B-4 - Renseignements relatifs aux données bathymétriques récentes</i></p> <p><i>B-6 - Normalisation des noms des formes du relief sous-marin</i></p> <p><i>B-8 - Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin</i></p> <p><i>B-9 - Atlas numérique de la GEBCO</i></p> <p><i>B-10 - Histoire de la GEBCO</i></p> <p><i>B-11 - Livre de recettes GEBCO OHI-COI</i></p> <p>(la demande du GGC de retirer la B-7 - <i>Directives pour la GEBCO</i> est attendue pour 2017)</p>	2.6	COI	Tenir les publications à jour	Président du GGC Secrétariat			
-------	---	-----	-----	-------------------------------	---------------------------------	--	--	--

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.6.7	Contribuer à la promotion et à l'enseignement en matière de cartographie des océans. Accroître la compréhension de l'importance de l'hydrographie et de l'intérêt de choisir la cartographie océanique comme carrière	1.5 2.6 3.4	COI	Elaborer une feuille de route pour le groupe de travail sur la promotion et l'enseignement. Développer du matériel de formation. Imprimer la carte mondiale de la GEBCO au sein des EM Permanent	Président du GGC Secrétariat		Fonds pour la GEBCO - 8 500 euros	

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.6.8	Tenir à jour le site web de la GEBCO	1.5 2.6 3.4	BODC	Tenir à jour continuellement le contenu du site web de la GEBCO avec de nouveaux items ; renseignements concernant les réunions et événements et informations et liens vers de nouveaux produits Permanent	Président du GGC Secrétariat		Fonds pour la GEBCO - 5 000 euros par an	

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.6.9	Développer un cours de courte durée et du matériel de cours sur la compilation de modèles bathymétriques numériques (DBM) aux fins d'inclusion à la GEBCO depuis une base de données bathymétriques source hétérogène	1.5 2.6 3.4		Programme et calendrier du cours à l'occasion du premier cours. 2018	Président du GGC Secrétariat			Fonds GEBCO
3.6.10	Tenir à jour et améliorer l'Index de la GEBCO (B-8) pour accès internet	1.5		Améliorer et tenir à jour de manière continue afin d'introduire les nouveaux noms issus de chaque réunion du SCUFN Annuel	Président du GGC Directeur du DCDB Secrétariat		Contrat d'assistance financé par le fonds pour la GEBCO - 15 000 euros	

Élément 3.7 Infrastructures de données spatiales maritimes

Objectif : Superviser les développements relatifs à la composante hydrographique des infrastructures de données spatiales maritimes, développer et tenir à jour les publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, le cas échéant.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.7.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG)	2.5	OGC SPC	Permanent	Président du MSDIWG Secrétariat	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 AD	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres représentants pour préparer et participer à la réunion	
3.7.2	Tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI sur les MSDI, dont la C-17	2.5		Version révisée de la publication de l'OHI C-17 2018	Président du MSDIWG Secrétariat			
3.7.3	Développer un programme de formation pour les MSDI et les sujets d'apprentissage associés	2.5		Matériel de cours pour un cours de formation MSDI normalisé 2018	Président du MSDIWG Secrétariat			

Elément 3.8 Normes internationales pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine
Objectif : Etablir des normes de compétence minimum pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine.

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.8.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles du comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC)	1.1 1.4	FIG ACI	Homologation de nouvelles soumissions Permanent	Président de l'IBSC Secrétariat	1 réunion par an. Frais de déplacement pour 1 AD	Frais de déplacement, per diem et heures de travail pour les EM et les autres représentants pour préparer et participer à la réunion	Disponibilité des membres du comité pour absorber une charge de travail intersessionnel croissante Capacité du Secrétariat à fournir un soutien complet au comité

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.8.2	Remplir les fonctions de l'IBSC	1.4	FIG ACI	Permanent	Président de l'IBSC Secrétariat			Disponibilité des membres du comité pour absorber une charge de travail intersessionnel croissante Capacité du Secrétariat à fournir un soutien complet au comité
3.8.3	Gérer le fonds de l'IBSC	4.4	FIG ACI	Gérer efficacement le fonds de l'IBSC et rendre compte au Secrétariat de l'OHI Permanent	Président de l'IBSC Secrétariat			

Tâche	Description	SD	Partie(s) prenante(s) extérieure(s) à l'OHI importante(s)	Résultats significatifs / jalons et échéancier	Autorité pilote / participants	Ressources spécifiques notables du budget de l'OHI	Autres ressources	Risques significatifs pour la réalisation
3.8.4	<p>Examiner les normes de l'IBSC et tenir à jour les publications de l'IBSC,</p> <p>dont :</p> <p><i>C-6 - Textes et journaux de référence pour la formation en hydrographie</i></p> <p><i>C-47 - Cours de formation en hydrographie et en cartographie marine</i></p> <p><i>S-5A et B - Normes de compétence pour les hydrographes</i></p> <p><i>S-8A et B - Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine</i></p>	1.4	FIG ACI	<p>Superviser, contrôler et tenir à jour les normes de l'IBSC dans la S-5 et dans la S-8</p> <p>Fournir des directives aux instituts de formation</p> <p>Annuellement</p>	Président de l'IBSC Secrétariat	<p>Soutenir l'IBSC pour l'examen et la tenue à jour des normes de compétence</p> <p>1 réunion</p> <p>20k€pour 3 ans</p>		<p>Disponibilité des membres du comité pour absorber une charge de travail intersessionnel croissante</p> <p>Capacité du Secrétariat à fournir un soutien complet au comité</p>

ANNEXE A**Analyse des risques stratégiques – janvier 2017****1. INTRODUCTION**

Cette évaluation suit le cadre d'analyse des risques décrit dans le plan stratégique de l'OHI adopté par la Conférence HI en 2009. Elle est basée sur une mise à jour limitée effectuée par le Secrétariat de l'analyse fournie à l'annexe A du plan stratégique. Le HSSC a fourni une contribution qui a confirmé les résultats de l'évaluation des risques qui le concerne figurant dans l'analyse des risques de 2009.

2. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES**2.1 Contexte**

L'environnement des risques de l'OHI est établi à l'aide des tendances et des développements considérés comme appropriés pour les objectifs stratégiques de l'OHI.

Les hypothèses stratégiques, décrites au chapitre 3 du plan stratégique, ont été classées dans les catégories « forces » (S), « faiblesses » (W), « opportunités » (O), ou « menaces » (T).

Ces hypothèses stratégiques comportent des risques possibles pour les orientations stratégiques associées fixées dans le chapitre 4 et qui visent à satisfaire aux objectifs de l'OHI et en définitive à sa mission. Elles ont été utilisées comme point de départ logique pour l'identification des risques.

2.2 Identification des risques

Les risques possibles ont été identifiés pour chaque SD. Ces risques ont été classés comme (1) internes, c'est à dire provenant de la communauté de l'OHI, ou (2) externes. Les hypothèses stratégiques concernées sont indiquées.

SD1 Renforcer le rôle et l'efficacité de l'OHI*Risques internes*

Description	Hypothèses stratégiques
manque de moyens (capacité/compétence/budget)	1.2, 2.3
manque de consensus sur « comment »	5.2, 5.3
déficiences des normes existantes	4.1

Risques externes

Description	Hypothèses stratégiques
développements technologiques trop rapides pour y faire face	4.1
développements nationaux (politiques/juridiques) gênant la coopération	5.2

SD2 Faciliter la couverture globale et l'utilisation de données et de services hydrographiques officiels*Risques internes*

Description	Hypothèses stratégiques
les Etats membres (EM) ne peuvent pas se conformer	2.3, 3.3
les EM ne sont pas conscients du degré d'importance de se conformer	1.2
manque de consensus sur « comment »	5.2, 5.3, 3.1
déficience des normes existantes	4.1

Risques externes

Description	Hypothèses stratégiques
manque de moyens (capacité/compétence/budget)	3.3
développements technologiques trop rapides pour y faire face	4.1
développements nationaux (politiques/juridiques) gênant la coopération	5.2

SD3 Accroître la prise de conscience globale de l'importance de l'hydrographie*Risque interne*

Description	Hypothèses stratégiques
manque de moyens (capacité/compétence/budget)	1.2, 2.3

Risque externe

Description	Hypothèses stratégiques
manque de connaissances/compétence/intérêt	2.3

SD4 Aider les Etats membres à assumer leurs rôles*Risque interne*

Description	Hypothèses stratégiques
manque de moyens (capacité/compétence/budget)	1.2, 2.3

Risque externe

Description	Hypothèses stratégiques
développements nationaux (politiques/juridiques) gênant la coopération	5.2

2.3 Evaluation des risques

Les risques identifiés ci-dessus peuvent être évalués en fonction de la gravité potentielle de leur impact et de leur probabilité d'occurrence conformément à la formule pour la quantification des risques :

Le taux d'occurrence (ou de **probabilité**) multiplié par l'indicateur numérique de **l'impact de l'événement** équivaut au **risque**.

Sur la base de l'approche en cinq catégories décrites dans le cadre de la gestion des risques de l'OHI énoncé à l'annexe A du plan stratégique, avec :

Probabilité d'occurrence sur la durée du programme de travail :

- 5 – extrême
- 4 – élevée
- 3 – moyenne
- 2 – faible
- 1 – négligeable

Impact de l'événement sur l'OHI :

- 5 – extrême – menace la survie de l'OHI
- 4 – élevé – menace la crédibilité de l'OHI
- 3 – modéré – menace la structure actuelle de l'OHI
- 2 – faible – changement d'objectif / de moyens
- 1 – négligeable – résolu dans le cadre de processus / de la structure existants de l'OHI
- 0 – absent – aucun impact

Les risques identifiés ci-dessus sont évalués comme suit :

<i>Risques internes</i>	Probabilité (1 à 5)	Impact (1 à 5)	<i>Evaluation du risque résultant (P x I)</i>
manque de moyens (capacité/compétence/budget)	4	4	16
manque de consensus sur « comment »	3	4	12
les Etats membres (EM) ne veulent/peuvent pas se conformer	4	5	20
les EM ne sont pas conscients du degré d'importance à se conformer	3	4	12
déficiences des normes existantes	4	4	16

<i>Risques externes</i>	Probabilité (1 à 5)	Impact (1 à 5)	<i>Evaluation du risque résultant (P x I)</i>
développements technologiques trop rapides pour y faire face	3	4	12
développements nationaux gênant la coopération	3	2	6

manque de moyens (capacité/compétence/budget)	4	4	16
manque de connaissance/compétence/intérêt	4	3	12

L'utilisation de l'évaluation de la somme des risques pour tous les risques associés à chaque SD établit l'ordre des priorités suivant pour les SD :

Rang	SD	Description	Somme des évaluations des risques
1	SD2	Faciliter la couverture globale et l'utilisation des données, produits et services hydrographiques officiels	94
2	SD1	Renforcer le rôle et l'efficacité de l'OHI	62
3	SD3	Accroître la prise de conscience globale de l'importance de l'hydrographie	28
4	SD4	Aider les États membres à assumer leurs rôles	22

A partir de cette évaluation, il apparaît clairement que la réalisation de la SD2 présente des risques significatifs, et que les autres SD présentent de moins en moins de risques.

2.4 Traitement des risques

Etant donné que les risques *internes* sont sous le contrôle direct de l'OHI, il semble logique de commencer par l'identification des trois **risques** les plus pertinents au niveau stratégique, c'est-à-dire qui menacent la réalisation des SD et en fin de compte la mission, et de décider d'un traitement effectif.

- (1) **SD2** : les États membres (EM) ne peuvent se conformer (2.3, 3.3) **4 5 20**
manque de consensus sur « comment » (5.2, 5.3, 3.1) **3 4 12**
- (2) **SD1&4** manque de moyens (capacité/compétence/budget) (1.2, 2.3) **4 4 16**

Lorsqu'un EM n'est pas en mesure de satisfaire à l'orientation **SD2**, l'OHI a des mécanismes (tels les programmes de renforcement des capacités via les CHR dans le programme de travail, ou un soutien des SH individuels via un accord bilatéral) en place pour soutenir le SH concerné, et ainsi réduire le risque. Dans le même temps, la solution à la situation peut également être liée à la fois aux **SD1&4**. Si l'on manque de moyens (capacité, compétence, financement) pour mettre en œuvre les mécanismes existants de soutien du SH concerné, alors il est peu vraisemblable que l'orientation **SD2** puisse être atteinte efficacement.

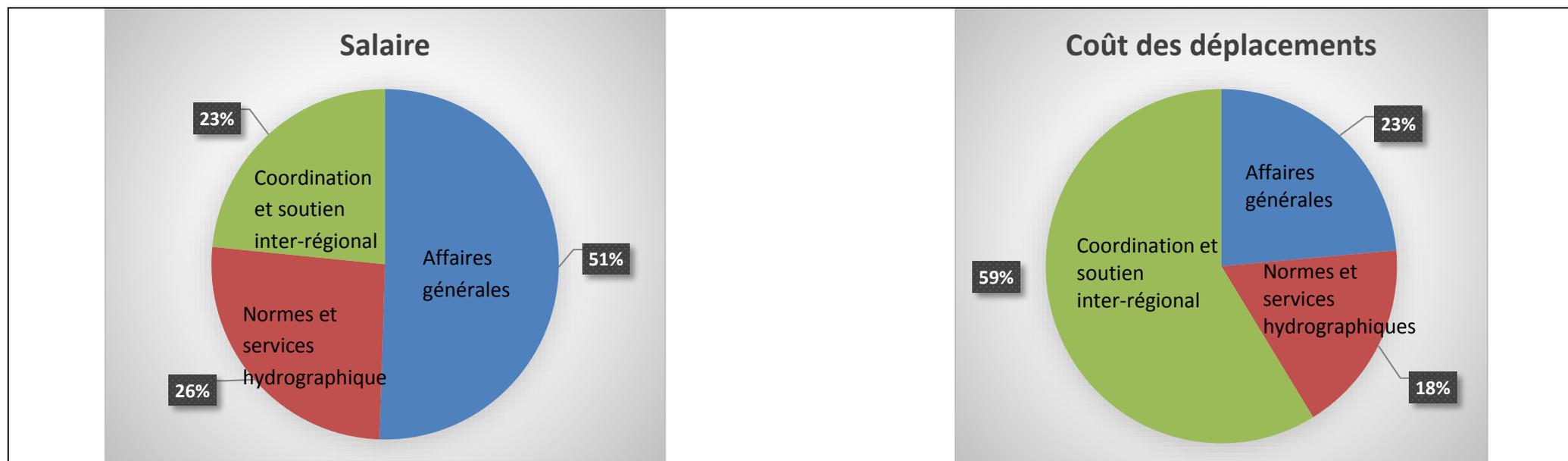
Pour réduire le risque qu'un EM ne soit pas en mesure d'observer l'orientation **SD2**, l'OHI (le Secrétaire général conjointement avec l'IRCC, le CBSC et les présidents des CHR) devrait :

- identifier les SH les plus touchés (manque de capacité/compétence)
- faire une estimation réaliste de l'action corrective nécessaire (en identifiant les lacunes), et
- définir comment un SH de soutien ou le programme CB peuvent aider.

Un mécanisme d'escalade pourrait être envisagé, si nécessaire : un EM affecté pourrait être contacté via l'OMI ou directement par voie diplomatique afin d'identifier ses lacunes et de souligner ses responsabilités ainsi que les avantages et la valeur pour la nation de rechercher une amélioration à cette situation.

ANNEXE B

Ressources financières allouées à chaque programme



PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI 2017 (tel qu'approuvé)

1. Préambule
2. Vision / Mission / Objectif
3. Hypothèses stratégiques
4. Orientations stratégiques
5. Voies et moyens
 - 5.1. Cycles de planification et de révision
 - 5.2. Analyse et réduction des risques
 - 5.3. Programme de travail
6. Suivi de la progression

Annexe A – Cadre de gestion des risques

Annexe B – Indicateurs de performance

1. PREAMBULE

L'hydrographie est la branche des sciences appliquées traitant du mesurage et de la description des éléments physiques des océans, des mers, des zones côtières, des lacs et des fleuves, ainsi que de la prédiction de leur changement dans le temps, essentiellement dans l'intérêt de la sécurité de la navigation et à l'appui de toutes les autres activités maritimes, incluant le développement économique, la sécurité et la défense, la recherche scientifique et la protection de l'environnement.

L'organisation hydrographique internationale (OHI) est une organisation consultative et technique inter-gouvernementale, régie par une convention internationale. Ses membres sont les gouvernements parties à cette convention. Etablie en 1921, L'OHI est une organisation internationale compétente, mentionnée en tant que telle dans la convention des Nations unies sur le droit de la mer, qui soutient essentiellement la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement, et qui coordonne, à l'échelle mondiale, l'établissement de normes pour la production de données et la fourniture de services hydrographiques, conformément à la convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). Elle facilite également le renforcement des capacités des services hydrographiques nationaux et constitue un forum, à l'échelle internationale, pour l'amélioration des services hydrographiques, par la discussion et la résolution de questions hydrographiques, et aide les gouvernements membres à fournir ces services avec le meilleur rapport coût-efficacité via leurs services hydrographiques nationaux. La convention de l'OHI fait l'objet d'un protocole d'amendements qui est entré en vigueur le 8 novembre 2016.

Les travaux de l'organisation s'articulent autour de deux documents principaux :

- Le plan stratégique ;
- Le programme de travail pluriannuel.

2. VISION, MISSION ET OBJECTIF

La vision de l'OHI est d'être l'autorité hydrographique mondiale officielle qui mobilise activement l'ensemble des Etats côtiers et intéressés ainsi que les organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales appropriées afin de faire progresser la sécurité et

l'efficacité dans le secteur maritime, et qui soutient la protection et l'utilisation durable de l'environnement marin.

La mission de l'OHI consiste à créer un environnement global au sein duquel les Etats fournissent en temps utile des données, des produits et des services hydrographiques appropriés et normalisés, et assurent leur plus large utilisation possible.

Les **objectifs** de l'OHI sont énoncés dans l'Article II de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée. Les **objectifs** de l'Organisation consistent à :

- a. *promouvoir l'utilisation de l'hydrographie pour la sécurité de la navigation et pour toutes les autres activités maritimes et accroître la prise de conscience générale de l'importance de l'hydrographie ;*
- b. *améliorer la couverture globale, la disponibilité et la qualité des données, des informations, des produits et des services hydrographiques, ainsi que leur accessibilité ;*
- c. *faire progresser les capacités hydrographiques globales ainsi que les moyens, la formation, les sciences et les techniques ;*
- d. *Mettre en place et soutenir le développement de normes internationales relative aux données, informations, produits, services et techniques hydrographiques afin de parvenir à la plus grande uniformité possible dans l'utilisation de ces normes ;*
- e. *Fournir en temps utile, aux gouvernements et aux organisations internationales, des conseils faisant autorité, sur toutes les questions hydrographiques ;*
- f. *Faciliter la coordination des activités hydrographiques entre les Etats membres ; et*
- g. *Améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques, entre les Etats, sur une base régionale.*

3. HYPOTHESES STRATEGIQUES

Les hypothèses stratégiques sont identifiées en tant que « forces » (S), « faiblesses » (W), « opportunités » (O) ou « menaces » (T) pour la mise en œuvre des objectifs de l'OHI.

1. Etat des services hydrographiques / Bénéfices et bénéficiaires

- 1.1 Une infrastructure hydrographique axée sur les données adéquate constitue une couche de fondation géospatiale essentielle pour soutenir la transition vers un environnement de données ouvert (O).
- 1.2 On déplore encore, à l'échelle globale, une prise de conscience insuffisante (et donc un manque de financement) du niveau, de la valeur et de l'importance des services hydrographiques (W).
- 1.3 Les normes et règles en matière de formation doivent se maintenir au niveau des développements technologiques.

2. Tendances politiques et sociétales

- 2.1 La mondialisation continuera de contribuer à l'accroissement des demandes en matière de commerce maritime et de services de soutien coordonnés (O).
- 2.2 Le développement de l'économie bleue et les préoccupations environnementales, en lien notamment avec les changements climatiques, engendrent des demandes toujours plus importantes et des utilisations plus larges des informations hydrographiques, au-delà d'une utilisation exclusivement centrée sur la sécurité de la navigation (O).

2.3 La performance humaine dans tous les secteurs de l'industrie maritime (y compris la navigation) est une préoccupation essentielle en termes de sécurité (O/W).

3. Tendances économiques et liées au marché

3.1 90 % du commerce mondial s'effectue par les routes maritimes et, actuellement, 800 ports principaux, un chiffre qui est en augmentation, et qui constitue une dépendance clé pour l'économie mondiale (O).

3.2 L'industrie maritime est un partenaire indispensable au sein de la communauté hydrographique (O).

3.3 Un investissement à long terme est nécessaire pour fournir et maintenir une infrastructure hydrographique appropriée et les bénéfices sont indirects (W).

3.4 Les projets multinationaux sont une ressource fondamentale (O).

4. Tendances technologiques

4.1 Les développements technologiques (ère numérique, ENC, systèmes de communication à haut débit, technologie des capteurs et services intégrés et systèmes précis de détermination de la position) constituent un moteur de changement essentiel et nécessitent une gestion et une présentation des données interopérables (O).

4.2 Les mécanismes participatifs ont un potentiel élevé

5. Tendances légales et réglementaires

5.1 La fourniture de services hydrographiques par les gouvernements contractants restera réglementée, au niveau international, par la convention SOLAS (S).

5.2 Des politiques nationales et internationales sont en cours de développement pour encourager ou exiger accès, distribution et échange de données libres et obligatoires pour la réduction des risques, pour la protection de l'environnement et le développement concurrentiel des services aval à valeur ajoutée (O/T).

5.3 Il y aura une réglementation accrue en matière de sécurité, ce qui nécessitera des informations plus anticipées et plus détaillées sur les mouvements de navires et ce qui accroîtra potentiellement le contrôle exercé sur les navires dans les eaux nationales (O).

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Compte tenu des hypothèses stratégiques, l'OHI poursuivra les orientations stratégiques suivantes, afin de remplir sa mission et ses objectifs :

1. Renforcer le rôle et l'efficacité de l'OHI

L'OHI exercera son rôle d'organisation internationale compétente pour toutes les questions hydrographiques, en répondant avec plus d'efficacité et d'efficacités aux besoins de la communauté maritime, du gouvernement, de la science et de l'industrie pour les données, les produits et les informations hydrographiques, via :

- 1.1 la mise en œuvre de procédures et de mécanismes proactifs, efficaces et dynamiques qui répondent effectivement aux tendances, développements et défis émergents ;
- 1.2 une coopération plus étroite et plus efficace avec les organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales appropriées, afin de répondre aux questions inter-agences et de promouvoir ainsi la cohérence et l'efficacité ;
- 1.3 la mobilisation des différentes parties prenantes, incluant les organisations internationales non gouvernementales, le gouvernement, l'industrie, le milieu universitaire et autres, pour les travaux techniques de ses organes, afin d'assurer une approche plus complète de la prise de décision et de l'utilisation optimum des données de haute fidélité ;
- 1.4 le développement, l'amélioration, la diffusion et la promotion des normes hydrographiques claires, uniformes et globales afin d'améliorer la sécurité de la navigation maritime, la protection du milieu marin, la sécurité maritime, la gestion des zones portuaire et côtière et le développement économique ;
- 1.5 la promotion du rôle de l'hydrographie à l'appui des sciences connexes pertinentes qui se rapportent à l'océan.

2. **Faciliter la couverture globale et l'utilisation des données, produits et services hydrographiques**

L'OHI s'efforcera de réaliser et de mettre à disposition une couverture globale de données, informations, produits et services hydrographiques officiels de grande qualité, nécessaires pour la sécurité de la navigation en mer et pour des utilisations autres que la navigation, par exemple en développant une infrastructure des données spatiales, via :

- 2.1 la coordination effective des activités des Etats membres pour la fourniture de services hydrographiques cohérents, consistants, normalisés et bien coordonnés, conformément à la règle 9 du chapitre V de la convention SOLAS ;
- 2.2 l'accroissement et le soutien de la coopération en matière d'activités hydrographiques, entre les Etats, sur une base régionale, sous l'égide des commissions hydrographiques régionales ;
- 2.3 l'élargissement de la composition de l'OHI ;
- 2.4 l'encouragement et le soutien à la création de nouveaux services hydrographiques ;
- 2.5 l'encouragement et le soutien du développement et de la promotion des systèmes de navigation intégrés et des infrastructures de données géospatiales ;
- 2.6 la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies et des opportunités offertes par la mondialisation, la coopération internationale et les mécanismes participatifs.

3. **Accroître la prise de conscience globale de l'importance de l'hydrographie**

L'OHI promouvra la prise de conscience, au niveau national, régional et global, de la valeur, de l'importance et des bénéfices de l'hydrographie ainsi que de la fourniture de services hydrographiques pour toutes les activités maritimes, en :

- 3.1 s'assurant que le rôle et les responsabilités des services hydrographiques nationaux sont bien compris à tous les niveaux des communautés maritimes et publiques ;
- 3.2 soutenant et promouvant la valeur des services hydrographiques et des programmes de levés hydrographiques nationaux ;
- 3.3 attirant l'attention des organisations intergouvernementales et des autres organisations internationales concernées, des agences de financement, des gouvernements nationaux et des parties prenantes du monde maritime, entre autres, sur la valeur et l'importance de l'hydrographie pour des questions liées à la sécurité de la navigation en mer, à la protection du milieu marin, à la planification préalable et aux interventions en cas de catastrophes, à la sécurité maritime et au développement économique ;
- 3.4 préparant et promouvant les programmes d'enseignement et d'information incluant une incitation à bien informer les citoyens et à favoriser la prise de conscience publique de la valeur et de l'importance de l'hydrographie et de son rôle dans la vie quotidienne.

4. **Aider les Etats membres à assumer leurs rôles.**

L'OHI aidera et soutiendra ses Etats membres dans l'accomplissement de leurs rôles actuels et dans la satisfaction des futures demandes et exigences de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible, en :

- 4.1 servant de point focal et de forum pour toutes les questions liées à l'hydrographie ;
- 4.2 soutenant les initiatives nationales visant à obtenir de meilleures informations hydrographiques ainsi qu'à développer et à améliorer l'infrastructure hydrographique ;
- 4.3 encourageant la coopération bilatérale et régionale sur les questions hydrographiques et connexes ;
- 4.4 consolidant le programme de renforcement des capacités de l'OHI afin de mieux répondre aux besoins des Etats membres, notamment à ceux qui développent leurs capacités de la gestion des renseignements sur la sécurité maritime, à la conduite des levés, à la cartographie marine et à l'entretien d'une infrastructure des données spatiales maritimes.

5. **VOIES ET MOYENS**

5.1 **Cycles de planification et de révision**

Les cycles de planification et de révision du plan stratégique, du programme de travail et du budget sont fixés par la résolution de l'OHI12/2002 telle qu'amendée.

Le suivi et l'exécution intersession du plan stratégique, du programme de travail et du budget sont assurés par le Conseil.

5.2 Analyse et réduction des risques

Une analyse est effectuée lors de la préparation du programme de travail, avec pour objectif :

- d'identifier les risques significatifs associés à chaque orientation stratégique du plan stratégique, de comprendre comment et quand ils surviennent, d'identifier les parties prenantes, et
- d'estimer leur probabilité d'occurrence et leur impact sur l'OHI, sur ses Etats membres et sur toute autre partie prenante, le cas échéant (par exemple l'OMI), et
- d'identifier la gamme des actions de réduction requises, les responsables et parties prenantes concernées, les priorités et les échéances qui leur sont assignées ainsi que toute demande de ressource qui sera nécessaire.

Le programme de travail a pour but de mettre en œuvre les orientations stratégiques tout en maîtrisant ces risques.

Un cadre de gestion des risques est présentée en annexe A.

5.3 Programme de travail

Le programme de travail couvre la période qui commence au 1^{er} janvier de l'année suivant une session ordinaire de l'Assemblée et qui se termine le 31 décembre de l'année de la session ordinaire suivante.

Le programme de travail est divisé selon les trois programmes suivants :

- *Les affaires générales*, sous la responsabilité du Secrétaire général
- *Les services et les normes hydrographiques*, sous la responsabilité du comité pertinent (HSSC),
- *Le soutien et la coordination inter-régionaux*, sous la responsabilité du comité de coordination inter-régional (IRCC),

Le programme du HSSC inclut les activités qui doivent être menées par ses entités subordonnées ainsi que par les organes inter-organisationnels qui rendent compte au HSSC.

Le programme IRCC inclut les activités qui doivent être menées par ses entités subordonnées ainsi que par les commissions hydrographiques régionales et par les organes inter-organisationnels qui rendent compte à l'IRCC.

Les activités des Etats membres individuels qui concernent la mise en œuvre des orientations stratégiques sont listées dans le programme approprié.

Chaque élément des programmes identifie :

- l'orientation stratégique à laquelle il se réfère,
- les principales parties prenantes extérieures à l'OHI, le cas échéant, qui sont susceptibles d'être affectées,
- les principaux livrables et les jalons associés, selon qu'il convient,
- l'autorité pilote et les participants, le cas échéant,
- les ressources prévues dans le budget de l'OHI lorsqu'elles sont significatives, et
- les autres ressources lorsqu'elles sont significatives,

Le programme de travail est révisé chaque année par le Conseil en liaison avec les présidents du HSSC et de l'IRCC.

6. Suivi de la progression

6.1 Mécanisme de suivi

Le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique et d'identification des besoins de révision comprend les éléments suivants :

- la définition des indicateurs de performance en fonction desquels la progression de la mise en œuvre des orientations stratégiques est périodiquement évaluée;
- l'examen des progrès relatifs aux orientations stratégiques via les indicateurs de performance ;
- l'examen de l'adéquation des orientations stratégiques en rapport avec les progrès réalisés et avec les hypothèses stratégiques sur lesquelles elles reposent;
- la vérification que les hypothèses stratégiques elles-mêmes sont toujours valables depuis leur établissement initial, en relation avec les objectifs de l'organisation et en tenant compte de tous les changements ultérieurs dans :
 - le statut des services hydrographiques / les bénéfices et les bénéficiaires,
 - les tendances politiques et sociétales,
 - les tendances économiques et liées au marché,
 - les tendances technologiques,
 - les tendances légales et réglementaires.

Compte tenu de l'objectif de l'Organisation et des orientations stratégiques, le programme de travail sera mesuré à l'aide d'indicateurs qui devront montrer les points critiques, les facteurs de risque, la situation de la productivité (en tenant compte, entre autres, du facteur budgétaire) et le niveau de réalisation des objectifs stratégiques. Ils devraient également indiquer les tendances futures : les prévisions d'amélioration ou de détérioration.

La périodicité de la mesure devrait être annuelle, conformément au cycle de révision du programme de travail.

A la fin de la période du programme de travail (tous les trois ans) ces indicateurs fourniront une source de données pour la révision du plan stratégique et/ou du programme de travail.

6.2 *Mise en œuvre des indicateurs de performance*

La mise en œuvre des indicateurs de performance repose sur une approche à deux niveaux. *Les PI stratégiques* sont établis par l'Assemblée en tant que processus *descendant*, et *les PI du niveau exécutif* sont établis par le HSCC et l'IRCC et leurs organes subordonnés en tant que processus *ascendant* :

- PI au niveau stratégique (SPI) : un petit nombre d'indicateurs de performance associés aux objectifs de l'OHI (1 ou 2 SPI par objectif), dont l'Assemblée doit convenir et qui doivent être gérés par le Secrétaire général et le Conseil ; (cf. annexe B pour la liste en vigueur)
- PI au niveau exécutif (WPI) : les PI associés aux orientations stratégiques qui doivent être convenus et gérés par le HSCC et l'IRCC et leurs organes subsidiaires.

Dans ce contexte, les références croisées entre les objectifs, les orientations stratégiques et les PI sont organisées de la manière suivante :

Objectifs => PI stratégiques => orientations stratégiques => organes responsables => PI du niveau exécutif

6.3 *Evaluation et examen*

L'évaluation des PI du niveau exécutif et l'examen de la progression des orientations stratégiques sont considérés en deux temps : un examen initial par l'organe principal et un examen d'ensemble par le Secrétaire général et le Conseil.

Les résultats des PI au niveau exécutifs, accompagnés d'une évaluation des PI stratégiques, seront soumis à l'examen de l'Assemblée. La soumission devrait inclure une évaluation qualitative et, lorsque possible, quantitative de la progression, sur la base de la valeur des PI. Elle devrait également inclure des recommandations sur les mesures de gestion à envisager lorsque les tendances montrent soit une absence de progression soit qu'un changement d'hypothèse ou d'orientation sous-jacente est nécessaire. De cette manière, l'objectif peut être maintenu et la preuve de la progression suivie/présentée.

La révision des hypothèses stratégiques est préparée par le Secrétaire général et le Conseil en vue d'être soumis à l'Assemblée. La soumission devrait inclure une analyse de la pertinence des hypothèses stratégiques et des recommandations sur les changements à envisager.

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

1. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

1.1 But et objectif de la politique

- Favoriser une prise de conscience transverse de la gestion des risques au sein de l'OHI,
- Adopter une structure de gestion des risques uniforme et l'intégrer dans les processus de planification stratégique de l'OHI,
- Identifier et analyser de manière proactive les principales expositions de l'OHI aux risques et définir les options permettant de les traiter de façon appropriée,
- Sélectionner et mettre en œuvre les options appropriées qui minimisent l'exposition de l'OHI aux risques avec le meilleur rapport coût-efficacité (à la fois financier et non financier).

1.2 Méthodologie générale

L'OHI exige que les risques identifiés soient gérés de manière à ne pas présenter une menace trop importante pour les objectifs stratégiques et donc pour la réussite de l'accomplissement de la mission de l'OHI. Les activités de gestion des risques sont donc traitées à deux niveaux :

- Au niveau stratégique par le Secrétaire général et avec un traitement descendant,
- Au niveau exécutif par les entités subordonnées aux comités HSCC/IRCC et avec un traitement ascendant.

Les deux niveaux sont regroupés dans le cadre du programme de travail qui est révisé annuellement sous la supervision du Secrétaire général *et du* Conseil.

1.3 Rôles et responsabilités

Le Secrétaire général est le responsable ultime vis-à-vis des Etats membres de la gestion des risques de l'OHI. Le Secrétaire général a la responsabilité de s'assurer que le cadre de gestion des risques est réellement mis en œuvre au sein de l'OHI et que ses principes sont communiqués à tous les niveaux. Le Secrétaire général fournira également le profil nécessaire pour faire progresser une culture de gestion des risques à l'OHI, incluant la participation à sa supervision et aux comptes rendus.

Le Secrétaire général et le Conseil, sont responsables de la supervision de routine du programme de gestion des risques de l'OHI, de sa mise en œuvre, en convenant de la tolérance aux risques et du traitement des risques ainsi que de leur suivi régulier.

2. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

2.1 Contexte

L'environnement des risques de l'OHI est déterminé en examinant les tendances et les développements considérés comme appropriés pour les objectifs stratégiques de l'OHI.

Les hypothèses stratégiques sont décrites au chapitre 3 du plan stratégique et ont été classées dans les catégories « forces » (S), « faiblesses » (W), « opportunités » (O) ou « menaces » (T).

Ces hypothèses stratégiques introduisent des risques possibles pour la réalisation des orientations stratégiques associées énoncées au chapitre 4 devant permettre de satisfaire aux objectifs de l'OHI et en définitive à sa mission. Elles constituent donc le point de départ logique de l'identification des risques.

2.2 Identification des risques

Les orientations stratégiques (SD) ne sont pas nécessairement indépendantes les unes des autres. Les risques possibles sont d'abord identifiés pour chaque SD. Lors de la phase d'appréciation des risques, les risques communs à plus d'une SD pourront être identifiés. Les risques seront classés comme étant soit (1) *internes*, c'est-à-dire provenant de la communauté de l'OHI, soit (2) *externes*.

2.3 Evaluation des risques

Les risques identifiés doivent être évalués en fonction de la gravité potentielle de leur impact et de leur probabilité d'occurrence. L'évaluation des risques devrait produire des informations pour la gestion de l'organisation telles que les principaux risques soient faciles à comprendre et que des priorités puissent être fixées pour les décisions en matière de gestion des risques. La formule acceptée pour la quantification des risques est la suivante :

Le taux d'occurrence (ou de **probabilité**) multiplié par l'indicateur numérique de **l'impact de l'événement** équivaut au **risque**

Une approche à cinq catégories est jugée adéquate :

Probabilité d'occurrence sur la durée du programme de travail :

- 5 – extrême
- 4 – élevée
- 3 – moyenne
- 2 – faible
- 1 – négligeable

Impact de l'événement sur l'OHI :

- 5 – extrême – menace la survie de l'OHI
- 4 – élevée – menace la crédibilité de l'OHI
- 3 – modéré – menace la structure actuelle de l'OHI
- 2 – faible – changement d'objectif / de moyens
- 1 – négligeable – résolu dans le cadre de processus / de la structure actuel(le) de l'OHI
- 0 – absent – aucun impact

A partir de cette approche, les risques identifiés peuvent être cotés en fonction de leur probabilité et de leur impact et une cote de risque peut être calculée pour chaque risque.

Les risques se rapportant aux SD appropriées peuvent ensuite être priorisés comme significatifs ou autre en fonction de la cotation des risques.

2.4 Traitement des risques

Etant donné que les risques *internes* sont sous le contrôle direct de l'OHI, il semble logique de commencer par l'identification des **risques** les plus pertinents et les plus significatifs au niveau

stratégique, en d'autres termes, ceux qui menacent la réalisation des orientations stratégiques et en fin de compte la mission de l'OHI, et de décider d'un traitement effectif.

Les risques *externes* devraient également être traités s'ils sont jugés significatifs en termes de menace à la réalisation des orientations stratégiques et en fin de compte à la mission de l'OHI.

2.5 Mise en oeuvre du plan de gestion des risques

Un traitement convenu devrait être mis en oeuvre afin de réduire les risques significatifs identifiés. L'on pourra décider de choisir plus de risques relatifs à une orientation stratégique et opter pour un *traitement des risques* « descendant ».

2.6 Révision et évaluation du plan

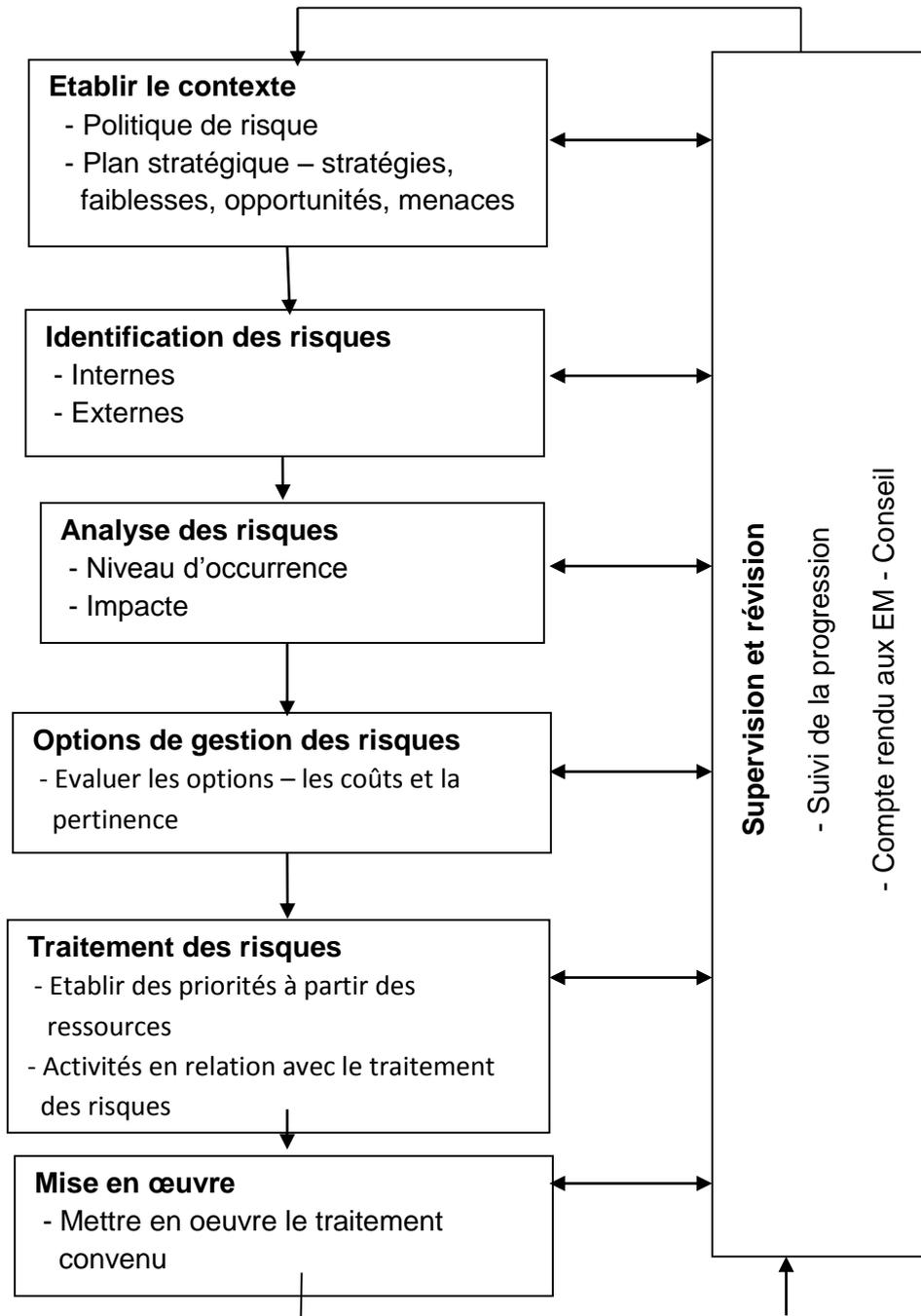
La gestion des risques est un processus dynamique. Il est donc important de suivre, réviser et évaluer le plan de gestion des risques. Afin de suivre la progression des SD, *le Secrétaire général et le Conseil* et les entités subordonnées de l'OHI utiliseront les indicateurs de performance approuvés (PI).

En cas d'insuffisances provoquées par des risques identifiés, une mesure devrait être prise conformément au traitement/plan convenu.

Le plan de gestion des risques devrait être révisé, évalué et mis à jour chaque année par le Secrétaire général et le Conseil.

Le diagramme joint résume le processus de gestion des risques.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES



INDICATEURS DE PERFORMANCE STRATEGIQUES

Objectif	IP stratégiques	Périodicité de compte rendu	Orientations stratégiques
a Promouvoir l'utilisation de l'hydrographie pour la sécurité de la navigation et pour toutes les autres activités maritimes et accroître la prise de conscience générale de l'importance de l'hydrographie.	SPI 1 Nombre et pourcentage d'Etats côtiers assurant une couverture en ENC directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie. (chiffres de l'année précédente entre parenthèses)	Année	1.5; 2.5; 3.1; 3.2; 3.3; et 3.4
b Améliorer la couverture globale, la disponibilité et la qualité des données, des informations, des produits et des services hydrographiques, ainsi que leur accessibilité.	SPI 2 Croissance de la couverture mondiale en ENC, telle qu'indiquée dans le catalogue en ligne de l'OHI, par rapport au manque existant dans la couverture appropriée (telle que définie par OMI/NAV) à partir du jalon du 1 ^{er} août 2008. SPI 3 Pourcentage d'Etats côtiers qui fournissent des services hydrographiques, directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie, classés selon les phases du CB définies par la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités.	Trimestre Année	2.1; et 4.2

Objectif	IP stratégiques	Périodicité de compte rendu	Orientations stratégiques
c Faire progresser les capacités hydrographiques globales ainsi que les moyens, la formation, les sciences et les techniques.	<p>SPI 4 Pourcentage de demandes de CB « acceptables » qui sont prévues. (= <i>pourcentage de demandes de CB qui ont été approuvées</i>)</p> <p>SPI5 Pourcentage de demandes de CB prévues qui sont par la suite honorées.</p>	Année	1.3; 2.3; 2.4; 3.4; et 4.4
d Mettre en place et soutenir le développement de normes internationales relatives aux données, informations, produits, services et techniques hydrographiques afin de parvenir à la plus grande uniformité possible dans l'utilisation de ces normes.	<p>SPI6 Nombre de normes publiées (incluant les nouvelles éditions), par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normes hydrographiques pour améliorer la sécurité de la navigation en mer, - protection de l'environnement marin, - sécurité maritime, - développement économique. 	Année	1.3; et 1.4
e Fournir en temps utile, aux gouvernements et aux organisations internationales, des conseils faisant autorité, sur toutes les questions hydrographiques.	<p>SPI 7 Nombre de nouveaux EM potentiels de l'OHI (ayant démarré le processus d'adhésion) par rapport au nombre d'EM de l'OMI qui ne font pas partie de l'OHI.</p>	Trimestre	1.1; 1.2; 2.6; et 4.1
f Faciliter la coordination des activités hydrographiques entre les Etats membres.	<p>SPI 8 Augmentation de la participation / l'adhésion aux CHR.</p>	Année	2.1; et 4.3
g Améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques, entre les Etats, sur une base régionale.	<p>SPI 9 Pourcentage de schémas [de production] ENC disponibles/acceptés.</p>	Année	2.2; 2.3; et 4.3

APPROBATION DU PROCESSUS DE SELECTION DU CONSEIL

Présenté par le secrétaire général

Contexte

1. Conformément aux dispositions des nouveaux documents de base de l'OHI entrés en vigueur le 8 novembre 2016, un Conseil doit être établi lors de la première session de l'Assemblée de l'OHI. Les membres du Conseil seront en fonction jusqu'à la fin de la 2^{ème} session ordinaire de l'Assemblée.
2. Conformément à l'article VI (a) de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée, 30 Etats membres siègent au Conseil tant que le nombre d'Etats membres n'est pas supérieur à 120.
3. La procédure qui permet de déterminer la composition du Conseil est décrite à l'article 16 du Règlement général. Cet article requiert notamment que :
 - (d) *Avant la clôture de la session ordinaire, le secrétaire général soumet la liste complète des membres du Conseil à l'Assemblée.*
 - (e) *L'Assemblée examine et approuve le processus de sélection afin de s'assurer que ces principes ont été correctement suivis.*

Processus de sélection

4. Une première série de 20 sièges sont attribués sur une base régionale. Conformément aux principes de la directive convenue dans le cadre de la décision 6 de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire, la lettre circulaire de l'OHI (LC) 46/2016 du 21 septembre invitait les Etats membres qui sont membres à part entière de plus d'une Commission hydrographique régionale à indiquer dans quelle CHR ils souhaitent être comptés afin de permettre au secrétaire général de calculer le nombre de sièges au Conseil attribués à chaque CHR. Le résultat a été communiqué dans la LC de l'OHI 63/2016 du 5 décembre 2016 qui invitait les présidents des CHR à indiquer l'identité de l'Etat (des Etats) qui occupera (ont) le(s) siège(s) attribué(s) à leur CHR.
5. Conformément au sous-paragraphe (b) (vi) de l'article 16 du Règlement général, le secrétaire général s'est assuré que ce résultat n'a pas été affecté par tout nouvel Etat devenant membre de l'OHI jusqu'à 3 mois avant le début de la 1^{ère} session de l'Assemblée, à savoir le 23 janvier 2017.
6. Le tableau 1 présente la répartition résultante des 20 sièges au Conseil qui sont attribués aux CHR, les Etats admissibles à la sélection pour occuper ces sièges et l'identité de l'Etat (des Etats) sélectionné(s) pour occuper le(s) siège(s) attribué(s) à chaque CHR.
7. Les 10 sièges du Conseil de l'OHI restants sont attribués aux Etats membres qui n'ont pas encore été sélectionnés pour occuper un siège attribué sur une base régionale. Ces 10 sièges sont attribués sur la base de l'intérêt apporté aux questions hydrographiques, qui est défini selon les termes de la règle en vigueur par le tonnage du drapeau national. Conformément à l'article 6 (a) du Règlement financier, le secrétaire général s'est référé au tableau des tonnages qui était entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 (cf. document A.1/E/02) et a contacté chacun des Etats membres de la liste qui n'avaient pas encore été sélectionnés par les CHR pour occuper un siège, l'un après l'autre dans l'ordre décroissant de leur tonnage national, invitant l'Etat à déclarer s'il souhaitait occuper l'un des 10 sièges. Le processus s'est poursuivi jusqu'à ce que l'ensemble des 10 sièges ait été attribué.

Tableau 1
Nombre de sièges au Conseil de l'OHI attribués sur une base régionale, des Etats membres éligibles pour occuper ces sièges et des Etats sélectionnés par les CHR pour occuper ces sièges

Commission hydrographique régionale (CHR)	Etats membres (EM) admissibles pour occuper l'un des 20 sièges du Conseil attribués aux CHR (les EM qui sont membres de plus d'une CHR sont indiqués en gras) (les EM dont les droits étaient suspendus au moment de l'attribution des sièges sont indiqués en italique et barrés)	Nombre d'EM pris en compte pour calculer le nombre de sièges sur une base proportionnelle	Nombre de sièges du Conseil attribués à la CHR	EM sélectionnés par la CHR pour occuper le(s) siège(s) du Conseil attribué(s) à la CHR
CHMMN	Algérie, Chypre, Croatie, France , Géorgie, Grèce, Italie, Monaco, Monténégro, Roumanie, Serbie , Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie, Ukraine	15	3	France Italie Turquie
CHAO	Brunéi Darussalam, Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Thaïlande , Viet Nam	11	2	Indonésie Malaisie
CHMAC	Brésil , Cuba, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas , République dominicaine , Royaume-Uni , Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela	10	2	Brésil Pays-Bas
CHZMR	Arabie saoudite , Bahreïn, Emirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Koweït, Oman, Pakistan , Qatar	8	2	Iran (République islamique d') Pakistan
CHAtO	Cameroun , Espagne , Maroc , Nigéria, Portugal, République démocratique du Congo	4	1	Espagne
CHOIS	Bangladesh, Egypte , Inde, Myanmar, Sri Lanka	5	1	Inde
CHPSO	Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga	5	1	Australie
CHMN	Allemagne , Belgique, Danemark , Irlande, Islande	5	1	Allemagne
CHMB	Estonie, Finlande , Lettonie, Pologne	4	1	Finlande
CHRPSE	Chili, Colombie , Equateur, Pérou	4	1	Colombie
CHRA	Etats-Unis , Fédération de Russie , Norvège	3	1	Fédération de Russie

Commission hydrographique régionale (CHR)	Etats membres (EM) admissibles pour occuper l'un des 20 sièges du Conseil attribués aux CHR (les EM qui sont membres de plus d'une CHR sont indiqués en gras) (les EM dont les droits étaient suspendus au moment de l'attribution des sièges sont indiqués <i>en italique et barrés</i>)	Nombre d'EM pris en compte pour calculer le nombre de sièges sur une base proportionnelle	Nombre de sièges du Conseil attribués à la CHR	EM sélectionnés par la CHR pour occuper le(s) siège(s) du Conseil attribué(s) à la CHR
CHAIA	Afrique du Sud, Maurice, Mozambique	3	1	Afrique du Sud
CHAtSO	Argentine, Uruguay	2	1	Uruguay
CHN	Suède	1	1	Suède
CHUSC	Canada	1	1	Canada
Total		81	20	

8. Le tableau 2 montre la répartition résultante des 10 sièges du Conseil attribués sur la base de l'intérêt apporté aux questions hydrographiques (tonnage).

Tableau 2

Sièges attribués sur la base de l'intérêt apporté aux questions hydrographiques (tonnage)

Tableau des tonnages (basé sur le tableau en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2017)		Souhaite occuper un siège (OUI/NON)
1	Chine	OUI (lettre du 21 avril)
	Malte	NON (lettre du 8 mars)
2	Singapour	OUI (courriel du 9 mars)
3	Royaume-Uni	OUI (lettre du 1 ^{er} mars)
4	Grèce	OUI (lettre du 8 mars)
5	République de Corée	OUI (lettre du 3 mars)
6	Etats-Unis d'Amérique	OUI (lettre du 6 mars)
7	Chypre	OUI (lettre du 7 mars)
8	Japon	OUI (lettre du 3 mars)
	Italie	(CHMMN)
9	Norvège	OUI (lettre du 7 mars)
10	Danemark	OUI (mél du 15 mars)

9. Le tableau 3 montre la composition résultante du Conseil pour la période 2017-2020 (jusqu'à la fin de la 2^{ème} session de l'Assemblée), sur la base de la procédure décrite ci-dessus et des principes de la directive convenue dans le cadre de la décision 6 de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

Tableau 3

Proposition de composition du Conseil pour la période 2017-2020

N°	Etat membre	Sélectionné par :
1	Australie	CHPSO
2	Brésil	CHMAC
3	Canada	CHUSC
4	Colombie	CHRPSE
5	Finlande	CHMB
6	France	CHMMN
7	Allemagne	CHMN
8	Inde	CHOIS
9	Indonésie	CHAO
10	Iran (République islamique d')	CHZMR
11	Italie	CHMMN
12	Malaisie	CHAO
13	Pays-Bas	CHMAC
14	Pakistan	CHZMR
15	Fédération de Russie	CHRA
16	Afrique du Sud	CHAIA
17	Espagne	CHAtO
18	Suède	CHN
19	Turquie	CHMMN
20	Uruguay	CHAtSO
21	Chine	Intérêt hydrographique (tonnage)
22	Singapour	Intérêt hydrographique (tonnage)
23	Royaume-Uni	Intérêt hydrographique (tonnage)
24	Grèce	Intérêt hydrographique (tonnage)
25	République de Corée	Intérêt hydrographique (tonnage)
26	Etats-Unis d'Amérique	Intérêt hydrographique (tonnage)
27	Chypre	Intérêt hydrographique (tonnage)
28	Japon	Intérêt hydrographique (tonnage)
29	Norvège	Intérêt hydrographique (tonnage)
30	Danemark	Intérêt hydrographique (tonnage)

PROGRAMME 2
Services et normes hydrographiques
2012 - 2016

RAPPORT SUR LE PROGRAMME 2

SERVICES ET NORMES HYDROGRAPHIQUES

2012-2016

Introduction

1. Le programme de travail 2 de l'OHI « Services et normes hydrographiques » a pour objectif d'élaborer, de tenir à jour et d'étendre des normes, spécifications et directives techniques devant permettre la fourniture de produits et de services normalisés qui répondent aux besoins des navigateurs et autres utilisateurs d'informations hydrographiques. Ce programme de travail est essentiellement placé sous la responsabilité du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC).

Coordination du programme technique

2. Cet élément suit les développements techniques et supervise l'élaboration des normes, spécifications et publications techniques de l'OHI via la coordination et l'interaction des groupes de travail appropriés de l'OHI qui dépendent du HSSC.
3. A sa 5^{ème} réunion, en 2013, le comité a approuvé le principe d'une restructuration de ses groupes de travail pour refléter le changement de priorité des produits et services papier aux produits et services basés sur des données numériques, pour faire meilleur usage des ressources limitées, pour améliorer son efficacité et pour faciliter les contributions de l'industrie et des autres parties prenantes. La nouvelle structure a été élaborée plus avant pendant l'intersession et approuvée à la 6^{ème} réunion du HSSC. La nouvelle structure est composée de quatre nouveaux groupes de travail (GT) qui remplacent des groupes de travail antérieurs : le GT sur la S-100 (S-100WG), le GT sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG), le GT sur la fourniture des informations nautiques (NIPWG) et le GT sur les marées, le niveau de la mer et les courants (TWCWG). Le mandat des nouveaux groupes de travail et les dispositions relatives à la transition de la structure antérieure à la nouvelle structure ont été approuvés. Le comité a convenu de conserver le GT sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG), qui a été renommé GT sur la cartographie marine (NCWG), le GT sur le dispositif de protection des données (DPSWG) et le GT sur la qualité des données (DQWG), sous réserve de l'examen annuel et de la considération ultérieure de leurs interactions avec les nouveaux groupes de travail. A sa 8^{ème} réunion, en 2016, le comité a décidé de dissoudre le DPSWG et de poursuivre l'élaboration du dispositif de protection des produits basés sur la S-100 ainsi que de superviser les exigences en matière de cyber sécurité via une équipe de projet relevant du S-100WG. L'ENCWG a été chargé d'entretenir les compétences requises en vue d'appuyer le Secrétariat de l'OHI en sa qualité d'administrateur de l'actuelle S-63 - *Dispositif de protection des données*.
4. Suite à une proposition du comité de coordination inter-régional (IRCC), approuvée par le HSSC-6, la gouvernance du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG) a été transférée à l'IRCC le 1^{er} janvier 2015. Il est rendu compte des activités du MSDIWG dans le cadre du programme 3.
5. L'annexe A présente en détail la structure, la composition, les réunions et les items à l'ordre du jour du comité et de ses organes subordonnés au cours de la période 2012-2016.

6. A sa 4^{ème} réunion en 2012, le comité a approuvé la mise en œuvre de cinq indicateurs de performance du niveau exécutif :
 - Nombre de spécifications de produit basées sur la S-100 qui ont été approuvées ;
 - Pourcentage du programme de travail annuel réalisé ;
 - Nombre total de participants aux réunions (Etats membres et intervenants à titre d'expert) ;
 - Nombre de révisions et de clarifications techniques approuvées ;
 - Nombre d'ENC distribuées annuellement sous licence (licences annuelles équivalentes).
7. Afin d'assurer la continuité des indicateurs, la participation à la réunion du MSDIWG a été conservée dans l'évaluation subséquente de la participation aux réunions, bien que la gouvernance du MSDIWG ait été transférée à l'IRCC le 1^{er} janvier 2015.
8. L'annexe B fournit les valeurs annuelles pour la période 2012-2016.
9. Une estimation plus réaliste du temps et des ressources requis pour mener à bien les items de travail explique les progrès du pourcentage du programme de travail annuel réalisé (de moins de 20% en 2012 et 2013 à plus de 40% de 2014 à 2016). Toutefois, des améliorations restent encore possibles.
10. Il apparaît difficile de tirer des conclusions significatives des autres indicateurs.
11. La plupart des entités sous la gouvernance du HSSC ont fourni leurs rapports semestriels, à la demande du BHI, conformément à la décision n° 3 de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5). Les entités suivantes n'ont pas fourni leur rapport :
 - fin 2014: TSMAD, SNPWG/NIPWG, TWLWG/TWCWG et HDWG;
 - mi-2015: ABLOS;
 - fin 2015: DQWG, TWCWG et ABLOS;
 - mi-2016: DQWG.
12. En 2015, les Etats membres ont approuvé la modification du mandat du HSSC afin de permettre aux présidents des organes subordonnés de désigner un représentant pour rendre compte aux réunions du HSSC. Le mandat mettant en œuvre la nouvelle structure de l'OHI, qui est entrée en vigueur le 8 novembre 2016, est présenté en annexe C. Etant donné que l'éventuelle création de deux sous-comités de coordination n'a pas été requise jusqu'à présent et notant la nouvelle structure des groupes de travail mise en œuvre en 2015, il est proposé de supprimer les dispositions relatives aux sous-comités de coordination dans l'article 2.8 des Règles de procédures, comme indiqué à l'annexe C.

Difficultés et défis restant à relever

13. La mise en œuvre du programme de travail dépend essentiellement de la contribution volontaire des experts des Etats membres et de l'industrie.
14. La contribution croissante et très importante de l'industrie, en tant qu'intervenant à titre expert, en particulier à l'élaboration de la S-100 - *Modèle universel de données*

hydrographiques de l'OHI et de ses applications connexes, ainsi qu'à la tenue à jour d'autres normes techniques de l'OHI, a été reconnue par la CHIE-5 en 2014.

15. Un certain nombre de groupes de travail ont indiqué que le taux de participation active des Etats membres aux réunions et aux travaux intersession était préoccupant et gênait les progrès, causant des retards dans la rédaction des publications nouvelles ou révisées et affectant la qualité de leur contenu. Bien que des fonds soient disponibles dans le Fonds pour les projets spéciaux en vue d'externaliser certaines tâches, les ressources limitées mobilisables par les présidents des groupes de travail pour définir et gérer les contrats ont restreint l'utilisation de soutiens contractuels.
16. La situation a été particulièrement critique en ce qui concerne le développement de la S-100 et des spécifications de produit basées sur la S-100, étant donné le risque de porter atteinte au rôle central de la S-100 dans l'élaboration d'une structure maritime commune en appui à la « e-navigation ». Un certain nombre de tâches et d'activités relatives au développement du cadre de la S-100 ont progressé plus lentement que prévu du fait de compétences insuffisantes ou du manque de ressources humaines. Des retards ont affecté en particulier la mise à niveau de la base de registres de la S-100 et le développement de la composante de présentation. Ceci a à son tour impacté les travaux relatifs à l'élaboration des spécifications de produit. La création au Secrétariat d'un poste permanent de chargé du soutien des normes techniques, qui est effective depuis octobre 2016, a répondu à certains des manques identifiés en matière d'appui à la S-100 et à sa base de registres associée.
17. La rédaction des nouvelles éditions de la S-58 - *Vérifications pour la validation des ENC* et de la S-66 - *La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits* a également pris du retard en raison du manque de ressources humaines. La mise en œuvre du nouvel ensemble de références normatives de l'OHI pour l'ECDIS a révélé des imperfections qui avaient été négligées du fait des compétences disponibles limitées. Le manque d'expertise a également gêné l'avancement des items de travail du NCWG, du TWCWG et du HDWG. Le détachement d'un chargé de projet par le Pérou, en mars 2015, a pallié certaines difficultés rencontrées par le HDWG.
18. La mise en œuvre de la structure réorganisée du HSSC a souligné la difficulté d'attirer des volontaires pour les postes de responsables des groupes de travail. Le poste de vice-président du HDWG est resté vacant tout au long de la période considérée ; le poste de vice-président du DQWG est resté vacant pendant six mois. Les postes de secrétaire des S-100WG, DQWG et HDWG sont vacants.
19. Améliorer la situation demande une participation accrue et un engagement à plus long terme des Etats membres au sein des organes pertinents de l'OHI. Lorsqu'ils élaborent des propositions pour le programme de renforcement des capacités, il serait souhaitable que les Etats membres considèrent si certaines actions spécifiques de renforcement des capacités, telles que la formation et le tutorat, pourraient les aider à développer leur propre expertise et, ce faisant, à élargir le groupe d'experts disponibles pour développer et tenir à jour les normes de l'OHI pertinentes.

Accomplissements/résultats/conclusions

Élément 2.2 - Normes pour le transfert de données hydrographiques

S-100 et activités connexes

20. Jusqu'à la création du S-100WG, ces activités étaient réparties entre le GT sur la maintenance et le développement des applications de la norme de transfert (TSMAD) et le GT sur la visualisation des informations numériques (DIPWG).
21. Deux documents de planification ont été élaborés pour accompagner le développement de la S-100 et les activités connexes et fixer un calendrier. Un plan directeur de la S-100 a été rédigé en 2013 aux fins de fixer les buts et objectifs du développement et de la mise en œuvre de la S-100 et des spécifications et outils y relatifs, et de préciser les tâches qui doivent être prises en compte pour atteindre ces objectifs et les échéances associées. Une feuille de route plus détaillée a été élaborée en vue de fournir un échéancier prévisionnel des événements relatifs au développement, aux essais et à la mise en œuvre de la S-101 - *Spécification de produit des ENC*. Ces deux documents sont désormais tenus à jour par le S-100WG. L'édition 1.1 du plan directeur de la S-100 a été approuvée par le HSSC-7. La présente édition de la feuille de route à valeur ajoutée de la S-101 a été publiée en avril 2016.

S-100

22. Deux nouvelles éditions de la S-100 ont été préparées au cours de la période considérée. L'édition 2.0.0 a été publiée en juin 2015. Le projet d'édition 3.0.0 a été approuvé par le HSSC, à sa 8^{ème} réunion, en novembre 2016 et il est prévu de la publier au cours du premier trimestre 2017, sous réserve de son approbation par les Etats membres.
23. Les changements inclus dans les nouvelles éditions sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1
Changements inclus dans l'édition 2.0.0 de la S-100

N° de la partie	Nom de la partie	Description	Type de changement
1	Langage de modélisation conceptuelle	Soutien supplémentaire aux : Listes de codes Types de formats date-heure tronqués Identifiants uniformes de ressource	Extension
2A	Dictionnaire des données d'entités	Soutien supplémentaire aux: Listes de codes Types de formats date-heure tronqués Identifiants uniformes de ressources	Extension
3	Modèle d'entités général	Soutien supplémentaire aux: Listes de codes Types de formats date-heure tronqués Identifiants uniformes de ressources Rôles élargis	Extension
4A	Métadonnées	Inclusion de schémas de métadonnées et clarification du modèle UML du catalogue de la S-100	Correction
5	Catalogue des entités	Soutien supplémentaire aux: Listes de codes Types de formats date-heure tronqués Identifiants uniformes de ressources Nouveaux types spatiaux (ArcByCenterPoint, CircleByCenterPoint)	Extension

N° de la partie	Nom de la partie	Description	Type de changement
7	Schéma spatial	Soutien supplémentaire aux : Nouveaux types spatiaux (ArcByCenterPoint, CircleByCenterPoint)	Extension
9	Présentation	Inclusion du modèle de présentation de la S-100	Extension
10A	Codage ISO-IEC 8211	Corrections apportées au codage ISO 8211	Correction
10B	Codage GML	Inclusion du GML en tant que format de codage disponible	Extension
11	Spécifications de produit	Inclusion du modèle S-10X pour la construction de nouvelles spécifications de produit	Extension
12	Procédures de tenue à jour	Alignement des procédures sur la S-99	Correction

Tableau 2
Changements inclus dans l'édition 3.0.0 (projet)

N° de la partie	Nom de la partie	Description	Type de changement
0	Couverture	Modification de la note sur le droit d'auteur	Clarification
2B	Registre de présentation	Inclusion du modèle de registre de présentation dans la S-100	Extension
4A	Métadonnées	Format de fichier d'appui de la S-100 (ajout Tiff)	Clarification
4A	Métadonnées	Référence invalide à une clause qui n'existe pas	Correction
4A	Métadonnées	Harmonisation des métadonnées du catalogue d'échange et inclusion de la méthodologie de la couverture des données de la S-101	Correction
4A	Métadonnées	PDF en tant que format de fichier d'appui	Extension
4A	Métadonnées	Modification de la définition de l'identifiant de couche	Clarification
5	Catalogue des entités	Modèle de catalogue des entités et schéma élargi pour inclure les rôles de liaison des informations	Extension
5	Catalogue des entités	Clarification sur l'utilisation des super-types	Clarification
7	Spatial	Clarification sur les limites internes et externes des zones comprenant des trous	Clarification
8	IGD	Alignement sur les modèles révisés de l'ISO	Correction
9	Présentation	Correction des questions d'ordre rédactionnel	Correction
9C	Profil SVG	Projet de profil des éléments SVG qui sont utilisés dans la création des symboles de la S-100	Extension
10A	8211	Nécessité de modifier la norme 8211 pour gérer un besoin conditionnel du champ SEGH	Correction
10B	GML	Placement de la description existante des associations dans une sous-section et ajout d'une seconde sous-section qui décrit une méthode alternative pour le codage des associations d'entités et d'informations.	Extension
10C	HDF	Ajout de HDF en tant que format de codage pour la S-100	Extension
11	Spécification de produit	Clarification des règles des espaces-noms pour les spécifications de produit	Clarification

Spécification d'interopérabilité de la S-100

24. Pour que de multiples spécifications de produit basées sur la S-100 se recouvrent et interagissent entre elles sur un système de navigation unique, il a été décidé que le S-100WG

devait créer une spécification d'interopérabilité de la S-100. Ceci permettra une présentation harmonisée des différents types de données de navigation au sein d'un système et permettra au navigateur de prendre des décisions en connaissance de cause. Les travaux sur cette spécification ont commencé en 2016 et il est prévu qu'un projet pour test sera disponible fin 2017, avec pour objectif une finalisation en 2018.

Base de registres de la S-100

25. La base de registres de la S-100 sous-tend l'ensemble de l'infrastructure de la S-100 et cet item a été la plus haute priorité du TSMAD et ensuite du S-100WG car il a un effet direct sur les fonctionnalités du générateur de catalogue d'entités de la S-100 et du générateur de catalogue de présentation de la S-100. La base de registres a continué à être gérée, développée et tenue à jour à temps partiel par le président du TSMAD jusqu'à son départ à la retraite en février 2015, grâce au généreux et constant soutien du Royaume-Uni. L'édition 1.1.0 de la S-99 - *Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion de la base de registres d'informations géospatiales de la S-100* a été publiée en 2013 afin de prendre en compte les commentaires et le retour d'expérience issus de l'utilisation pratique de la base de registres de la S-100. La révision a supprimé la distinction en deux classes d'information réparties en registre principal et registre supplémentaire et a porté de 30 à 60 jours le délai imparti pour émettre des objections aux propositions afin de laisser plus de temps aux parties prenantes pour diffuser la documentation et examiner les réponses. En 2013, le registre de dictionnaires des données d'entités a été étendu pour inclure les domaines requis par d'autres organismes demandeur et un fichier « Aide » révisé a été mis en place. Une documentation technique détaillée de la version actuelle de la base de registres et un rapport contenant les recommandations pour la correction ou l'amélioration du code ont été fournies au titre d'un contrat d'assistance externalisé. En 2014, la base de registres a été transférée sur un nouveau serveur et de nombreuses vulnérabilités en matière de sécurité ont été corrigées en ayant recours à un contrat d'assistance externalisé. De février 2015 à octobre 2016, un dispositif de gestion provisoire, basé sur un soutien en nature de la République de Corée, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique a été mise en œuvre en liaison avec le comité directeur du HSSC et le S-100WG. Les Etats-Unis d'Amérique et la République de Corée ont effectué des développements supplémentaires pour remédier aux défaillances de fonctionnement du dictionnaire des concepts d'entités, pour mettre en œuvre les changements requis par l'édition 2.0.0 de la S-100 et pour appuyer la future connexion avec le générateur de catalogues d'entités. Conformément à la recommandation du HSSC, la création d'un poste permanent au Secrétariat de l'OHI, pour soutenir la base de registres de la S-100, et plus généralement le développement de normes et de services basés sur la S-100, a été approuvée par les Etats membres vers la fin de l'année 2015. Un chargé de soutien des normes techniques a été recruté en 2016 et il occupe les fonctions de chargé de la base de registres depuis le 1^{er} octobre 2016.
26. Maintenant que le chargé de la base de registres de la S-100 occupe un poste permanent au Secrétariat et étant donné que les organismes demandeurs autres que l'OHI sont de plus en plus actifs en tant qu'utilisateurs de la base de registres, il faut s'attendre à ce que des perfectionnements de la base de registres devront être poursuivis en 2017 et au-delà.

Générateur de catalogues d'entités et générateur de catalogues de présentation de la S-100

27. La première version du générateur de catalogues de présentation (PCB) de la S-100 a été développée en 2014 en ayant recours à un contrat d'assistance externalisé. Des extensions et des ajustements supplémentaires ont été requis en 2015 pour adapter les changements au modèle d'entités qui ont été introduits dans l'édition 2.0.0 de la S-100 et dans le projet de catalogue d'entités de la S-101. Les symboles graphiques au format SVG de tous les

symboles ponctuels de la S-52 en vigueur ont également été remis dans le cadre du contrat relatif à la présentation des ENC de la S-101.

28. La République de Corée a développé un prototype initial du générateur de catalogues d'entités de la S-100 (FCB) qui sera utilisé pour créer des catalogues d'entités conformes pour différentes spécifications de produit en cours d'élaboration. Fin 2016, le FCB a été connecté à la base de registres de la S-100, permettant ainsi le processus de tests du PCB de la S-100 et la production de catalogues de présentation conformes à la S-100 à des fins d'essai. Au fur et à mesure que des essais et des développements seront entrepris, il est prévu que les améliorations au processus se poursuivront.

S-101 - Spécification de produit pour les ENC

29. La S-101 est une spécification de produit en plusieurs parties qui, une fois assemblées, formeront la base requise pour la création et la visualisation d'une nouvelle génération de cartes électroniques de navigation (ENC), qui seront interopérables avec les autres produits basés sur la S-100. Les composantes principales de la S-101 et leur état d'avancement actuel sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3

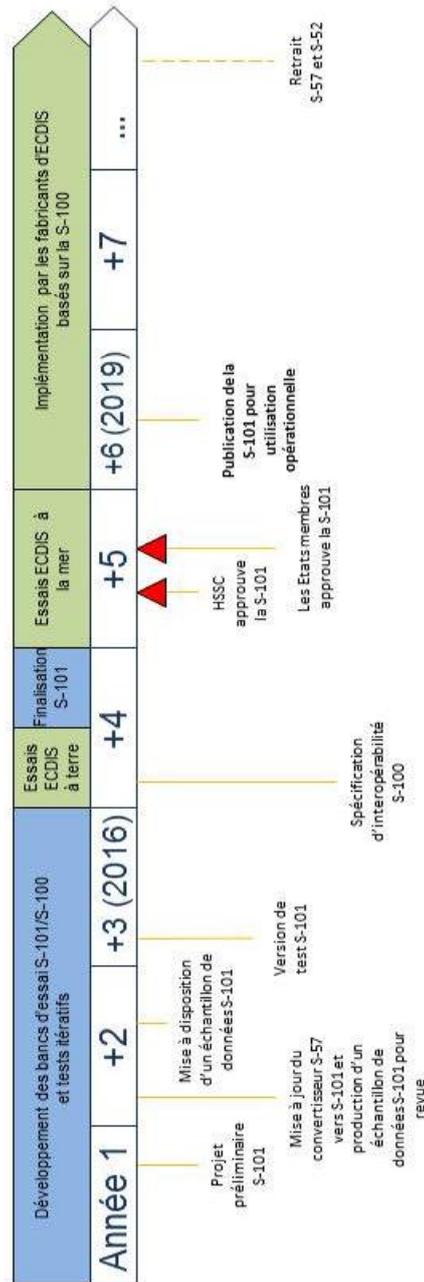
Etat d'avancement des composantes de la S-101 - Spécification de produit pour les ENC

Composante de la S-101	Etat d'avancement actuel	Commentaires
Document principal	Base de référence en cours de test	Envoyé aux parties prenantes pour examen en septembre 2014 et commentaires finaux incorporés dans la base de référence en cours de test. De nouveaux items ont été enregistrés dans la base de registres IG. Les modifications au DCEG subiront un processus de propositions contrôlé pour gérer le changement de manière efficace.
Classification des données et guide de codage	Base de référence disponible - juin 2016	
Annexe à 8211	Base de référence en cours de test	
Catalogue d'entités	Base de référence en cours de test	En attente de la connexion du FCB à la base de registres IG pour créer une nouvelle version qui contienne les nouveaux items DCEG.
Catalogue de présentation	Base de référence partielle	Caris a créé un catalogue de présentation partiel en utilisant les éléments de la S-52 au format S-100. Des travaux supplémentaires seront nécessaires lorsque le registre de la S-100 sera opérationnel. La NOAA a financé les travaux sur la réalisation de la base de référence des CSP de la S-52 en XSLT 1.0 qui fera partie du catalogue de présentation.
Directives de mise en œuvre	En cours	Continuera à être affiné au cours du processus de banc d'essais de la S-101.
Contrôles de validation	En cours	

30. Au cours de la période considérée, les progrès de la S-101 ont été lents. Cela est dû pour l'essentiel à l'attente de la mise à jour de l'infrastructure de la S-100 en vue de son utilisation opérationnelle. Une fois la base de registres et le FCB opérationnels un nouveau catalogue d'entités sera créé et le PCB sera testé pour créer le catalogue de présentation de la S-101. Il sera ensuite mis à la disposition des parties prenantes à la S-100 sur Basecamp en vue de tests et de développements ultérieurs conformément au calendrier présenté à la figure 1.

Figure 1
Calendrier des bancs d'essai S-101/S-100

Calendrier des bancs d'essai S-101/S-100

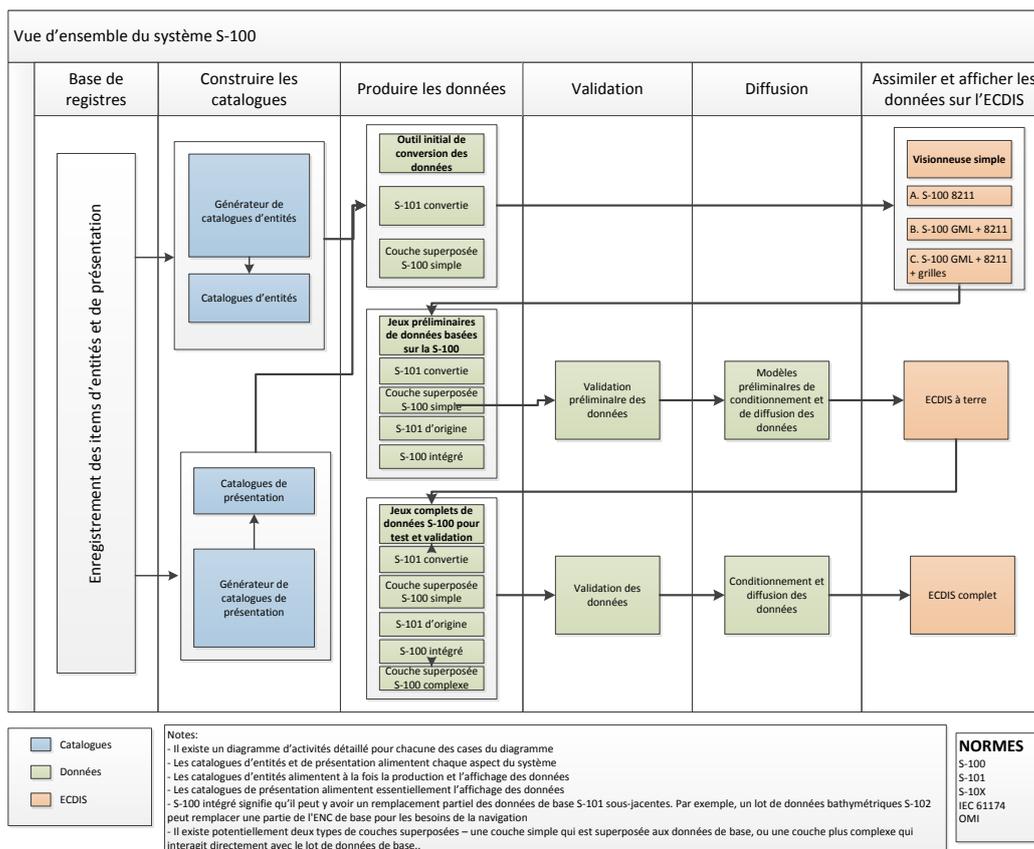


22.07.2016

Stratégie de tests et bancs d'essais de la S-101/S-100

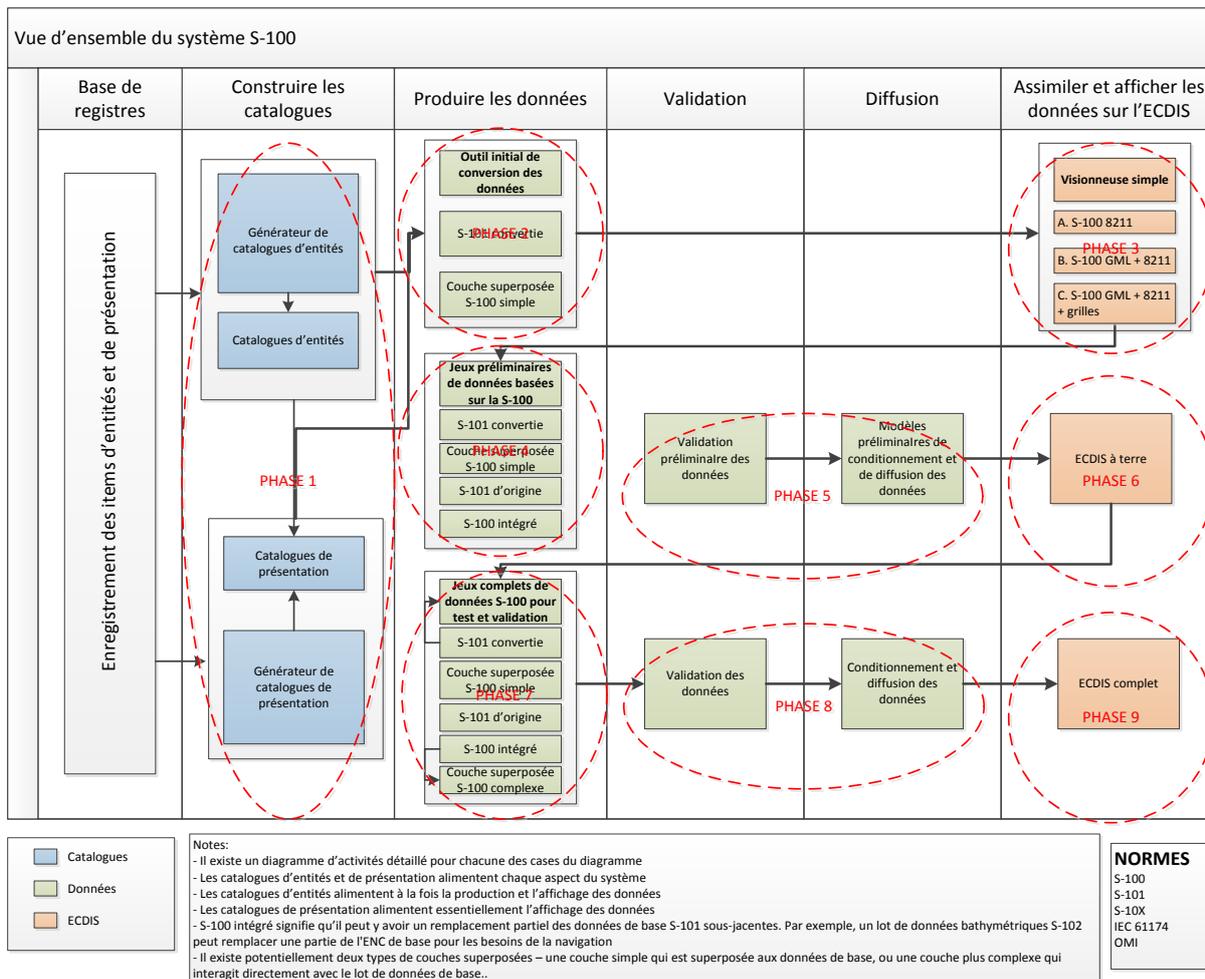
31. Avant de pouvoir être approuvée par les Etats membres de l'OHI en tant que norme fonctionnelle, la S-101 doit subir un processus de test rigoureux qui nécessitera la mise en œuvre de projets de bancs d'essai. Il est important de comprendre que ces bancs d'essai devront être basés sur la S-100, c'est-à-dire capables de tester d'autres spécifications de produit qui peuvent être soit complémentaires aux ENC S-101 ou à d'autres applications SIG indépendantes. La stratégie de test cadre finalisée en 2014 est décrite à la figure 2 qui montre la progression logique depuis la création du catalogue jusqu'à l'utilisation dans un ECDIS.

Figure 2
Stratégie de test de la S-101/S-100



32. Afin de gérer la complexité du processus de test, il a été divisé en neuf phases telles que décrites dans la figure 3.

Figure 3
Stratégie de test de la S-101/S-100



33. La décomposition des tests en phases permet le développement itératif du futur ECDIS en tant que système en étendant graduellement les exigences et les différents types de scénarios de test qui doivent valider la S-101 en tant que norme fonctionnelle. L'état d'avancement des différentes phases est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4
L'état d'avancement de la stratégie de test de la S-101/S-100

N° de la phase	Nom de la phase	Etat d'avancement	Commentaire
1A	Générateur de catalogues d'entités	Achevé	Développement fait par le KHOA Rédaction de cas-test de la S-100
1B	Générateur de catalogues de présentation	Achevé	Développement sous contrat du BHI Rédaction de cas-test de la S-100
2	Outil de production simple	En cours	Convertisseur de la S-57 à la S-101 Initiative conjointe NOAA/ESRI
3	Visionneuse simple	En cours	Rédaction de cas -test de la S-100 Visionneuse simple de la ROK Visionneuse simple SPAWAR
4	Outil de production préliminaire	En cours	ROK a développé un outil qui produit des mises à jour de la S-101 à des fins de test
5	Validation et conditionnement préliminaires des données	Non commencé	Cadrage initial à faire
6	ECDIS basé à terre	Non commencé	Cadrage initial achevé
7	Outil de production complet	Non commencé	Cadrage initial à faire
8	Validation et conditionnement des données	Non commencé	Cadrage initial à faire
9	ECDIS complet	Non commencé	Cadrage initial à faire

34. Le résultat des tests permettra aussi une étude d'impact plus détaillée, telle que prescrite dans la Résolution 2/2007 de l'OHI sur les principes et procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI, et il donnera une idée précise des effets sur les différentes parties prenantes concernées par l'introduction éventuelle de la S-101.
35. Les avancées de la stratégie de test sont examinées par un sous-groupe du S-100WG au cours d'une réunion annuelle sur la stratégie de test.
36. La République de Corée a rendu compte au HSSC-8 du premier essai en mer de lots de données de test basées sur la S-100, y compris des données dynamiques correspondant à la S-111 - *Courants de surface* et à la S-112 - *Transfert des données dynamiques de hauteur d'eau*, conjointement avec des données statiques correspondant à la S-101 - *ENC* et à la S-102 - *Surface bathymétrique*.

S-102 - Spécification de produit pour surface bathymétrique

37. La 1^{ère} édition de la S-102 - *Spécification de produit pour surface bathymétrique* a été publiée en avril 2012. En 2014, le HSSC a approuvé un nouvel item de travail sur l'élaboration d'une nouvelle édition pour répondre aux changements du document d'appui sur la spécification de format - Description de l'objet grille bathymétrique attribuée (BAG) et pour rendre la spécification fonctionnelle pour les systèmes de navigation. Il a été décidé de limiter le champ de l'édition 2.0 aux applications relatives à la sécurité de la navigation. La soumission au HSSC était initialement prévue en 2016 au HSSC-8. La présentation du produit a pris plus longtemps que prévu, retardant la soumission du projet d'édition 2.0 au HSSC9.

Autres spécifications de produit basées sur la S-100

38. En 2013, le HSSC a adopté une méthode standardisée pour identifier les spécifications de produit basées sur la S-100, comme indiqué dans le tableau 5. Le HSSC a également approuvé le développement d'une nouvelle spécification de produit, la S-121 - *Limites et frontières maritimes* et a soutenu l'élaboration de la S-124 - *Avertissements de navigation*, nouvelle spécification de produit que le sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) doit faire progresser en liaison avec le TSMAD (maintenant S-100WG).
39. En 2015, le HSSC-7 a examiné une soumission de l'Australie rapportant que les systèmes de profondeur d'eau sous quille (UKC) étaient de plus en plus utilisés dans le monde par les ports et par les navires eux-mêmes lorsqu'ils naviguent dans des chenaux de profondeur critique. L'Australie a recommandé qu'une équipe de projet soit créée dans le cadre du S-100WG afin de coordonner le développement d'un projet de spécification de produit pour la présentation des informations de gestion de la profondeur d'eau sous quille. Le comité a approuvé la recommandation et a créé une équipe de projet sur les informations de gestion de la profondeur d'eau sous quille. En 2016, le HSSC-8 a attribué l'identifiant S-129 à la spécification de produit.
40. Le tableau 5 indique l'état d'avancement des spécifications de produit basées sur la S-100 qui ont été identifiées jusqu'à présent.

Tableau 5
Etat d'avancement des spécifications de produit basées sur la S-100 identifiées

No / N°	Title / Titre	Status / Etat
Product Specifications being developed by the IHO (Numbers S-101 to 199) Spécifications de produits élaborées par l'OHI (Numéros S-101 à 199)		
S-101	Electronic Navigational Chart (ENC) / <i>Cartes électroniques de navigation</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-102	Bathymetric Surface / <i>Surface bathymétrique</i>	Published / <i>Publié</i>
S-103	Sub-surface Navigation / <i>Navigation sous la surface</i>	Planned / <i>Prévu</i>
S-104	Water Level Information for Surface Navigation / <i>Information de hauteur d'eau pour la navigation de surface</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-111	Surface Currents / <i>Courants de surface</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-112	Dynamic Water Level Data Transfer / <i>Transfert de données dynamiques de hauteur d'eau</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-121	Maritime Limits and Boundaries / <i>Limites et frontières maritimes</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-122	Marine Protected Areas / <i>Aires marines protégées</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-123	Radio Services / <i>Services radio</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-124	Navigational Warnings / <i>Avertissements de navigation</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-125	Navigational Services / <i>Services de navigation</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-126	Physical Environment / <i>Environnement physique</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>

No / N°	Title / Titre	Status / Etat
S-127	Traffic Management / <i>Gestion du trafic</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-128	Catalogues of Nautical Products / <i>Catalogues de produits nautiques</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-129	Under Keel Clearance Management (UKCM)/ <i>Gestion de la profondeur d'eau sous quille</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-1xx	Marine Services / <i>Services maritimes</i>	Planned / <i>Prévu</i>
S-1xx	Digital Mariner Routing Guide / <i>Guide numérique du navigateur sur l'organisation du trafic</i>	Planned / <i>Prévu</i>
S-1xx	Harbour Infrastructure / <i>Infrastructure portuaire</i>	Planned / <i>Prévu</i>
S-1xx	(Social/Political) / <i>(Social / Politique)</i>	Planned / <i>Prévu</i>
Product Specifications being developed by the International Association of Marine Aids to Navigation and Lighthouse Authorities (IALA) (Numbers S-201 to 299) Spécifications de produits élaborées par l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) (Numéros S-201 à 299)		
S-201	Aid to Navigation Information / <i>Information sur les aides à la navigation</i>	Under development <i>En cours d'élaboration</i>
S-210	Inter-VTS Exchange Format / <i>Format d'échange inter-STM</i>	Under development <i>En cours d'élaboration</i>
S-230	Application Specific Messages / <i>Messages d'applications spécifiques</i>	Planned / <i>Prévu</i>
S-240	DGNSS Station Almanac / <i>Almanach de stations DGNSS</i>	Under development <i>En cours d'élaboration</i>
S-245	eLoran ASF Data / <i>Données FAS eLoran</i>	Under development <i>En cours d'élaboration</i>
S-246	eLoran Station Almanac / <i>Almanach de stations eLoran</i>	Planned / <i>Prévu</i>
Product Specifications being developed by the Intergovernmental Oceanographic Commission (IOC) (Numbers S-301 to 399) Spécifications de produits élaborées par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) (Numéros S-301 à 399)		
Product Specifications being developed by other Organizations (Numbers from S-401) Spécifications de produits élaborées par d'autres organisations (Numéros à partir de S-401)		
S-401	Inland ENC (Inland ENC Harmonization Group [IEHG]) / <i>ENC intérieures (Groupe d'harmonisation des ENC intérieures [IEHG])</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-411	Ice Information (WMO-IOC Joint Technical Commission for Oceanography and Marine Meteorology [JCOMM]) / <i>Information sur la glace (Commission technique mixte OMM-COI pour l'océanographie et la météorologie marine [JCOMM])</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
S-412	Weather Overlay (JCOMM) / <i>Couche d'information météorologique (JCOMM)</i>	Under Development <i>En cours d'élaboration</i>
Product Specifications for Additional Military Layers (AML) being developed by the NATO Geospatial Maritime Working Group (GMWG) (Numbers S-501 to 525) Spécifications de produits de couches militaires additionnelles (AML) élaborées par le groupe de travail géospatial maritime de l'OTAN (GMWG) (Numéros S-501 à 525)		

Normes relatives aux ECDIS

41. Jusqu'à la création de l'ENCWG, la tenue à jour des normes de l'OHI relatives aux ECDIS était répartie entre le TSMAD et le DIPWG.

42. Un examen des normes relatives aux ECDIS a été entrepris en 2012 à la suite des investigations sur les anomalies de fonctionnement de certains ECDIS. Les investigations avaient révélé que certaines parties des exigences en matière de normes avaient été interprétées et mises en œuvre de manière différente par différents fabricants. Les investigations ont clairement démontré que certaines améliorations devraient être apportées à la S-52 - *Contenu cartographique et modalités d'affichage des ECDIS* pour réduire le risque d'irrégularités d'implémentation à l'avenir et améliorer la clarté de la norme. Le retour d'expériences des navires en mer indiquait également qu'il existait un certain nombre d'améliorations en matière d'affichage à inclure dans l'Annexe A à la S-52 - *Bibliothèque de présentation pour les ECDIS* qui accroîtraient de manière significative la facilité d'utilisation des ENC dans l'ECDIS. En conséquence, les améliorations au contenu de la S-52 devraient être reflétées dans la norme associée de l'OHI relative aux tests de l'ECDIS, la S-64 - *Lots de données d'essais de l'OHI pour l'ECDIS*. Ceci affecterait à son tour la norme d'essai des ECDIS de la Commission électrotechnique internationale IEC 61174 - *Système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) - Prescriptions opérationnelles et de fonctionnement, méthodes d'essai et résultats d'essai requis*. Cette interdépendance exigeait la synchronisation de la révision, de l'approbation et de la mise en œuvre de l'ensemble des trois normes. Trois normes révisées ont été préparées :

- projet d'édition 6.1.0 de la S-52,
- projet d'édition 4.0.0 de la S-52 - Annexe A *Bibliothèque de présentation* ; et
- projet d'édition 3.0.0 de la S-64.

43. Dans l'édition 4.0.0 de la bibliothèque de présentation, le langage a été simplifié et clarifié, et de nombreux anciens diagrammes et exemples ont été remplacés afin d'actualiser le document. Des exemples détaillés ont été ajoutés afin de fournir aux concepteurs d'ECDIS des conseils clairs pour mettre en œuvre les parties les plus complexes de la présentation ECDIS. Les tables de référence et les tables de couleurs ont été supprimées de la bibliothèque de présentation, partie I et placées dans des fichiers séparés. Dans les cas où de multiples options étaient indiquées pour mener à bien la même tâche, conduisant parfois à des incohérences entre ECDIS, les options ont été limitées. Des redondances et des répétitions de plusieurs tableaux dans la spécification ont été éliminées, ainsi que des éléments qui n'avaient jamais été implémentés, comme les définitions des symboles raster. Un certain nombre de modifications ont été portées afin de refléter les prescriptions contenues dans les normes de fonctionnement révisées des ECDIS, adoptées par l'Organisation maritime internationale (OMI) (cf. Résolution MSC.232(82)), telles que l'ajout de nouvelles sections pour la détection et la notification de dangers pour la navigation, la détection de zones dans lesquelles il existe des conditions spéciales et la détection de l'isobathe de sécurité. Ces nouvelles sections ont été développées afin de fournir des directives claires sur les objets et les attributs de la S-57 qui doivent déclencher une alerte et/ou une indication dans l'ECDIS. Cela réduira le nombre d'alarmes superfétatoires dans l'ECDIS. La nouvelle bibliothèque de présentation rend également obligatoire l'utilisation de groupes de visualisation spécifiés par l'OMI. Les diagrammes complexes de Nassi-Shneiderman utilisés pour décrire les procédures de symbologie conditionnelles (CSP) ont été convertis en langage de modélisation unifié (UML). L'utilisation incohérente de certains termes dans les CSP a également été éliminée. L'affichage du texte a été ajouté à des éléments sélectionnés de façon à ce que cette information soit disponible pour le navigateur sans avoir recours à un rapport d'objet. La partie II de la bibliothèque de présentation a également été rationalisée. La plupart des « objets du navigateur » de la partie II et les symboles correspondants dans l'addendum à la partie I ont été supprimés de l'édition 4.0.0 en vue d'éliminer les redondances avec les normes de fonctionnement de l'OMI pour la présentation des renseignements de navigation sur les écrans de navigation de bord (cf. résolution MSC.191(79)) et la norme d'essai de l'IEC correspondante.

44. Les modifications qui apparaissent dans l'édition 6.1.0 de la S-52 portent sur les informations relatives à l'étalonnage des couleurs contenues dans les annexes B et C, dont un grand nombre faisait référence à la technologie d'affichage CRT en voie d'obsolescence. La description explicite des méthodes d'étalonnage des couleurs a été remplacée par des références aux normes et pratiques en vigueur dans l'industrie.
45. Les modifications de l'édition 3.0.0 de la S-64 incluent des tests plus explicites avec les résultats attendus correspondants présentés de la même manière que dans la *Vérification de la présentation des données et des performances des ECDIS à bord des navires*. En conséquence, les graphiques ont été intégrés au manuel d'instruction étendu au lieu d'être fournis en tant que fichiers PDF séparés, comme dans l'édition précédente. La nouvelle édition était supposée développer en détail les fonctionnalités liées aux cartes marines de la norme IEC 61174 et refléter les définitions plus précises contenues dans la publication S-52 de l'OHI des fonctionnalités prescrites par les normes de fonctionnement pour les ECDIS de l'OMI. Un jeu complet de tests, qui évaluent de façon exhaustive les différentes combinaisons d'éléments et d'attributs de la S-57 décrivant les dangers pour la navigation et qui sont utilisés dans la description de l'isobathe de sécurité est fourni dans les nouvelles sections pour assurer que toutes les combinaisons d'éléments et d'attributs requises sont traitées correctement par l'ECDIS testé. La présentation des tests a été normalisée de manière à décrire la mise en place, les données, les résultats attendus et toute image requise sous une forme accessible pour l'utilisateur du document lorsqu'il teste un ECDIS. Les composantes requises pour vérifier que le rapport sur l'état d'avancement des mises à jour des ENC peut être localisé et exécuté, conformément à la fonctionnalité afférente prescrite par la nouvelle édition de la norme IEC 61174, ont été incluses dans le lot de données d'essai révisé pour ENC chiffrées.
46. Les projets de normes révisées ont été publiés sur le site web de l'OHI en février 2014 pour que toutes les parties prenantes puissent formuler des commentaires, conformément aux procédures de l'OHI relatives à la révision de ses normes. Les projets ont subi un examen approfondi de l'ensemble des participants aux groupes de travail pertinents et des fabricants d'ECDIS et ont ensuite été peaufinés au cours d'une réunion conjointe du TSMAD et du DIPWG en avril 2014. De ce fait, les projets actualisés, incorporant les commentaires après examen, ont été publiés sur le site web de l'OHI et il a été demandé aux membres du HSSC d'examiner et d'approuver les projets actualisés. Après approbation par le comité et adoption par les Etats membres, la série de normes révisées a été publiée en décembre 2014.
47. En juillet 2015, le Secrétariat a publié un communiqué de presse sur les « Nouvelles références normatives pour l'homologation des ECDIS » afin d'aider les fabricants d'ECDIS, les exploitants de navire, et les navigateurs dans la mise en œuvre des nouvelles éditions de la S-52 et de la S-64.
48. Comme convenu avec l'IEC et le comité international radio-maritime (CIRM) et ainsi qu'il a été rapporté au sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR), en juillet 2014, la date d'entrée en vigueur des nouvelles éditions a été alignée sur la date de publication de la nouvelle édition 4.0 de l'IEC 61174, laquelle est intervenue le 19 août 2015. A partir de cette date, les nouvelles éditions sont devenues des références normatives pour l'homologation des nouveaux ECDIS. Il a d'abord été convenu que les éditions antérieures resteraient valables douze mois après la date d'entrée en vigueur des nouvelles éditions. En novembre 2015, les transporteurs maritimes et les fabricants d'ECDIS ont fait part du fait que cette période de transition de douze mois serait trop courte pour permettre aux propriétaires et exploitants de navires de mettre à jour les systèmes existants. Ceci a été rapporté au NCSR en mars 2016 et le sous-comité a approuvé la prolongation d'un an, jusqu'au 31 août 2017, de la période de transition pour mettre à niveau

les systèmes ECDIS existants afin qu'ils soient conformes à l'ensemble des normes révisées de l'OHI.

49. L'édition 4.0 de l'IEC 61174 se réfère à l'édition 6.1 (2014) de la S-52 et à l'édition 4.0 (2014) de la bibliothèque de présentation. Malgré le soin apporté à la préparation de ces nouvelles éditions, leur implémentation effective a révélé des imperfections nécessitant des corrections ou des clarifications à étudier par l'ENCWG. Afin de préserver la cohérence avec la norme IEC 61174, il a été convenu que les versions successives de la S-52 et de la bibliothèque de présentation des ECDIS seront identifiées comme suit : *Edition 6.1(.x) - octobre 2014 - à jour des clarifications jusqu'à (date)* et *Edition 4.0(.x) - octobre 2014 - à jour des clarifications jusqu'à (date)*. Les versions 6.1(.1) de la S-52 et 4.0(.1) de la bibliothèque de présentation ont été publiées en juin 2015 conjointement avec l'édition 3.0.1 de la S-64. Il est prévu qu'un second ensemble de clarifications sera publié début 2017.
50. Parallèlement, une nouvelle édition de la S-58 - *Vérifications recommandées pour la validation des ENC* a été préparée. La nouvelle édition 5.0.0 publiée en juin 2014 a introduit différentes vérifications nouvelles d'erreurs critiques afin d'éviter des erreurs dans la compilation des ENC par les services hydrographiques, lesquelles pourraient entraîner une défaillance dans l'ECDIS, ou pour le moins gravement compromettre le fonctionnement de l'ECDIS. En conséquence, le supplément n° 3 de la S-57 de l'OHI, publié en juin 2014 également, a introduit les besoins de validation minimum définis dans la nouvelle édition de la S-58. Il incluait également certains changements mineurs afin d'améliorer la cohérence. Il était prévu que les deux normes deviendraient obligatoires le 1^{er} janvier 2016, afin de laisser suffisamment de temps aux producteurs d'ENC pour adapter leur processus de production et mettre en œuvre les outils de validation pertinents. Cette date a été repoussée suite à la découverte, début 2015, d'un certain nombre d'incohérences, d'omissions grammaticales et de certaines erreurs de logique dans l'édition 5.0.0 de la S-58. L'ENCWG a été chargé de rédiger une nouvelle édition remédiant à ces anomalies.
51. La préparation d'une nouvelle édition de la S-66 - *La carte marine et les prescriptions d'export : les faits* a commencé en 2014 en vue de refléter les changements importants qui sont intervenus depuis la première édition (janvier 2010). La révision a pris plus de temps que prévu eu égard à d'autres priorités plus élevées.
52. A la demande du comité de coordination interrégional, le HSSC-7 a chargé l'ENCWG de rédiger une édition 2.0 révisée de la S-65 pour l'aligner avec la dernière version des principes et directives du WEND.
53. En novembre 2016, le HSSC-8 a approuvé le principe de projets d'éditions révisées des S-58, S-65 et S-66 proposés par l'ENCWG et a chargé le groupe de travail de finaliser les projets et de les adresser au Secrétariat pour examen ultérieur par les Etats membres.
54. Conformément à la décision n° 7 de la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale, le Secrétariat a fait en sorte que « les questions identifiées concernant les anomalies de fonctionnement de l'ECDIS soient réunies, analysées, communiquées et résolues aussi rapidement que possible pour garantir la sécurité de la navigation et pour faciliter la transition harmonieuse de la carte papier à la carte numérique » via le suivi des rapports des navires sur les vérifications de la présentation des données et des performances de l'ECDIS. Le tableau 6 présente les statistiques des rapports reçus depuis que le lot de données de vérification a été distribué aux exploitants de navires et publié sur le site web de l'OHI en août 2011.

Tableau 6

Résultat des vérifications de la présentation des données et des performances de l'ECDIS à bord des navires

Période	1 août 2011 15 avril 2013	15 avril 2013 15 avril 2014	15 avril 2014 1 déc. 2014	1 déc. 2014 1 déc. 2015	1 déc.2015 1 déc. 2016
Nombre de rapports	1 042	76	74	1 318	4 019
% de rapports n'indiquant aucun problème	22%	43%	55%	73%	86%
% de rapports n'indiquant aucune anomalie dans l'affichage de « nouveaux objets »	60%	91%	95%	95%	93%

55. En 2015, le nombre de rapports a augmenté de façon significative et a continué de progresser en 2016. Ceci est probablement dû à la promotion des vérifications par différentes organisations et à l'utilisation plus large de l'ECDIS. Les statistiques indiquent une amélioration continue de la mise à jour du logiciel ECDIS. Il apparaît que la « vérification de la présentation des données et des performances de l'ECDIS à bord des navires » est utilisée par les inspecteurs de l'Etat du port et/ou des organismes chargés de la validation des navires pour vérifier la mise en œuvre des prescriptions d'emport de l'ECDIS. Comme indiqué à la section pertinente du site web de l'OHI, les vérifications et le lot de données d'appui sont conçus de façon à alerter les navigateurs sur le fait que leur logiciel ECDIS pourrait requérir une mise à niveau. La vérification de la présentation des données et des performances de l'ECDIS de l'OHI n'est pas destinée à être utilisée en tant que test de conformité de l'emport de l'ECDIS et n'est pas adaptée à cet usage. Prenant note du fait que la vérification de la présentation des données et des performances de l'ECDIS ne serait plus utile pour un équipement ECDIS qui serait conforme à l'ensemble de normes ECDIS révisées, le HSSC-7 a chargé l'ENCWG d'examiner la nécessité de développer un jeu de données de vérification, nouveau ou révisé. Le HSSC-8 a approuvé la proposition d'utiliser la Carte 1 de l'ECDIS pour aider les navigateurs à vérifier les ECDIS fonctionnant avec l'édition 4.0 de la bibliothèque de présentation. Le comité a chargé le Secrétariat, en liaison avec l'ENCWG, de décrire la procédure dans une nouvelle édition de la page web du site de l'OHI sur la *vérification de la présentation des données et des performances de l'ECDIS à bord des navires*.
56. L'édition 4.0.0 de l'annexe A à l'appendice B.1 de la S-57 - *Utilisation du catalogue des objets pour les ENC* (UOC) a été publiée en juin 2014. Elle inclut de nouvelles directives sur la mise à jour des lots de données ENC en réponse aux catastrophes, sur le traitement des discontinuités de profondeur entre les levés, et sur le masquage de certains objets afin d'améliorer l'affichage sur l'écran de l'ECDIS. Elle inclut également le bulletin de codage n°54 des ENC sur les aides à la navigation virtuelles basées sur le système d'identification automatique (SIA).
57. Il a été rappelé aux Etats membres de mettre à jour les renseignements sur leurs exigences en matière de dispositifs de secours pour l'ECDIS à l'aide de cartes papier, lesquels sont publiés sur le site web de l'OHI depuis 2008. Cinq mises à jour ont été reçues en 2015 et 5

en 2016. Vingt-trois Etats membres sur les 34 qui avaient fait part d'exigences spécifiques n'ont fourni aucune mise à jour de leurs renseignements depuis 2008.

Elément 2.3 Cartographie marine

58. En 2014, le CSPCWG a achevé la révision de la publication S-4 de l'OHI - *Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et spécifications pour les cartes marines* entreprise après l'adoption en 2005 d'un nouveau format. Le résultat de ces travaux importants s'est conclu, en octobre 2014, par la publication de l'édition 4.5.0. Les éditions 4.3.0 et 4.4.0 ont été publiées respectivement en août 2012 et septembre 2013. Les principaux items abordés dans les révisions successives étaient les suivants :
59. Edition 4.3.0: diagrammes des sources/zones de fiabilité ; épaves historiques ; obstructions le long du poste d'amarrage ; phares ; description des zones imprécises de hauts-fonds ; dragage en développement ; feux jaunes, ambre et orange ; symbole de plongée interdite.
60. Edition 4.4.0: révision de la section B-300 - *Topographie*; levés « post-catastrophe»; enluminure générique magenta sur les cartes multicolores.
61. Edition 4.5.0: révision de la section B-500 - *Texte: Langue, nombres, abréviations, noms géographiques, styles et polices de caractères*; numérotation des cartes INT ; représentation des limites des levés sur les cartes ; discontinuités entre les levés ; dangers signalés ; ordre de mise à jour des cartes en fonction de l'échelle ; sélection des sondes ; définition des feux principaux ; spécification des feux directionnels ; mise en évidence des feux de navigation ; état des « grandes bouées automatiques de navigation » (LANBY).
62. Un certain nombre de clarifications ont également été incorporées, telles que listées dans l'« enregistrement des mises à jour » approprié, inséré au début de chaque chapitre de la S-4.
63. L'édition 4.5.0 est la dernière révision adoptée selon les procédures spéciales en vigueur pendant le processus de révision majeure : le CSPCWG avait été autorisé à recommander directement des amendements au BHI, qui ensuite les communiquerait à l'ensemble des Etats membres par lettre circulaire, en leur demandant de faire connaître leurs principales objections dans les trois mois. La spécification correspondante de la S-4, B.160 - *Système de mise à jour pour les spécifications* a été modifiée dans l'édition 4.5.0 pour revenir à la procédure de mise à jour normale décrite dans la résolution de l'OHI 11/2002 - *Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et spécifications pour les cartes marines de l'OHI* et 2/2007 - *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI*, telles qu'amendées.
64. Les éditions révisées ultérieures de la S-4 ont été préparées selon le régime normal de tenue à jour. L'édition 4.6.0 a été publiée en avril 2016 afin de traiter des items suivants : bateaux-feux, zones draguées, tirant d'eau maximum autorisé ; diagrammes des sources ; zones de mouillage pour marchandises dangereuses ; parcs éoliens en construction ; tenue à jour des cartes ; enregistrement des renseignements en attente ; avis aux navigateurs pour les aides à la navigation SIA; codes QR ; avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P) ; INT 2 et INT 3 ; zone à éviter à l'intérieur d'un dispositif de séparation du trafic ; utilisation des écussons des Etats non membres de l'OHI sur les cartes papier INT ; cohérence entre les produits cartographiques ; bâtiments dans ou sur l'eau ; navires d'habitation offshore ; zone / mouillage de refuge. Les changements incluent de nouvelles directives dans la section B-100 pour définir ce que signifie la « cohérence » du contenu de l'information entre les

cartes papier et les ENC correspondantes et le libellé révisé de la section B-600 qui renforce la nécessité d'appliquer aux ENC l'équivalent des avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P) des cartes papier.

65. Un nouveau projet d'édition 4.7.0 est en cours de préparation pour examen par les Etats membres. Il incorpore les modifications approuvées au HSSC-8 relatives aux items suivants : aides à la navigation radio-activées, pipelines sous-marins suspendus ; algues et posidonies ; limites des cartes à grande échelle en jaune ; entrées disponibles dans la INT 1.
66. La publication associée INT 1 - *Symboles, abréviations et termes utilisés sur les cartes* a été mise à jour conformément aux modifications introduites dans la S-4. Les éditions suivantes ont été publiées pendant la période considérée :
- INT 1 (anglais) : tenue à jour par le service hydrographique allemand pour le compte de l'OHI : 8^{ème} édition, 2015;
 - INT 1 (français): tenue à jour par le service hydrographique français pour le compte de l'OHI : 5^{ème} édition, 2012; 6^{ème} édition, 2016;
 - INT 1 (espagnol): tenue à jour par le service hydrographique espagnol pour le compte de l'OHI : 4^{ème} édition, 2012; 5^{ème} édition, 2015.
67. L'édition 2.0.5 de la partie A de la publication S-11 - *Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie internationale* a été publiée en mai 2012 pour inclure les renseignements mis à jour dans l'annexe A - *Pays reproducteurs potentiels* et l'annexe B - *Dimensions des formats utilisés*.
68. En 2009, le CSPCWG a été chargé de développer des directives pour la préparation et la tenue à jour des plans d'ENC à petites/moyennes échelles. En 2012, avec beaucoup de retard, une demande d'assistance et de conseil a été adressée le groupe de travail de la mer du Nord sur l'harmonisation des ENC relevant de la commission hydrographique de la mer du Nord, en vue de rédiger une nouvelle édition de la partie A de la S-11. En 2015, un projet élaboré en liaison avec le WENDWG a été soumis au HSSC-7. Le comité a décidé que des travaux supplémentaires étaient encore nécessaires et a chargé le NCWG de restructurer le projet afin de séparer les directives relatives aux plans de cartographie internationale (papier) et aux plans d'ENC en deux sections distinctes. Un projet révisé a été avalisé par le HSSC-8 pour examen ultérieur par les Etats membres. Le HSSC-8 a en particulier approuvé les dispositions suivantes :
- les anciennes annexes A et B de la S-11 devraient être déplacées dans la partie B de la S-11 - *Catalogue en ligne des cartes INTERNATIONALES* ;
 - la nouvelle édition ne devrait plus être bilingue, mais publiée sous forme de versions séparées, anglaise et française.
69. Les chapitres régionaux de la partie B de la S-11 - *Catalogue des cartes internationales (INT)* ont été tenus à jour au format pdf par le Secrétariat jusqu'au 1^{er} avril 2016. Des éditions révisées des chapitres ont été publiées à partir des contributions des coordinateurs régionaux de cartes INT concernés. Un nouveau chapitre couvrant la région INT N - *Océan arctique*, avec la Norvège pour coordinateur, a été publié en 2013. Le catalogue a été remplacé en 2016 par une version interactive en ligne basée sur le web, comme indiqué dans le rapport du programme 3.

70. Le HSSC-7 a invité le NCWG à traiter en haute priorité l'item de travail sur le futur de la carte papier inclus dans son plan de travail et à en rendre compte au HSSC-8. Malheureusement, cette action n'a pas été achevée du fait de contraintes de ressources. Un rapport est maintenant attendu pour HSSC-9.

Elément 2.4 Protection et authentification des données numériques

71. L'édition 1.1 de la S-63 - *Dispositif de protection des données de l'OHI* a été publiée en 2008 dans le but d'inclure une description plus précise de l'implémentation correcte de la norme. En avril 2012, des changements mineurs y ont été apportés en vue de supprimer la limitation hexadécimale des M_ID, identifiant unique attribué par l'administrateur du dispositif à chaque fabricant, et ce, en vue d'étendre le nombre de valeurs M_ID que le dispositif pourrait accommoder. Il en est résulté la publication de l'édition 1.1.1 de la S-63.
72. En septembre 2012, le HSSC-4 a examiné les progrès de la mise en œuvre de l'édition 1.1 de la S-63 rapportés par le DPSWG et a convenu qu'afin de mettre en œuvre et de normaliser pleinement l'utilisation de l'édition 1.1.1 de la S-63, une date limite devait être fixée, au-delà de laquelle l'édition 1.0 de la S-63 ne serait plus une norme valide de l'OHI. En conséquence, le HSSC a fixé le 1^{er} janvier 2014 comme date d'expiration de l'édition 1.0 de la S-63. Ainsi, en décembre 2012, le Secrétariat a adressé une lettre à l'ensemble des fournisseurs de données de la S-63 et des fabricants d'ECDIS les informant que l'utilisation de l'édition 1.0 de la S-63 au-delà du 1^{er} janvier 2014 aurait pour conséquence la résiliation de leur contrat relatif au dispositif de protection. Cette décision n'a pas soulevé de réactions négatives. Une extension limitée a été accordée à deux fournisseurs de données qui ont demandé plus de temps pour achever la migration d'une petite partie des anciens systèmes ECDIS afin de pouvoir utiliser l'édition 1.1 de la S-63. La migration de ces anciens systèmes ECDIS a été supervisée en liaison avec les deux fournisseurs de données concernés. Le pourcentage des anciens systèmes est passé de 21% le 1^{er} janvier 2014 à moins de 6% le 31 décembre 2014 et à 4% le 30 septembre 2015. Compte tenu du fait qu'il n'y avait aucun inconvénient majeur à permettre à quelques anciens utilisateurs de continuer à utiliser l'édition 1.0 de la S-63 jusqu'à ce que leurs anciens systèmes soient supprimés ou remplacés, le HSSC-7 a décidé d'arrêter la supervision de la transition.
73. En ce qui concerne la révision de la norme IEC 61174 (cf. paragraphes 42 à 49), la production d'une référence normative que soutient l'exigence d'un « Rapport d'avancement sur la mise à jour des ENC » présentant l'état des données ENC à l'utilisateur final (pour planification opérationnelle) et aux autorités pertinentes (à des fins telles que l'inspection de l'Etat du port) est apparue nécessaire. Un examen ultérieur a conduit à reconnaître la nécessité d'améliorer la S-63 avec une nouvelle annexe C décrivant la fonctionnalité requise pour fournir un rapport d'avancement sur la mise à jour des ENC. Une version révisée de l'édition 1.2.0 de la S-63 incorporant la nouvelle annexe C a été publiée en février 2015. La nouvelle fonctionnalité s'applique seulement aux systèmes ECDIS qui sont homologués conformément à l'édition 4.0 de l'IEC 61174.
74. Le DPSWG a été chargé de rédiger une nouvelle édition de la S-63 pour soutenir le développement de la S-100. Le groupe de travail a identifié la nécessité de fournir un cadre standard pour :
- assurer la protection, la compression et l'authentification des données pour les spécifications de produit,

- permettre l'application modulaire de façon à ce que le cryptage et l'authentification ne soient pas interdépendants,
 - permettre l'adaptation des protocoles et des mises en œuvre pour différentes spécifications de produit.
75. Suite à l'élaboration d'un avant-projet, il est apparu qu'il serait plus efficace d'incorporer une grande partie de la S-63 dans une nouvelle partie de la norme S-100. La proposition a été avalisée par le S-100WG et approuvée au HSSC-8.
76. Le Secrétariat a continué de remplir son rôle d'administrateur du dispositif de la S-63. Cette fonction implique le traitement des demandes et la fourniture d'un soutien technique ainsi que des codes et certificats numériques individuels uniques pour permettre aux fournisseurs de données ENC, aux fabricants d'équipements d'origine et aux concepteurs de logiciels de crypter et de décrypter les ENC dans le cadre des services ou des équipements qu'ils fournissent. A la fin de 2016, il y avait 49 fournisseurs de données et 294 fabricants d'équipements d'origine autorisés à utiliser le dispositif de la S-63

Elément 2.5 Qualité des données

77. Le DQWG a concentré ses activités sur le développement d'un modèle pour l'inclusion de la qualité des données bathymétriques dans la S-101 - *Spécification de produit pour les ENC*. Différents systèmes ont été examinés. Compte tenu de l'effort qui serait demandé aux services hydrographiques pour implémenter un nouveau dispositif, le groupe de travail a décidé de recommander de garder les valeurs limites actuelles en ce qui concerne la qualité des données associées à la catégorie de zones de confiance (CATZOC). En conséquence, la transition de la S-57 à la S-101, en matière de qualité des données bathymétriques, devrait être plus facile à mettre en œuvre et à automatiser. Le modèle de qualité des données en langage de modélisation unifié (UML) et le schéma décisionnel destiné à définir la qualité des données bathymétriques dans la S-101 ont été achevés en 2016.
78. En outre, le DQWG a développé des directives pour évaluer respectivement les variations temporelles du fond marin et le chevauchement des caractéristiques liées à la profondeur, telles que les zones de fond marin mobile au-dessus desquelles un brassage de sécurité peut exister. Le groupe de travail a fourni des contributions au développement de directives sur la bathymétrie participative. Des commentaires ont également été soumis au NIPWG sur la modélisation et la présentation des données relatives aux zones incertaines (« floues »).
79. Suivant les instructions du HSSC, le DQWG a examiné le concept de certification de la chaîne de fourniture de données. Le groupe a reconnu l'importance globale de l'intégrité des données de bout en bout, depuis les données source jusqu'à l'utilisateur final, mais n'est pas parvenu à un consensus sur le rôle de l'OHI.
80. La recherche de moyens en vue d'améliorer la compréhension de la qualité des données par le navigateur était un item de travail du DQWG. Il s'est révélé être un sujet difficile. Le HSSC-4 a chargé le groupe de travail d'examiner, en liaison avec les instituts de formation, l'adéquation des publications des Etats membres sur les aspects relatifs à la qualité de l'utilisation pratique des ENC. Les Etats membres ont été invités à fournir des exemplaires de leurs publications pertinentes dans le but d'établir un inventaire et de développer un texte standard de l'OHI qui pourrait être utilisé comme référence à partir duquel les autres Etats membres pourraient déduire des éléments pour leurs propres publications. Le constat initial indique que la plupart des documents des Etats membres sont excessivement longs et

complexes, décourageant leur utilisation par les navigateurs. Du fait d'un manque de ressources, la tâche n'a pas été achevée et elle est toujours en cours. A la réunion du HSSC-8, les représentants des parties prenantes ont souligné le besoin urgent pour tous les Etats membres qui en produisent d'enrichir leurs ENC avec les valeurs CATZOC évaluées (1 à 5) afin d'aider les navigateurs dans leur prise de décision pour une navigation sûre.

Elément 2.6 Publications nautiques

81. Le SNPWG, et le NIPWG par la suite, se sont concentrés sur le développement des spécifications de produit basées sur la S-100 en matière de publications nautiques. Le groupe de travail a achevé un important travail de modélisation avec la création d'un catalogue complet d'entités et d'attributs couvrant les éléments d'information contenus dans les instructions nautiques, listes de radio signaux, livres des feux, listes des bouées et des balises, guides du navigateur, guides du trafic et avis aux navigateurs (mise à jour des publications nautiques). Les items du catalogue ont été progressivement insérés dans le registre du dictionnaire des entités de la base de données de la S-100. L'harmonisation des données avec le guide de saisie et de codage des données (DCEG) de la S-100 est pratiquement achevée et il a été décidé de fusionner l'ancien domaine NPUBS dans le domaine HYDRO.
82. L'état d'avancement des spécifications de produit basées sur la S-100 en matière d'informations nautiques est résumé ci-après :

S-122 - Aires marines protégées

83. Il s'agit du projet le plus avancé :
- Le schéma d'application a été rédigé et est en cours de révision conformément aux résultats de l'harmonisation entre les modèles de données de la S-101 et de la S-122 ;
 - Le catalogue des entités est stable et il sera actualisé lorsque le schéma d'application sera finalisé;
 - Le DCEG est en cours d'examen. L'achèvement de la partie portant sur les données dépend des progrès en matière d'harmonisation du modèle de données de la S-101 et de la S-122. Etant donné que la S-122 est la première spécification de produit relative aux publications nautiques, la partie générale du DCEG sera fournie de façon à permettre aux codeurs de convertir très facilement les informations de la publication en informations basées sur le modèle de données.
 - Les échantillons de données d'essai sont stables et un échantillon de données d'essai est tenu à jour conformément aux développements les plus récents.
84. La section relative à la présentation reste l'élément manquant.

S-123 - Services radio

85. Un échantillon de données d'essai, un projet de modèle de données et un schéma d'application ont été élaborés. A la suite de l'examen des échantillons de données d'essai, les informations sur les transmissions SIA depuis la terre seront ajoutées. Une extension du modèle de données et du schéma d'application est en cours d'examen.

S-125 - Services de navigation

86. L'élaboration initiale d'un échantillon de données d'essai a révélé qu'il était nécessaire de spécifier plus précisément le champ de la spécification de produit.

S-126 - Environnement physique

87. L'échantillon de données d'essai a été examiné et il est considéré comme étant stable et prêt à l'emploi. Un projet de modèle de données a été produit.

S-127 - Gestion du trafic

88. L'échantillon de données d'essai est stable et la cartographie initiale du contenu du modèle de données a été menée à bien. Un projet de modèle de données a été produit.

S-128 - Catalogue des produits nautiques

89. Le HSSC-7 a avalisé la proposition du NIPWG de développer une spécification de produit pour les catalogues de publications nautiques et lui a attribué l'identifiant S-128. Cette spécification de produit vise à permettre l'échange de listes de produits entre Etats membres et utilisateurs à l'appui des portefeuilles de services maritimes pour la « e-navigation ». La République de Corée développe un projet de spécification de produit pour examen ultérieur par le groupe de travail.
90. Les calendriers de production des échantillons de données d'essai pour les autres spécifications de produit, telles que les services maritimes, l'infrastructure portuaire et les informations sociales/politiques ne sont pas encore établis.
91. Les questions de présentation associées aux informations nautiques requièrent des recherches supplémentaires. Un atelier dédié est prévu en mai 2017 pour discuter des options en matière de présentation des informations nautiques à bord conjointement avec les ENC de la S-101 ou séparément.
92. Les publications S-12 - *Normalisation des livres des feux et des signaux de brume* et S-49 - *Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs* n'ont nécessité aucune mise à jour au cours de la période considérée.
93. Le HSSC-7 a chargé le NIPWG de coordonner la contribution de l'OHI au développement des directives de l'OMI pour la présentation harmonisée des renseignements de navigation

reçus via les équipement de communication et à la préparation des résultats de l'OMI relatifs au développement et à la mise en place des MSP, en particulier en liaison avec le sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation. Des discussions sont en cours en vue de développer un portefeuille de services maritimes unique dénommé « Services hydrographiques » qui engloberait les cartes marines, les publications nautiques, les renseignements de sécurité maritime et les autres informations hydrographiques et environnementales en temps réel.

94. Le NIPWG a suivi l'élaboration de projets et de services prototypes liés à la mise en œuvre de la « e-navigation », comme par exemple les projets européens Mona Lisa et EfficienSea2, et le projet Avanti de l'Association internationale des capitaines de port afin de se tenir au courant des questions et de l'avancement des travaux relatifs au développement des portefeuilles de services maritimes et à l'amélioration des spécifications de produit y relatives.

Elément 2.7 Marées et niveaux de la mer

95. Le HSSC-4 a invité le TWLWG, maintenant TWCWG, à considérer comme prioritaire les questions de marées qui relèvent de l'application dynamique des marées dans l'ECDIS. Le groupe de travail a élaboré un document de cadrage afin d'identifier les exigences et considérations pertinentes. Avec l'assistance du TSMAD et ensuite du S-100WG, le Royaume-Uni, a mené à bien, en coopération avec Singapour, l'élaboration du premier projet de spécification de produit basée sur la S-100, appelée S-112 - *Transfert de données dynamiques du niveau de la mer*. Le projet était basé sur les messages SIA propres aux applications relatives aux données hydrographiques et météorologiques. Ces messages SIA permettent de transférer un grand nombre de renseignements différents, y compris des données relatives aux vents, à la météo, aux courants de surface, à l'état de la mer, à la salinité et à la glace et doivent permettre non seulement d'inclure les données dynamiques relatives au niveau de la mer, mais également d'autres données. Un des principaux avantages de l'utilisation de cette méthodologie est qu'elle peut être assimilée par tout ECDIS avec fonction SIA intégrée soit dans l'environnement actuel de la S-57 soit dans les futures implémentations de la S-100. Un examen plus poussé est nécessaire pour assurer la qualité et l'authenticité des informations SIA. D'autres modes de transfert doivent être examinés.
96. Parallèlement, un projet de spécification de produit sur la hauteur de la marée, S-104 - *Information de hauteur d'eau pour la navigation de surface*, a été produit et des travaux ont été entrepris sur l'élaboration des attributs d'une entité « zone de marée ».
97. Des progrès ont été réalisés quant à l'élaboration d'une norme relative aux tables de marée numériques avec le développement d'une liste d'attributs fondamentaux conçue par les Etats-Unis d'Amérique.
98. En 2014, les Etats membres ont approuvé la révision de trois résolutions de l'OHI sur les marées, sur les niveaux de la mer et sur les publications relatives aux marées qui avaient été proposées par le TWLWG et avalisées par le HSSC-5:
- Résolution 27/1919, telle qu'amendée - *Temps en usage*;
 - Résolution 2/1977, telle qu'amendée - *Banques nationales des composantes de la marée*;
 - Résolution 1/1977, telle qu'amendée - *Collecte et publications des données relatives aux marées*.

99. Compte tenu des commentaires reçus de la part des Etats membres sur la proposition de révision de la résolution 3/1919, telle qu'amendée - *Niveaux de référence et repères de nivellement* et constatant que le TWLWG avait identifié, de son côté, que des travaux supplémentaires étaient requis sur la résolution et les définitions y relatives, le HSSC a invité le groupe de travail à réexaminer le projet de texte révisé. Un projet révisé avalisé par le HSSC a été proposé à l'examen des Etats membres en 2016. Comme convenu par le HSSC-8, le texte final, prenant en compte les commentaires reçus, sera promulgué sous peu.
100. Le groupe de travail a tenu à jour l'inventaire des marégraphes utilisés par les Etats membres. En 2015, l'inventaire a été étendu pour y inclure les courantomètres. Cette information est disponible sur la page TWCWG du site web de l'OHI. Une liste de liens en ligne sur les marées et courants en temps réel a été établie et publiée sur le site web de l'OHI, à titre de ressource additionnelle. Un processus de mise à jour de la liste a été approuvé.
101. La version anglaise du Manuel sur les marées (Marées dans les eaux côtières), coproduit en 2007 par l'Institut océanographique (Paris) et le SHOM - Service hydrographique français, a été mise à disposition par le SHOM en 2013. Le Manuel a été inclus dans le catalogue de l'OHI en tant que publication C-33.
102. Le TWCWG a entrepris un examen du matériel de cours pour le renforcement des capacités en matière de marées et de courants en liaison avec le sous-comité sur le renforcement des capacités.

Elément 2.8 Mise à jour des données numériques

103. Le mandat du groupe de travail sur la mise à jour des ENC (EUWG) qui avait été établi en 2008 pour traiter des questions relatives à la mise à jour des ENC a été achevé en 2012 par la publication de l'édition 4.0.0 de l'appendice 1 de la S-52 - *Directives sur la mise à jour des cartes électroniques de navigation*, qui fournit des directives sur le traitement des mises à jour des ENC dans l'ECDIS, et l'édition 2.0.0 de la S-65 - *Guide pour la production, la mise à jour et la diffusion des ENC*, qui comprend des directives additionnelles sur la production et la diffusion des mises à jour des ENC.
104. Le comité a continué de superviser l'état de la production et de la publication dans les mises à jour des ENC des équivalents des avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). Une seconde étude a été effectuée en 2015 afin d'évaluer les pratiques des 53 Etats membres qui étaient connus pour publier des ENC avec leur code producteur, pour eux-mêmes ou pour le compte d'autres Etats. Conformément aux résultats de l'examen du HSSC en 2013, les 15 Etats membres qui n'avaient pas fourni de compte rendu d'avancement, ou qui ne s'étaient pas engagés à aligner leur régime de mise à jour des T&P pour les ENC et les cartes papier, ont été invités à clarifier leur position et à rendre compte de toute assistance dont ils pourraient avoir besoin. Six réponses ont été reçues fin 2014. Toutes ont confirmé l'intention d'aligner leurs régimes de mise à jour des ENC et des cartes papier. Au cours du HSSC-8 en 2016, une soumission de l'Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO) a fait état du fait que ses membres avaient de grandes difficultés à reconnaître les renseignements temporaires (T) et préliminaires (P) qui étaient inclus dans les mises à jour des ENC ou ceux qui ne l'étaient pas. Le comité a chargé l'ENCWG et le NCWG de rédiger un document consolidé, faisant autorité, sur la question des « équivalents » aux avis temporaires (T) et préliminaires (P) pour les ENC, en vue de diffuser le document finalisé aux services hydrographiques, aux autorités de contrôle de l'Etat du port et aux navigateurs. D'autres améliorations des directives pertinentes (Clause 2.6.2

de l'annexe A, de l'appendice B.1 de la S-57 - *Utilisation du catalogue des objets pour les ENC*) seront également examinées afin de refléter les commentaires reçus de la part des Etats membres.

Elément 2.10 Acquisition et traitement des données hydrographiques

105. Au cours de l'examen par le HSSC-6 de la réorganisation des groupes de travail du HSSC, certains Etats membres se sont montrés préoccupés par le fait que pas un seul groupe de travail ne traitait des levés hydrographiques dans la nouvelle structure. Les discussions au cours du HSSC-6 ont indiqué qu'il pourrait être nécessaire d'utiliser et de normaliser de nouvelles technologies émergentes en matière de levés hydrographiques, qui n'étaient pas encore reflétées dans les normes et directives pertinentes de l'OHI. La norme de l'OHI la plus pertinente eu égard aux levés hydrographiques est la publication de l'OHI S-44 - *Normes pour les levés hydrographiques* - dont l'édition en vigueur est la 5^{ème} édition, laquelle avait été préparée par le groupe de travail sur les normes pour les levés hydrographiques (S-44WG), établi en 2005 et approuvée par les Etats membres de l'OHI en 2008. Le S-44WG avait ensuite été dissous. Aucune mise à jour ou extension de la S-44 n'avait été requise depuis.
106. Comme demandé par le HSSC-6, les Etats membres ont été invités à donner leur avis sur l'adéquation de la S-44, sur les items de travail associés qui pourraient être pertinents, le cas échéant, et, sur l'éventuel établissement d'un groupe de travail dédié aux levés hydrographiques (HSWG). Les réponses ont montré que seule une minorité d'Etats membres serait favorable à l'établissement d'un nouveau HSWG et qu'un nombre encore inférieur serait favorable à une révision de la S-44. Bien que la majorité des thèmes identifiés était susceptible d'être attribués aux organes subordonnés existants du HSSC et de l'IRCC, certains thèmes, qui concernent directement la S-44, ne relevaient pas du champ de compétences de l'un des organes subordonnés actuellement établis ni des tâches du programme de travail en vigueur. Le HSSC-7 a examiné les résultats et en l'absence d'un consensus sur la portée des travaux qui justifierait l'établissement d'un nouveau groupe de travail, le comité a décidé, de créer une équipe de projet sur les questions à traiter en matière de levés hydrographiques (H2SPT) qui serait chargée, pendant un an, de clarifier la portée et les résultats à attendre d'un éventuel groupe de travail sur les levés hydrographiques. Les membres de l'OHI et les parties prenantes ont été invités à participer à l'équipe de projet. Le HSSC-8 a examiné le rapport fourni par le président du H2SPT et a décidé d'établir une équipe de projet sur les normes pour les levés hydrographiques (HS PT), chargée principalement de mener une révision complète de la S-44, de rédiger une nouvelle édition, si besoin est, et d'identifier, le cas échéant, des tâches additionnelles qui pourraient requérir la création d'un groupe de travail permanent sur les levés hydrographiques.

Elément 2.11 Dictionnaire hydrographique

107. Du fait d'une participation limitée, le HDWG a eu des difficultés pour faire avancer son plan de travail au cours de la période en question. En 2012, les définitions, nouvelles ou amendées, de 70 termes qui avaient été avalisés par le HSSC-3 en 2011 ont été approuvées par les Etats membres et insérées dans les versions anglaise et française, en ligne, de la S-32 - *Dictionnaire hydrographique*. En 2014, cinq nouvelles définitions approuvées par le HDWG et, ultérieurement, avalisées par le HSSC-5, ont été approuvées par les Etats membres.
108. Notant les difficultés récurrentes rencontrées pour attirer des participants, le HSSC-6 a accueilli favorablement l'offre de l'Australie d'assurer une liaison par correspondance avec le président et les membres du groupe de travail en vue de rédiger les nouvelles règles opérationnelles du HDWG, axées sur une approche par base de données et abordant le

potentiel de synergies avec d'autres besoins en matière de définitions et de références telles que la base de données de la S-100, les groupes de travail du HSSC et les autres organes de l'OHI et inter-organisationnels. Le comité a également invité le HDWG à examiner la structure du glossaire multilingue de termes de l'ISO/TC211 aux fins de faire évoluer le dictionnaire hydrographique en ligne de l'OHI. Le comité a examiné plus avant la situation lors de sa 7^{ème} réunion et a demandé au HDWG d'étudier les options et les besoins en ressources associées ainsi que les délais de production et de mise à jour d'une édition de référence de la S-32 et a chargé le S-100WG de préciser ses besoins concernant les définitions comprises dans la base de registres de la S-100.

109. Grâce au détachement d'un responsable de projet par le Pérou, le développement de la version Wiki de la S-32, en langue espagnole, a été entrepris en mars 2015. Les fichiers Word des versions anglaise, française et espagnole ont été reformatés en tableaux avec un code d'identification commun qui peut être utilisé pour créer une correspondance numérique entre les trois versions. Des recherches ont été menées pour identifier les options existantes pour les glossaires multilingues en ligne. Ces travaux ont conduit au développement d'un projet de politique pour la tenue à jour du dictionnaire hydrographique et à la proposition de développer un démonstrateur multilingue expérimental basé sur wiki pour appuyer une mise à niveau ultérieure de la S-32. Le HSSC-8 a avalisé le développement du démonstrateur via un soutien contractuel et a invité le président du HDWG à développer plus avant le projet de politique et à le compléter par la mise en œuvre d'une feuille de route, compatible avec les ressources disponibles et prenant en compte le cadre de la S-100 en ce qui concerne l'emplacement des définitions qui font autorité.

Elément 2.12 ABLOS

110. Le comité consultatif sur les aspects techniques du droit de la mer (ABLOS) est un organe mixte de l'OHI et de l'Association internationale de géodésie (AIG). Il comprend quatre représentants des Etats membres de l'OHI et quatre représentants de l'AIG. La division des affaires maritimes et du droit de la mer des NU (UN-DOALOS) et le Secrétariat de l'OHI mettent à disposition un membre ex officio chacun. Le comité ABLOS est chargé de fournir des conseils, des directives et, lorsqu'il convient, d'apporter une interprétation autorisée des aspects hydrographiques, géodésiques et géo-maritimes du droit de la mer aux organisations parentes, à leurs Etats membres ou aux autres organisations, à la demande. Il revoit également la pratique et la jurisprudence nationale en matière de droit de la mer sur des questions pertinentes pour les travaux du comité afin de lui permettre de fournir des conseils autorisés, si besoin est. Le comité ABLOS étudie, s'emploie à promouvoir et encourage également le développement de techniques appropriées pour l'application des dispositions techniques contenues dans la Convention des NU sur le droit de la mer (CNUDM). La publication de l'OHI C-51 - *Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* (Manuel TALOS) est tenue à jour par le comité ABLOS, qui se réunit tous les ans et tient un séminaire international autofinancé (Conférence ABLOS) tous les deux ans.
111. Deux conférences ABLOS ont eu lieu au cours de la période considérée. La 7^{ème} Conférence ABLOS, intitulée « CNUDM dans un monde en mutation » s'est tenue à Monaco, du 3 au 5 octobre 2012. Elle a réuni près de 90 délégués de 26 pays qui ont présenté 30 articles au cours de 11 sessions. L'évènement coïncidait avec la semaine des réunions et de la Journée de la science de la GEBCO, ce qui a permis des échanges d'expériences et un enrichissement mutuel entre les participants à l'ABLOS et à la GEBCO. Etant donné que la CHIE-5 était prévue en octobre 2014, la 8^{ème} Conférence ABLOS a été reportée en 2015. La Conférence, intitulée « CNUDM : Avancées dans la gouvernance du monde bleu » s'est déroulée du 20 au 22 octobre 2015 à Monaco. Soixante-dix délégués représentant 28 Etats membres y ont participé. La conférence a compris 28 présentations traitant d'un large

éventail de sujets et de questions en lien avec le thème de la conférence. Les présentations ont suscité de nombreux commentaires en séances plénières et de nombreuses discussions, en marge, lors des pauses.

112. La 5^{ème} édition de la C-51, qui a été entreprise par un groupe de rédaction formé en 2010, a été publiée en juin 2014. Les éléments clé des travaux du groupe de rédaction étaient les suivants :
113. En révisant l'ancien texte, le groupe de rédaction a décidé que le chapitre 2 (Géodésie) était celui qui avait le plus besoin d'une révision substantielle afin de refléter la théorie et la pratique actuelles en matière de levés et de positionnement par satellite. En conséquence, le chapitre 2 a été entièrement réécrit.
114. Des changements mineurs ont été recommandés et implémentés au chapitre 4 (Lignes de base) et au chapitre 6 (Limites bilatérales). Des modifications au chapitre 3 (Cartes marines) et au chapitre 5 (Limites extérieures) ont été identifiées mais, en raison de la charge de travail, leur implémentation a été reportée à une prochaine édition.
115. A la grande différence des éditions précédentes, des illustrations choisies tout au long du Manuel ont été reproduites sous forme d'animations afin de mieux rendre compte de certains concepts et procédures. Le cas échéant, les légendes des figures comportent des liens au site web de l'OHI où il est possible d'accéder aux animations (Accueil > Normes et publications > Téléchargement > C-51 > Animations Talos).
116. Les travaux sur les sections de la publication C-51 qui ont été identifiées comme nécessitant une révision au cours des dernières étapes de la révision de l'édition 5.0.0 ont été entrepris en 2015.
117. Afin d'aider les Etats membres à mettre en œuvre les aspects techniques de la CNUDM, des séminaires régionaux ont été tenus conjointement avec les réunions de travail d'ABLOS, les années où il n'y avait pas de conférence. En 2013, la 20^{ème} réunion qui s'est tenue à Oman a été suivie d'un séminaire intitulé « Harmonisation avec la convention CNUDM : expériences et observations » auquel ont participé approximativement 90 délégués d'Oman et d'autres pays de la région, y compris le Koweït, le Qatar et l'Arabie saoudite. En 2014, la 21^{ème} réunion qui s'est tenue au Danemark a été suivie d'un séminaire intitulé « La convention CNUDM et l'Arctique - Changements maintenant et dans le futur proche », auquel ont participé approximativement 65 délégués de l'ensemble de la région, dont le Royaume-Uni, les îles Féroé et le Groenland, ainsi que des représentants d'un large panel de ministères gouvernementaux, d'autorités techniques et d'universités du Danemark. En 2016, la 23^{ème} réunion de travail qui s'est tenue en République de Corée a été suivie d'un séminaire intitulé « Rôles du droit de la mer et de l'hydrographie dans la région asiatique », auquel ont participé approximativement 45 délégués de l'ensemble de la région, y compris de la Chine et du Japon ainsi que des représentants de la France et du Qatar et une large sélection de départements ministériels, d'autorités techniques et d'universités de Corée.
118. Des ateliers sur les questions relatives au droit de la mer ont été tenus respectivement à Muscat, Oman (février 2012), pour la commission hydrographique de la zone maritime ROPME, à Ho-Chi-Minh-Ville, Vietnam (novembre 2012), et Jakarta, Indonésie (novembre 2014), pour la commission hydrographique de l'Asie orientale, à Paramaribo, Suriname (août 2015), pour la commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes

et à Fish Hoek, Afrique du sud (décembre 2015), pour la commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes.

119. Les membres du comité ABLOS ont participé à de nombreuses conférences liées au droit de la mer et ont apporté leur contribution technique à certaines discussions sur la détermination des limites.

120. Le Secrétariat tient à jour une liste d'experts sur le droit de la mer nommés par les Etats membres qui est disponible sur le site web de l'OHI.

Elément 2.13 Courants de surface

121. Sur proposition du Canada, le HSSC-4 a approuvé en 2012 l'établissement d'un groupe de travail en vue de développer une norme basée sur la S-100 pour la fourniture et la présentation d'informations significatives pour la navigation sur les mouvements d'eau horizontaux (courants, courants de marée et débit fluvial). Le groupe de travail sur les courants de surface (SCWG) a élaboré un questionnaire d'évaluation en ligne sur les besoins des utilisateurs afin d'identifier les besoins et les demandes des utilisateurs ainsi que pour déterminer les capacités et les produits fournis par chaque Etat membre. Le questionnaire d'évaluation des besoins visait également à définir ce qui doit être spécifié dans la norme afin de permettre au navigateur de visualiser et d'utiliser au mieux les informations sur les courants pour naviguer en toute sécurité et pour prendre des décisions relatives à la navigation en toute connaissance de cause. D'octobre à décembre 2013, le questionnaire a été ouvert aux Etats membres et à toutes les parties concernées comme les administrations maritimes, les fabricants d'équipements, les distributeurs de données, les utilisateurs et les autres organismes professionnels et d'enseignement afin d'assurer les plus larges consultation et participation possibles. Le questionnaire a reçu 1 401 réponses. A partir de l'analyse des réponses et des contributions d'intervenants à titre d'expert et des Etats membres, le groupe de travail a examiné les types de couverture des courants et a développé une liste d'entités et d'attributs potentiels. Ceci a ensuite conduit au développement du projet d'édition de la S-111 - *Spécification de produit pour les courants de surface*. La version préliminaire est actuellement sous la responsabilité du TWCWG. La production de lots de données d'essai a été lancée dans le but d'aider à la production du catalogue d'entités et du catalogue de présentation.

Commentaires sur les propositions soumises à l'examen de l'Assemblée

122. Le HSSC-6 a examiné la proposition PRO 6 soumise par la République de Corée à l'examen de l'Assemblée. Le comité a approuvé le principe des modifications proposées à la résolution 2/2007 de l'OHI - *Principes et procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI*, telle qu'amendée. Notant les ressources additionnelles potentiellement importantes qu'implique la mise en œuvre des modifications proposées, le comité a recommandé que la proposition soit examinée via une révision holistique de la résolution, prenant en compte les commentaires et l'expérience acquise, notamment avec l'implémentation de la stratégie de test de la S-101, et évaluant les impacts sur l'ensemble des parties concernées.

Actions requises de l'Assemblée

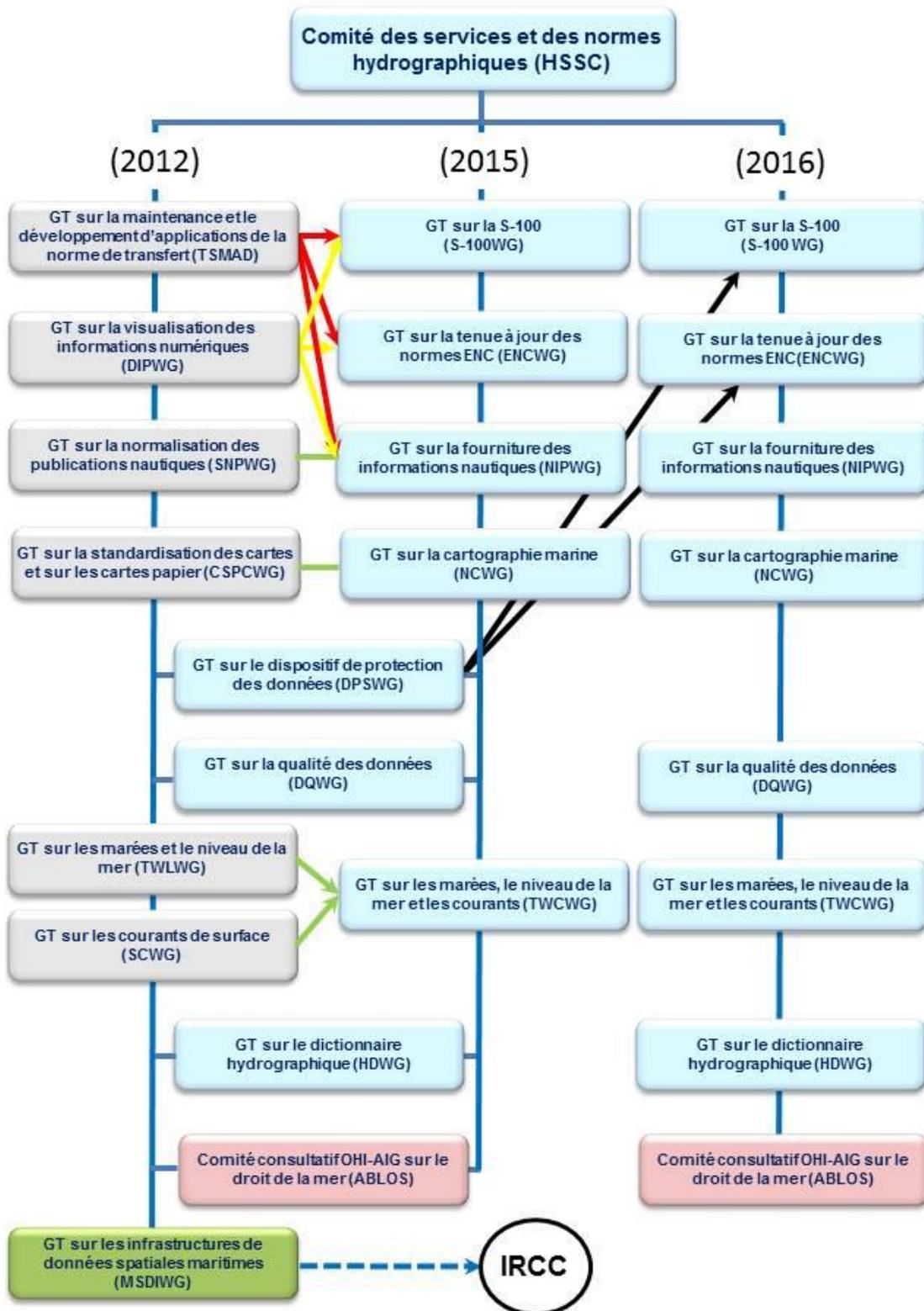
123. L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note du rapport sur l'exécution du programme 2;
- b) approuver le maintien du HSSC, conformément à son mandat et à ses règles de procédures amendés, comme indiqué à l'annexe C, sous réserve de l'examen et de l'adoption du programme de travail 2018-2020 de l'OHI ;

- c) exprimer la gratitude de l'Organisation aux présidents des organes subordonnés et des organes subsidiaires qui ont quitté la communauté hydrographique pour prendre leur retraite au cours de la période considérée :
- M. Chris CARLETON, Royaume-Uni
 - M. Stephen GILL, Etats-Unis d'Amérique
 - M. Barrie GREENSLADE, Royaume-Uni
 - M. Chris HOWLETT, Royaume-Uni
 - M. Peter JONES, Royaume-Uni
 - M. Jerry MILLS, Etats-Unis d'Amérique ;
- d) demander instamment aux Etats membres de contribuer plus activement à la mise en œuvre du programme 2 et d'entretenir les compétences nécessaires ;
- e) reconnaître la contribution importante des intervenants à titre d'expert de l'industrie et du monde académique et encourager leur participation permanente aux activités de l'Organisation ;
- f) demander instamment aux Etats membres d'assurer la cohérence entre leurs cartes et publications papier et numériques via la fourniture des mises à jour appropriées ;
- g) demander instamment aux Etats membres de faire en sorte que les informations sur les dispositions nationales relatives à l'utilisation de l'ECDIS soient tenues à jour ;
- h) prendre en compte la recommandation contenue dans le paragraphe 122 ci-dessus lors de la discussion de la PRO 6.

Annexe A - Structure et composition du HSSC

A.1. Structure du HSSC et de ses organes subordonnés



A.2. Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)**1. Présidence**

Président : Dr Mathias JONAS, Allemagne
 Vice-président : M. Mike PRINCE, Australie

2. Composition

(Liste de contacts du HSSC (au 16 novembre 2016))

Etats membres de l'OHI (34) : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Danemark, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Turquie

Observateurs (24) : AIG, AISM, CIRM, CLIA, CNITA, DGIWG, FIG, GEBCO, IC-ENC, ICPC, ICS, IEC/TC80, IEHG, OMI, IMPA, COI/IODE, ISO/TC211, INTERTANKO, OGC, OGP, PRIMAR, RTCA, RTCM, UN/DOALOS

3. Réunions

Depuis la 18^{ème} CHI, le HSSC s'est réuni tous les ans comme suit :

HSSC-4	Taunton, Royaume-Uni	25-28 septembre 2012
HSSC-5	Shanghai, Chine	5-8 novembre 2013
HSSC-6	Viña del Mar, Chili	11-14 novembre 2014
HSSC-7	Busan, République de Corée	9-13 novembre 2015
Atelier du groupe directeur du HSSC	Paris / Saint-Mandé, France	1-2 juin 2016
HSSC-8	Monaco	14-18 novembre 2016

4. Items à l'ordre du jour

Items permanents :

- Administration du HSSC (y compris la préparation des contributions aux sessions de la Conférence HI/Assemblée selon qu'il convient)
- Rapport des groupes de travail du HSSC
- Rapports des organes inter-organisationnels
- Décisions des autres organes affectant le HSSC
- Examen des nouveaux développements et autres documents d'information
- Liaison avec les parties prenantes externes
- Examen et approbation du plan de travail et de la liste des actions du HSSC.

Items spécifiques :

- HSSC-4: Groupe d'intérêt de l'OHI
- HSSC-7: Séance publique des parties prenantes de l'OHI.

- Atelier du groupe directeur du HSSC :
 - + examen du plan stratégique de l'OHI
 - + préparation du programme de travail du HSSC pour 2018-2020
 - + examen de la résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée - Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI

A.3. GT sur la maintenance et le développement des applications de la norme de transfert (TSMAD) (2012-2015)

1. Présidence

Président : M. Barrie GREENSLADE, Royaume-Uni
 Vice-président : Mme Julia POWELL, Etats-Unis d'Amérique

2. Composition

Etats membres de l'OHI (16) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède

Intervenants à titre d'expert (11) : CARIS, ECC, ESRI, Furuno, IC-ENC, IIC Technologies, Jeppesen, NAVTOR, SevenCs, T-Kartor, Transas

3. Réunions

TSMAD-24/DIPWG-4	Monaco	7-11 mai 2012
TSMAD-25	Tokyo, Japon	15-18 janvier 2013
TSMAD-26/DIPWG-5	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis d'Amérique	10-14 juin 2013
TSMAD-27	Monaco	2-6 décembre 2013
TSMAD-28/DIPWG-6	Sydney, Australie	31 mars - 4 avril 2014
Réunion du GT sur les cas d'essai	Arlington, Virginie, Etats-Unis d'Amérique	16-18 septembre 2014
TSMAD-29/DIPWG-7	Ottawa, Canada	2-6 février 2015

4. Items à l'ordre du jour

- Tenir à jour et développer la S-100 et les projets y relatifs: S-99, S-101, S-102
- Tenir à jour et développer la S-58
- Tenir à jour les sections du bulletin du site web de l'OHI sur les « questions fréquemment posées » et le codage de la S-57
- Tenir à jour et développer la S-64 « Lots de données d'essai de l'OHI pour ECDIS »
- Tenir à jour et développer la S-57
- Tenir à jour et développer la S-65
- Elaborer et tenir à jour les spécifications de produit basées sur la S-100 encore indéfinies
- Tenir à jour et développer la base de registres de la S-100
- Fournir une assistance technique et de promotion en matière de normes de transfert.

A.4. GT sur la présentation des informations numériques (DIPWG) (2012-2015)

1. Présidence

Président: M Colby HARMON, Etats-Unis d'Amérique
 Vice-président : M. Thomas MELLOR, Royaume-Uni

2. Composition

Etats membres de l'OHI (9) : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Norvège, Royaume-Uni

Intervenants à titre d'expert (15) : CARIS, Det Norske Veritas, Furuno, Geomod, IC-ENC, IEC/TC80, Jeppesen, Kelvin Hughes, OSL, Raytheon, SAM Electronics, SevenCs, Sperry Marine, Université du New Hampshire, Transas

3. Réunions

DIPWG-4/TSMAD-24	Monaco	7-11 mai 2012
DIPWG-5/TSMAD-26	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis d'Amérique	10-14 juin 2013
DIPWG-6/TSMAD-28	Sydney, Australie	31 mars - 4 avril 2014
DIPWG-7/TSMAD-29	Ottawa, Canada	2-6 février 2015

4. Items à l'ordre du jour

- Tenir à jour et développer la S-52 et sa bibliothèque de présentation associée
- Contribuer à l'achèvement de la S-100 et autres projets
- Contribuer à la tenue à jour de la S-100 et autres projets connexes
- Superviser les normes internationales pertinentes
- Evaluer l'impact des autres normes de l'OHI sur les règlements de la S-52 en matière de couleurs et de symboles
- Harmonisation avec le CSPCWG
- Tenir à jour, le bulletin du DIPWG et la section « questions fréquemment posées » sur le site web de l'OHI
- Etudier comment améliorer l'apparence des symboles sur les cartes papier traditionnelles existantes utilisés dans l'ECDIS en modifiant leur taille, leur forme et leur couleur.
- Fournir, sur demande, une assistance technique sur la présentation des spécifications de produit basées sur la S-100.

A.5. GT sur la S-100 (depuis 2015)

1. Présidence

Présidente : Mme Julia POWELL, Etats-Unis d'Amérique
 Vice-président : M. Yong BAEK, République de Corée

2. Composition

Etats membres de l'OHI (29): Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Egypte, Equateur, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Italie, Indonésie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Ukraine

Intervenants à titre d'expert (17): AISM, CARIS, DGIWG, ESRI, Furuno, IC-ENC, IIC Technologies, IEHG, KHRA, KRISO, NAVTOR, Noverra, Northrop Grumman, PRIMAR, SevenCs, Transas, Université du Wuhan

3. Réunions

S-100 TSM-3	île de Jeju, République de Corée	22-24 septembre 2015
S-100WG-01	Tokyo, Japon	14-18 mars 2016
S-100 TSM-4	Rostock, Allemagne	13-16 septembre 2016
Réunion de l'équipe de projet de la S-121	New York, Etats-Unis d'Amérique	5-9 décembre 2016

4. Items à l'ordre du jour

- Tenir à jour et développer la S-100
- Elaborer la spécification d'interopérabilité de la S-100
- Mettre à jour la base de registres IG de la S-100 et améliorer les interfaces web
- Elaborer et relier le générateur de catalogue d'entités de la S-100 à la base de registres IG de la S-100
- Elaborer l'édition 1.0.0 de la S-101
- Elaborer une stratégie de test et des bancs d'essai pour la S-100/S-101
- Elaborer l'édition 2.0.0 de la S-102
- Etablir et superviser les équipes de projet créées afin de développer les spécifications de produit :
 - o S-121
 - o S-129
- Assurer la liaison avec d'autres GT du HSSC ainsi qu'avec d'autres organes de l'OHI et internationaux.

A.6. Groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG) (depuis 2015)

1. Présidence

Président : M. Thomas MELLOR, Royaume-Uni
Vice-président : M. Mikko HOVI, Finlande

2. Composition

Etats membres de l'OHI (30): Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Egypte, Equateur, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine

Intervenants à titre d'expert (19): AISM, CARIS, DGIWG, ESRI, Furuno, IC-ENC, IEHG, IIC Technologies, KHRA, KRISO, NAVTOR, Nipon Sogo, Northrop Grumman, PC Marine, PRIMAR, Sanmarine, SevenCs, Transas, Université du Wuhan

3. Réunions

ENCWG TG-1	Monaco	8-10 février 2016
ENCWG-1	Tokyo, Japon	14-18 mars 2016

4. Items à l'ordre du jour

- Tenir à jour la bibliothèque de présentation de la S-52
- Tenir à jour la S-58
- Tenir à jour la S-64
- Tenir à jour la S-65
- Tenir à jour la S-66
- Développer une présentation des données ECDIS et un contrôle de performance sur les navires compatible avec l'édition 4.0 de la bibliothèque de présentation
- Assurer la liaison avec d'autres GT du HSSC ainsi qu'avec d'autres organes de l'OHI et internationaux

A.7 GT sur la fourniture des informations nautiques (NIPWG) (anciennement GT sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG))

1. Présidence

Président : M. Jens SCHROEDER-FUERSTENBERG, Allemagne

Vice-président : M. Thomas LOEPER, Etats-Unis d'Amérique

2. Composition

Etats membres de l'OHI (21) : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède

Intervenants à titre d'expert (10) : Anthropocene Institute, CARIS, CIRM, IHMA, Interschalt, KRISO, Novaco, Snowflake, Transas, Université du New Hampshire

3. Réunions

SNPWG-14	Monaco	13-17 février 2012
SNPWG-15	Helsinki, Finlande	12-16 novembre 2012
SNPWG-16	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis d'Amérique	3- 7 juin 2013
SNPWG-17	Rostock, Allemagne	7-10 avril 2014
SNPWG-18	Cadiz, Espagne	1-4 décembre 2014
NIPWG-1	Monaco	29 juin - 3 juillet 2015
NIPWG-2	Monaco	21-24 mars 2016
NIPWG-3	Busan, République de Corée	5-9 décembre 2016

4. Items à l'ordre du jour

- Spécifier et développer des couches d'informations maritimes pour utilisation dans l'ECDIS :
 - o S-122
 - o S-123
 - o S-125
 - o S-126
 - o S-127
 - o S-128
- Surveiller les besoins et la fourniture d'informations maritimes dans les bancs d'essai pour la « e-navigation »
- Développer des spécifications de haut niveau pour un portefeuille de services maritimes (MSP) combiné couvrant la fourniture de services hydrographiques aux navigateurs conformément au plan de mise en œuvre de la stratégie de « e-navigation » de l'OMI
- Assurer la liaison avec d'autres GT du HSSC ainsi qu'avec d'autres organes de l'OHI et internationaux

A.8 GT sur la cartographie marine (NCWG) (anciennement GT sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG))

1. Présidence

Président : M. Peter JONES, Royaume-Uni, jusqu'en mars 2014
 M. Jeff WOOTOON, Australie, jusqu'en septembre 2016
 M. Mikko HOVI, Finlande

Vice-président : M. Jeff WOOTTON, Australie, jusqu'en mars 2014
 M. Chris THORNE, Royaume-Uni, jusqu'en août 2014
 M. Nick WEBB, Royaume-Uni, jusqu'en mars 2016
 M. Mikko HOVI, Finlande, jusqu'en septembre 2016
vacant depuis le 1er octobre 2016

1. Composition

Etats membres de l'OHI (29) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Lettonie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Turquie

Intervenants à titre d'expert (2) : ESRI, Jeppesen

3. Réunions

CSPCWG-9	Séoul, République de Corée	13-16 novembre 2012
CSPCWG-10	Wellington, Nouvelle-Zélande	21-24 janvier 2014
CSPCWG-11/NCWG-1	Rostock, Allemagne	27-30 avril 2015
Atelier pour les coordinateurs régionaux de cartes INT /ENC	Monaco	25 avril 2016
NCWG-2	Monaco	26-29 avril 2016

4. Items à l'ordre du jour

- Tenir à jour et développer la S-4
- Tenir à jour et développer la partie A de la S-11
- Elaborer une symbologie nouvelle (et révisée)
- Tenir à jour les publications supplémentaires INT 1, 2 et 3 de la S-4
- Assurer la liaison avec d'autres GT du HSSC ainsi qu'avec d'autres organes de l'OHI et internationaux

A.9 GT sur le dispositif de protection des données (DPSWG)

1. Présidence

Président : M. Jonathan PRITCHARD, Royaume-Uni
Vice-président : M. Robert SANDVIK, Norvège

2. Composition

Etats Membres de l'OHI (6) : Allemagne, Australie, France, Japon, Norvège, Royaume-Uni

Intervenants à titre d'expert (9) : ChartWorld, Furuno, IC-ENC, IIC Technologies, Japan Radio Company, Kelvin Hughes, PRIMAR, SAM Electronics, Transas

3. Réunions

DPSWG-9	Monaco	26-28 février 2013
DPSWG-10	Monaco	13-15 mai 2014
DPSWG-11	Tokyo, Japon	14-18 mars 2016

4. Items à l'ordre du jour

- Tenir à jour et développer la S-63
- Fournir une assistance technique à l'administrateur du dispositif, aux fabricants d'équipements et aux fournisseurs de données
- Elaborer une nouvelle édition de la S-63 pour appuyer le développement de la S-101
- Développer des points de vue sur la certification de la chaîne de fourniture des données
- Suivre le développement des directives de l'industrie en matière de cyber sécurité maritime et fournir des conseils au HSSC sur d'éventuelles actions futures

A.10 GT sur la qualité des données (DQWG)

1. Présidence

Président : M. Chris HOWLETT, Royaume-Uni, jusqu'en décembre 2014
M. Antti CASTREN, Finlande

Vice-président : M. Leendert DORST, Pays-Bas, jusqu'en novembre 2014
M. Antti CASTREN, Finlande, jusqu'en décembre 2014
M. Sean LEGEER, Etats-Unis d'Amérique, à partir de juillet 2015

2. Composition

Etats membres de l'OHI (10) : Australie, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède

Intervenant à titre d'expert (1) : CARIS

3. Réunions

DQWG-6	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis d'Amérique	24-26 juillet 2012
DQWG-7	Fredericton, New Brunswick, Canada	16-18 juillet 2013
DQWG-8	Wollongong, Australie	25-27 mars 2014
DQWG-9	Poole, Royaume-Uni	3-7 novembre 2014
DQWG-10	Brest, France	7-9 juillet 2015
DQWG-11	Arlington, Virginie, Etats-Unis d'Amérique	10-12 mai 2016

4. Items à l'ordre du jour

- Superviser et développer plus avant les indicateurs de qualité pour les données hydrographiques
- Elaborer les éléments de la S-101 relatifs à la qualité des données et d'autres spécifications de produit basées sur la S-100
- Etudier les méthodes possibles pour former les navigateurs aux questions relatives à la qualité des données dans leur pratique
- Etudier les sujets relatifs à la qualité des données concernant les informations provenant de l'hydrographie participative
- Etudier les sujets relatifs à la qualité des données concernant la bathymétrie par satellite
- Assurer la liaison avec d'autres GT du HSSC ainsi qu'avec d'autres organes de l'OHI et internationaux

A.11 GT sur les marées, le niveau de la mer et les courants (TWCWG) (anciennement GT sur les marées et le niveau de la mer (TWLWG))

1. Présidence

Président : M. Stephen GILL, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'en mai 2013
Mme Gwenaële JAN, France

Vice-président : Mme Zarina JAYASWAL, Australie, jusqu'en mai 2013
M. Chris JONES, Royaume-Uni, jusqu'en avril 2015
M. Louis MALTAIS, Canada

2. Composition

Etats membres de l'OHI (34) : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Ukraine, Uruguay, Venezuela.

Intervenants à titre d'expert (4) : COI-GLOSS, C-Map, SPAWAR Atlantic, Université du New Hampshire

3. Réunions

TWLWG-4	Fish Hoek, Afrique du Sud	8-10 mai 2012
TWLWG-5	Helsinki, Finlande	13-17 mai 2013
TWLWG-6	Wollongong, Australie	25-28 mars 2014
TWLWG-7	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis d'Amérique	21-24 avril 2015
TWCWG-1	Niteroi, Brésil	25-29 avril 2016

4. Items à l'ordre du jour

- Tenir à jour la liste des composantes-types de la marée
- Comparer les prévisions de marée générées en tant que résultat d'analyse d'un lot de données commun en utilisant différents logiciels d'analyse
- Elaborer, tenir à jour et développer une spécification de produit pour les tables de marées numériques
- Elaborer, tenir à jour et développer une spécification de produit pour la transmission des données de marées en temps réel (S-112)
- Elaborer, tenir à jour et développer une spécification de produit pour la transmission des données relatives aux courants de surface en temps réel
- Elaborer, tenir à jour et développer une spécification de produit pour les courants de surface dynamiques dans l'ECDIS (S-111)
- Elaborer, tenir à jour et développer une spécification de produit pour les marées dynamiques dans l'ECDIS (S-104)
- Assurer la liaison avec le S-100WG sur les questions relatives aux marées et aux courants pertinentes pour les applications ECDIS
- Assurer la liaison avec les experts de l'industrie sur l'élaboration de spécifications de produit pour les marées et les courants

Annexe A au document A.1/WP2/01

- Préparer et tenir à jour un inventaire des marégraphes et des courantomètres utilisés par les Etats membres et le publier sur le site web de l'OHI
- Examiner les commentaires sur le document en ligne relatif aux observations du niveau de la mer en temps réel
- Elaborer et tenir à jour le matériel de cours sur les marées, les niveaux de la mer et les courants

A.12 GT sur les courants de surface (SCWG) (2013-2015)

1. Présidence

Président : M. Kurt HESS, Etats-Unis d'Amérique
Vice-président : M. Louis MALTAIS, Canada

2. Composition

Etats membres de l'OHI (7) : Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Pays-Bas, République de Corée

Intervenants à titre d'expert (4) : CARIS, Jeppesen, SPAWAR Atlantic, Université du New Hampshire

3. Réunions

SCWG-1	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis d'Amérique	29-31 mai 2013
SCWG-2	Québec, Canada	28-30 mai 2014
SCWG-3	Tokyo, Japon	13-15 mai 2015

4. Items à l'ordre du jour

- Elaborer, tenir à jour et développer une spécification de produit pour la transmission des données relatives aux courants de surface en temps réel
- Elaborer, tenir à jour et développer une spécification de produit pour les courants de surface dynamiques dans l'ECDIS (S-111)

A.13 Groupe de travail sur le dictionnaire hydrographique (HDWG)

1. Présidence

Président : M. Jerry MILLS, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'en décembre 2012
M. Jean LAPORTE, France

Vice-président : *vacant*

2. Composition

Etats membres de l'OHI (8) : Argentine, Australie, Brésil, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Malaisie, Uruguay

Intervenant à titre d'expert (1) : CARIS

3. Réunions

Aucune

4. Items à l'ordre du jour

- Tenir à jour et développer les définitions du dictionnaire de l'OHI en français, anglais et espagnol
- Assurer la liaison avec d'autres organes de l'OHI qui préparent des publications contenant des glossaires
- Assurer la liaison avec d'autres organisations élaborant des dictionnaires et/ou des glossaires
- Elaborer la version wiki en langue espagnole de la S-32 avec l'appui d'un contrat commercial
- Examen des options (portée, système de gestion du format/contenu, langues, références croisées, régime de mise à jour, etc.) et besoins en ressources associées et calendrier de production [et de mise à jour] d'une édition de référence de la S-32
- Elaborer un démonstrateur multilingue participatif basé sur wiki pour le dictionnaire hydrographique

A.14 GT sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG) (2012-2014)
(voir le rapport sur le programme 3 pour ce qui concerne la période 2015-2016)

1. Présidence

Président : M. Jens Peter HARTMANN (Danemark)
Vice-président : Mme Ellen VOS (Pays-Bas)

2. Composition

Etats membres de l'OHI (26) : Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Lettonie, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède, Ukraine

Intervenants à titre d'expert (8) : CARIS, Envitia, ESRI, EUCC, Geosciences Australia, KESTI, OceanWise, Université du Wuhan

3. Réunions

Forum ouvert MSDI	Copenhague, Danemark	30 janvier 2013
MSDIWG-4	Copenhague, Danemark	31 janvier - 1er février 2013
Forum ouvert MSDI	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis d'Amérique	4 février 2014
MSDIWG-5	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis d'Amérique	5-7 février 2014

4. Items à l'ordre du jour

- Etudier les méthodes de l'OHI en vue d'appuyer le développement des capacités des Etats membres en matière de MSDI
- Superviser les activités relatives aux infrastructures de données spatiales nationales et internationales et établir des liaisons pour en accroître la visibilité
- Identifier des solutions possibles aux importantes questions techniques relatives à l'interopérabilité et faire des recommandations
- Tenir à jour la C-17 - *Infrastructures de données spatiales : « La dimension maritime » - Guide à l'usage des services hydrographique*

A.15 Comité consultatif OHI-AIG sur le droit de la mer (ABLOS)**1. Présidence**

Président : M. Chris M. CARLETON, OHI, Royaume-Uni, jusqu'en octobre 2012
 Prof. Sunil BISNATH, AIG, Canada, jusqu'en octobre 2015
 M. John BROWN, OHI, Royaume-Uni

Vice-président : Prof. Sunil BISNATH, AIG, Canada, jusqu'en octobre 2012
 M. John BROWN, OHI, Royaume-Uni, jusqu'en octobre 2015
 Dr Niels ANDERSEN, AIG, Danemark

2. Composition

Le comité consultatif comprend 4 représentants des Etats membres de l'OHI et 4 représentants de l'Association internationale de géodésie (AIG). La division des affaires maritimes et du droit de la mer des NU (DOALOS) et le Secrétariat de l'OHI sont membres ex officio. Les Etats membres peuvent envoyer des observateurs aux réunions et d'autres observateurs peuvent y participer à l'invitation du président.

3. Réunions

Réunion de travail ABLOS-19	Monaco	1 et 6 octobre 2012
Conférence ABLOS-7	Monaco	3-5 octobre 2012
Réunion de travail ABLOS-20	Muscat, Oman	28-29 octobre 2013
Réunion de travail ABLOS-21	Copenhague, Danemark	21-23 octobre 2014
Réunion de travail ABLOS-22	Monaco	19 et 22 octobre 2015
Conférence ABLOS-8	Monaco	20-22 octobre 2015
Réunion de travail ABLOS-23	Séoul, République de Corée	26-28 octobre 2016

4. Items à l'ordre du jour

- Organiser la conférence biennale ABLOS
- Tenir à jour la C-51
- Diffuser un programme-type de formation sur les aspects hydrographiques des délimitations maritimes
- Fournir des conseils et des directives sur les aspects techniques du droit de la mer aux organisations, organes et Etats membres pertinents.

A.15 Participation des Etats membres de l'OHI aux réunions du HSSC et des groupes de travail

Nombre de réunions	HSSC	TSMAD	DIPWG	S-100WG	ENCWG	SNPWG NIPWG	CSPCWG NCWG	DPSWG	DQWG	TWLWG TWCWG	SCWG	HDWG	MSDIWG
Etat membre	5	6	4*	1	1	8	4	3	6	5	3	/	2**
Afrique du Sud	1	1	1							1			
Allemagne	5	6	4		1	8	4			1			1
Argentine													1
Arabie saoudite	1												
Australie	5	6	4	1	1		4	2	5	4			1
Belgique	1												
Brésil	4	6	4	1	1	2	2			4			2
Canada	5	6	4	1	1		3		2	2	3		
Chili	4									2			
Chine	4			1						1			
Cuba													
Danemark	3	3	2	1		5	3						2
Egypte				1	1		1						
Equateur	2									1			
Espagne	2					7	4			3	2		2
Estonie													1
Etats-Unis d'Amérique	5	6	4	1	1	8	4		6	4	3		2
Fédération de Russie		3	2	1	1	2	1			1			
Finlande	5	6	4	1	1	5	4		5	4			1
France	5	6	4	1	1	8	4	3	5	4	3		2
Grèce	2												
Inde	2												
Indonésie	1			1	1		1		1				
Iran (République islamique d')							1						
Italie	2			1	1	2	1		1				

Nombre de réunions	HSSC	TSMAD	DIPWG	S-100WG	ENCWG	SNPWG NIPWG	CSPCWG NCWG	DPSWG	DQWG	TWLWG TWCWG	SCWG	HDWG	MSDIWG
Etat membre	5	6	4*	1	1	8	4	3	6	5	3	/	2**
Japon	4	6	4		1	8	2			2	1		2
Lettonie							2						1
Malaisie	1												
Mexique	1					1	1		1				
Norvège	5	5	4		1	6	4	3		5			2
Nouvelle-Zélande				1			1			1			
Pays-Bas	5	5	3	1	1	3	3		6	2	3		2
Pérou	2									4			
Pologne	5												
Portugal	1												
République de Corée	5	6	4	1		6	3			3	1		
République populaire démocratique de Corée	1												
Royaume-Uni	5	6	4	1	1	8	4	3	6	5			2
Singapour	4												
Suède	4	6	4	1	1	4	4		3	1			
Thaïlande	1												
Turquie	5	1					2		1				
Venezuela						1							

* Réunions conjointes TSMAD-DIPWG

** 2012-2014

Annexe B - Indicateurs de performance du niveau exécutif du HSSC

Mesure	Source	Fondement	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
Nombre de spécifications de produit basées sur la S-100 approuvées	Secrétariat de l'OHI	Indicateur relatif de l'adoption des normes de l'OHI y compris à des fins autres que la navigation SOLAS	1	0	0	0	0
Pourcentage du programme de travail annuel réalisé	GT du HSSC (tous)	Progrès par rapport aux objectifs du plan stratégique	17%	19%	52%	46%	42%
Nombre total de participants aux réunions (Etats membres (EM) et intervenants à titre d'expert (EX))	GT du HSSC (tous)	Indique la participation des EM et de la communauté élargie dans la réalisation du plan	168 <i>EM : 131</i> <i>EX : 37</i> (9 réunions)	258 <i>EM : 172</i> <i>EX : 86</i> (10 réunions)	171 <i>EM : 128</i> <i>EX : 43</i> (11 réunions)	158 <i>EM : 130</i> <i>EX : 28</i> (7 réunions)	218 <i>EM : 150</i> <i>EX : 68</i> (9 réunions)
Nombre de révisions et de clarifications techniques approuvées	Secrétariat de l'OHI	Indicateur de la capacité à fournir des normes complètes, sûres et efficaces	5	3	2	7	1
Nombre d'ENC diffusées chaque année sous licence (équivalent en licences annuelles)	GT WEND	Indicateur relatif de l'usage des ENC sur l'ensemble du marché SOLAS ²	2 052 269	2 202 487	2 272 923	2 678 741	3 149 772

² Total des diffusions Primar et IC-ENC seulement - n'inclut pas les diffusions locales et autres mécanismes de diffusion.

Annexe C - Mandat et règles de procédure du HSSC

- Réf. : a/ Décision 4 de la XVIII^{ème} CHI (corrections rédactionnelles effectuées en juillet 2013).
 b/ LC de l'OHI 23/2015 et 41/2015 (modification aux règles de procédure).
 c/ Entrée en vigueur du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

Compte tenu de la nécessité de promouvoir et de coordonner la mise au point des normes, des spécifications et des directives pour les produits et les services officiels dans le but de répondre aux exigences des navigateurs et des autres utilisateurs des informations hydrographiques, l'Organisation hydrographique internationale établit un comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) avec le mandat et les règles de procédure suivants. Le HSSC constituera le Comité directeur technique de l'OHI agissant au nom de tous les Etats membres et il présentera un rapport à chaque session ordinaire de l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil.

1. Mandat

- 1.1 Déterminer les besoins des navigateurs et des autres utilisateurs d'informations hydrographiques en ce qui concerne l'utilisation des produits et des systèmes d'informations qui pourraient requérir des données et des informations fournies par les autorités hydrographiques nationales, et identifier les questions techniques susceptibles d'affecter les activités et les produits de ces autorités.
- 1.2 Superviser les activités des organismes inter-organisationnels de l'OHI concernés par les services, les normes hydrographiques et les activités associées, ainsi qu'indiqué par l'Assemblée et fournir avis et directives aux représentants de l'OHI, selon que de besoin.
- 1.3 Etudier et proposer des méthodes ainsi que des normes en vue de l'acquisition, de l'évaluation et de la fourniture de données hydrographiques officielles, de produits nautiques ainsi que d'autres services associés.
- 1.4 Maintenir des contacts au niveau technique avec d'autres parties prenantes concernées, telles que les autorités d'homologation, les fabricants d'équipement de navigation, et la communauté des utilisateurs de données hydrographiques.
- 1.5 Préparer et tenir à jour des publications relatives aux objectifs du Comité.
- 1.6 Préparer un programme de travail du Comité et le proposer à chaque session ordinaire de l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil. Examiner et décider des propositions concernant de nouveaux points de travail dans le cadre du programme de travail du Comité, en tenant compte des conséquences financières, administratives et plus largement des conséquences pour les parties prenantes ainsi que du plan stratégique et du programme de travail de l'OHI.
- 1.7 Superviser l'exécution du programme de travail du Comité et présenter un rapport à chaque réunion du Conseil, y compris une évaluation des résultats obtenus.
- 1.8 Proposer à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil l'établissement de nouveaux sous-comités, lorsque nécessaire, accompagné d'une analyse coûts-avantages exhaustive.
- 1.9 Lorsque nécessaire, établir des groupes de travail pour exécuter le programme de travail du Comité, conformément à l'article 6 du Règlement général et en approuver le mandat et les règles de procédure.
- 1.10 Superviser les activités des sous-comités, des groupes de travail et des autres entités directement subordonnées au Comité.
- 1.11 Revoir chaque année la nécessité de maintenir chaque groupe de travail précédemment créé par le Comité.

- 1.12 Assurer la liaison et maintenir le contact avec les autres instances pertinentes, dont celles de l'OHI, pour s'assurer de la coordination des travaux de l'OHI.
- 1.13 Assurer la liaison avec les autres organisations internationales et organisations internationales non-gouvernementales (OING) pertinentes.
- 1.14 Ce mandat peut être modifié conformément à l'article 6 du Règlement général.

2. Règles de procédure

- 2.1 Le Comité sera composé de représentants des Etats membres. Les président des entités subordonnées pertinentes du Comité, ou leurs représentants désignés, assisteront et rendront compte à toutes les réunions du Comité. Les organisations internationales et les organisations internationales non-gouvernementales accréditées (OING) peuvent participer aux réunions du Comité.
- 2.2 Un directeur du Secrétariat exercera les fonctions de secrétaire du Comité. Le secrétaire préparera les rapports devant être soumis à chaque réunion du Conseil et aux sessions de l'Assemblée conformément aux directives du Conseil.
- 2.3 Le président et le vice-président seront des représentants d'un Etat membre. Le président et le vice-président seront élus lors de la première réunion suivant chaque session ordinaire de l'Assemblée par un vote des Etats membres présents et votant. Si le président est dans l'impossibilité d'exercer les fonctions incombant à sa charge, le vice-président exercera les fonctions de président avec les mêmes pouvoirs et attributions.
- 2.4 Le Comité se réunira une fois par an, sauf décision contraire du Comité, et chaque fois que cela est possible, conjointement avec une autre conférence ou réunion pertinente. Le lieu et la date de la réunion seront décidés lors de la réunion précédente, dans le but de faciliter les dispositions relatives au voyage des participants. Normalement, les réunions précéderont une session du Conseil ou de l'Assemblée de quatre mois approximativement. Le président ou tout membre du Comité peut convoquer des réunions extraordinaires, avec l'accord de la majorité simple de tous les membres du Comité. La confirmation du lieu et de la date doit normalement être annoncée au moins six mois à l'avance. Tous ceux qui souhaitent participer aux réunions du Comité en informeront le président et le secrétaire au moins un mois à l'avance dans l'idéal.
- 2.5 Les décisions seront, en règle générale, prises par consensus. Si des votes sont nécessaires sur certaines questions ou pour approuver les propositions présentées au Comité, les décisions seront prises à la majorité simple des membres du Comité présents et votant. En ce qui concerne le traitement par correspondance des questions intersession, la majorité simple de tous les Etats membres de l'OHI sera requise.
- 2.6 Le projet de compte rendu des réunions sera distribué par le secrétaire dans les six semaines qui suivront la fin des réunions et les commentaires des participants devraient être renvoyés dans les trois semaines à compter de la date d'expédition. Le compte rendu final des réunions devrait être distribué à tous les Etats membres de l'OHI et publié sur le site web de l'OHI dans les trois mois qui suivent une réunion.
- 2.7 La langue de travail du Comité sera l'anglais.
- 2.8 Le Comité travaillera essentiellement par l'intermédiaire de ses groupes de travail, chacun d'eux traitant de tâches spécifiques. ~~Si besoin est, un sous-comité de coordination sur les normes pour l'acquisition et le transfert des données et un sous-comité de coordination sur les normes pour la symbologie et la présentation des données coordonnera les travaux de ces groupes de travail traitant des normes en matière de données et de présentation respectivement. Ces sous-comités et leurs groupes de travail travailleront dans la plus grande mesure possible par correspondance.~~

- 2.9 Les recommandations du Comité seront soumises pour adoption aux Etats membres de l'OHI par l'intermédiaire du Conseil à l'Assemblée.
- 2.10 Ces règles de procédure peuvent être modifiées conformément à l'Article 6 du Règlement général.

PROGRAMME 3
Coordination et soutien inter régional
2012 - 2016

RAPPORT SUR LE PROGRAMME 3

COORDINATION ET SOUTIEN INTER REGIONAL

2012-2016

Introduction

1. Le programme de travail 3 de l'OHI « Coordination et soutien inter-régional », vise à établir, à coordonner et à améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques parmi les Etats sur une base régionale, et entre les régions, notamment pour les questions associées au renforcement des capacités (CB), au service mondial d'avertissements de navigation, aux levés et à la cartographie des océans en général, aux infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI), à l'enseignement et à la formation, ainsi qu'à la mise en œuvre de la base de données mondiale pour les ENC (WEND), en lien avec les besoins de la navigation internationale. Le programme de travail 3 de l'OHI est mis en œuvre sous la responsabilité principale du comité de coordination inter-régional (IRCC).

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

2. **Niveau d'implication des commissions hydrographiques régionales.** Le niveau d'implication des commissions hydrographiques régionales (CHR) à l'appui des activités et des objectifs de l'IRCC a fortement varié d'une région à l'autre. Certaines CHR ont été actives et réactives, à la fois au sein de leur région et avec le Secrétariat, alors que le niveau d'implication d'un plus petit nombre de CHR a été bien moindre. Certaines commissions ont des difficultés à identifier des Etats membres disposés et en mesure d'allouer les ressources nécessaires pour occuper la présidence. L'obtention des contributions des CHR aux rapports de l'OHI ainsi que des réponses aux lettres circulaires de l'IRCC s'est avérée inégale et lente.
3. **Indicateurs de performance.** L'obtention des données et des informations annuelles nécessaires pour les indicateurs de performance (PI) ainsi que des comptes rendus d'avancement semestriels supplémentaires (conformément à la décision n° 3 de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5)) des organes de l'IRCC concernés a été problématique dans plusieurs cas. Dans certains cas, la raison peut en être que le PI choisi n'est pas un bon indicateur ou qu'il est simplement trop difficile de le mesurer ou d'en rendre compte. Par conséquent, et comme requis dans la décision 3 de la CHIE-5, le cadre de suivi d'avancement et d'évaluation des risques doit être examiné plus avant lors de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (cf. document A.1/WP1/03).
4. **Programme de renforcement des capacités de l'OHI.** Le programme de renforcement des capacités de l'OHI est un objectif stratégique de l'Organisation qui a été exécuté avec succès dans le cadre des fonds disponibles. Toutefois, les demandes d'activités de renforcement des capacités continuent de dépasser les ressources : davantage de fonds sont nécessaires. La courte durée des mandats de certains coordinateurs du renforcement des capacités des CHR est à l'origine d'un manque de continuité et d'appropriation des questions, ce qui a, à son tour, réduit la capacité des régions touchées de tirer pleinement parti du programme de renforcement des capacités. Il serait préférable que la nomination des coordinateurs du renforcement des capacités soit vue comme une nomination de plus long terme qui n'est pas nécessairement liée à la durée du mandat du président d'une CHR.
5. **Ressources du Secrétariat disponibles pour soutenir le programme 3.** Les ressources en personnel du Secrétariat de l'OHI disponibles pour fournir un soutien administratif au programme de renforcement des capacités de l'OHI et au comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) sont sous tension, en raison de l'augmentation

significative du niveau d'activité de ces deux organes. Cette question de manque de ressource a été soulevée continuellement par les organes concernés et le recrutement de personnel supplémentaire a été approuvé dans son principe par l'IRCC.

6. **Participation des SH aux infrastructures de données spatiales maritimes.** La sensibilisation à l'importance et à la portée de la participation des services hydrographiques (SH) aux infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) est croissante, mais de nombreux SH sont toujours concentrés sur la collecte de données à des fins premières de production cartographique, plutôt que pour fournir des données hydrographiques géospatiales de référence et pertinentes en tant que brique de base de la gestion et du développement économiques et environnementaux aux niveaux national et régional.
7. **Accroissement de la charge et de la complexité des travaux de l'IBSC.** La charge de travail du comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) a augmenté de manière significative ces dernières années en raison du succès des normes ainsi que du développement / de la transition vers un nouveau cadre de normes. Un plus grand nombre d'organisations (du secteur commercial, de la défense et universitaires) soumettent davantage de programmes années après année, ce qui pèse considérablement sur les membres du comité et sur le Secrétariat de l'OHI pour s'acquitter de tous les travaux de l'IBSC pendant l'intersession et au cours de la réunion annuelle.
Le défi constant est de surmonter la charge de travail grandissante de l'IBSC, avec des ressources limitées et une expertise rare, d'une manière efficace et efficiente afin de satisfaire les trois organisations mères (FIG, OHI, ACI) et les organisations qui soumettent des dossiers.
8. **Influence politique sur les activités du SCUFN.** Certains aspects des activités du sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) ont attiré une attention politique inopportune. Certains Etats membres ont prétendu que la dénomination de certaines formes du relief sous-marin a des implications en matière de souveraineté. D'une manière générale, le SCUFN est d'avis que ce n'est pas le cas, dans le contexte des directives applicables (publication de l'OHI B-6). Le comité directeur de la GEBCO s'est efforcé de protéger le SCUFN pour que celui-ci ne soit pas entraîné dans des considérations politiques.
9. Les difficultés et les défis restant à relever par les CHR sont inclus dans le rapport individuel de chaque CHR, présenté conformément au paragraphe 7 de la résolution de l'OHI 2/1997 telle qu'amendée.

Réalisations/résultats/conclusions

Synthèse

10. L'IRCC, par le biais de ses réunions annuelles, a offert un forum excellent et productif pour discuter des activités, des réalisations et des résultats, ainsi que des plans de travail pour chaque période intersessions suivante des commissions hydrographiques régionales, ainsi que pour développer une stratégie commune pour atteindre les objectifs de l'OHI.
11. L'IRCC a coordonné et amélioré la coopération en matière d'activités hydrographiques parmi les Etats sur une base régionale, et également entre les régions. A cet égard, l'hydrographie a été promue et ces efforts ont appuyé l'adhésion de nouveaux Etats membres à l'OHI (Monténégro, Géorgie, Viet Nam, et Brunéi Darussalam) ainsi que les demandes d'adhésion de plusieurs autres Etats.
12. L'IRCC a encouragé les CHR, conjointement avec leurs Etats membres, à être attentives aux opportunités de sensibiliser à la valeur et au rôle de l'hydrographie ainsi qu'à l'importance d'améliorer la connaissance humaine des mers et des océans à l'appui

de l'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, la réduction des risques de catastrophes et l'intégrité des océans.

13. L'IRCC a fermement soutenu l'accroissement du niveau d'activités du CBSC ainsi que la mise en œuvre efficace des programmes de travail annuels de renforcement des capacités de l'OHI (CBWP) par les CHR et a encouragé des contributions financières additionnelles afin de renforcer les prestations du programme de renforcement des capacités. Ainsi, le niveau d'activités du programme CB a augmenté de manière significative au cours de la période considérée. L'IRCC a également guidé le CBSC sur sa révision de la stratégie CB, qui a ultérieurement été approuvée par la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5) en octobre 2014.
14. L'IRCC a encouragé les CHR à considérer les méthodes d'évaluation des risques, par exemple le modèle développé par la Nouvelle-Zélande, comme un outil important d'évaluation et de justification pour le renforcement des capacités, et à prioriser les besoins de levés hydrographiques.
15. L'IRCC a supervisé les activités du GT WEND ainsi que les progrès continus en vue de la mise en œuvre complète des principes et directives de la WEND. L'IRCC a encouragé les CHR à s'atteler à la réduction du chevauchement des données dans la couverture ENC régionale en appliquant les principes et directives de la WEND pour déterminer les frontières pour la production des ENC. L'IRCC a continué de soutenir la coopération entre RENC.
16. Compte tenu de la décision 12 de la CHIE-5 concernant les conséquences à long terme de ne pas parvenir à la mise en œuvre complète des principes WEND, l'IRCC a chargé son GT WEND d'examiner les principes et directives de la WEND par rapport à l'état de leur mise en œuvre, et à l'état de la couverture en ENC incluant les lacunes et les chevauchements. Sur la base du rapport subséquent du GT WEND présenté lors de la 7^{ème} réunion de l'IRCC (2015), l'IRCC a convenu qu'aucune action ne devait être engagée pour amender les principes et directives de la WEND pour le moment.
17. L'IRCC a salué le travail réalisé par le sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) et son impact positif à long terme sur la sécurité de la navigation. L'IRCC a encouragé les CHR à solliciter un engagement plus important de la part des Etats membres, des coordinateurs RSM nationaux ainsi que des observateurs concernant les questions liées au SMAN.
18. L'IRCC a suivi les activités du groupe de travail sur les MSDI après que sa gouvernance ait été transférée du HSSC à l'IRCC début 2015 et a encouragé les CHR à souligner le rôle et la valeur de l'implication des services hydrographiques dans leurs infrastructures de données spatiales nationales.
19. L'IRCC a accru son niveau de supervision du projet de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) ainsi que de la gouvernance et de l'administration du comité directeur de la GEBCO (GGC) en ce qui concerne le financement et la mise en œuvre efficaces du plan de travail de la GEBCO. L'Index en ligne des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO, financé et développé par les Etats-Unis au centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique et tenu à jour par le Secrétariat de l'OHI, est devenu entièrement opérationnel en 2013.
20. L'IRCC a reconnu la pertinence des activités et des aspirations du groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et a soutenu la poursuite de la représentation de l'OHI aux événements relatifs au GEO.
21. L'IRCC a suivi les travaux du comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) et a salué le travail réalisé par l'IBSC pour examiner un nombre de plus en plus important de soumissions ainsi que pour développer des exigences distinctes en matière de

- compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de catégorie « A » et de catégorie « B ».
22. L'IRCC a créé le groupe de travail sur le réseau OHI-UE (IENWG) en 2014 et le groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) en 2015 (suite à la décision 8 de la CHIE-5).
 23. En 2012, la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI 18) avait accueilli favorablement le système de suivi qui devait être mis en place par le Comité de direction du BHI sur la base des indicateurs de performance stratégique (SPI) du plan stratégique (cf. CONF.18/WP.1/Add.2) et l'avait invité à agir. L'IRCC avait également été invité à examiner les indicateurs de performance du niveau exécutif (WPI) pertinents pour ses activités. L'IRCC a examiné les WPI en lien avec ses activités lors de ses 3^{ème} et 4^{ème} réunions, en 2011 et 2012 respectivement. L'IRCC 4 a convenu de suivre les WPI et a invité les CHR ainsi que les organes subsidiaires concernés à fournir annuellement, au président de l'IRCC, leurs valeurs estimées au 31 décembre de l'année précédente, ainsi que les valeurs ciblées pour le 31 décembre de l'année suivante. Le rapport annuel de l'OHI pour 2012 incluait des indicateurs de performance pour la première fois. Comme répété dans les rapports annuels suivants de l'OHI, l'obtention des contributions nécessaires des organes de l'IRCC a été problématique, bien que la situation se soit quelque peu améliorée au fil du temps. Les WPI de l'IRCC publiés pour la période 2012-2016 sont présentés en annexe A.
 24. Comme stipulé dans la décision 3 de la CHIE-5 de 2014, le suivi des performances a été complété par un mécanisme de comptes rendus semestriels qui demandait aux présidents des comités, des sous-comités et des groupes de travail de rendre compte en fin et en milieu d'année de l'état général de leurs programmes de travail respectifs en complétant un document type listant les objectifs et les priorités actuels ainsi que les manques et les besoins actuels ou prévus. Le résultat des trois premières évaluations semestrielles a été présenté aux Etats membres par lettres circulaires de l'OHI (LC 17/2015, 66/2015, 14/2016, 48/2016). La plupart des entités sous la gouvernance de l'IRCC n'ont pas fourni leur compte rendu semestriel comme demandé. Les entités suivantes ont fourni un compte rendu :
 - fin 2014 : CHAIA, CHAtO, CHMAC, CHMN, CHOIS, CHA, CBSC, SC-SMAN, IENWG, MSDIWG, WEND-WG, GEBCO GC, TSCOM & SCRUM, SCUFN ;
 - mi-2015 : CHAIA, CHAtO, CHMAC, CHMN, CHA, SC-SMAN, IENWG, WEND-WG, GEBCO GC, TSCOM & SCRUM, SCUFN ;
 - fin 2015 : CHAIA, CHAtO, CHMAC, CHMN, CHOIS, SC-SMAN, IENWG, WEND-WG, TSCOM & SCRUM, SCUFN ;
 - mi-2016 : CHAIA, CHMAC, CHMMN, CHMN, CHA, CBSC, IENWG, CSBWG.
 25. La structure, la composition, les réunions et les points permanents de l'ordre du jour de l'IRCC sont présentés à l'annexe B.
 26. Les comptes rendus des organes subordonnés de l'IRCC pour la période 2012-2016 sont fournis à l'annexe C.
 27. Le mandat et les règles de procédure de l'IRCC sont présentés à l'annexe D.

Elément 3.1 *Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées*

28. L'objectif de cet élément est de faciliter la coordination, la coopération et la collaboration entre les Etats membres de l'OHI afin d'améliorer la fourniture de services et de produits hydrographiques et cartographiques dans le cadre de la structure des 15 CHR et de la commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique.
29. Cet élément du programme de travail est principalement exécuté dans le cadre des

réunions des CHR. La fréquence des réunions des CHR a varié d'annuelle à triennale, selon les régions. Les réunions des CHR ont continué à prendre de l'importance compte tenu de leur rôle de plus en plus actif dans la planification, l'exécution et l'évaluation de l'ensemble du programme de travail de l'OHI, dans la mesure où celui-ci se rapporte à leurs régions.

30. Les principaux résultats et réalisations des CHR et de la CHA sont inclus dans leurs comptes rendus individuels présentés à l'annexe E.

Elément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres

31. Un des objectifs stratégiques importants de l'OHI est d'accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Les objectifs de cet élément sont les suivants :
- sensibiliser les Etats non membres à l'importance des services d'hydrographie et de cartographie marine et des produits qui leur sont liés,
 - donner des conseils aux Etats côtiers sur la manière de se conformer aux règlements internationaux tels que le chapitre V de la Convention SOLAS et mettre en évidence l'importance d'efforts coordonnés pour assurer la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin, et
 - mettre en évidence l'importance de devenir un Etat membre de l'OHI et d'être associé aux travaux des CHR.
32. A l'occasion de leur participation aux réunions et aux événements régionaux et internationaux, notamment lors des réunions de la CHAIA, de la CHAO, de la CHMAC, de la CHMB, de la CHMMN, de la CHOIS, de la CHPSO, de la CHZMR, de l'OMI et de la COI tenues au cours de la période considérée, le Secrétaire général et les Directeurs de l'OHI, les adjoints aux Directeurs et les représentants de l'OHI des CHR ont rencontré et informé des hautes autorités gouvernementales directement et via leurs représentants diplomatiques dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'OHI. Au cours de la période considérée, des représentants de l'OHI ont rendu visite ou pris contact avec l'Albanie, l'Azerbaïdjan, le Brunéi Darussalam, la Bulgarie, le Cambodge, la Jordanie, le Libéria, les Maldives, Malte, la Mauritanie, le Monténégro, le Panama, la République du Congo, le Timor Leste et le Viet Nam afin de promouvoir la valeur des activités de l'Organisation.
33. Les Etats non membres de l'OHI ont également été encouragés et invités à participer aux réunions des CHR, aux initiatives CB et aux réunions pertinentes de l'OHI.
34. Des informations complémentaires relatives à l'élément 3.2 sont incluses dans les comptes rendus individuels des CHR présentés à l'annexe E, lorsqu'applicable.

Adhésion de nouveaux Etats membres

35. L'adhésion au cours de la période considérée du Cameroun, du Monténégro, de la Géorgie, du Viet Nam et du Brunéi Darussalam en tant qu'Etats membres de l'OHI (au 31 décembre 2016) a porté le nombre d'Etats membres de l'OHI à 85.

Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités

36. Le programme de renforcement des capacités de l'OHI est un objectif stratégique de l'Organisation qui évalue la maturité des Etats côtiers et qui apporte une formation ciblée, une assistance technique et des séminaires de sensibilisation à l'hydrographie destinés à améliorer la cartographie marine et la fourniture de renseignements sur la sécurité maritime dans les régions, particulièrement dans les pays en développement. Le programme de renforcement des capacités est mis en œuvre par le sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) en étroite coordination avec le Secrétariat de l'OHI.

37. Au cours de la période considérée, le programme de renforcement des capacités de l'OHI a été financé par le budget de l'OHI complété par un soutien supplémentaire de quelques Etats membres (le Japon, via la *Nippon Foundation*, et la République de Corée). De nombreux autres Etats membres ont contribué de manière significative en fournissant des ressources en nature au programme CB.
38. Compte tenu de la demande croissante pour des activités de renforcement des capacités de l'OHI, davantage de fonds et de contributions sont requis. Pour cette raison, le Secrétaire général et les Directeurs de l'OHI ont poursuivi leur campagne en vue de trouver de nouveaux Etats donateurs et de nouveaux organismes de financement. Celle-ci a inclus des visites à de hautes autorités dans plusieurs pays, la participation aux réunions des CHR, la participation à divers séminaires et conférences, et la promotion active des activités de l'OHI dans les magazines et journaux spécialisés. Les représentants de l'OHI se sont impliqués auprès de parties prenantes externes telles que les Nations Unies, l'OMI, l'AISM, la Commission européenne, des agences de financement (en particulier la Banque mondiale), le secteur universitaire et l'industrie en général. Les représentants de l'OHI ont eu plusieurs réunions avec la Banque mondiale qui ont aidé à la mise en réseau ainsi qu'à l'identification des opportunités de financement pour des projets hydrographiques régionaux, en particulier pour les régions des Caraïbes, de l'Afrique de l'ouest et du Pacifique sud-ouest.
39. Le niveau d'activité du programme de renforcement des capacités (CB) de l'OHI a continué d'augmenter au cours de la période considérée. Sur la base de l'accroissement du fonds CB, le montant des dépenses du programme de travail CB 2015 (760 801 euros) a été supérieur de 153% à celui de 2011 (300 388 euros). Environ 80% des programmes de travail CB annuels budgétisés ont été exécutés et payés. Certaines activités CB prévues n'ont pas pu être mises en place en raison de questions administratives et autre difficultés au niveau des pays hôtes, de l'indisponibilité du personnel, ou d'autres changements de dernière minute dans les événements prévus. La plupart des activités qui n'ont pas pu être mises en place au cours de l'année prévue ont été reportées et transférées au programme CB de l'année suivante pour être exécutées avec succès.
40. Des informations détaillées concernant le programme de travail CB sont disponibles dans les rapports annuels de l'OHI et dans la section du site web de l'OHI dédiée au renforcement des capacités.
41. En raison de l'accroissement significatif des activités du programme CB, le CBSC a approuvé de financer en 2013 et en 2014 le contrat d'une assistante à mi-temps pour le renforcement des capacités (CBA) au Secrétariat de l'OHI. La CBA a travaillé durant le deuxième semestre de 2013 et toute l'année 2014. Elle a supervisé étroitement et de manière efficace les activités CB, a tenu à jour les rapports et a élaboré des statistiques de CB. Toutefois, ce contrat d'assistance, qui a duré 18 mois, s'est achevé à la fin de l'année 2014 afin que le poste ne soit pas considéré comme permanent en termes de droits de retraite ou de droit du travail. Le rôle de la CBA a été absorbé par des employés existants du Secrétariat de l'OHI, lorsque possible.

Evolution des activités CB et du fonds CB

42. Le niveau d'activités CB a augmenté de manière significative par rapport aux cinq années précédentes en raison de l'accroissement continu des ressources disponibles dans le fonds CB. Les chiffres sont indiqués dans le tableau suivant :

Année	Demandes de CB soumissionnées	Projets CB réalisés	Visites techniques effectuées	Nombre d'étudiants	Financement requis (euros)	Dépenses réelles (euros)
2012	30	22	11	227	516 185	310 810

Année	Demandes de CB soumises	Projets CB réalisés	Visites techniques effectuées	Nombre d'étudiants	Financement requis (euros)	Dépenses réelles (euros)
2013	36	20	6	129	412 600	325 717
2014	27	24	8	154	687 444	636 263
2015	30	24	2	141	930 907	738 488
2016	34	22	8	180	975 106	727 198
Total	157	112	35	1 058	3 522 243	2 738 477

43. La République de Corée a contribué à hauteur de 1 388 100 euros au programme de renforcement des capacités au cours de la période considérée (2012-2016). Le comité de gestion du programme (PMB), composé de représentants de la République de Corée, du Secrétariat de l'OHI et du président du CBSC a coordonné la contribution coréenne dans le cadre du protocole d'accord en vigueur. Les projets les plus importants ont financé jusqu'à quatre étudiants d'Etats membres de l'OHI par an pour un programme du mastère de science d'hydrographie de catégorie « A » à l'université du Mississippi du sud, cinq étudiants à l'agence hydrographique et océanographique de Corée (KHOA), Busan, République de Corée pour un programme d'information géospatiale maritime de catégorie « B » ainsi que le développement d'un programme de « formation pour les formateurs », une initiative sur l'apprentissage en ligne. Au cours de la période considérée, un total de douze étudiants du programme du mastère de science d'hydrographie de catégorie « A » et cinq étudiants du programme d'information géospatiale maritime de catégorie « B » ont été parrainés par la République de Corée. En outre, de nombreux cours de courte durée ont été financés par le fonds de la République de Corée conformément aux programmes de travail CB annuels.
44. Le Japon, par le biais de la *Nippon Foundation* (NF) a contribué à hauteur de 696 377 livres sterling au programme de renforcement des capacités au cours de la période considérée. Conformément au protocole d'accord signé entre l'OHI et l'association hydrographique du Japon, deux cours de « traitement des données hydrographiques et de cartographie marine incluant une spécialisation en cartes électroniques de navigation (ENC) » et, dans la continuité de ces cours, trois cours de « cartographie marine et d'évaluation des données » dispensés pour le projet CHART (*Cartography, Hydrography and Related Training* – en français : « cartographie, hydrographie et formation associée ») dans le cadre du protocole d'accord entre l'OHI et la *Nippon Foundation*, ont eu lieu à l'UKHO, Taunton, homologués en catégorie « B » par l'IBSC ont été financés par la *Nippon Foundation*, et 28 étudiants ont été parrainés au cours de la période considérée (2012-2016). Un atelier des anciens élèves s'est tenu en novembre 2016 à Bangkok, Thaïlande, organisé par l'OHI et financé par la *Nippon Foundation* du Japon. Les objectifs de l'atelier des anciens élèves étaient de renforcer le réseau OHI-NF d'anciens élèves, d'encourager la coopération entre étudiants, de développer plus avant des liens à l'échelle mondiale et d'obtenir un retour d'expérience des anciens élèves. Sur l'ensemble des 51 étudiants, 18 anciens élèves de 16 pays ont pu participer à cet événement.
45. Nonobstant la générosité de certains Etats membres, et l'important soutien en nature fourni par d'autres, les ressources financières disponibles pour faire face au nombre croissant de demandes de CB soumises par les CHR au cours de la période considérée ont été insuffisantes pour satisfaire toutes les demandes. Une augmentation de la contribution CB annuelle depuis le budget de l'OHI est donc nécessaire afin de mettre en œuvre le programme CB prévu pour les trois prochaines années (2018-2020). Ceci a été pris en compte par le Secrétaire général dans la proposition de budget triennal (cf. document de l'Assemblée A-1/F/02).

Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités

46. Le Secrétariat de l'OHI a activement participé à toutes les réunions annuelles du groupe mixte OHI-OMI-COI-OMM-AISM-AIEA-FIG sur le renforcement des capacités (groupe CB mixte) qui se sont tenues au cours de la période considérée (la réunion de 2016 a été annulée en raison de l'indisponibilité du lieu prévu). Les réunions ont réuni des représentants de l'OHI, de l'OMI, de l'OMM, de la COI, de l'AISM et de la FIG pour évaluer et faire progresser les domaines dans lesquels des priorités et des politiques conjointes sont susceptibles de renforcer mutuellement chacun des programmes CB.
47. Le groupe CB mixte a soumis un document conjoint - *Accords de partenariat, Unis dans l'action* à la 65^{ème} session du comité de la coopération technique (TC 65) de l'OMI en juin 2015 en tant qu'approche commune dans le cadre de la politique des Nations Unies « Unis dans l'action ».
48. Le groupe CB mixte a convenu de concentrer ses efforts sur l'identification d'une région appropriée (telle que la Caraïbe, le Pacifique sud-ouest ou l'Afrique de l'ouest) au développement d'un projet régional conjoint afin d'attirer des financements d'agences donatrices.

Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités

49. La 18^{ème} Conférence hydrographique internationale avait chargé le CBSC de présenter une stratégie en matière de renforcement des capacités révisée à la CHIE-5. La révision de la stratégie CB a été examinée, finalisée et adoptée par le CBSC lors de sa 12^{ème} réunion en mai 2014. Le président du CBSC a présenté la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités révisée à la CHIE-5, qui l'a adoptée à l'unanimité.

Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC)

50. Les principaux objectifs de l'IBSC consistent à établir et revoir les normes de compétence minimales pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine. Pour la période considérée, l'IBSC :
 - a revu les normes de compétence minimales recommandées pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine et a développé des exigences de compétence séparées pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de catégorie « A » et de catégorie « B » ;
 - a tenu à jour et diffusé toutes les publications et tous les documents résultant des tâches exécutées par le comité, en particulier S-5A et S-5B - *Normes de compétence pour les hydrographes* et S-8A et S-8B - *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine* ;
 - a fourni des conseils et des commentaires sur les soumissions de programmes d'enseignement en faisant des comparaisons avec les normes minimales recommandées et a décerné des certificats d'homologation de programmes, selon qu'il convient ;
 - a examiné les procédures de soumission ; et
 - a examiné 74 programmes soumis par des organisations et a homologué 49 de ces programmes. En décembre 2016, au total 60 programmes et deux schémas étaient homologués dans le monde.
51. L'IRCC lors de sa 8^{ème} réunion (2016) a salué les travaux de l'IBSC eu égard à l'examen de l'important nombre de soumissions et à la révision des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine.

Calendrier d'adoption des S-8A et S-8B - Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine.

52. L'IRCC a été informé à sa 8^{ème} réunion (mai 2016) que le calendrier d'adoption des nouvelles éditions des S-8A et S-8B – *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine*, reposait sur l'intention que toutes les soumissions faites pour les cours de cartographie à l'IBSC en 2018 se baseraient sur les nouvelles éditions. Il était envisagé que les projets de nouvelles éditions des S-8A et S-8B seraient approuvés par l'IRCC à sa prochaine réunion de mai 2018 et par la suite communiqués aux Etats membres en vue de leur adoption officielle par vote, peu après. Les nouvelles normes entreraient alors en vigueur d'ici août.
53. Néanmoins, dans le cadre des nouvelles dispositions qui seront désormais en vigueur, à la suite de la récente ratification du Protocole d'amendements visant à modifier la Convention relative à l'OHI (novembre 2016), il sera demandé, à l'avenir, à l'IRCC de soumettre ses recommandations au Conseil, avant que toute procédure de vote puisse avoir lieu.
54. Etant donné qu'il n'est pas prévu que le Conseil de l'OHI tiene sa première réunion avant octobre 2017, ceci retardera de manière significative le calendrier d'adoption serré qui était prévu à la fois par l'IBSC et par ses demandeurs potentiels d'homologation de cours. Dans ce cas, et notant que le calendrier d'approbation a été décidé avant que l'on sache que le Conseil de l'OHI serait établi, le président de l'IBSC, avec le soutien du président de l'IRCC, sollicite l'approbation de l'Assemblée pour que l'IRCC soumette les propositions de nouvelles éditions des S-8A et S-8B directement aux Etats membres pour approbation, plutôt que via la 1^{ère} session du Conseil de l'OHI.
55. *Gestion financière.* Le fonds IBSC a été transféré du Secrétariat de la FIG au Secrétariat de l'OHI en 2015 et le Secrétariat de l'OHI a assumé le rôle de trésorier en 2015. Ce transfert a permis d'accroître l'efficacité et la traçabilité et d'améliorer la gouvernance étant donné que le Secrétariat de l'OHI agissait déjà en tant que secrétaire du comité et que l'OHI est, en réalité, la principale organisation partie prenante eu égard aux travaux du comité.
56. Le rapport de l'IBSC est communiqué en annexe C.

Séminaires des parties prenantes sur le renforcement des capacités et sur les normes de compétence

57. Les premiers séminaires des parties prenantes relatifs aux travaux du programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités et du comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine ont eu lieu consécutivement entre le 5 et le 7 mars 2014, au Secrétariat de l'OHI. Approximativement 60 participants des Etats membres de l'OHI et des parties prenantes de l'industrie/du secteur universitaire ont participé aux séminaires qui ont été diffusés en streaming via internet.
58. Les objectifs du séminaire CB consistaient à renforcer la prise de conscience du programme CB de l'OHI, à obtenir des commentaires en retour d'un large éventail de parties prenantes, et à examiner le futur du programme CB de l'OHI en tenant compte des nouvelles demandes/des nouveaux projets/des nouvelles possibilités. Le séminaire s'est concentré sur la révision de la stratégie CB et sur les leçons tirées des précédentes activités CB. Le résultat du séminaire a été présenté à la 12^{ème} réunion du CBSC en mai 2014.
59. Le séminaire des parties prenantes de l'IBSC s'est concentré sur la nécessité de révisions futures des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine.
60. Le rapport du CBSC est fourni en annexe C.

Elément 3.4 *Evaluation du renforcement des capacités*

61. L'évaluation est l'une des premières phases du processus de renforcement des capacités. Elle consiste essentiellement en des visites techniques et de haut niveau effectuées à différents niveaux.
62. Des visites techniques ont été effectuées par des équipes de visites techniques de l'OHI composées d'experts, afin d'évaluer l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine et des informations nautiques des nations et des régions visitées. Les équipes de visites techniques ont fourni des conseils pour le développement plus avant des capacités hydrographiques nationales en tenant compte du contexte régional et des possibilités d'appui via le partage des capacités avec d'autres pays. Des visites de haut niveau sont également faites à des hautes autorités gouvernementales et à des parties prenantes nationales par le Secrétaire général et les Directeurs de l'OHI ainsi que par les directeurs de services hydrographiques nationaux dans certaines régions telle la région de l'Asie orientale, afin de renforcer la prise de conscience de la valeur et de l'importance du développement des capacités hydrographiques nationales ainsi que d'inviter et d'encourager le pays visité à présenter sa demande d'adhésion à l'OHI.
63. Au cours de la période considérée, 24 visites techniques et consultatives ont été effectuées par des groupes d'experts des Commissions hydrographiques régionales ou par le Secrétariat de l'OHI. Le programme des visites s'est concentré sur les régions du Pacifique sud-ouest, d'Amérique centrale et de la mer des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie orientale, de l'océan Indien et de la Méditerranée. En règle générale cela coïncide avec les priorités également identifiées par les organisations sœurs telles l'OMI, la COI et l'OMM.
64. Des renseignements détaillés sur les visites techniques et consultatives effectuées au cours de la période considérée sont disponibles dans les rapports annuels de l'OHI et dans la section CB du site web de l'OHI.

Elément 3.5 *Apport en renforcement des capacités*

65. L'apport en renforcement des capacités est la phase d' « action » de la stratégie CB de l'OHI. Elle comprend des opportunités de bénéficier de cours de formation et d'enseignement en fonction des besoins déterminés par les CHR pour faire face aux carences identifiées. Au cours de la période considérée, 112 projets CB ont été assurés et au total, 1 058 étudiants ont été formés dans le cadre de différents cours de brèves et longues durées.
66. Des informations plus détaillées sur la fourniture de CB incluant des cours de brève durée, des séminaires et des ateliers planifiés au cours de la période considérée sont disponibles dans les rapports annuels de l'OHI et dans la section CB du site web de l'OHI.

Elément 3.6 *Coordination de l'hydrographie et de la cartographie marine dans le monde*

67. Cet élément a pour objectif de faciliter la réalisation d'une couverture mondiale en cartes marines de qualité, pour répondre aux besoins des navigateurs pour une navigation sûre et efficiente via le développement de spécifications et de normes pour la production, la distribution et la mise à jour des produits cartographiques et des publications qui les complètent.

C-55 – Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde

68. Le Secrétariat de l'OHI a continué d'assurer la tenue à jour de la publication C-55 – *Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde*. Grâce aux travaux effectués par les fonctionnaires détachés du Japon, la C-55 est à présent produite à partir d'une application de base de données SIG continuellement mise à jour en tant que service en ligne accessible à la section téléchargement du site web de l'OHI.

Au cours de la période considérée, les travaux de développement de l'application de la base de données SIG à l'appui de la C-55 ont continué. En réponse à la demande de compléter les données composites de la C-55 (pourcentage de zones hydrographiées de manière adéquate / nécessitant de nouveaux levés / non hydrographiées) avec des informations CATZOC (cf. LC de l'OHI 52/2015), des données CATZOC ont été fournies par les RENC et par plusieurs Etats membres.

Activités du GT WEND

69. Le principal objectif du GT WEND est de superviser et de conseiller l'IRCC sur la réalisation d'une couverture appropriée en ENC qui réponde aux obligations d'emport de l'ECDIS de la règle 19 du chapitre V de la Convention SOLAS.
70. Au cours de la période considérée, le GT WEND :
- a supervisé de manière étroite l'application des principes WEND et a rendu compte à l'IRCC lors de ses réunions annuelles,
 - a travaillé essentiellement pour réduire les lacunes en appliquant les principes WEND lors de la définition des schémas d'ENC et a rédigé une résolution de l'OHI afin de traiter les chevauchements dans la couverture en ENC devant faire l'objet d'un compte rendu à l'IRCC, et
 - a promu la coopération des RENC dans l'intérêt des utilisateurs finaux d'ENC.
71. En 2014, des amendements à l'annexe aux principes WEND et la révision des directives relatives à l'application des principes WEND, concernant essentiellement les questions de lacunes et de chevauchements dans la couverture en ENC, ont été adoptés par les Etats membres. La résolution de l'OHI 1/1997 a été amendée en conséquence.
72. En réponse à une orientation de la CHIE-5 (cf. décision 12 de la CHIE-5), l'IRCC a chargé son GT WEND d'examiner les conséquences à long terme de la non application complète des principes WEND. Sur la base du compte rendu du GT WEND qui en a résulté, la recommandation de l'IRCC à l'Assemblée est qu'il n'est pas nécessaire d'amender encore ou d'améliorer les principes WEND existants et les directives relatives à l'application des principes WEND, à ce stade.

Coopération entre RENC

73. Les principes de la WEND encouragent les Etats membres à diffuser leurs ENC via les centres régionaux de coordination des ENC (RENC) afin de partager leur expérience commune, de réduire les dépenses, et d'assurer la plus grande normalisation, cohérence, fiabilité et disponibilité possible des ENC. A la fin 2016, les deux principales organisations RENC, IC ENC et PRIMAR, comptaient 41 et 15 membres contributeurs respectivement.
74. Le GT WEND a encouragé la coopération entre RENC pour une meilleure harmonisation et une meilleure coordination technique et commerciale entre les RENC. Le Secrétariat de l'OHI a également soutenu la coopération entre RENC et a rejoint les réunions de coordination annuelles examinant les questions relatives aux RENC. Le Secrétariat a participé aux réunions du comité directeur d'IC-ENC et du comité consultatif de PRIMAR en tant qu'observateur à partir de 2015.
75. Le rapport du GT WEND est présenté à l'annexe C.

Coordination des schémas d'ENC

76. En 2015-2016, le groupe de travail sur la cartographie marine (NCWG), en liaison avec les coordinateurs régionaux de cartes INT/d'ENC, a rédigé un nouveau projet d'édition de la publication de l'OHI S-11 partie A, dont l'objectif principal était d'incorporer des directives relatives à la préparation et à la tenue à jour des schémas d'ENC. Sur la base de cette publication, il est attendu des CHR qu'elles coordonnent le développement et

la tenue à jour des schémas d'ENC à petite/moyenne échelle et qu'elles s'assurent que des paramètres uniformes sont utilisés pour assurer leur cohérence et leur qualité. Les CHR sont également invitées à suivre et à rendre compte des lacunes et des chevauchements dans la couverture en ENC de manière régulière.

77. En ce qui concerne la couverture en ENC, les comptes rendus des CHR individuelles au Secrétariat de l'OHI ou au GT WEND n'ont pas toujours été cohérents mais une amélioration a été constatée avec l'utilisation du catalogue d'ENC en ligne de l'OHI et de l'outil RENC de contrôle de la couverture et des chevauchements mis à disposition par les RENC en 2015. L'analyse du catalogue d'ENC de l'OHI, compilé essentiellement à partir des données fournies par les deux organisations RENC reconnues et par l'UKHO, a montré que la couverture en ENC à petite /moyenne échelle était généralement satisfaisante, bien qu'il y ait eu plusieurs cas de chevauchements ou de doublons de données dans la même catégorie d'usage, ainsi que certaines lacunes dans la couverture. Aux échelles supérieures, il y a toujours un certain nombre de ports, rades, zones de mouillage et approches pour lesquels il n'existe pas d'ENC qui corresponde à une carte papier publiée de la même zone.
78. Les statistiques communiquées chaque année par l'OHI à l'OMI concernant la couverture globale en ENC sont incluses dans l'annexe A et sous-tendent l'indicateur de performance stratégique 2 (cf. document A.1/WP1/01). Fin 2016, la couverture mondiale en ENC était la suivante :

Petite échelle	~ 100%
Moyenne échelle	93%
Grande échelle	98%

79. A quelques exceptions près, la couverture en ENC est considérée généralement satisfaisante. Dans la plupart des cas, il existe une couverture en ENC qui correspond à la couverture en cartes papier, excepté pour les zones où la qualité des données à l'appui des cartes papier est tellement mauvaise que la production d'une ENC ne serait pas appropriée. L'amélioration plus avant de la couverture en ENC dépend à présent essentiellement de la conduite de nouveaux levés dans les zones où il n'existe pas de données satisfaisantes. Aucune préoccupation n'a été rapportée concernant les ENC par les utilisateurs d'ENC au cours de la période considérée.

Maintenance des schémas de cartes INT et amélioration de la disponibilité des séries de cartes INT

80. L'objectif de la série de cartes INT de l'OHI est de définir et de produire un ensemble de cartes marines à moyennes et à grandes échelles spécifiquement conçues pour la planification, l'atterrissage et la navigation côtière ainsi que pour les accès portuaires à l'usage des navires qui participent au commerce international.
81. Le Secrétariat a initié le développement d'une version interactive en ligne basée sur le web de la publication de l'OHI S-11 partie B - *Catalogue de cartes INT* en 2015, généreusement appuyé par les ressources de l'agence hydrographique et océanographique de Corée (KHOA). Le catalogue en ligne des cartes INT qui en a résulté ainsi que les services associés de gestion en ligne des cartes INT (« INTToGIS ») ont été mis à disposition en janvier 2016 via le site web de l'OHI à l'adresse : www.iho.int > Normes & Pubs > S-11 > Partie B (lien) (cf. LC de l'OHI 89/2015).
82. Le projet « INTToGIS » est un complément du système d'informations géospatiales (SIG) de l'OHI. Il fournit aux groupes de travail sur la coordination de la cartographie internationale (ICCWG) des outils utiles et efficaces pour l'examen et la maintenance des schémas de cartes INT et pour un meilleur suivi de l'élaboration et de la production de cartes INT ainsi que pour assurer une large disponibilité en ligne d'informations à jour sur l'état des cartes INT (cf. LC de l'OHI 89/2015).

83. Un atelier pour les coordinateurs de cartes INT/d'ENC a eu lieu au Secrétariat de l'OHI le 25 avril 2016, où les coordinateurs de cartes INT/d'ENC de 14 des 15 régions de cartographie ont pu assister à une démonstration complète du nouveau « INTOGIS ».
84. La maintenance et la tenue à jour de la S-11 partie B - *Catalogue de cartes INT* ainsi que la qualité de la base de données d'appui ont été améliorés de manière significative en 2016, suite à l'introduction du projet « INTOGIS ».
85. Le tableau suivant résume l'état des schémas régionaux de cartes INT à la fin de 2016 :

Région	Coordinateur	Commission	Nombre de cartes prévues	Nombre total de cartes publiées	Version de la base de données régionale
A	Etats-Unis/NOS	CHUSC	15	15	3.0.0
B	Etats-Unis/NOS	CHMAC	82	49	3.0.0
C1	Brésil	CHAtSO	51	34	3.0.1
C2	Chili	CHRPSE	44	7	3.0.0
D	Royaume-Uni	CHMN	215	215	3.0.3
E	Finlande	CHMB	299	287	3.0.5
F	France	CHMMN	240	167	3.0.1
G	France	CHAtO	172	139	3.0.3
H	Afrique du Sud	CHAIA	125	93	3.0.2
I	Iran (Rép. islamique d')	CHZMR	117	68	3.0.0
J	Inde	CHOIS	172	132	3.0.0
K	Japon	CHAO	294	240	3.0.0
L	Australie	CHPSO	62	58	3.0.0
M	Royaume-Uni	CHA	117	78	3.0.1
N	Norvège	CHRA	12	8	3.0.0
1 :10 million	Secrétariat de l'OHI		25	24	3.0.0

Nombre total de cartes INT prévues : 2 042

Nombre total de cartes INT publiées à la fin de 2016 : 1 614 (79,0% du total prévu)

Elément 3.7 Renseignements sur la sécurité maritime

86. Les objectifs de cet élément sont les suivants :
- faciliter la fourniture efficace de renseignements sur la sécurité maritime

(RSM) aux navigateurs via la coordination et l'établissement de normes pertinentes entre les agences ;

- améliorer la coordination des NAVAREA en liaison avec les CHR et avec les organisations internationales concernées.
87. Le sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) a surveillé et guidé le service mondial d'avertissements de navigation OHI/OMI qui inclut la diffusion normalisée des avertissements NAVAREA et côtiers. Le sous-comité est chargé d'étudier et de proposer de nouvelles méthodes pour améliorer la fourniture d'avertissements de navigation aux navigateurs en mer, de faciliter la mise en œuvre des changements importants en matière de procédures de diffusion des avertissements de navigation et de fournir des conseils appropriés aux représentants des Etats membres de l'OHI concernés, afin de continuer à faire évoluer le SMAN. Le sous-comité a entretenu une liaison et une coopération étroites avec l'OMM et avec son service mondial de renseignements et d'avis relatifs à la météorologie maritime et à l'océanographie (SMRAMM) complémentaire.
 88. Au cours de la période considérée, le SC-SMAN a achevé la révision de toute la documentation SMAN. Suite à son approbation par les Etats membres de l'OHI, la documentation a été soumise aux Etats membres de l'OMI et ultérieurement approuvée.
 89. Le SC-SMAN a continué de soutenir et de donner des conseils et des directives sur la radiodiffusion terre-navire de renseignements sur la sécurité maritime à l'OMI, à l'organisation internationale de télécommunications par satellite (IMSO) et au fournisseur commercial de communications par satellite Iridium, en ce qui concerne l'examen de la demande d'Iridium en vue d'obtenir un agrément de fournisseur de services par satellite du SMDSM.
 90. Le SC-SMAN a développé un cours de formation de trois jours sur les RSM pour le sous-comité sur le renforcement des capacités et l'a dispensé à dix reprises depuis la 18^{ème} Conférence HI. Les documents de formation pour ce cours ont été élaborés en anglais, en français et en espagnol.
 91. Le rapport du SC-SMAN est présenté à l'annexe C.

Elément 3.8 Programme de cartographie océanique

92. L'objectif de cet élément est de contribuer aux programmes de cartographie océanique mondiale via le projet OHI-COI de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), les projets de cartes bathymétriques internationales (IBC) et les autres initiatives internationales connexes.
93. Le projet GEBCO est un programme conjoint qui fonctionne sous la gouvernance de l'OHI et de la COI. La GEBCO est dirigée par un comité directeur composé de représentants de l'OHI et de la COI et s'appuie sur un sous-comité technique sur la cartographie des océans (TSCOM), un sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM) et un sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN). Par le biais des travaux de ses organes subordonnés, la GEBCO élabore et met à disposition une série de jeux de données bathymétriques et de produits, incluant des ensembles de données bathymétriques maillés, l'atlas numérique de la GEBCO, la carte mondiale de la GEBCO, l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO et le livre de recettes de la GEBCO. La GEBCO tient à jour un site web complet à l'adresse suivante : <http://www.gebco.net>.
94. Au cours de la période concernée, la GEBCO a continué de collecter, de conserver et de diffuser des données bathymétriques pour les océans du monde. La GEBCO a œuvré à l'amélioration de sa participation aux activités de cartographie régionales et a nommé des représentants pour participer à un choix de réunions de commissions hydrographiques régionales fonctionnant sous l'égide de l'OHI.

95. D'ordinaire, la GEBCO se concentre sur les eaux dont la profondeur est supérieure à 200m ; toutefois, elle collecte à présent activement des données dans des zones en eaux peu profondes afin de soutenir des activités telles que la gestion et le développement du littoral, ainsi que l'atténuation des catastrophes maritimes telles que les inondations causées par les tempêtes et par les tsunamis.
96. Le mandat et les règles de procédure révisés du comité directeur de la GEBCO ont été approuvés en 2015 en étroite coordination avec la COI, en tant qu'autre organisation mère de la GEBCO.
97. Les fonds pour la GEBCO, auparavant gérés par l'université de Stockholm, ont été transférés au Secrétariat de l'OHI en avril 2015. Le Secrétariat de l'OHI joue donc à présent le rôle de trésorier et de gestionnaire de tous les comptes de la GEBCO. Ce fonctionnement apporte de l'efficacité, de la traçabilité et une gouvernance améliorée des fonds liés à la GEBCO. Depuis janvier 2016, le secrétariat du comité directeur de la GEBCO a également été assuré par le Secrétariat de l'OHI.
98. Financé par la *Nippon Foundation*, le forum sur la future cartographie du plancher océanique (F-FOFM) s'est tenu en juin 2016 à Monaco, organisé par le comité directeur de la GEBCO. Le F-FOFM a débouché sur une nouvelle initiative visant à ce que d'ici l'année 2030, plus aucune caractéristique du plancher océanique supérieure à 100 mètres demeure non cartographiée. Dans ce contexte, un nouveau projet - *Seabed 2030*, a été initié par le comité directeur de la GEBCO pour débiter en janvier 2017.
99. Les travaux sur les projets de cartographie régionale tels que la compilation bathymétrique de l'océan Indien (IOBC), le projet de cartographie des fonds marins de l'Atlantique nord, la carte bathymétrique internationale de l'océan Arctique (IBCAO), la carte bathymétrique internationale de l'océan austral (IBCSO) et les compilations de la Baltique, se sont poursuivis. Un atelier sur la cartographie polaire s'est tenu au Secrétariat de l'OHI conjointement avec le F-FOFM.
100. La *Nippon Foundation* a continué de soutenir généreusement le programme de formation *Nippon Foundation - GEBCO* en cartographie océanique à l'université du New Hampshire, Etats-Unis. Le programme compte à présent 72 diplômés de 35 pays.
101. Des discussions internationales au sein de groupes tels que le comité des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM), du groupe sur l'observation de la Terre (GEO), entre autres, montrent une reconnaissance et une conscience croissantes de la pertinence et de la contribution potentielle des informations hydrographiques dans le contexte des infrastructures de données géospatiales à l'échelle mondiale ainsi que de la gouvernance correcte et du développement durable de l'*économie bleue*. Ceci souligne l'importance de la GEBCO en tant que composante fondamentale de l'infrastructure d'informations géospatiales à l'échelle mondiale. Le Secrétariat de l'OHI a encouragé toutes les parties prenantes concernées à reconnaître que la GEBCO est le gardien et le fournisseur de la bathymétrie des océans du monde la plus officielle qui soit à la disposition du public.

Mise à jour et amélioration de l'Index de la GEBCO (B-8) pour l'accès internet

102. La tenue à jour de la base de données géospatiales sous-jacente de l'index en ligne de la GEBCO (B-8) est effectuée par un réseau d'éditeurs désignés (principalement des membres du SCUFN) sous la coordination d'un administrateur, actuellement le secrétaire du SCUFN du Secrétariat de l'OHI. Afin d'améliorer le contenu et la qualité de l'Index, et de supprimer quelques incohérences, un examen complet ainsi que la correction des anomalies ont été entrepris dans le cadre d'un contrat en 2015, sous la supervision du Secrétariat de l'OHI. Les résultats portant sur près de 3 000 noms de formes, ont été utilisés afin d'améliorer de manière significative la qualité et la cohérence de la base de données.

103. Le rapport du comité directeur de la GEBCO est présenté à l'annexe C.

Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique

104. Le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) est un dépôt mondial éminent de données numériques de bathymétrie océanique utilisé par les Etats membres de l'OHI et par les communautés de la science des océans. Le DCDB héberge également l'index en ligne de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin qui a été financé et développé par les Etats-Unis et est devenu entièrement opérationnel en 2013. Le DCDB de l'OHI est généreusement hébergé par l'administration nationale océanographique et atmosphérique des Etats-Unis (NOAA) pour le compte des Etats membres de l'OHI.
105. Le dépôt de données du DCDB de l'OHI comprend des sondages océaniques qui ont été collectés par des bâtiments hydrographiques, océanographiques et autres au cours de levés ou en transit. Ces données sont utilisées pour la production de cartes et de grilles bathymétriques améliorées, particulièrement à l'appui du programme de cartographie océanique de la GEBCO. Les données bathymétriques qui se trouvent dans le DCDB de l'OHI peuvent être visualisées et filtrées via une interface cartographique en ligne, et téléchargées gratuitement. On peut accéder à l'interface cartographique à l'adresse suivante : <http://maps.ngdc.noaa.gov/viewers/bathymetry/>
106. Financée par la NOAA, une mise à niveau par étapes du portail de données du DCDB basé sur le web a débuté en 2015. Ceci permettra un transfert et un téléchargement des données plus aisé depuis la base de données du DCDB et, en particulier, soutiendra l'ingestion de données depuis des programmes de bathymétrie participative contemporains. Ceci permettra d'établir une infrastructure de CSB menée par l'OHI et de la promouvoir parmi une communauté maritime plus large.
107. Le rapport du DCDB de l'OHI est présenté à l'annexe C.

Bathymétrie participative

108. Suite à la décision 8 de la CHIE-5, l'IRCC a créé un groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) lors de sa septième réunion (2015). Le CSBWG a été chargé d'étudier la meilleure manière d'incorporer, de gérer et d'utiliser des données bathymétriques acquises par des moyens autres que les moyens conventionnels et de rédiger des principes et des directives pour permettre la collecte et l'utilisation appropriées de données de bathymétrie participative au profit de toutes les parties prenantes qui s'intéressent à la connaissance de la forme et de la nature du plancher océanique ainsi que de sa profondeur.
109. Le CSBWG a été chargé de rédiger un projet de publication de l'OHI sur une politique de bathymétrie participative fiable incluant des directives sur la collecte et l'évaluation des données CSB, non seulement pour une éventuelle utilisation à des fins cartographiques mais également pour une utilisation élargie à des applications autres que la navigation. L'objectif de la publication est de tenir compte des travaux en cours visant à améliorer le DCDB de l'OHI en tant que portail de découverte et de transfert/téléchargement de données pour la bathymétrie participative ainsi que de tirer parti de toute leçon déjà apprise et des spécifications créées par les parties qui sont déjà impliquées dans la CSB.
110. Le rapport du groupe de travail sur la bathymétrie participative est présenté à l'annexe C.

Participation au programme de cartographie des fonds marins de l'Atlantique

111. Le groupe de travail international sur la cartographie des fonds marins de l'Atlantique (ASMIWG) a été créé en 2015 pour traiter les questions relatives à la cartographie des fonds marins en lien avec la mise en œuvre de la Déclaration de Galway de 2013 via laquelle l'Union européenne (UE), les Etats-Unis et le Canada ont convenu d'unir leurs

forces dans le domaine de la recherche sur l'océan Atlantique. Des représentants du Secrétariat de l'OHI ont participé aux réunions de l'ASMIWG en 2015 et 2016 et ont appelé l'attention sur le projet GEBCO, sur le DCDB de l'OHI et sur les développements visant à soutenir et à encourager la CSB, incluant la poursuite de la contribution de la communauté scientifique. Il est attendu de cet engagement que les données collectées dans le cadre d'activités de cartographie des fonds marins de l'Atlantique soient soumises au DCDB.

Elément 3.9 Infrastructures de données spatiales maritimes

112. Les objectifs de cet élément sont :

- de superviser les développements relatifs à la composante hydrographique des infrastructures de données spatiales maritimes,
- d'élaborer et mettre à jour les publications pertinentes de l'OHI, et
- de donner des conseils techniques, selon qu'il convient.

113. Le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG) a été transféré à la structure de l'IRCC le 1^{er} janvier 2015. Au cours de la période considérée, le MSDIWG a entamé des travaux de préparation d'une édition actualisée de la publication de l'OHI C-17 - *Infrastructures de données spatiales : « La dimension maritime » - Guide à l'usage des services hydrographiques*.

114. Le MSDIWG a également aidé les Etats membres de l'OHI et les commissions hydrographiques régionales à comprendre les avantages de la création de MSDI ainsi que la façon d'y parvenir.

115. Le rapport du MSDIWG est présenté à l'annexe C.

Actions requises de l'Assemblée

116. L'Assemblée est invitée à :

- a) **prendre note** de ce rapport sur l'exécution du programme 3 ;
- b) **prendre note** des rapports fournis par les commissions hydrographiques régionales à l'annexe E ;
- c) **approuver** l'existence permanente de l'IRCC dans le cadre de ses mandat et règles de procédure présentés à l'annexe D ;
- d) **convenir** qu'aucun amendement supplémentaire ou amélioration des principes et directives de la WEND n'est nécessaire pour la mise en œuvre des principes WEND, à ce stade (cf. paragraphe 72) ;
- e) **accepter** que l'IRCC, lors de sa prochaine réunion, sollicite l'approbation des nouvelles éditions des publications de l'OHI S-8B et S-8A par les Etats membres via un vote par lettre circulaire (cf. paragraphes 52 à 54).

Indicateurs de performance du niveau exécutif de l'IRCC

No I	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
WPI 15	Croissance de la couverture mondiale en ENC, telle qu'indiquée dans le catalogue en ligne de l'OHI, par rapport au manque existant dans la couverture appropriée (comme défini par OMI/NAV) à compter du 1 ^{er} août 2008	GT WEND via les CHR	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 88% Grande échelle : 95%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 90% Grande échelle : 96%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 91% Grande échelle : 97%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 92% Grande échelle : 97%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 93% Grande échelle : 98%
WPI 16	Nombre d'EM de l'OHI supplémentaires qui commencent à produire et à assurer la tenue à jour (avec ou sans soutien) des ENC appropriées (contribuant à une « couverture appropriée ») dans la période prise en compte par rapport à ceux qui en produisaient déjà au 1 ^{er} août 2008	GT WEND via les CHR	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat de l'OHI	2 (Aucune information pertinente n'a été fournie par 8 des 15 CHR)	0	1	1

No I	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016	
WPI 17	Pourcentage d'Etats côtiers qui fournissent des services hydrographiques, classés selon les phases du CB (services RSM, capacités hydrographiques, capacités cartographiques), directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie, à la fin de la période prise en compte	CBSC via les CHR	Aucune information pertinente fournie par la plupart des CHR					
WPI 18	Pourcentage des EM de l'OHI mettant à jour leurs entrées dans la C-55 sur les levés hydrographiques, les cartes INT, les ENC et les RSM au cours de la période prise en compte	IRCC via les CHR	17% (14/81)	21% (17/82)	24% (20/82)	24% (20/85)	22% (19/85)	
WPI 19	Etat des levés hydrographiques dans chaque région	IRCC via les CHR	Mesures encore à définir par l'IRCC					
WPI 20	Pourcentage des cartes INT acceptées, pourcentage des cartes INT disponibles. ³	IRCC via les CHR ou les ICCWG	88% (14 plans sur 16) 72% (1 429 cartes publiées sur les 1 988 prévues)	88% (14 plans sur 16) 75% (1 491 cartes publiées sur les 1 980 prévues)	88% (14 plans sur 16) 77% (1 558 cartes publiées sur 2 013 prévues)	88% (14 plans sur 16) 79% (1 588 cartes publiées sur 2 009 prévues)	88% (14 plans sur 16) 79% (1 614 cartes publiées sur 2 042 prévues)	

³ Les régions A et N, pour lesquelles aucun plan n'est encore disponible, sont exclues

No I	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016	
WPI 21	Pourcentage de plans d'ENC acceptés, pourcentage d'ENC disponibles	GT WEND via les CHR ou les IC CWG	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat de l'OHI	Aucune information pertinente fournie par la plupart des CHR (données uniquement de la CHRPSE et de la CHAtSO)	Estimation du Secrétariat de l'OHI pour UB1, 2 et 3 sur la base de la couverture existante : ~80%	Estimation du Secrétariat de l'OHI pour UB1, 2 et 3 sur la base de la couverture existante : ~82%	Estimation du Secrétariat de l'OHI pour UB1, 2 et 3 sur la base de la couverture existante : ~82%	
WPI 22	Augmentation de la participation effective des EM aux activités des CHR	IRCC via les CHR	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat de l'OHI	Aucune information pertinente fournie par les CHR	Aucune information pertinente fournie par les CHR	Aucune information pertinente fournie par les CHR	Aucune information pertinente fournie par les CHR	
WPI 23	Pourcentage des Etats côtiers qui sont membres de l'OHI	Secrétariat de l'OHI	54% (80 / 151)	54% (81 / 151)	54% (82 / 151)	56% (85 / 152)	56% (85 / 152)	
WPI 24	Nombre de nouveaux Etats côtiers qui ont adhéré à l'OHI au cours de la période prise en compte	Secrétariat de l'OHI	1	1	0	3	0	
WPI 25	Nombre de nouveaux Etats membres de l'OHI (ayant démarré le processus d'adhésion) par rapport au nombre d'EM de l'OMI « non membres » de l'OHI	Secrétariat de l'OHI	8 / 89 Nombre d'EM de l'OMI : 170 Nombre d'EM de l'OHI : 81	7 / 88 Nombre d'EM de l'OMI : 170 Nombre d'EM de l'OHI : 82	7 / 88 Nombre d'EM de l'OMI : 170 Nombre d'EM de l'OHI : 82	8 / 86 Nombre d'EM de l'OMI : 171 Nombre d'EM de l'OHI : 85	8 / 86 Nombre d'EM de l'OMI : 172 Nombre d'EM de l'OHI : 85	
WPI 26	Pourcentage des Etats côtiers qui ont atteint la phase CB 1, 2 ou 3 et qui ont créé un service hydrographique national	CBSC via les CHR	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat de l'OHI					

No I	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016	
WPI 27	Nombre d'Etats qui ont atteint la phase CB 1, 2, ou 3 et qui ont créé un service hydrographique national au cours de la période prise en compte	CBSC via les CHR	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat de l'OHI					
WPI 28 => SPI 1	Pourcentage d'Etats côtiers qui assurent une couverture en ENC directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie	GT WEND via les CHR	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat de l'OHI	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat de l'OHI : ~60%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat de l'OHI : ~64%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat de l'OHI : ~66% ⁴	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat de l'OHI : ~66%	
WPI 29	Pourcentage des Etats côtiers qui ont créé une infrastructure géospatiale nationale	IRCC via les CHR	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat de l'OHI	Estimation du Secrétariat de l'OHI : 18% (28/151) (à partir des informations limitées fournies par certaines CHR et par le MSDIWG)	Aucune information disponible au Secrétariat de l'OHI pour faire une estimation	Aucune information disponible au Secrétariat de l'OHI pour faire une estimation	Aucune information disponible au Secrétariat de l'OHI pour faire une estimation	
WPI 40	Nombre d'accords signés pendant la période prise en compte, incluant les ententes bilatérales et les adhésions aux RENC, etc.	IRCC via les CHR	Information limitée disponible au Secrétariat de l'OHI Estimation du Secrétariat de l'OHI : 2	Aucune information appropriée disponible au Secrétariat de l'OHI	Information limitée disponible au Secrétariat de l'OHI Estimation du Secrétariat de l'OHI : 2	Information limitée disponible au Secrétariat de l'OHI Estimation du Secrétariat de l'OHI : 4	Information limitée disponible au Secrétariat de l'OHI Estimation du Secrétariat de l'OHI : 2	

⁴ Les informations sont difficiles à obtenir des principales autorités de cartographie qui agissent au nom des Etats côtiers. Grâce aux informations aimablement fournies par l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni en 2016, l'estimation sera vraisemblablement meilleure que celle de l'année précédente.

No I	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
WPI 41	Pourcentage d'événements prévus relatifs au CB qui ont été réalisés	CBSC	73%	86%	82%	79%	88%
WPI 42	Nombre de demandes de CB acceptables qui ont été reçues	CBSC	31	28	29	30	33
WPI 43 => SPI 4	Pourcentage de demandes de CB « acceptables » qui sont prévues	CBSC	97%	75% ⁵	97%	93%	100%

⁵ Réduction due à une réduction des fonds CB disponibles en 2013

Structure et composition de l'IRCC
Structure de l'IRCC et de ses organes subordonnés



Comité de coordination inter-régional (IRCC)**Président**

Ingénieur général Gilles BESSERO	France	jusqu'en juin 2012
Dr Savi NARAYANAN	Canada	juin 2012 - novembre 2013
Contre-amiral Tom KARSTEN	Royaume-Uni	novembre 2013 - août 2015
Dr Parry OEI	Singapour	depuis août 2015

Vice-président

Contre-amiral Nick LAMBERT	Royaume-Uni	juin 2012 - décembre 2012
Contre-amiral Tom KARSTEN	Royaume-Uni	juin 2013 - novembre 2013
Dr Parry OEI	Singapour	mai 2014 - août 2015
Contre-amiral Gerd GLANG	Etats-Unis	depuis août 2015

Composition**Membres**

Présidents des commissions hydrographiques régionales (CHR) :

- Commission hydrographique nordique (CHN)
- Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN)
- Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO)
- Commission hydrographique Etats-Unis/Canada (CHUSC)
- Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)
- Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)
- Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)
- Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est (CHRPSE)
- Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO)
- Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC)
- Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes (CHAIA)
- Commission hydrographique de la zone maritime ROPME (CHZMR)
- Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional (CHOIS)
- Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO)
- Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA)

Président de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)

Président du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC)

Président du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)

Président du comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC)

Président du comité directeur de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) (GGC)

Président du groupe de travail sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (GT WEND)

Président du groupe de travail du réseau OHI- EU (IENWG) depuis décembre 2013

Président du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG) depuis janvier 2015

Président du groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) depuis juin 2015

Observateurs⁶

Etats membres de l'OHI :

Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Equateur, Estonie, Etats-Unis, France, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Maroc, Mexique, Mozambique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Thaïlande, Turquie.

Organisations intergouvernementales (OI) / Organisations internationales non-gouvernementales (OING) / RENC :

CIRM, IC-ENC, IPGH, PRIMAR, RTCA

Réunions

L'IRCC s'est réunie chaque année depuis la CHI 18, comme suit :

IRCC 4	Singapour, Singapour	7-8 juin 2012
IRCC 5	Wollongong, Australie	3-4 juin 2013
IRCC 6	Paris / Saint-Mandé, France	19-20 mai 2014
IRCC 7	Mexico, Mexique	1-3 juin 2015
IRCC 8	Abou Dabi, Emirats arabes unis	29-31 mai 2016

Points de l'ordre du jour

Les points permanents de l'ordre du jour sont les suivants :

- Examen du mandat et des règles de procédure
- Rapport du président et du Secrétariat de l'OHI
- Rapports des CHR
- Rapports des organes de l'IRCC
- Données des Etats membres et d'autres organes affectant l'IRCC
- Examen des indicateurs du programme de travail de l'IRCC et suivi des performances
- Divers
- Examen des actions et des décisions
- Gestion du programme de travail de l'IRCC
- Recommandations de l'IRCC à soumettre à l'examen des Etats membres de l'OHI

Points spécifiques :

- IRCC 4 :
 - Contribution au mécanisme de planification stratégique de l'OHI
- IRCC 5 :

⁶ Liste des observateurs qui ont assisté à une réunion du comité au moins.

- Bathymétrie par satellite et utilisation des nouvelles technologies
- Développements relatifs à la C-55
- IRCC 6 :
 - Principes et gouvernance de la WEND
 - Suivi des performances
 - Collecte et gestion des données
- IRCC 7 :
 - Principes WEND, couverture en ENC et propositions découlant du rapport du GT sur la WEND
 - Collecte et gestion des données, maximisation de l'utilisation des données hydrographiques
 - Développements relatifs aux SIG
- IRCC 8 :
 - Collecte et gestion des données, maximisation de l'utilisation des données hydrographiques
 - Développements relatifs aux SIG
 - Examen du plan stratégique de l'OHI
 - Examen des indicateurs du programme de travail de l'IRCC et suivi des performances

Rapports des organes subordonnés de l'IRCC

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Sous-comité sur le renforcement des capacités | CBSC |
| 2. | Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine | IBSC |
| 3. | Groupe de travail sur la base de données mondiale pour les cartes électronique de navigation | GT WEND |
| 4. | Sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation | SC-SMAN |
| 5. | Comité directeur de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) | GGC |
| 6. | Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique | DCDB |
| 7. | Groupe de travail sur la bathymétrie participative | CSBWG |
| 8. | Groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes | MSDIWG |
| 9. | Groupe de travail du réseau OHI-EU | IENWG |

1. RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES (CBSC)**Président**

M. Thomas DEHLING Allemagne depuis 2011

Vice-président

M. Olumide OMOTOSO Nigéria depuis 2012

Composition :

Membre	Etat membre	Coordinateur CB
Evert FLIER	Norvège	CHN/CHMN/CHRA
Brian CONNON	Etats-Unis	CHUSC
Junghyun KIM	République de Corée	CHAO
Thomas DEHLING	Allemagne	CHMB
Burak INAN	Turquie	CHMMN
Eric LANGLOIS	France	CHAtO
Jorge A. ALAVERA ALVARADO	Equateur	CHRPSE
Adam GREENLAND	Nouvelle-Zélande	CHPSO
Jeff BRYANT	Royaume-Uni	CHMAC/CHOIS/CHAIA/CHZMR
Abri KAMPFER	Afrique du Sud	
Thani AL MAHROUKI	Oman	
Helber CARVALHO MACEDO	Brésil	CHAtSO
Amol G MERWADE	Inde	
Yukihiro KATO	Japon	
Janis KRASTINS	Lettonie	
Manuel Ricardo LÓPEZ CRUZ	Mexique	
Humberto MUTEVUIE	Mozambique	
Olumide OMOTOSO	Nigéria	

Réunions

CBSC 10 : Singapour 04 - 06 juin 2012
 CBSC 11 : Wollongong, Australie 30 mai – 01 juin 2013
 CBSC 12 : Brest, France 14 - 16 mai 2014
 CBSC 13 : Mexico, Mexique 27 - 29 mai 2015
 CBSC 14 : Abou Dabi, Emirats arabes unis 24 - 26 mai 2016

Points de l'ordre du jour :

- Evaluation régionale des activités en matière de CB
- Développement et mise à jour du programme de travail annuel sur le renforcement des capacités
- Projets régionaux en matière de CB
- Questions stratégiques du CBSC
 - Evaluation de la stratégie CB de l'OHI
 - Voie future pour la stratégie CB de l'OHI
 - Développement des projets pour rechercher des donateurs de fonds
 - Mesures de succès du programme CB
- Questions opérationnelles du CBSC
 - Développement et révision des procédures CB
 - Système de gestion du CB
 - Situation et développements de la C-55
- Gestion CB et fonds CB
- Coopération avec d'autres organisations
 - Efforts CB conjoints (OHI, OMI, COI, AISM, OMM, FIG, AIEA)

2. **RAPPORT DU COMITE INTERNATIONAL FIG/OHI/ACI SUR LES NORMES DE COMPETENCE POUR LES HYDROGRAPHES ET LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE (IBSC)**

Président

Prof. Dr Lysandros TSOULOS	ACI	2011-2013
Prof. Dr Nicolas SEUBE	OHI	2014-2016
M. Adam GREENLAND	FIG	depuis 2017

Vice-président 1

Prof. Dr Delf EGGE	OHI	2011-2013
M. Adam GREENLAND	FIG	2014-2016
M. Ron FURNESS	ACI	depuis 2017

Vice-président 2

Prof. Dr Mohd RAZALI Mahmud	FIG	2011-2013
M. Ron FURNESS	ACI	2014-2016
Capitaine de vaisseau Nickolás ROSCHER	OHI	depuis 2017

Secrétaire

Adjoint aux Directeurs Alberto Costa NEVES (Secrétariat de l'OHI) depuis 2011

Composition

L'IBSC FIG/OHI/ACI est composé de quatre membres de la FIG, de quatre membres de l'OHI et de deux membres de l'ACI.

Membres nommés pour l'OHI

Capitaine de vaisseau Nickolás ROSCHER	Brésil	
Capitaine de vaisseau Andrew ARMSTRONG	Etats-Unis	
Commodore Rod NAIRN	Australie	
Prof. Dr Nicolas SEUBE	Canada	
Prof. Dr Delf EGGE	Danemark	jusqu'en 2015
Contre-amiral A K. N. NAIR	Inde	jusqu'en 2014

Membres nommés pour la FIG

M. Adam GREENLAND	Nouvelle-Zélande	
M. Gordon JOHNSTON	Royaume-Uni	
Prof. Dr Keith MCGOWAN MILLER	Trinité-et-Tobago	
M. Sobri SYAWIE	Inde	
Prof. Dr Mohd RAZALI Mahmud	Malaisie	jusqu'en 2014

Membres nommés pour l'ACI

M. Ron FURNESS	Australie
Prof. Dr Lysandros TSOULOS	Grèce

Réunions

Groupe de travail (GT) S-5 (Wellington, Nouvelle-Zélande)	fév. 2012
---	-----------

IBSC 35 Buenos Aires, Argentine (2 semaines, 15 soumissions)	mai 2012
IBSC 36 Lisbonne, Portugal (2 semaines, 16 soumissions)	avril 2013
GT S-5 (Brest, France)	sep. 2013
Séminaire des parties prenantes Hydro13 (Royaume-Uni)	oct. 2013
GT S-5 (Durham, Etats-Unis)	déc. 2013
GT S-5 & Séminaire des parties prenantes (Monaco)	mars 2014
IBSC 37 Tokyo, Japon (2 semaines, 15 soumissions)	avril 2014
GT S-5 (Paris, France)	mai 2014
GT S-5 (Hambourg, Allemagne)	juin 2014
GT S-5 (Durham, Etats-Unis)	juin 2014
Séminaire des parties prenantes Hydro14 (Etats-Unis)	oct. 2014
GT S-5 (Durham, Etats-Unis)	déc. 2014
Séminaire des parties prenantes Hydro16 (Etats-Unis)	mars 2015
IBSC 38 Niteroi, Brésil (2 semaines, 10 soumissions)	mars/avril 2015
GT S-8 (Rio, Brésil)	juil. 2015
Visite sur site (Pays-Bas)	sep. 2015
Séminaire parties prenantes Hydro15 (Afrique du Sud)	nov. 2015
GT S-5 (Rimouski, Canada)	déc. 2015
Séminaire parties prenantes CHMAC 16 (Antigua-et-Barbuda)	déc. 2015
GT S-5 (Antigua)	déc. 2015
GT S-8 (Bandung, Indonésie)	fév. 2016
IBSC 39 Brest, France (2 semaines, 18 soumissions)	avril 2016
GT S-8 (Londres, Royaume-Uni)	sep. 2016
Séminaire parties prenantes Hydro16 (Allemagne)	nov. 2016
GT S-8 (Singapour, Singapour)	nov. 2016

Points de l'ordre du jour

En termes généraux le rôle de l'IBSC consiste à :

- tenir à jour les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (S-5 & S-8) ;
- tenir à jour les publications C-6 (Textes et journaux de référence pour la formation en hydrographie) et C-47 (Cours de formation en hydrographie et en cartographie marine) ;
- examiner les programmes soumis par les établissements par rapport à ces normes ;
- attribuer des certificats d'homologation de programmes lorsqu'approprié ; et
- effectuer des visites sur site aux établissements qui proposent des programmes homologués.

Les points de l'ordre du jour sont les suivants :

- Examen des programmes soumis en vue d'une homologation
- Tenue à jour des normes

- Examen du mandat et des règles de procédure
- Examen des rapports annuels des établissements proposant des programmes homologués
- Examen du programme des visites sur site
- Examen des opportunités d'engagement/de promotion avec les parties prenantes
- Elaboration de nouvelles normes et directives
 - Normes de compétence S-5B & S5-A pour les hydrographes
 - Normes de compétence S-8B & S8-A pour les spécialistes en cartographie marine
 - Directives pour la mise en œuvre des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine

3. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BASE DE DONNEES MONDIALE
POUR LES ENC
(GT WEND)

Président

M. Jamie MCMICHAEL-PHILLIPS Royaume-Uni depuis mai 2010

Vice-président

M. John NYBERG Etats-Unis depuis le 10 mars 2016

Composition (au 21 novembre 2016)

Etat membre	CHR	Nom du représentant
Afrique du Sud	CHAIA	Capitaine de vaisseau Abri KAMPFER
Allemagne	-	Dr Mathias JONAS
Argentine	CHAtSO	Capitaine de vaisseau Fabian VETERE
Australie	CHPSO	M. Mike PRINCE
Australie	-	M. Nick LIGACS
Brésil	-	Capitaine de vaisseau Nickolás ROSCHER
Canada	CHRA, CHUSC	M. Laurent TARDIF
Danemark	-	M. Jens Peter HARTMANN
Etats-Unis	CHMAC	M. John NYBERG
Etats-Unis	-	Capitaine de vaisseau John LOWELL
Finlande	CHMB	M. Jarmo MÄKINEN
France	CHAtO, CHMMN	Ingénieur en chef Laurent KERLEGUER
Hong Kong, Chine	CHAO	M. Michael CM CHAU
Inde	CHOIS	Contre-amiral Vinay BADHWAR
Italie	-	Capitaine de frégate Carlo MARCHI
Japon	-	Dr Yukihiro KATO
Norvège	CHN	M. Evert FLIER
Oman	CHZMR	Capitaine de frégate Thani AL MAHROUKI
Pologne	-	M. Stanislaw PIETRZAK
Royaume-Uni	-	M. Jamie MCMICHAEL-PHILLIPS
Royaume-Uni	CHMN	M. Nigel SUTTON
Singapour	-	Dr Parry OEI
Turquie	-	Capitaine de corvette Eşref GÜNSAY

RENC		
PRIMAR	Président PAC	M. Stanislaw PIETRZAK
PRIMAR	Opérateur	M ^{me} Birte Noer BORREVIK
PRIMAR	Responsable	M. Hans Christoffer LAURITZEN
IC-ENC	Président SC	Capitaine de vaisseau Marc VAN DER DONCK
IC-ENC	Opérateur	
IC-ENC	Responsable	M. James HARPER

Secrétariat de l'OHI	
Directeur	M. Mustafa IPTES
Adjoint aux Directeurs	M. Yves GUILLAM (Secrétaire)

Réunions

WENDWG 2 - Londres, Royaume-Uni	21-22 septembre 2012
WENDWG 3 - Monaco	13-14 mai 2013
WENDWG 4 - Niteroi, Brésil	18-20 mai 2014
WENDWG 5 - Singapour	3- 5 mars 2015
WENDWG 6 - Stavanger, Norvège	8-10 mars 2016

Points de l'ordre du jour

- Conformité avec les prescriptions d'emport des ECDIS de l'OMI
- Couverture en ENC, lacunes, évaluation des risques
- Chevauchement des ENC et politiques et procédures associées
- Qualité, cohérence, questions liées à la mise à jour, cohérence avec les cartes papier, couches d'informations maritimes
- Plan de découpage ENC au sein des commissions hydrographiques régionales
- Diffusion et harmonisation des RENC
- Principes et gouvernance de la WEND, directives, frontières/limites cartographiques
- Questions d'affichage ECDIS (cf. CHI 18, PRO-3)
- Indicateurs de performance stratégiques et du programme de travail de l'OHI
- Catalogue des ENC de l'OHI
- Impact des ENC S-101

4. RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LE SERVICE MONDIAL D'AVERTISSEMENTS DE NAVIGATION (SC-SMAN)

Président

M. Peter DOHERTY Etats-Unis depuis 2007

Vice-président

Capitaine de vaisseau (ret.) Alain ROUAULT France depuis 2012

Composition

Etats membres de l'OHI

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Equateur, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Iran (Rép. islamique d'), Italie, Japon, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pérou, Royaume-Uni, Suède, Turquie

Membres ès-fonctions

OMI, IMSO, OMM

Intervenants à titre d'experts

SONSAT (dont AWNIS), CIRM, Inmarsat, Iridium

Réunions

- SMAN 4 Tokyo, Japon 24 - 28 septembre 2012
- SMAN 5 Secrétariat de l'OHI, Monaco 1 - 4 octobre 2013
- SMAN 6 Wellington, Nouvelle-Zélande 18 - 22 août 2014
- SMAN 7 Secrétariat de l'OHI, Monaco 24 - 27 août 2015
- SMAN 8 Ålesund, Norvège 12 - 16 septembre 2016

Par ailleurs, le GT chargé de la révision des documents du SC-SMAN s'est réuni à l'OMI, à Londres, au cours de la semaine qui a suivi la réunion du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) :

- DocRev10 20 – 22 mars 2012
- DocRev11 29 – 31 janvier 2013
- DocRev12 8 – 10 juillet 2014
- DocRev13 17 – 19 mars 2015
- DocRev14 8 – 10 mars 2016

Points de l'ordre du jour

- Examen des points d'action découlant de la précédente réunion du SC-SMAN
- Questions relatives au plan cadre du SMDSM
- Diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM)
 - Examen du résultat des réunions annuelles du NCSR et du MSC de l'OMI ainsi que du groupe d'experts OMI/UIT
 - Développement du plan de modernisation du SMDSM et des questions relatives au SMAN
- Auto-évaluations des coordinateurs de zones NAVAREA

- Analyses de la gestion de la qualité des auto-évaluations
- Systèmes et services de diffusion
- Développements du SMAN
- Technologies émergentes/modernisation
- Examen des documents de référence et d'autres documents pertinents
- Représentation du SMAN au sein des commissions hydrographiques régionales (CHR) et d'autres conférences
- Participation des membres du SMAN aux CHR
- Développements de cours de formation RSM en matière de renforcement des capacités
- Examen des points d'action

5. RAPPORT DU COMITE DIRECTEUR DE LA GEBCO

Président

Dr Robin FALCONER	Nouvelle-Zélande	jusqu'au 11 octobre 2013
M. Shin TANI	Japon	depuis le 11 octobre 2013

Vice-président

M. Chris FOX	Etats-Unis	jusqu'en décembre 2012
Prof Martin JAKOBSSON	Suède	depuis le 11 octobre 2013

Composition actuelle du comité directeur de la GEBCO

Membres nommés pour l'OHI

M. Shin TANI	Japon
Contre-amiral Patricio CARRASCO	Chili
Dr HYO Hyun Sung	République de Corée
Capitaine de vaisseau NORHIZAM Hassan	Malaisie
Dr Graham ALLEN	Royaume-Uni

Membres nommés pour la COI

Prof Martin JAKOBSSON	Suède
Dr Robin FALCONER	Nouvelle-Zélande
Dr Marzia ROVERE	Italie
Dr Johnathan KOOL	Australie
Capitaine de vaisseau Leonid SHALNOV	Fédération de Russie

Membres ès-fonctions :

Dr Hans-Werner SCHENKE	Allemagne	président du SCUFN
Dr Karen MARKS	Etats-Unis	présidente du TSCOM
Dr Vicki FERRINI	Etats-Unis	présidente du SCRUM
M ^{me} Jennifer JENCKS	Etats-Unis	directrice du DCDB de l'OHI

NOTE : Les membres des Secrétariats de l'OHI et de la COI sont des membres permanents non votant du comité.

Réunions

Comité directeur de la GEBCO (GGC)

29 ^{ème} réunion GGC	5 octobre 2012	Monaco
30 ^{ème} réunion GGC	11 octobre 2013	Venise, Italie
31 ^{ème} réunion GGC	13-15 juin 2014	Monaco
32 ^{ème} réunion GGC	8-9 octobre 2015	Kuala Lumpur, Malaisie
33 ^{ème} réunion GGC	13-14 octobre 2016	Valparaiso, Chili

Sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN)

25 ^{ème} réunion SCUFN	23-27 octobre 2012	Wellington, Nouvelle-Zélande
26 ^{ème} réunion SCUFN	23-27 septembre 2013	Tokyo, Japon
27 ^{ème} réunion SCUFN	16-20 juin 2014	Secrétariat de l'OHI, Monaco

28 ^{ème} réunion SCUFN	12-16 octobre 2015	Niteroi, Brésil
29 ^{ème} réunion SCUFN	19-23 septembre 2016	Boulder, Etats-Unis

Sous-comité technique sur la cartographie des océans (TSCOM), et
Sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM)

28 ^{ème} réunion TSCOM et SCRUM	1-4 octobre 2012	Monaco
29 ^{ème} réunion TSCOM et SCRUM	7-9 octobre 2013	Venise, Italie
30 ^{ème} réunion TSCOM et SCRUM	11-13 décembre 2014	Mountain View, Etats-Unis
31 ^{ème} réunion TSCOM et SCRUM	5-9 octobre 2015	Kuala Lumpur, Malaisie
32 ^{ème} réunion TSCOM et SCRUM	10-14 octobre 2016	Valparaiso, Chili

Points de l'ordre du jour

- Rapports de l'OHI, de la COI, du SCUFN, du TSCOM, du SCRUM, du DCDB de l'OHI, du responsable de l'Atlas numérique et des CBI
- Rapports sur les finances, le projet NF et promotion
- Production de la carte mondiale GEBCO
- Mise en œuvre du programme de travail
- Célébration des 10 ans du programme des boursiers de la Nippon Foundation
- Révision du mandat et des règles de procédures du GGC
- Soutien aux opérations de la GEBCO
- Futures orientations de la GEBCO
- Rapport du Forum sur la future cartographie du plancher océanique
- Résultats des ateliers arctique et antarctique
- Examen de la COI quant à son engagement futur au sein de la GEBCO
- Engagement au sein de programmes internationaux
- Utilisateurs et utilisations de la GEBCO

6. **RAPPORT DU CENTRE DE DONNEES DE L'OHI POUR LA BATHYMETRIE NUMERIQUE (DCDB)**

Directeur

M ^{me} Lisa TAYLOR	Etats-Unis	jusqu'en octobre 2016
M ^{me} Jennifer JENCKS	Etats-Unis	depuis octobre 2016

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

1. Garantir des ressources permanentes pour tenir à jour et améliorer la base de données de l'Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin de la GEBCO et de son interface en ligne.

Réalisations/résultats/conclusions

2. Amélioration des pages web et des visionneurs de cartes du DCDB de l'OHI.
3. Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin de la GEBCO et interface en ligne.
 - a. Découplage de l'amont et de l'aval de l'application web de l'index pour faciliter des améliorations ciblées et efficaces de l'interface utilisateur ;
 - b. Utilisation de technologies d'appui à jour pour assurer une sécurité robuste et la possibilité d'exploiter des options de développement de pointe ;
 - c. Traitement des demandes d'améliorations des utilisateurs en attente, y compris l'élargissement de la documentation, les améliorations du flux de travail et les modifications de l'interface visuelle ;
 - d. Traitement des besoins réguliers de tenue à jour incluant la correction de bogues et des améliorations du système, les migrations et les correctifs ; et
 - e. Coordination avec le sous-comité de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) pour examiner, prioriser et évaluer l'ampleur des efforts correspondant aux améliorations demandées et aux corrections de bogues pour l'Index en anticipation des futurs travaux de développement de logiciels.
4. Bathymétrie participative :
 - a. Elargissement du système du DCDB de l'OHI pour inclure le flux de données de bathymétrie participative (CSB) provenant des systèmes de navigation Rose Point ;
 - b. Recherche et développement d'une nouvelle version beta d'une carte interactive CSB pour la découverte et l'accès ;
 - c. Exploration des diverses options technologiques de stockage extensible pour faire face à l'augmentation du volume de données ;
 - d. Accueil du groupe de travail de l'OHI sur la bathymétrie participative en février 2016. Le groupe a débattu et a pris des décisions concernant la mise au point du format des données, du contenu des métadonnées, et des processus de transfert des données sur la base des leçons apprises grâce au projet pilote participatif OHI/PYA/Sea-ID ;
 - e. Collecte des besoins de visualisation améliorée des données avec pour objectif final de présenter les points sous forme de lignes, de grilles ou d'autres produits dans le visionneur ; et
 - f. Facilitation de la fourniture de données CSB par le système d'extraction de la NCEI afin que le public puisse accéder aux données et les télécharger aisément.

7. **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BATHYMETRIE PARTICIPATIVE
(CSBWG)**

Président

M ^{me} Lisa TAYLOR	Etats-Unis	jusqu'en octobre 2016
M ^{me} Jennifer JENCKS	Etats-Unis	depuis octobre 2016

Vice-président

M. Serge GOSSELIN	Canada	depuis novembre 2016
-------------------	--------	----------------------

Composition

Etats membres

Argentine, Australie, Brésil, Chine, Etats-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni, Turquie

Intervenants à titre d'experts

Caris, Olex AS, Sea-ID, PYA, TeamSurv, projet GEBCO, SevenCs/Chartworld

Réunions

CSBWG 1	Kuala Lumpur, Malaisie	07 octobre 2016
CSBWG 2	Boulder, Colorado, Etats-Unis	10-11 février 2016
CSBWG 3	Warnemünde, Allemagne	7-8 novembre 2016

Points de l'ordre du jour

- Examen des points d'action découlant de la précédente réunion du CSBWG
- Point sur les projets en cours
- Examen d'ensemble de l'avant-projet du document de référence du CSB (CSBGD)
- Progression de l'incorporation des commentaires et contributions dans chaque section, pour développer un projet de version finale
- Examen du calendrier et des jalons pour le développement du CSBGD
- Examen du mandat et des règles de procédure

8. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INFRASTRUCTURES DE DONNEES SPATIALES MARITIMES (MSDIWG)

Président

M. Jens Peter HARTMANN Danemark depuis 2012

Vice-président

M^{me} Ellen VOS Pays-Bas jusqu'en 2016

Vacant depuis 2016

Secrétaire

M. John PEPPER OceanWise depuis 2012

Composition

Etats membres

Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Indonésie, Japon, Malaisie, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Thaïlande et Ukraine.

Intervenants à titre d'experts

CARIS, Envitia, ESRI, Geosciences Australia, GSDI Association, OceanWise, Open Geospatial Consortium (OGC).

Secrétariat de l'OHI

Réunions

MSDIWG 4	Copenhague, Danemark	31 janvier – 1 ^{er} février 2013
	précédée d'un forum ouvert MSDI d'une journée	
MSDIWG 5	Silver Spring, Maryland, Etats-Unis	5 - 7 février 2014
	précédée d'un forum ouvert MSDI d'une journée	
MSDIWG 6	Londres, Royaume-Uni	4 - 6 mars 2015
	précédée d'un forum ouvert MSDI d'une journée	
MSDIWG 7	Tokyo, Japon	27 - 29 janvier 2016
	précédée d'un atelier et d'un forum ouvert sur la démonstration des MSDI de deux journées	

Points de l'ordre du jour

- Identifier et promouvoir les meilleures pratiques nationales et régionales
- Evaluer les normes existantes et nouvelles dans la fourniture des composantes maritimes des infrastructures de données spatiales (SDI)
- Formation et enseignement MSDI
- Faciliter la communication MSDI (externe)
- Tenir à jour et étendre la publication de l'OHI MSDI C-17
- S'assurer que les MSDI soient un point permanent de l'ordre du jour des réunions des CHR (cf. résolution de l'OHI 2/1997, telle qu'amendée)
- Présentation du résultat du questionnaire sur les MSDI.

9. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU RESEAU OHI-EU (IENWG)

Président

Ingénieur en chef Michel EVEN France mars 2014 - juin 2015
 Ingénieur en chef Laurent KERLEGUER France depuis juin 2015

Composition

CHAIA, représentée par la France
 CHAtO, représentée par la France
 CHMAC, représentée par la France
 CHMB, représentée par la Suède
 CHMMN, représentée par la Grèce
 CHMN, représentée par l'Allemagne
 CHN, représentée par la Norvège
 CHOIS, représentée par le Royaume-Uni
 CHPSO
 CHRA, représentée par le Danemark
 Italie (membre associé)
 Secrétariat de l'OHI (observateur)

Réunions

IENWG 1	Saint-Mandé, France	2 septembre 2014
IENWG 2	Saint-Mandé, France	28-29 janvier 2015
IENWG 3	Saint-Mandé, France	9-10 juin 2015
IENWG 4	Saint-Mandé, France	18-19 janvier 2016
IENWG 5	Bruxelles, Belgique	13-14 octobre 2016

Points de l'ordre du jour

Note : les principales réalisations sont décrites dans le rapport sur le Programme 1 (cf. Elément 1.1).

- Améliorer la coopération avec la Commission européenne, en assurant la promotion, auprès de ses entités et des preneurs de décisions, du rôle des SH dans l'élaboration des politiques maritimes de l'Union européenne ;
- Surveiller les directives européennes, les appels d'offres et les propositions, projets, événements, etc. ayant un impact potentiel sur les SH et définir les actions à mener en conséquence ;
- Promouvoir l'OHI et les SH en tant que fournisseurs de données faisant autorité ;
- Coordonner la réponse à l'appel d'offre de la Commission européenne sur la cartographie côtière et surveiller le résultat ;
- Développer une position commune des SH européens en ce qui concerne la troisième phase d'EMODnet.

Mandat et règles de procédure de l'IRCC

Références :

Lettre circulaire de l'OHI 115/2007, du 10 décembre 2007

Lettre circulaire de l'OHI 46/2009, du 03 juillet 2009

Lettre circulaire de l'OHI 54/2009, du 03 août 2009

Lettre circulaire de l'OHI 28/2010, du 30 mars 2010

Lettre circulaire de l'OHI 71/2014, du 24 octobre 2014

Lettre circulaire de l'OHI 86/2015, du 10 décembre 2015

Lettre circulaire de l'OHI 64/2016, du 07 décembre 2016

Compte tenu de la nécessité de promouvoir et de coordonner les activités qui pourraient bénéficier d'une approche régionale, et compte tenu, en outre, du fait que le renforcement des capacités et la plus large utilisation de la collecte des données maritimes ont été identifiés en tant qu'objectifs stratégiques, l'Organisation hydrographique internationale établit un comité de coordination inter-régional (IRCC) avec le mandat et les règles de procédure suivants. L'IRCC présentera un rapport à chaque session ordinaire de l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil.

Note : L'IRCC assumera la responsabilité des questions de politique se rapportant à la base de données mondiale pour les ENC (WEND) jusqu'à ce que le Conseil soit établi.

MANDAT

1. Etablir, coordonner et développer la coopération en matière d'activités hydrographiques entre les Etats sur une base régionale, et entre les régions, particulièrement en ce qui concerne les questions relatives au renforcement des capacités, au service mondial d'avertissements de navigation, à la bathymétrie générale et à la cartographie océanique, aux infrastructures de données spatiales maritimes, à l'enseignement et à la formation, ainsi qu'à la mise en œuvre de la WEND adaptée aux besoins de la navigation internationale.

Etablir une coopération et un partenariat avec les parties prenantes dans le but de développer la fourniture de programmes de renforcement des capacités et d'assurer leur durabilité à long terme.
2. Superviser les travaux des organismes inter-organisationnels de l'OHI concernés par les activités qui demandent une coopération et une coordination inter-régionales ainsi qu'indiqué par l'Assemblée et fournir avis et directives aux représentants de l'OHI, selon que de besoin.
3. Promouvoir la coopération entre les organisations régionales concernées par l'utilisation des données hydrographiques et bathymétriques, les informations et les produits ainsi que les renseignements sur la sécurité maritime (RSM) pour la sécurité de la navigation et tout autre objectif maritime, y compris le développement économique, la protection environnementale et la gestion des ressources côtières, particulièrement au sein des infrastructures de données spatiales maritimes.
4. Revoir et mettre en application la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités et promouvoir les initiatives de renforcement des capacités et de formation

identifiées par les organes subsidiaires pertinents de l'Organisation, en facilitant l'interaction entre les CHR et les donateurs potentiels aux niveaux international et régional.

5. Préparer et tenir à jour des publications relatives aux objectifs du comité.
6. Préparer un programme de travail du comité et le proposer à chaque session ordinaire de l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil (lorsque le Conseil aura été établi). Examiner et décider des propositions concernant de nouveaux points de travail dans le cadre du programme de travail du comité, en tenant compte des conséquences financières, administratives, et plus largement des conséquences pour les parties prenantes, ainsi que du plan stratégique et du programme de travail de l'OHI.
7. Superviser l'exécution du programme de travail du comité et présenter un rapport à chaque réunion du Conseil, y compris une évaluation des résultats obtenus.
8. Proposer à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil, l'établissement de nouveaux sous-comités, lorsque nécessaire, accompagné d'une analyse coûts-avantages exhaustive.
9. Lorsque c'est nécessaire, établir des groupes de travail pour exécuter le programme de travail du comité, conformément à l'article 6 du Règlement général et en approuver le mandat et les règles de procédure.
10. Superviser les activités des sous-comités, des groupes de travail et des autres entités directement subordonnées au comité.
11. Revoir chaque année la nécessité de maintenir chaque groupe de travail précédemment créé par le comité.
12. Assurer la liaison et maintenir le contact avec les autres instances concernées, dont celles de l'OHI, pour s'assurer de la coordination des travaux de l'OHI.
13. Assurer la liaison avec les autres organisations intergouvernementales et organisations internationales non-gouvernementales (OING) pertinentes.
14. Ce mandat peut être modifié conformément à l'article 6 du Règlement général.

REGLES DE PROCEDURE

1. Le Comité sera composé des présidents des commissions hydrographiques régionales, des présidents de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA), du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC), du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN), du comité international sur les normes de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC), du groupe de travail sur la base de données mondiale pour les ENC (WEND), du groupe de travail sur le réseau OHI-Union européenne (UE) (IENWG), du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG), du groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) et du comité directeur de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO). Les réunions du comité seront ouvertes à tous les Etats membres de l'OHI. Les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non-gouvernementales (OING) accréditées en qualité d'observateurs à l'OHI peuvent participer aux réunions du comité.
2. Un directeur du Secrétariat exercera les fonctions de secrétaire du comité. Le secrétaire préparera les rapports devant être soumis à chaque session ordinaire de l'Assemblée et du Conseil.
3. Le président et le vice-président seront des représentants d'un Etat membre. Le président et le vice-président seront élus lors de la première réunion suivant chaque

session ordinaire de l'Assemblée par un vote des membres du comité présents et votant. Si le président est dans l'impossibilité d'exercer les fonctions incombant à sa charge, le vice-président assumera les fonctions de président avec les mêmes pouvoirs et attributions.

4. Le comité se réunira une fois par an, avant la mi-juin et chaque fois que cela est possible, conjointement avec une autre conférence ou une autre réunion. Le lieu et la date de la réunion seront décidés lors de la réunion précédente, dans le but de faciliter les dispositions relatives au voyage des participants. Le président ou tout membre du comité peut convoquer des réunions extraordinaires, avec l'accord de la majorité simple de tous les membres du comité. La confirmation du lieu et de la date sera annoncée au moins six mois à l'avance. Tous ceux qui souhaitent participer aux réunions du comité en informeront le président et le secrétaire au moins un mois à l'avance, dans l'idéal.
5. Les décisions seront, en règle générale, prises par consensus. Si des votes sont nécessaires sur certaines questions ou pour approuver les propositions présentées au comité, les décisions seront prises à la majorité simple des membres du comité présents et votant. En ce qui concerne le traitement par correspondance des questions intersession, la majorité simple de tous les membres des comités sera requise.
6. Le projet de compte rendu des réunions sera distribué par le secrétaire dans les six semaines qui suivront la fin des réunions et les commentaires des participants devraient être renvoyés dans les trois semaines à compter de la date d'expédition. Le compte rendu final des réunions devrait être distribué à tous les Etats membres de l'OHI et publié sur le site web de l'OHI dans les trois mois qui suivent une réunion.
7. La langue de travail du comité sera l'anglais.
8. Lorsqu'ils auront été établis, les groupes de travail fonctionneront dans la mesure du possible par correspondance.
9. Les recommandations du comité seront soumises pour adoption aux Etats membres de l'OHI par l'intermédiaire du Conseil à l'Assemblée.
10. Ces règles de procédure peuvent être modifiées conformément à l'article 6 du Règlement général.

Annexe E

**Rapports des commissions hydrographiques régionales et de la CHA
(dans l'ordre alphabétique anglais)**

1. Commission hydrographique régionale de l'Arctique	CHRA
2. Commission hydrographique de la mer Baltique	CHMB
3. Commission hydrographique de l'Asie orientale	CHAO
4. Commission hydrographique de l'Atlantique oriental	CHATO
5. Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes	CHMAC
6. Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire	CHMMN
7. Commission hydrographique nordique	CHN
8. Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional	CHOIS
9. Commission hydrographique de la mer du Nord	CHMN
10. Commission hydrographique de la zone maritime ROPME	CHZMR
11. Commission hydrographique de l'Afrique et des îles Australes	CHAIA
12. Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est	CHRPSE
13. Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest	CHATSO
14. Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest	CHPSO
15. Commission hydrographique Etats-Unis-Canada	CHUSC
16. Commission hydrographique sur l'Antarctique	CHA

1. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE REGIONALE DE L'ARCTIQUE (CHRA)

Président

M. Sigvard Stampe VILLADSEN	Danemark	à compter de septembre 2011
M. Evert FLIER	Norvège	à compter d'octobre 2012
Capitaine de vaisseau Sergey TRAVIN compter de janvier 2014		Fédération de Russie à
M. Denis HAINS	Canada	à compter d'octobre 2015
M ^{me} Pia Dahl HØJGAARD	Danemark	à compter d'octobre 2016

Vice-président

M. Evert FLIER	Norvège	à compter de septembre 2011
Capitaine de vaisseau Sergey TRAVIN compter d'octobre 2012		Fédération de Russie à
M. Denis HAINS	Canada	à compter de janvier 2014
M ^{me} Anne-Sofie JENSEN	Danemark	à compter d'octobre 2015
M ^{me} Pia Dahl HØJGAARD	Danemark	à compter de janvier 2016
M ^{me} Birte Noer BORREVIK	Norvège	à compter d'octobre 2016

Composition

Membres

Canada, Danemark, Etats-Unis, Fédération de Russie, Norvège

Membres associés

Finlande, Islande

Réunions

1. La commission s'est réunie au moins annuellement depuis la clôture de la 18^{ème} CHI, conformément aux statuts de la CHRA :

3 ^{ème} réunion	Tromsø, Norvège	9-11 octobre 2012
4 ^{ème} réunion	Portsmouth, NH, Etats-Unis	29-30 janvier 2014
Réunion spéciale	Monaco	7 octobre 2014
5 ^{ème} réunion 2015	Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie	28-30 octobre
Téléconférence de la CHRA		13 avril 2016
Réunion extraordinaire	Abou Dabi, Emirats arabes unis	28 & 31 mai 2016
6 ^{ème} réunion	Iqaluit, Nunavut, Canada	3 et 6 octobre 2016

Points de l'ordre du jour

2. Les principaux sujets traités pendant la période considérée sont les suivants :
- Investiture des membres associés

- Approbation des règles et procédures pour la représentation de la CHRA au Conseil de l'OHI
 - Etablissement d'un guide de planification du voyage dans l'Arctique à l'intention des navigateurs
 - Groupe de travail opérationnel et technique avec l'accent mis sur l'évaluation des risques hydrographiques dans l'Arctique
 - Groupe de travail sur la coordination de la cartographie internationale dans l'Arctique
 - Création d'un groupe de travail sur l'infrastructure de données spatiales maritimes régionales dans l'Arctique
 - Communiquer les activités arctiques aux groupes de travail de l'OHI associés
 - Promotion auprès du Conseil de l'Arctique et de ses groupes de travail dont celui sur la protection du milieu marin dans l'Arctique (PAME) et celui sur la conservation de la flore et de la faune dans l'Arctique (CAFF)
 - Collaborer avec les utilisateurs maritimes dans l'Arctique dont l'industrie des croisières
 - Promotion auprès de l'OMI
 - Examiner le potentiel de la bathymétrie participative pour utilisation au sein de la communauté arctique
 - Examiner le potentiel de la télédétection et de la bathymétrie dérivée par satellite (SDB)
 - Participer au projet pilote sur les données spatiales dans l'Arctique de l'Open Geospatial Consortium (OGC) dans le cadre de l'infrastructure de données spatiales de l'Arctique
3. Groupes de travail de la CHRA :
- Groupe de travail de la CHRA sur la planification stratégique (SPWG) [en sommeil]
 - Groupe de travail de la CHRA sur les opérations et les technologies (OTWG)
 - Groupe de travail de la CHRA sur la coordination de la cartographie internationale dans l'Arctique (AICCWG)
 - Groupe de travail sur l'infrastructure régionale de données spatiales maritimes dans l'Arctique (ARMSDIWG)

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

4. Importantes lacunes dans les données hydrographiques causant un accroissement des risques en matière de données hydrographiques (cf. rapport OTWG)
5. Accroissement du trafic maritime
6. Besoins croissants en produits de navigation et en données améliorés
7. Recherche de méthodologies pour la collecte et le codage des connaissances traditionnelles

Conclusions

8. La CHRA s'est positionnée en tant qu'organisation intergouvernementale qui traite des questions d'hydrographie et de cartographie régionale
9. La CHRA collabore avec l'ensemble de la communauté arctique pour communiquer la situation des données d'hydrographie et de cartographie
10. La CHRA a fait de grands progrès pour améliorer notre compréhension de l'environnement des données hydrographiques et communiquer cette situation à une large communauté d'utilisateurs

11. Création d'un site web consolidé pour accéder à tous les guides nationaux de planification du voyage dans l'Arctique
12. Utilisation des données existantes pour établir un processus reproductible explicitant l'impact de l'environnement de données hydrographiques sur le trafic maritime
13. Etablissement d'un groupe de travail sur l'infrastructure régionale de données spatiales maritimes dans l'Arctique (ARMSDIWG)

Actions requises de l'Assemblée

14. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER BALTIQUE (CHMB)

Président

M. Patrik WIBERG	Suède	jusqu'au 20 septembre 2012
M. Jukka VARONEN	Finlande	20 septembre 2012 - 18 septembre 2013
M. Taivo KIVIMÄE	Estonie	18 septembre 2013 - 12 juin 2014
M. Janis KRASTINS	Lettonie	12 juin 2014 - 18 septembre 2015
Capitaine de vaisseau Sergey TRAVIN	Fédération de Russie	18 septembre 2015 - 29 septembre 2016
M. Mindaugas CESNAUSKIS	Lituanie	depuis le 29 septembre 2016.

Vice-président

M. Jukka VARONEN	Finlande	jusqu'au 20 septembre 2012
M. Taivo KIVIMÄE	Estonie	20 septembre 2012 - 18 septembre 2013
M. Janis KRASTINS	Lettonie	18 septembre 2013 - 12 juin 2014
Capitaine de vaisseau Sergey TRAVIN	Fédération de Russie	12 juin 2014 - 18 septembre 2015
M. Mindaugas CESNAUSKIS	Lituanie	18 septembre 2015 - 29 septembre 2016
Dr Mathias JONAS	Allemagne	depuis le 29 septembre 2016.

Composition

Membres

Allemagne, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Lettonie, Pologne, Suède.

Membre associé

Lituanie.

Réunions

17 ^{ème} réunion	Helsinki, Finlande	18-20 septembre 2012
18 ^{ème} réunion	Tallinn, Estonie	16-18 septembre 2013
19 ^{ème} réunion	Riga, Lettonie	10-12 juin 2014
20 ^{ème} réunion	Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie	6-18 septembre 2015
21 ^{ème} réunion	Klaipeda, Lituanie	27-29 septembre 2016

Points de l'ordre du jour

• Groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG)

1. La Suède a représenté la CHMB. Les Etats membres de la CHMB ont participé activement au groupe de travail du réseau OHI-UE depuis sa création en 2012 avec une coopération et des progrès significatifs concernant l'un des projets maritimes phares de la Commission européenne, le réseau européen d'observation et de données du milieu marin (EMODnet) et son projet de cartographie côtière. La Lettonie, la Suède et l'Allemagne ont contribué en tant que membres du consortium aux dérivés d'EMODnet, que sont les projets de l'UE de cartographie côtière et de cartographie à haute résolution des fonds marins.

- **Suivi et coordination des nouveaux levés**

2. La CHMB a développé et exploite un plan permanent de nouveaux levés dans la région. Le calendrier et l'exécution des levés sont fournis dans une interface actualisée basée sur le web tenue à jour et exploitée par la Suède. Les levés sont régulièrement coordonnés entre pays voisins. Le groupe de travail de la CHMB chargé du suivi des nouveaux levés assure la liaison avec le groupe de travail concerné de la CHMN.
3. D'autres développements de la base de données des nouveaux levés commune en tant que répertoire de métadonnées sont en cours. Les Etats membres mettent à jour les informations pour les eaux sous leur juridiction de manière indépendante. L'intention est de former un groupe opérationnel de la CHMB chargé d'examiner la mise à jour de l'édition 5 de la S-44.

Lien vers la base de données de la CHMB pour les nouveaux levés :
<https://helcomresurvey.sjofartsverket.se/>

- **Base de données bathymétriques de la mer Baltique (BSBD)**

4. La Suède gère une base de données bathymétriques transfrontalière ainsi qu'un géoportail (data.bshc.pro) pour le compte de la commission. Les Etats membres de la CHMB fournissent des informations bathymétriques maillées à méso-échelle. La densité de données diffère entre les Etats membres avec une résolution minimum de 500 m. Le site web est assez largement utilisé. Il est possible soit de télécharger les données soit d'utiliser le service WMS. Les options pour la réutilisation des données ne sont pas entièrement harmonisées et dépendent des réglementations juridiques nationales spécifiques. La Suède prévoit de publier une nouvelle version de la grille dans la mesure où des données plus récentes et meilleures sont mises à disposition par un grand nombre de pays.
5. La base de données bathymétriques de la CHMB est reconnue par la GEBCO en tant que projet régional de cartographie. Dans le même temps, la BSBD utilise le jeu de données de la GEBCO pour des zones où aucune donnée n'a été fournie par les SH nationaux de la région. La BSBD est utilisée dans le modèle de la phase 2 d'EMODnet et il est prévu de contribuer à l'alimentation de la « Cartographie des fonds marins à haute résolution » d'EMODnet (phase III).

- **Système de référence des cartes marines harmonisé dans la mer Baltique**

6. La CHMB a développé le zéro des cartes de la Baltique 2000 en tant que référence verticale commune. Ce système est basé sur le système européen de référence verticale (EVRF). Une première spécification de ce zéro des cartes harmonisé a été terminée en 2016. La spécification reflète les besoins spécifiques de la navigation de surface et de l'hydrographie en plus des conventions EVRF. Le groupe de travail sur le système de référence des cartes marines supervise et fournit des conseils pour la mise en œuvre du zéro des cartes harmonisé. Les membres de la CHMB se sont largement engagés à la mettre en œuvre. Dans certains pays, la mise en œuvre a déjà commencé.

- **FAMOS**

7. Plusieurs Etats membres (DE, DK, EE, FI, LV, LT, SE) et groupes de travail de la CHMB sont impliqués dans le projet FAMOS coordonné par la Suède. Le projet se concentre sur les levés dans les zones concernées par le commerce maritime dans la mer Baltique, conformément au plan de nouveaux levés CHMB-HELCOM. En outre, il sert de plate-forme pour la mise en œuvre du zéro des cartes commun de la mer Baltique tel que proposé par le groupe de travail de la CHMB sur le zéro des cartes et approuvé au sein de la CHMB. Le projet reçoit un co-financement de l'UE par le biais du programme de financement des infrastructures transeuropéennes pour le transport (CEF Transport).
8. La première phase du projet, FAMOS Freja, a été exécutée avec succès de 2014 à 2016. La deuxième phase du projet, FAMOS Odin, est en cours pour la période 2016-2018.

- **BSICC**

9. Le groupe de travail sur la coordination de la cartographie INT dans le mer Baltique (BSICC) traite les questions d'ENC et de cartes papier en parallèle et de la même manière. La facilitation du catalogue en ligne des cartes INT et la tenue à jour continue de la S-11 partie B sont devenues des éléments inhérents au processus de publication de cartes au sein de tous les Etats membres. Le suivi du schéma d'ENC de la mer Baltique et l'identification d'éventuels trous et chevauchements ont été ajoutés aux points permanents de l'ordre du jour du groupe de travail. Les Etats membres de la CHMB ont convenu de l'utilisation interne illimitée de l'ENC à petite échelle couvrant l'intégralité de la mer Baltique telle que fournie par l'Allemagne en tant que producteur responsable.

- **Infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI)**

10. Les MSDI fournissent les instruments pour l'ensemble du champ élargi des utilisateurs d'informations hydrographiques. Les MSDI peuvent créer le cadre pour la future fourniture de ces informations au-delà du domaine classique de la navigation de surface. La CHMB et la CHMN voient l'importance de traiter ces opportunités avec une approche régionale. Les GT respectifs des deux CHR ont fusionné en 2016 pour devenir le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de la CHMB et de la CHMN (BSNSMSDIWG). Il rendra compte aux deux commissions et coopèrera avec le groupe de travail de l'OHI sur les MSDI correspondant.

- **GT WEND**

11. La CHMB est régulièrement représentée au groupe de travail WEND par la Finlande. Le représentant rend compte à la commission, y compris de l'examen des progrès des items de travail de la WEND, de la résolution des chevauchements, de la diffusion et de l'harmonisation des ENC, et de l'état de la couverture ENC. La CHMB reçoit le rapport annuel et donne des directives complémentaires au représentant de la CHMB au GT WEND.

- **Domaine internet de la CHMB**

12. La CHMB a développé un domaine internet (www.bshc.pro). Il est géré par la Suède. Le contenu est en cours d'enrichissement. Les données principales concernant les membres et activités de la commission sont déjà présentées. Des liens URL sont fournis vers des applications SIG correspondant au champ d'application de la commission, et vers des pages web de l'OHI.

- **Renforcement des capacités**

13. Les activités de CB sont essentiellement traitées en interne au sein de la CHMB. Le CBSC est présidé par l'Allemagne et l'Allemagne fournit le coordinateur CB pour la CHMB.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

14. La Lituanie, membre associé de la CHMB, n'est pas membre de l'OHI. Etant donné que la Lituanie est actuellement présidente de la CHMB, les activités liées à l'OHI sont par conséquent traitées dans les faits par le vice-président (Allemagne).

Réalisations/résultats/conclusions

15. La coopération au sein de la CHMB est très productive. Plusieurs projets ont abouti à des bases de données conjointes et les résultats sont fournis sur le web. La promotion des travaux hydrographiques dans la région et au-delà a été améliorée encore davantage.
16. Les Etats membres ont continué de contribuer largement aux travaux de l'OHI et ont participé activement aux groupes de travail.

17. Il y a eu une coopération importante entre les Etats membres de la commission et d'autres Etats européens ainsi que l'UE concernant le partage d'informations et les projets communs.

Actions requises de l'Assemblée

18. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ASIE ORIENTALE (CHAO)

Président

Commodore Romeo I HO	Philippines	jusqu'à octobre 2013
Commodore Jacinto M. CABLAYAN	Philippines	octobre 2013 - octobre 2015
Contre-amiral Dato' Pahlawan ZAAIM bin HASAN	Malaisie	depuis octobre 2015

Vice-président

Dr Arata SENGOKU	Japon	depuis avril 2016
------------------	-------	-------------------

Composition

Membres

Brunéi Darussalam, Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire de Corée, Singapour, Thaïlande, Viet Nam (provisoirement)

Observateurs

Cambodge, Etats-Unis, Royaume-Uni, Timor-Leste, comité directeur de la GEBCO

Réunions

11 ^{ème} conférence de la CHAO	Chiangmai, Thaïlande	4-6 septembre 2012
9 ^{ème} réunion du groupe de travail chargé des ENC de la CHAO	Incheon, Rép. de Corée	25-27 juillet 2012
10 ^{ème} réunion du groupe de travail chargé des ENC de la CHAO	Busan, Rép. de Corée	21-22 janvier 2013
7 ^{ème} réunion de coordination de la CHAO	Busan, Rép. de Corée	23-24 février 2013
1 ^{ère} réunion du comité de cartographie et d'hydrographie de la CHAO	Bohol, Philippines	26-28 juin 2013
1 ^{ère} réunion du conseil d'administration du comité de la formation et de la recherche et développement de la CHAO	Busan, Rép. de Corée	4-5 septembre 2013
2 ^{ème} réunion du conseil d'administration du comité de la formation et de la recherche et développement de la CHAO	Kuala Lumpur, Malaisie	23 février 2014
2 ^{ème} réunion du comité de cartographie et d'hydrographie de la CHAO	Kuala Lumpur, Malaisie	24-25 février 2014
1 ^{ère} réunion du comité directeur de la CHAO	Kuala Lumpur, Malaisie	26-27 février 2014
3 ^{ème} réunion du comité de cartographie et d'hydrographie de la CHAO	Hong Kong, Chine	30 juillet-1 ^{er} août 2014
3 ^{ème} réunion du conseil d'administration du comité de la formation et de la recherche et développement de la CHAO	Singapour	6-8 janvier 2015
2 ^{ème} réunion du comité directeur de la CHAO	Singapour	10-12 février 2015

1 ^{ère} réunion du centre de coordination de la cartographie régionale de la CHAO	Singapour	10 février 2015
2 ^{ème} réunion du centre de coordination de la cartographie régionale de la CHAO	Tokyo, Japon	28 juillet 2015
4 ^{ème} réunion du comité de cartographie et d'hydrographie de la CHAO	Tokyo, Japon	28-30 juillet 2015
4 ^{ème} réunion du conseil d'administration du comité de la formation et de la recherche et développement de la CHAO	Manille, Philippines	12 octobre 2015
12 ^{ème} conférence de la CHAO	Manille, Philippines	13-15 octobre 2015
5 ^{ème} réunion du conseil d'administration du comité de la formation et de la recherche et développement de la CHAO	Surakarta, Indonésie	22-23 février 2016
3 ^{ème} réunion du comité directeur de la CHAO	24-26 février 2016	Surakarta, Indonésie
5 ^{ème} réunion du comité de cartographie et d'hydrographie de la CHAO	Singapour	19-21 octobre 2016

Points de l'ordre du jour

- Plan stratégique de la CHAO
- Composition de la CHAO (promotion au Cambodge et au Timor-Leste)
- Administrateur de l'AO, accueil du centre régional de coordination des ENC (RECC) et mise à jour des ENC de la mer de Chine méridionale et de l'Asie orientale
- Cadre d'urgence en cas de catastrophe

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

- Nom géographique régional
- Influence politique
- Communication avec la République démocratique populaire de Corée

Réalisations/résultats/conclusions

- Programme de renforcement des capacités de la CHAO :
 - Atelier de la CHAO sur la classification des fonds marins, 25-29 juin 2012
 - Atelier de la CHAO sur la conception et la gestion de bases de données, 5-9 novembre 2012
 - Atelier de la CHAO sur les aspects techniques des frontières maritimes, des lignes de base et de l'extension du plateau continental, 19-23 novembre 2012
 - Séminaire sur la S-100, 9-13 septembre 2013
 - Infrastructure de données spatiales maritimes, 7-10 octobre 2013
 - Formation de base pour les formateurs (TFT) en cartographie, 18-29 novembre 2013
 - Cours de formation sur les frontières maritimes, 10-14 novembre 2014
 - Cours de formation sur les marées et le niveau de la mer pour les levés hydrographiques, 8-12 décembre 2014
 - Cours de formation sur les RSM, 3-5 février 2015

- Formation sur la classification des fonds marins et les levés multifaisceaux, 5-9 octobre 2015
- Atelier sur la cartographie des inondations causées par tsunami, 25-27 novembre 2015
- Gestion des MSDI et des bases de données, 18-22 janvier 2016
- 1^{ère} formation pour les formateurs en hydrographie, 24 octobre – 4 novembre 2016
- Création de l'ENC de l'Asie orientale et de l'ENC de la mer de Chine méridionale.
- Conceptualisation des frontières cartographiques.
- Promotion réussie :
 - Le Viet Nam et le Brunéi Darussalam sont devenus membres de l'OHI
 - Visite technique au Cambodge, 4-6 décembre 2013
 - Visite technique au Viet Nam, 5-7 novembre 2014
- Visite technique au Brunéi Darussalam, 2-4 décembre 2014
- Visite technique au Timor-Leste, 6-7 décembre 2016
 - Création de groupes de travail sur l'étude des marées, sur les MSDI et sur les MIO.
 - Création du site web du TRDC pour l'apprentissage en ligne.

Actions requises de l'Assemblée

L'Assemblée est invitée à prendre bonne note de ce rapport.

**4. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DE L'ATLANTIQUE ORIENTAL
(CHAtO)**

Président

Contre-amiral Agostinho RAMOS DA SILVA Portugal jusqu'au 16 novembre 2012
Ingénieur général Bruno FRACHON France 16 novembre 2012 - 18 septembre 2014
Capitaine de vaisseau Abdelouahed DIHAJI Maroc 18 septembre 2014 - 20 octobre 2016
Capitaine de vaisseau Juan A. AGUILAR CAVANILLAS
Espagne depuis le 20 octobre 2016

Vice-président

12^{ème} réunion Ingénieur général Bruno FRACHON France
13^{ème} réunion Capitaine de vaisseau Abdelouahed DIHAJI Maroc
14^{ème} réunion Capitaine de vaisseau Juan A. AGUILAR CAVANILLAS Espagne

Composition

Membres

Cameroun, Espagne, France, Maroc, Nigéria, Portugal

Membres associés

Bénin, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo

Observateurs

Angola, Etats-Unis, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Libéria, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone

Réunions

12^{ème} réunion Lisbonne, Portugal 14 - 16 novembre 2012
13^{ème} réunion Casablanca, Maroc 16 - 18 septembre 2014
14^{ème} réunion Cadix, Espagne 18 - 20 octobre 2016

Points de l'ordre du jour

1. En 2012 le Cameroun a adhéré à l'OHI, devenant ainsi le sixième membre de cette commission.
2. Jusqu'à la 11^{ème} conférence de la CHAtO, trois visites de renforcement des capacités ont été conduites dans la région de la CHAtO - Gabon, Guinée-Bissau et Cameroun, et un cours de base d'hydrographie et de cartographie, parrainé par l'OMI et dispensé par le SHOM, a été planifié à l'université maritime d'Abidjan, du 19 novembre au 1^{er} décembre 2012.
3. En novembre 2013 un séminaire sur l'hydrographie et la cartographie a été organisé à Pointe Noire (CG) en présence de représentants de l'OHI (directeur de l'OHI et président de la CHAtO), de l'OMAOOC et de plusieurs Etats de la CHAtO.
4. En décembre 2014, un atelier RSM pour les membres de la CHAtO a été hébergé par l'ARSTM, Abidjan (RCI) et organisé par le SHOM avec le soutien du Secrétariat de l'OHI et de l'ARSTM.
5. Une visite technique effectuée au Libéria, du 3 au 5 février 2016, avec le soutien de l'Autorité maritime du Libéria (LiMA), avait été approuvée en 2014 par le sous-comité de

l'OHI sur le renforcement des capacités, afin d'évaluer l'état actuel de la cartographie marine et de l'hydrographie dans le pays et de fournir des conseils au gouvernement et aux parties prenantes quant à la voie future. Le Secrétariat de l'OHI et l'UKHO ont constitué une équipe de visite conjointe.

6. En juillet 2016 un protocole d'accord établissant une coopération entre l'OHI et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC) a été signé.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

7. Comme précédemment indiqué, depuis la création du sous-comité sur le renforcement des capacités, plusieurs visites techniques ont été faites et des cours de formation ont été proposés aux pays de la CHAtO. En dépit de ces activités fructueuses, il reste nécessaire de renforcer les initiatives en matière de renforcement des capacités dans la région, d'identifier des stratégies plus efficaces qui pourraient être partagées par les pays eux-mêmes et de garantir l'engagement et la participation des Etats côtiers concernés.
8. Bien que la 13^{ème} conférence de la CHAtO ait précédé le 30^{ème} anniversaire à venir de la création de la commission, des progrès doivent encore être réalisés dans la région, et l'absence récurrente de certains Etats côtiers de la région à des événements de la CHAtO constitue un signal parmi d'autres. Ce problème reste à résoudre.
9. Plusieurs Etats membres et/ou associés (Rép. du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo) n'ont pas de service hydrographique national, même si certains d'entre eux ont créé des services spécifiques pour traiter de la sécurité de la navigation et des comités pour les questions d'hydrographie et de sécurité de la navigation.
10. Une préoccupation majeure concerne la nécessité de connaître et de comprendre les besoins et les priorités hydrographiques des nations ainsi que d'avoir les bonnes compétences et les bons outils pour faire passer le message à l'ensemble des différents gouvernements africains et pour essayer de créer un projet pour intégrer toutes les informations/données hydrographiques. Cette question a été soulignée dans toutes les réunions de la période.
11. Il est encore nécessaire de vérifier et de mettre à jour les points de contact RSM pour le coordonnateur NAVAREA II. Il s'agit également d'une action récurrente présente dans toutes les réunions. De même, il est également nécessaire de connaître, puis d'en informer le coordonnateur NAVAREA II, l'emplacement des plates-formes pétrolières et les prévisions de mouvements.

Réalisations/résultats/conclusions

12. Au cours de la 13^{ème} conférence, le directeur de l'OHI Bessero a souligné le fait que cette conférence de la CHAtO avait été accueillie pour la première fois par un pays nord-africain (le Maroc), ce qui est vraiment une étape significative.
13. De nombreux projets de coopération ont été menés au sein des Etats membres et avec d'autres à l'extérieur de la région, ce qui a permis un partage d'informations satisfaisant pouvant être considéré comme un succès relatif en matière de CB.
14. La France a exécuté plusieurs levés dans différents Etats de la région (Gabon, Sao Tome, Maroc, Cameroun, etc.) ainsi que des travaux photogrammétriques en Côte d'Ivoire, au Togo, au Bénin, au Cameroun, en Guinée équatoriale, au Gabon, etc.
15. Le Portugal a exécuté cinq levés en étroite coopération avec le Cabo Verde, en 2015, non pas pour le CB mais dans le cadre d'un accord bilatéral entre les deux Etats. Par ailleurs, un levé a été exécuté dans la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.
16. Au cours de cette période, le Portugal et l'Espagne ont exécuté plusieurs levés conjoints dans les frontières communes aux deux pays.

17. Le CBSC a augmenté le nombre de cours, d'ateliers et de visites dans la région, ce qui a permis d'améliorer l'accès à une formation appropriée pour la sous-région, en dépit des difficultés rencontrées pour mettre en pratique la formation reçue en raison d'un manque d'équipement.

Actions requises de l'Assemblée

18. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MESO-AMERIQUE ET DE LA MER DES CARAIBES (CHMAC)

Président

Contre-amiral Nick LAMBERT	Royaume-Uni	jusqu'en décembre 2012
Contre-amiral Tom KARSTEN	Royaume-Uni	décembre 2012 - mars 2013
M. Michel AMAFO	Suriname	mars 2013 - mars 2015
Capitaine de vaisseau Marc VAN DER DONCK	Pays-Bas	depuis mars 2015

Vice-président

M. Michel AMAFO	Suriname	jusqu'en mars 2013
Capitaine de vaisseau Peter KORTENOEVEN	Pays-Bas	mars 2013 - septembre 2014
Capitaine de vaisseau Marc VAN DER DONCK 2015	Pays-Bas	septembre 2014 - mars 2015
Capitaine de frégate Ricardo LOPEZ CRUZ	Mexique	mars 2015 - juin 2016
Contre-amiral Fernando Alfonso RODRIQUEZ ANGLI	Mexique	depuis juin 2016

Composition

Membres

Brésil, Colombie, Cuba, Etats-Unis, France, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

Membres associés

Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Costa Rica, El Salvador, Guyana, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

L'adhésion des trois membres associés au cours de la période considérée illustre la vitalité de la CHMAC.

Réunions

13 ^{ème} conférence	Antigua, Guatemala	novembre 2012
14 ^{ème} conférence	Phillipsburg, Saint-Martin, Pays-Bas	décembre 2013
Réunion extraordinaire	Monaco	octobre 2014
15 ^{ème} conférence	Manzanillo, Mexique	décembre 2014
16 ^{ème} conférence	Saint John's, Antigua-et-Barbuda	décembre 2015
17 ^{ème} conférence	Belem, Brésil	décembre 2016

Points de l'ordre du jour

1. Les numéros des tâches font référence au programme de travail pour 2016 (cf. LC de l'OHI 87/2015).

Programme de travail 1 de l'OHI – Affaires générales

Tâche	Thème	Actions prises
1.1.4	Coopération avec l'Union européenne	La coopération se fait via le groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG) au sein duquel la FR représente la CHMAC.
1.1.8	Coopération avec l'AIMS	- Une relation étroite est entretenue avec l'AIMS via une présence aux conférences de la CHMAC. - Les séminaires de la CHMAC de sensibilisation à l'hydrographie sont des activités conjointes de l'AIMS/OHI/OMI.
1.1.12	Coopération avec l'OMI	- Une relation étroite est entretenue avec l'OMI via une présence aux conférences de la CHMAC. - Les séminaires de la CHMAC de sensibilisation à l'hydrographie sont des activités conjointes de l'AIMS/OHI/OMI. - MSC : plusieurs EM sont impliqués dans les réunions du MSC. - sous-comité NCSR : plusieurs EM sont impliqués dans les réunions du NCSR.
1.1.14	Coopération avec la COI de l'UNESCO	GEBCO : une relation étroite est entretenue avec la GEBCO via une présence aux conférences de la CHMAC et au projet de l'IBCCA.
1.1.18	Coopération avec l'UN-GGIM	Une relation étroite est entretenue avec l'UN-GGIM Amériques via le Mexique.
1.1.20	Coopération avec l'IPGH	Une relation étroite est entretenue avec l'IPGH via une présence aux conférences de la CHMAC en tant qu'observateur.
1.1.20	Coopération avec l'OECO	Une relation étroite est entretenue avec l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECO) via une présence aux conférences de la CHMAC en tant qu'observateur.
1.1.20	Coopération avec la THSOA	Une relation étroite est entretenue avec la Société hydrographique d'Amérique (THSOA) et sa section Amérique latine via une présence aux conférences de la CHMAC en tant qu'observateur.
1.3.4	Soutien général aux relations publiques	L'hydrographie a été promue au plus haut niveau du gouvernement d'Antigua-et-Barbuda au cours de la CHMAC 16.

Programme de travail 2 de l'OHI – Services et normes hydrographiques

Tâche	Thème	Actions prises
2.10	Acquisition et traitement des données hydrographiques	La CHMAC suit la SDB pendant ses conférences, dont les résultats des projets pilotes au sein de la région de la CHMAC.

2.12	Droit de la mer	La CHMAC a organisé un atelier sur les lignes de bases et les frontières maritimes à l'appui d'ABLOS, en 2015.
------	-----------------	--

Programme de travail 3 de l'OHI – Coordination et soutien inter-régional (Divers éléments)

Tâche	Thème	Actions prises
3.1.13	Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest	Une relation étroite est entretenue avec la CHAtSO via la présence des membres ayant une double appartenance aux conférences de la CHMAC.
3.1.15	Commission hydrographique Etats-Unis/Canada	Une relation étroite est entretenue avec la CHUSC via la présence de membres ayant une double appartenance aux conférences de la CHMAC.
3.1.17	Groupe de travail WEND	Les Etats-Unis représentent la CHMAC aux réunions du GT WEND.
3.1.18	Participation de l'industrie	La participation de l'industrie est habituelle et appréciée pendant les conférences de la CHMAC.
3.2.3	Stratégie de la CHMAC visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI	Les Etats non membres sont activement encouragés à prendre part aux activités de la CHMAC.
3.2.11	Approbation des demandes d'adhésion à l'OHI	Les EM sont encouragés à approuver les demandes d'adhésion à l'OHI.
3.3	Gestion du renforcement des capacités	Le coordonnateur CB de la CHMAC (CBC) représente la CHMAC au CBSC.
3.4	Evaluation du renforcement des capacités	Le plan CB de la CHMAC est en place, avec des activités financées et une gestion efficace par le CBC.
3.5	Fourniture du renforcement des capacités	La CHMAC bénéficie grandement des efforts de renforcement des capacités de l'OHI, tels que coordonnés par le CBSC. La CHMAC est très reconnaissante au Japon et à la République de Corée de leurs généreuses contributions aux efforts de renforcement des capacités de l'OHI. La CHMAC organise un atelier de sensibilisation à l'hydrographie, des cours pour compétences de Phase 1 pour hispanophones et des ateliers sur les aspects techniques des frontières et lignes de base maritimes.
3.6.1	C-55 - Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde	En tant qu'item d'action permanent, les EM sont encouragés à mettre à jour leur état dans la C-55, sur une base annuelle.

Tâche	Thème	Actions prises
3.6.2	Application des principes WEND	La CHMAC a mené une enquête en ligne interne sur l'application des principes WEND en 2015. 12 EM ont répondu, tous prévoient que leurs données soient disponibles via un RENC et la plupart ont considéré que les principes WEND étaient mis en œuvre.
3.6.3	Plans, cohérence et qualité des ENC	La CHMAC suit son plan d'ENC sur une base trimestrielle et publie des mises à jour sur son site web. Elle continue de suivre les chevauchements et les lacunes et a élargi ses critères relatifs aux lacunes dans la couverture en mettant l'accent sur le trafic des navires de croisière. La NOAA fournit des évaluations des analyses des ports à cet effet.
3.6.4	Schémas de cartes INT et disponibilité des séries de cartes INT	Le schéma de cartes INT est suivi tous les trimestres et mis à jour annuellement dans la S-11. La CHMAC a fait des progrès significatifs pour terminer le schéma de cartes INT dans sa zone, notamment dans l'océan Pacifique.
3.6.5	Etat des levés hydrographiques dans le monde	La CHMAC encourage les EM à mettre à jour la C-55 tous les ans. L'état est moins que satisfaisant et s'améliore lentement.
3.7	Renseignements sur la sécurité maritime	A titre de sujet permanent, les EM sont incités à diffuser des RSM, ce pour quoi la NGA a à sa disposition des installations SMAN.
3.8	Programme de cartographie des océans	La CHMAC entretient une étroite relation avec la GEBCO et son projet régional IBCCA.
3.9	Infrastructures de données spatiales maritimes	Les NL entretiennent des relations avec le MSDIWG de l'OHI.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

- De nouveaux développements concernant l'utilisation de l'espagnol sont nécessaires, afin de stimuler les membres et la participation active. Davantage de cours CB en espagnol sont également requis. L'action 16.1.6 de la CHMAC indique que les Etats membres doivent rechercher la manière de fournir des versions bilingues en espagnol et en anglais des documents de la CHMAC, par exemple à titre de service bénévole par un Etat membre.
- Le coût élevé de la réalisation de levés et les contraintes budgétaires nationales au cours de la période ont été un facteur limitatif pour les activités de levés. De nouvelles techniques d'acquisition et méthodes d'évaluation des risques doivent être mises en place, afin d'obtenir le résultat le plus efficient.
- Malgré les progrès, une couverture complète en ENC n'a pas encore été réalisée. Les ports prioritaires ont été identifiés par le MICC WG. L'état au mois d'août 2016 était de 87%.
- Dans la région, plusieurs EM ont proposé des événements CB, ce qui est grandement apprécié. La coordination en temps voulu des événements est également un facteur supplémentaire à prendre en compte par le CBC de la CHMAC.

Réalisations/résultats/conclusions

6. La faible capacité de levés doit être traitée. Les EM de la CHMAC partagent la tâche du suivi des développements en matière d'opérationnalisation de nouvelles techniques d'acquisition. L'amélioration de la couverture de la région de la CHMAC en cartes papier et numériques reçoit une attention considérable. Des méthodes d'évaluation des risques pourraient aider à utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de priorisation des levés et d'évaluations de l'adéquation des cartes.
7. Quelques-unes des réalisations de la CHMAC sont les suivantes :
 - a. le regain d'attention suscité par les MSDI, à l'initiative du groupe de travail sur le MEIP ;
 - b. l'intérêt constant envers l'utilisation partagée des méthodes d'évaluation des risques ;
 - c. l'initiative ENC en ligne, dans le cadre de laquelle plusieurs EM permettent l'accès en ligne pour visualiser leurs ENC de la région CHMAC ;
 - d. l'organisation d'une série d'événements de renforcement des capacités réussis, en anglais et espagnol ;
 - e. la forte participation de l'industrie au cours de la précédente conférence ;
 - f. une série croissante d'ENC qui indique mieux les besoins de la navigation dans la région ;
 - g. une série élargie de cartes INT, notamment dans l'océan Pacifique ;
 - h. les mesures en faveur d'une utilisation accrue de l'espagnol via l'amendement des statuts, afin d'augmenter la participation des Etats côtiers d'Amérique latine. Ceci est fait en plus de l'utilisation de l'anglais comme langue de travail de la CHMAC.

Actions requises de l'Assemblée

8. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MEDITERRANEE ET DE LA MER NOIRE (CHMMN)

Président

Commodore George MATARANGAS	Grèce	jusqu'au 27 septembre 2013
Capitaine de vaisseau Erhan GEZGIN	Turquie	27 septembre 2013 - 2 juillet 2015
Ingénieur général Bruno FRACHON	France	2 juillet 2015 jusqu'à aujourd'hui

Vice-président

18 ^{ème} conférence (2013)	Capitaine de vaisseau Erhan GEZGIN	Turquie
19 ^{ème} conférence (2015)	M. Revaz BABILUA	Géorgie

Composition

Membres (20)

Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, Espagne, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Italie, Maroc, Monaco, Monténégro, Roumanie, Serbie (suspendue), Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie, Ukraine

Membres associés (6)

Autorité palestinienne, Bulgarie, Etats-Unis, Israël, Malte, Royaume-Uni

Observateurs

Albanie, Allemagne, Liban, DINMA, IC-ENC, COI, PRIMAR

Réunions

18 ^{ème} conférence	Istanbul, Turquie	25-27 septembre 2013
19 ^{ème} conférence	Batumi, Géorgie	30 juin - 2 juillet 2015

Points de l'ordre du jour

- Programme de travail 1 de l'OHI – Affaires internes

Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales

1. Les Etats membres de la CHMMN ont activement participé au groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG) depuis sa création en 2012. La Grèce a été nommée point focal de la CHMMN pour l'IENWG. Plusieurs Etats membres de la CHMMN ont pris part aux projets maritimes phares EMODnet de la commission européenne et à son projet de cartographie côtière.

- Programme de travail 2 de l'OHI – Services et normes hydrographiques

Elément 2.3 Cartographie marine

2. La coordination et le suivi du programme INT et de la couverture en ENC sont gérés par le groupe de travail sur la coordination des cartes internationales (ICCWG) de la région F dont les travaux sont essentiellement menés par correspondance. Toutefois, des réunions parallèles ont été organisées en même temps que la 19^{ème} conférence de la CHMMN. Depuis, les Etats membres de la CHMMN ont sollicité le coordonnateur cartographique régional (RCC) afin d'organiser une autre réunion en face à face qui se tiendra en parallèle à la première Assemblée de l'OHI de 2017 et à la prochaine conférence de la CHMMN.
3. Une nouvelle procédure d'approbation des cartes INT par l'ICCWG de la région F est actuellement effectuée via une procédure du silence initiée par lettre circulaire, conformément à son mandat approuvé lors de la 16^{ème} conférence de la CHMMN de 2011.

Elément 2.8 Mise à jour des données numériques

4. Les Etats membres de la CHMMN fournissent chaque année leur carte de l'état des levés hydrographiques à la commission. Ces éléments d'information sont synthétisés via un portail SIG hébergé par l'Espagne.

- Programme de travail 3 de l'OHI – Coordination et soutien inter-régional

Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées

5. La CHMMN est représentée au sein du groupe de travail WEND par le président de l'ICCWG pour la Région F, qui a participé à chaque réunion du GT WEND et qui a mené certaines actions confiées par la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire quant à la mise en œuvre des principes WEND.

Elément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres

6. La commission s'est efforcée d'établir des liens avec les Etats non membres et les a donc invités à prendre part à la conférence : Malte, Israël, la Libye, le Monténégro et la Géorgie ont participé à la 18^{ème} Conférence de 2013. Le Liban, Malte et Israël ont participé à la 19^{ème} conférence de 2015, tout comme le Monténégro et la Géorgie qui avaient, entre-temps, accédé au statut de membre.
7. Pendant la 19^{ème} CHMMN, le Secrétariat de l'OHI et l'Iran ont mis l'accent sur les informations relatives aux activités hydrographiques dans le mer Caspienne.

Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités

8. A la 17^{ème} conférence de la CHMMN (2011), la Turquie a été nommée coordonnateur régional de la CHMMN pour le renforcement des capacités. Depuis lors, la Turquie a été le représentant officiel de la CHMMN aux conférences annuelles du sous-comité pour le renforcement des capacités (CBSC), et responsable du suivi du plan de travail CB triennal de la CHMMN.

Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités

9. Depuis 2012, des visites techniques ont été réalisées au profit des Etats côtiers suivants de la CHMMN : Albanie, Géorgie, Israël, Liban et Monténégro. Plusieurs ateliers et cours ont été assurés pour les Etats côtiers de la CHMMN sur différents sujets : renseignements sur la sécurité maritime, sondeurs multifaisceaux et systèmes sonars à balayage latéral.

Elément 3.9 Infrastructures de données spatiales maritimes

10. La CHMMN a débattu des enjeux et de la faisabilité d'une base de données bathymétriques commune pour cette région en lien avec le prochain appel d'offres pour la troisième phase du projet européen EMODnet.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

11. Les principales difficultés auxquelles la CHMMN a été confrontée ont été le suivi et la coordination des schémas de cartes INT et de la couverture en ENC : en dépit d'un schéma INT à petites échelles consolidé et d'une couverture à grandes échelles croissante, le développement des schémas à moyennes échelles a été freiné par plusieurs problèmes persistants de coproduction. Ces problèmes ont empêché la commission de disposer d'un catalogue régional consolidé de cartes INT pendant l'ère de la publication S-11.
12. L'entrée en vigueur, en 2016, du *Catalogue en ligne de cartes INTERNationales* a fourni un bon moyen de résoudre cette situation.
13. En ce qui concerne la couverture régionale en ENC, la CHMMN est impactée par le manque de progression quant au schéma disparate de la bande d'usage 1 (UB1), non cohérent avec le schéma de cartes INT à petites échelles qui couvre la région. Par ailleurs, la persistance de certains cas de chevauchement de l'UB1 entraîne un effet domino qui impacte le

problème des cas de chevauchement de l'UB2, empêchant l'ICCWG de traiter de manière appropriée les schémas des UB2-3.

14. D'autres divergences entre les ENC nouvelles et les cartes INT existantes provoquent de nouvelles difficultés pour ce qui est de la cohérence des informations nautiques fournies par différents producteurs.

Réalisations/résultats/conclusions

15. En ce qui concerne l'intégration d'Etats non membres dans la région, le Monténégro et la Géorgie, deux Etats de la CHMMN, sont devenus respectivement les 82^{ème} et 83^{ème} Etats membres de l'OHI. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention relative à l'OHI, le 8 novembre 2016, Malte a entrepris de présenter sa nouvelle demande d'adhésion à la Convention relative à l'OHI, en janvier 2017.
16. En outre, la CHMMN a invité les Etats riverains de la mer Caspienne à sa 20^{ème} conférence de 2017 et les a invités à l'atelier RSM prévu pour fin 2015. Suite à cette décision, l'Azerbaïdjan a participé au cours RSM à Istanbul, en octobre 2015.
17. Afin de progresser sur les problèmes de coproduction des cartes INT, les débats de la CHMMN se sont concentrés sur des exemples de bonnes pratiques comme autant de moyens permettant leur résolution : à la dernière conférence, les membres ont décidé qu'en fonction de la fourniture de ces moyens techniques, certaines discussions techniques devaient être poursuivies de manière bilatérale dans le but d'exploiter ces approches concrètes, avec l'appui du RCC. En 2016, une procédure d'approbation tacite de l'ICCWG pour la région F a pour la première fois été enclenchée à l'aide d'une solution SIG en ligne de l'OHI pour l'examen de ces propositions. Lors de sa 19^{ème} conférence, la CHMMN a approuvé les recommandations faites lors de l'IRCC 7 en ce qui concerne la révision et le suivi des cartes INT.
18. En ce qui concerne la coordination de la couverture en ENC, la CHMMN a demandé à toutes les nations productrices d'ENC concernées par les chevauchements de l'UB1 d'établir des contacts entre elles, sous la coordination de l'Italie et de rendre compte au RCC de la résolution de ces cas de chevauchement. La proposition de se concentrer sur des bandes d'usage à échelles supérieures, les UB4-5-6, a été approuvée comme moyen d'avancer sur l'approbation des schémas d'ENC dans la région. Des travaux sur ces échelles supérieures sont en cours.

Actions requises de l'Assemblée

19. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE NORDIQUE (CHN)

Président

M. Patrik WIBERG	Suède	à compter de mai 2012
M. Rainer MUSTANIEMI	Finlande	à compter d'avril 2013
M. Georg LARUSSON	Islande	à compter d'août 2014
M. Evert FLIER	Norvège	à compter d'avril 2015
M Pia Dahl HØJGAAR	Danemark	à compter d'avril 2016

Vice-président

M. Ralf LINDGREN	Suède	à compter de mai 2012
M. Jarmo MÄKINEN	Finlande	à compter d'avril 2013
M. Hilmar HELGASON	Islande	à compter d'août 2014
M. Noralf SLOTSVIK	Norvège	à compter d'avril 2015
M. Jens Peter HARTMANN	Danemark	à compter d'avril 2016

Composition

Membres

Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède

Réunions

- La commission s'est réunie chaque année depuis la clôture de la 18^{ème} CHI (avril 2012), conformément aux statuts de la CHN:

56 ^{ème} réunion	Copenhague, Danemark	21 - 23 mai 2012
57 ^{ème} réunion	Arko Island, près de Norrköping, Suède	15 - 17 avril 2013
58 ^{ème} réunion	Helsinki, Finlande	19 - 20 août 2014
59 ^{ème} réunion	Reykjavik, Islande	13 - 15 avril 2015
60 ^{ème} réunion	Stavanger, Norvège	11 - 13 avril 2016
61 ^{ème} réunion	Elsinore, Danemark	6 - 8 mars 2017

Points de l'ordre du jour

- Les principaux sujets traités pendant la période considérée sont les suivants :
 - Rapport d'avancement et plans relatifs aux publications nautiques
 - Validation des données multifaisceaux
 - Ateliers multifaisceaux pour échange de connaissances et partage d'expériences
 - Production de cartes nordiques
 - ENC pour les marchés de la plaisance
 - AIO (Admiralty Information Overlays)
 - Opération des RENC
 - Projet pilote Finlande-Suède sur l'harmonisation de la présentation des profondeurs
 - Révision des statuts de la CHN
 - Groupe de travail nordique sur les publications nautiques (NNPWG)

Conclusions

3. Les Etats membres de la CHN ont décidé qu'un rapport sur les publications nautiques devrait faire partie des rapports nationaux à la CHN.
4. Organiser des ateliers annuels sur les technologies de levés hydrographiques et ajouter la technologie et le traitement des données Lidar à l'ordre du jour des ateliers, afin d'échanger les connaissances et de partager les expériences.
5. Continuer à organiser des réunions du groupe d'experts nordique sur la production des cartes et inclure les expériences de solutions d'impression à la demande dans l'ordre du jour.
6. Poursuivre les discussions sur les ENC pour les marchés de la plaisance et convenir d'une voie future pour les produits de navigation numériques pour la plaisance ou pour le marché non SOLAS. L'objectif d'un nouveau service ENC est d'améliorer la sécurité en mer des plaisanciers en fournissant une alternative officielle aux cartes papier en tant que principal moyen de navigation.
7. Les Etats membres de la CHN ont décidé de revoir les compétences critiques nécessaires au sein de chaque SH de la CHN et d'étudier la possibilité d'organiser des cours de formation communs.
8. Une procédure pour l'élection du Conseil a été approuvée et sera jointe en annexe aux statuts de la CHN. La Suède a été élue par les Etats membres de la CHN en tant que premier membre du Conseil.
9. Les statuts de la commission hydrographique nordique ont été révisés en octobre 2014.

Actions requises de l'Assemblée

10. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'OCEAN INDIEN SEPTENTRIONAL (CHOIS)

Président

Vice-amiral S K JHA	Inde	juin 2012 - 3 juillet 2013
Vice-amiral Witoon TANTIGUN	Thaïlande	3 juillet 2013 - 24 juillet 2014
Contre-amiral Tom KARSTEN	Royaume-Uni	24 juillet 2014 - 9 juillet 2015
Contre-amiral Aurangzeb CHOWDURY	Bangladesh	9 juillet 2015 - 14 mars 2016
Contre-amiral M Makbul HOSSAIN	Bangladesh	14 mars 2016 - juillet 2016
Capitaine de frégate Ahmed Naguib HAFEZ	Egypte	depuis juillet 2016

Vice-président

Vice-amiral Witoon TANTIGUN	Thaïlande	juin 2012 - juillet 2013
Contre-amiral Tom KARSTEN	Royaume-Uni	3 juillet 2013 - 24 juillet 2014
Contre-amiral Aurangzeb CHOWDURY	Bangladesh	24 juillet 2014 - 9 juillet 2015
Capitaine de frégate Ahmed Naguib HAFEZ	Egypte	9 juillet 2015 - juillet 2016
Contre-amiral Vinay BADHWAR	Inde	depuis juillet 2016

Composition

Membres

Arabie saoudite, Bangladesh, Egypte, Inde, Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni, Sri Lanka, Thaïlande

Membres associés

Australie, Etats-Unis, France, Maurice, Oman, Seychelles

Observateurs

Fédération de Russie, Malaisie et Soudan

Organisations observatrices

Association internationale de signalisation maritime (AISM), Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), centres régionaux de coordination des ENC (ICENC & PRIMAR) et organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer rouge et du golfe d'Aden (PERSGA)

Réunions

13 ^{ème} réunion de la CHOIS Yangon, Myanmar	19 - 22 février 2013
14 ^{ème} réunion de la CHOIS Bangkok, Thaïlande	26 - 28 février 2014
15 ^{ème} réunion de la CHOIS Mascate, Oman	16 - 18 mars 2015 (avec le NICCWG - 15 mars 2015)
16 ^{ème} réunion de la CHOIS Chittagong, Bangladesh	14 - 16 mars 2016 (avec le NICCWG)

Points de l'ordre du jour

Pendant la période considérée, les réunions annuelles de la CHOIS ont été structurées afin d'inclure les points de l'ordre du jour suivants :

- Rapport du Secrétariat de l'OHI
- Rapports nationaux des Etats membres

- Questions relatives à l'OHI affectant la CHOIS, dont :
 - Rapport de la CHOIS à l'IRCC
 - Rapport du GT WEND
 - Rapport du HSSC
 - Mise à jour de la P-5
 - Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine (C-55).
- Réunion du NICCWG : schéma de cartographie INT pour la région J, progrès effectués depuis la précédente réunion, état actuel de la cartographie marine ; état de la production d'ENC ; nouveaux besoins et modifications proposées au schéma.
- Discussion du plan régional de gestion du renforcement des capacités et visites techniques du CBSC.
- Maximiser les données hydrographiques.
- Bathymétrie participative.
- Infrastructure de données spatiales maritimes / hydrographiques (MSDI).
- Commentaires en retour sur les projets régionaux.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

Il y a encore beaucoup à faire au sein de la région de la CHOIS en matière de renforcement des capacités pour permettre aux Etats membres d'être autonomes.

Réalisations/résultats/conclusions

Les Etats membres de la région ont été plus impliqués en tant que participants actifs dans les travaux de l'OHI.

Concernant le renforcement des capacités, des progrès sont faits et des actions de formation sont obtenues du CBSC et d'autres prestataires de manière régulière.

La production de cartes INT augmente et par conséquent la couverture et la tenue à jour du schéma s'améliorent.

Une meilleure communication a été assurée entre les coordinateurs cartographiques régionaux afin de résoudre les questions de chevauchement de cartes au cours de l'année passée.

La production d'ENC dans la région a été jugée acceptable pour les types de navigation 1 à 3 ; les Etats membres continuent d'affiner le schéma et la couverture en fonction de l'évolution des schémas de navigation et des développements.

Actions requises de l'Assemblée

8. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER DU NORD (CHMN)

Président

Ingénieur général Bruno FRACHON	France	jusqu'au 21 juin 2012
M. Evert FLIER	Norvège	21 juin 2012 - 27 juin 2014
Capitaine de vaisseau Peter KORTENOEVEN	Pays-Bas	27 juin 2014 - 12 septembre 2014
Capitaine de vaisseau Marc VAN DER DONCK	Pays-Bas	12 septembre 2014 - 23 juin 2016
Commandant Declan BLACK	Irlande	depuis le 23 juin 2016

Vice-président

M. Evert FLIER	Norvège	jusqu'au 21 juin 2012
Capitaine de vaisseau Peter KORTENOEVEN	Pays-Bas	21 juin 2012 - 27 juin 2014
Commandant Declan BLACK	Irlande	27 juin 2014 - 23 juin 2016
M ^{me} Virginie DEBUCK	Belgique	depuis le 23 juin 2016

Composition

Allemagne, Belgique, Danemark, France, Irlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède

Réunion

30 ^{ème} réunion	Ålesund, Norvège	18-21 juin 2012
31 ^{ème} réunion	Amsterdam, Pays-Bas	25-27 juin 2014
32 ^{ème} réunion	Dublin, Irlande	21-23 juin 2016

Points de l'ordre du jour

1. Les numéros des tâches font référence au programme de travail de l'OHI pour 2016.

Programme de travail 1 de l'OHI – Affaires générales

Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées.

Tâche 1.1.4 Initiatives de l'Union européenne

2. Les Etats membres de la CHMN ont participé activement au groupe de travail du réseau OHI-UE depuis sa création en 2012 avec une coopération et des progrès significatifs concernant l'un des projets maritimes phares de la Commission européenne, le réseau européen d'observation et de données du milieu marin (EMODnet) et son projet de cartographie côtière.
3. Les Etats membres de la CHMN ont également pris en compte la nécessité d'une planification spatiale maritime et l'importance des données des services hydrographiques à l'appui de ces plans et pour soutenir le développement de l'économie bleue.

Tâches 1.1.5 (FIG) et 1.1.6 (IFHS)

4. Les Etats membres participent activement aux conférences de la fédération internationale des sociétés hydrographiques (IFHS) et le groupe de travail sur les marées a fourni une contribution à la nouvelle publication 62 « *Ellipsoidally Referenced Surveying for Hydrography* » de la Fédération internationale des géomètres (FIG).

Tâche 1.1.12 (OMI)

5. Plusieurs Etats membres y compris des représentants de services hydrographiques (SH) de la CHMN sont impliqués dans des réunions de l'Organisation maritime internationale (OMI), notamment celles du « comité de la sécurité maritime - MSC » et du « sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage - NCSR » ainsi qu'au sein de leurs groupes de travail. Ces derniers sont particulièrement importants pour les SH dans les domaines de la « e-navigation », de l'ECDIS, des renseignements sur la sécurité maritime et des mesures d'organisation du trafic. L'expertise des SH a une valeur inestimable pour ces instances en matière de sécurité en mer.

Programme de travail 2 de l'OHI – Services et normes hydrographiques

Elément 2.7 Marées et niveaux de la mer

6. Le Royaume-Uni est représenté à la fois au sein du groupe de travail sur les marées, le niveau de la mer et les courants (TWCWG) de l'OHI et du groupe de travail de la CHMN sur les marées (TWG). Le groupe de travail de la CHMN sur les marées continue de travailler sur la manière de combiner des modèles nationaux existants afin de développer une surface de référence commune pour rapporter les observations au zéro des cartes marines dans la mer du Nord.

Elément 2.13 Courants de surface

7. Les Pays-Bas sont représentés à la fois au sein du groupe de travail de la CHMN sur les marées (TWG) et du groupe de travail sur les marées, le niveau de la mer et les courants (TWCWG) de l'OHI. Les Pays-Bas tiennent le TWG de la CHMN informé des progrès particuliers effectués dans le domaine général des « courants de surface ».

Programme de travail 3 de l'OHI – Coordination et soutien inter-régional

Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées

Tâche 3.1.1

8. Il n'y a aucun sujet non résolu avec la commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA) : les questions de limites frontalières ont été résolues et la région de cartographie INT N a été créée. La CHRA était représentée au sein du groupe de travail de la CHMN sur les politiques marines et maritimes et de l'Union européenne (EU2MPWG).

Tâche 3.1.2

9. Le groupe de travail de la CHMN sur les marées et le groupe de travail chargé des nouveaux levés sont restés en contact. Le groupe de travail sur les MSDI est dorénavant un groupe mixte entre la CHMN et la CHMB, le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de la mer Baltique et de la mer du Nord (BSNSMSDIWG) et rendra compte aux deux commissions.

Tâche 3.1.9

10. La commission s'est réunie trois fois depuis la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale et tous les Etats membres ont participé aux réunions. Un travail considérable a été effectué par les Pays-Bas quant à la manière dont la CHMN gère sa liste de conclusions. Les changements qui en résultent ont été adoptés par la commission et la liste de conclusions a maintenant été remplacée par une liste d'actions et une liste de décisions afin de se consacrer davantage sur les questions présentes et futures plutôt que sur une chronique historique.
11. Les statuts de la CHMN ont été amendés afin de faciliter le processus d'élection des représentants au Conseil.
12. La CHMN a créé un site internet permanent à l'adresse suivante : www.nshc.pro afin de rendre plus visible nos travaux dans la région et d'informer le public des travaux entrepris

par la commission. Ce site web a été développé, hébergé et est tenu à jour par l'Allemagne pour le compte de la CHMN.

Tâche 3.1.17

13. Le Royaume-Uni représente la CHMN au sein du groupe de travail sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND). En outre, le Royaume-Uni préside le groupe de travail WEND.

Tâche 3.1.18

14. Il y a eu un niveau élevé de participation de l'industrie aux réunions de la CHMN au cours de la session ouverte des réunions, qui semble être bénéfique pour les Etats membres et pour les participants de l'industrie.

Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités

Tâche 3.3.1

15. Il n'y a pas de réelles initiatives de renforcement des capacités actuellement menées au sein de la CHMN. Cependant, plusieurs membres de la CHMN sont impliqués dans des activités de renforcement des capacités : le CBSC est présidé par l'Allemagne et plusieurs SH des Etats membres y participent ; la CHMN y est représentée par la Norvège.

Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités

Tâche 3.4.1

16. Certains Etats membres de la CHMN, notamment le Royaume-Uni et la France, ont participé à des visites techniques et de conseil dans des régions extérieures à la CHMN.

Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités

Tâche 3.5.2

17. Le Royaume-Uni et la France ont tous deux proposé des ateliers/cours de courte durée. La Norvège dispense des cours à la fois via PRIMAR et via son projet de renforcement des capacités en Albanie.

Elément 3.9 Infrastructures de données spatiales maritimes

Tâche 3.9.1

18. Le groupe de travail sur les MSDI est dorénavant un groupe mixte entre la CHMN et la CHMB (BSNSMSDIWG) et rendra compte aux deux commissions. Des partages d'expérience et d'expertise ont eu lieu d'une part entre les membres ayant des systèmes plus développés en place et ceux qui sont en train de décider comment constituer une MSDI et d'autre part sur la meilleure manière d'utiliser les données dont disposent les SH afin de contribuer, voire même de servir de support, à la prise de décision.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

19. Le coût élevé de l'exécution des levés hydrographiques et les contraintes budgétaires nationales au cours de la période ont été un facteur limitatif pour l'activité hydrographique.

Réalisations/résultats/conclusions

20. Les Etats membres ont continué à contribuer largement aux travaux de l'OHI et ont activement participé aux groupes de travail.
21. Une importante coopération a été entretenue entre les Etats membres de la commission, d'autres Etats européens et l'UE sur le partage d'informations et les projets partagés.
22. La coopération a été poursuivie pour réaliser un ensemble de données bathymétriques à jour pour la mer du Nord et en matière de stratégies pour les nouveaux levés hydrographiques et a donné lieu à des progrès continus.

23. De nombreux partages d'expériences ont eu lieu en ce qui concerne les MSDI et l'amélioration de la visibilité des SH et des données qu'ils acquièrent et détiennent.
24. Il y a un progrès collectif concernant l'établissement de systèmes de références verticales, dont les zéros des cartes nationaux, en particulier par la fourniture d'efforts visant à réduire à un niveau acceptable tout écart aux frontières nationales.

Actions requises de l'Assemblée

25. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

**10. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DE LA ZONE MARITIME ROPME
(CHZMR)**

Président

Capitaine de frégate Thani Harith AL MAHROUKI

	Oman	jusqu'à mars 2013
Dr Colonel Adel AL SHAMSI	Emirats arabes unis	mars 2013 - mai 2016
Vacant		depuis mai 2016

Vice-président

M. Vladan JANKOVIC	Qatar	jusqu'à mars 2013
M. Ahmed PARHIZI	Iran (Rép. islamique d')	mars 2013 - février 2016
Vacant		depuis mai 2016

Composition

Membres

Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Koweït, Oman, Pakistan, Qatar

Membres associés

Etats-Unis, France, Iraq, Royaume-Uni

Réunions

5 ^{ème} réunion	Riyad, Arabie saoudite	4-6 mars 2013
1 ^{ère} réunion extraordinaire	Abou Dabi, Emirats arabes unis	9-11 février 2014
6 ^{ème} réunion	Abou Dabi, Emirats arabes unis	9-11 février 2015
7 ^{ème} réunion	Mascate, Oman	20-22 février 2017

Points de l'ordre du jour

1. Retour d'autres organes de l'OHI affectant la CHZMR
 - IRCC
 - CBSC
 - Secrétariat de l'OHI
2. Activités de la CHZMR à la lumière du programme de travail de l'OHI
 - Présentation des rapports nationaux : levés hydrographiques, cartographie marine, situation des publications et de l'information nautiques.
 - Examen de l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine (C-55).
 - Schéma de cartes INT de la région I et auto-évaluation de la NAVAREA IX : progrès effectués depuis la dernière réunion ; état actuel de la cartographie ; état de la production d'ENC ; nouveaux besoins et propositions de modifications du schéma.
 - Progrès en matière de mise en œuvre de la couverture en ENC et autres questions.
 - Questions relatives au GT WEND.
 - Développement de l'infrastructure de données spatiales maritimes dans la région.
 - Procédures de réponse aux catastrophes maritimes.

- Révision des statuts de la CHZMR.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

3. Influence de la politique sur les activités de la commission
4. Manque d'implication à différents niveaux
5. Problèmes de communication avec certains membres
6. Ressources limitées et manque de personnel formé
7. Manque de structures nationales pour coordonner l'approche nationale en vue d'un effort coordonné
8. Participation et représentation limitées aux réunions de l'OHI

Réalisations/résultats/conclusions

9. Accroissement de la participation au programme sur le renforcement des capacités :
 - a. Visite technique – Emirats arabes unis – décembre 2013
 - b. Atelier sur les levés portuaires et en eaux peu profondes – Abou Dabi, Emirats arabes unis – septembre 2014
 - c. Formation RSM – Mascate, Oman – décembre 2014
 - d. Traitement sondeurs multifaisceaux (SMF) – Abou Dabi, Emirats arabes unis – juin 2015
 - e. Atelier sur les marées et le niveau de la mer – Abou Dabi, Emirats arabes unis – septembre 2015
10. Rôle majeur d'Oman et des Emirats arabes unis pour organiser les réunions et assumer la présidence
11. Niveau de performance élevé de l'Arabie Saoudite en matière de levés hydrographiques et de production cartographique
12. Forte participation de l'industrie aux réunions de la CHZMR

Actions requises de l'Assemblée

13. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

**11. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DE L'AFRIQUE ET DES ILES AUSTRALES
(CHAIA)**

Président

Capitaine de vaisseau Abri KAMPFER Afrique du Sud

Vice-président

M. Abdool OOZEER Maurice jusqu'à septembre 2015

Contre-amiral Tim LOWE Royaume-Uni depuis septembre 2015

Composition

Membres

Afrique du Sud, France, Maurice, Mozambique, Norvège, et Royaume-Uni

Membres associés

Angola, Comores, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Portugal, Seychelles et Tanzanie

Observateurs

Brésil et Etats-Unis

Réunions

9^{ème} conférence de la CHAIA Maurice 18 – 19 septembre 2012

10^{ème} conférence de la CHAIA Lisbonne, Portugal 17 – 18 septembre 2013

11^{ème} conférence de la CHAIA Maputo, Mozambique 11 – 13 août 2014

12^{ème} conférence de la CHAIA Dar-es-Salaam, Tanzanie 21 – 23 septembre 2015

13^{ème} conférence de la CHAIA Le Cap, Afrique du Sud 30 - 31 août 2016

Points de l'ordre du jour

1. Les conférences de la CHAIA suivent généralement un ordre du jour établi avec des modifications concernant de nouvelles questions au fur et à mesure que celles-ci se présentent. Les principaux points de l'ordre du jour traités au cours des réunions susmentionnées sont les suivants :

- Résultats des autres organes de l'OHI affectant la CHAIA
 - IRCC
 - CBSC
 - Secrétariat de l'OHI
- Activités de la CHAIA à la lumière du programme de travail de l'OHI
 - Schéma de cartes INT pour la région H et auto-évaluation de la zone NAVAREA VII : progrès réalisés depuis la dernière réunion ; état d'avancement actuel de la cartographie ; état de la production des ENC ; nouveaux besoins et modifications proposées au schéma
 - Accords de coopération bilatéraux et régionaux, projets et plan de gestion régional pour le renforcement des capacités. Visites techniques du CBSC et projets régionaux
 - Présentation des rapports nationaux : levés hydrographiques, cartographie marine, état des publications et de l'information nautiques

- Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine (C-55)
- Procédures en cas de catastrophes maritimes
- Infrastructure de données spatiales hydrographiques / maritimes
- Retour d'expérience des projets régionaux
- Révision des statuts de la CHAIA

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

2. La participation des membres associés de la CHAIA est imprévisible et l'absence lors des conférences signifie souvent également l'absence de soumission de rapports nationaux et par conséquent l'absence d'informations pour améliorer le programme de renforcement des capacités de la CHAIA. Les visites techniques sont donc encore la seule mesure efficace pour déterminer les progrès, évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités et interagir avec les décideurs sur l'importance de l'hydrographie.
3. La fourniture des données des levés hydrographiques et des rapports sur les changements susceptibles d'affecter la sécurité de la navigation dans les eaux nationales par les Etats côtiers aux nations productrices de cartes INT reste problématique et ces besoins sont constamment rappelés.
4. Il est difficile de parvenir à un échange d'informations efficace et la communication doit être améliorée pour favoriser une meilleure exécution de la stratégie de renforcement des capacités de la CHAIA. Les options de renforcement des capacités disponibles sont limitées étant donné que la majorité des Etats côtiers doivent encore réaliser la phase 1 du développement hydrographique.

Réalisations/résultats/conclusions

5. Les statuts ont été amendés afin de refléter les amendements à la Convention relative à l'OHI.
6. Un annuaire des contacts d'urgence pour la réponse de la CHAIA en cas de catastrophes maritimes a été créé et est tenu à jour. Des efforts seront faits pour identifier et publier les coordonnées des contacts secondaires pour chaque Etat côtier.
7. L'ICCWG de la CHAIA a réussi à tenir à jour le catalogue de cartes INT pour la région H et des progrès ont été réalisés concernant la création d'un catalogue d'ENC similaire. Les prochaines réunions de l'ICCWG se dérouleront dans le cadre d'un item de l'ordre du jour des conférences de la CHAIA afin d'améliorer la participation des bénéficiaires de services de production de cartes INT.
8. Il y a eu un haut niveau de participation de l'industrie aux réunions de la CHAIA avec de grandes opportunités de partager les expériences et de contribuer aux débats. La participation active de l'AIMS aux conférences de la CHAIA a ajouté de la valeur aux débats et a contribué de manière positive aux efforts de renforcement des capacités dans la région.

Actions requises de l'Assemblée

9. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

**12. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE REGIONALE
DU PACIFIQUE SUD-EST
(CHRPSE)**

Président

Capitaine de vaisseau Patricio CARRASCO HELWIG 2013	Chili	4 avril 2011 - 17 juin 2013
Contre-amiral Rodolfo SABLICH LUNA	Pérou	18 juin 2013 - 12 juillet 2015
Capitaine de vaisseau Humberto GOMEZ PROAÑO	Equateur	depuis le 13 juillet 2015

Composition

Membres

Colombie, Chili, Equateur, Pérou

Observateur

Panama

Réunions

11 ^{ème} réunion	Lima, Pérou	17-19 juin 2013
12 ^{ème} réunion	Guayaquil, Equateur	13-16 juillet 2015

Points de l'ordre du jour

1. En coordination avec les membres de la CHRPSE, ainsi qu'en fonction des communications de l'OHI, le programme de travail de l'OHI a été examiné pour émettre tous points de vue régionaux relatifs à des sujets spécifiques du programme de travail de l'OHI.
2. Sous les auspices du CBSC, toutes les activités de planification en matière de formation pour les membres de la CHRPSE ont été menées à bien. D'autres cours ont été dispensés, via la coordination avec et la participation d'autres commissions régionales, comme la CHMAC et la CHAtSO, afin d'accroître les capacités techniques en matière de gestion des nouvelles technologies et des outils informatiques qui sont utilisés en production hydrographique et cartographique. A titre d'exemple, les cours traitant de l'acquisition et du traitement des données hydrographiques jusqu'à la production des cartes marines papier et électroniques ont contribué ainsi à l'accroissement des connaissances de tous les services hydrographiques qui sont membres de la CHRPSE et des participants des commissions hydrographiques mentionnées ci-dessus.
3. En coordination avec les membres de la CHRPSE, le plan de renforcement des capacités (de 2018 à 2020) a été produit et adressé au CBSC comme demandé.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

4. On rencontre toujours des difficultés dans le processus d'échange d'informations relatives aux cellules ENC aux frontières des pays, pour analyser les différences et accéder aux cellules publiées par chaque pays.
5. Certains pays de la CHRPSE rencontrent par ailleurs des difficultés, au niveau gouvernemental, pour participer aux réunions de l'OHI et répondre aux engagements demandés.
6. Le changement de représentant de la CHRPSE chargé des questions CBSC, concomitant au changement de président, rend le traitement de ces questions plus difficile et retarde l'exécution de certaines tâches au format requis par le CBSC. Cette question a été discutée en vidéoconférence et sera de nouveau discutée à la prochaine réunion de la CHRPSE en 2017, en même temps que la révision des statuts.

7. Au niveau régional, on note un manque de technologie, de données, de personnel formé à la technologie Lidar pour l'acquisition des données bathymétriques.

Réalisations/résultats/conclusions

8. Analyse et suivi du programme de travail de l'OHI au niveau régional.
9. Coordination et développement du renforcement des capacités entre les trois régions de la CHMAC, de la CHAtSO et de la CHRPSE.
10. Utilisation d'une plate-forme de vidéoconférence grâce à laquelle la CHRPSE a pu organiser l'élaboration des accords, des activités et des solutions régionales sur les thèmes de l'IRCC, du CBSC et de l'OHI.

Actions requises de l'Assemblée

11. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

**13. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DE L'ATLANTIQUE SUD-OUEST
(CHAtSO)**

Président

Capitaine de vaisseau Orestes PEREYRA	Uruguay	2011-2012
Contre-amiral Andrés Roque DI VINCENZO	Argentine	2012-2013
Vice-amiral Antonio Carlos PONTES LIMA Junior	Brésil	2013-2014
Capitaine de vaisseau Gustavo Musso SOLARI	Uruguay	2014-2015
Contre-amiral Andrés Roque DI VINCENZO	Argentine	2015-2016
Vice-amiral Marcos Sampaio OLSEN	Brésil	2016-2017

Vice-président

Contre-amiral Andrés Roque DI VINCENZO	Argentine	2011-2012
Vice-amiral Marcos NUNES de MIRANDA	Brésil	2012-2013
Capitaine de vaisseau Gustavo Musso SOLARI	Uruguay	2013-2014
Contre-amiral Andrés Roque DI VINCENZO	Argentine	2014-2015
Vice-amiral Marcos Sampaio OLSEN	Brésil	2015-2016
Capitaine de vaisseau Gustavo Musso SOLARI	Uruguay	2016-2017

Composition

Membres

Argentine, Brésil, Uruguay

Membre associé

Paraguay

Observateur

Bolivie

Réunions

6 ^{ème} réunion	Montevideo, Uruguay	15-16 mars 2012
7 ^{ème} réunion	Buenos Aires, Argentine	18-19 mars 2013
8 ^{ème} réunion	Arraial do Cabo – Brésil	20-21 mars 2014
9 ^{ème} réunion	Montevideo, Uruguay	19-20 mars 2015
10 ^{ème} réunion	Buenos Aires, Argentine	07-08 avril 2016

Points de l'ordre du jour

1. Examiner et modifier les statuts de la CHAtSO pour changer le mandat présidentiel afin qu'il soit en conformité avec le Conseil de l'OHI.
2. Examiner les informations relatives à l'état des levés et les contributions à la publication de l'OHI C-55
3. Progrès en matière de cartographie INT dans la région
4. Progrès en matière de développement des ENC dans la région, y compris en matière de diffusion
5. Progrès des activités de l'IEHG

6. Renforcement des capacités dans la région, y compris la formation

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

7. Produits dérivés de la S-100 (conclusion de l'atelier sur la S-100 en Uruguay-2014).

Réalisations/résultats/conclusions

8. Les principales conclusions et recommandations des réunions de la CHAtSO sont les suivantes :
- a. La commission est engagée dans le développement de la coopération avec les Etats membres de l'OHI, avec les Etats non-membres de l'OHI, avec les commissions hydrographiques régionales adjacentes, avec les autres organisations internationales et avec l'industrie ;
 - b. La CHAtSO souhaite souligner que la couverture en ENC pour la région progresse de manière satisfaisante de même que l'harmonisation des ENC dans les zones frontalières entre l'Argentine et l'Uruguay – Rio de la Plata. (Résultat atteint de manière satisfaisante, après un accord entre les parties).
 - c. Signature du plan d'urgence par les représentants des zones NAVAREA V (Brésil) et NAVAREA VI (Argentine) en 2016.
9. Les visites et formations suivantes ont été entreprises :
- a. Visite technique au Paraguay menée par le Brésil avec le Secrétariat de l'OHI 13 - 16 janvier 2014.
 - b. Cours de formation multifaisceaux - Pratique de l'acquisition et du traitement des données (avec la CHRPSE et la CHMAC) - mené par le SHN, Argentine, 12-17 octobre 2016.
 - c. Cours de formation sur les marées (avec la CHMAC) mené par la DHN, Brésil, 3-7 octobre 2016.
 - d. Cours de formation international pour la validation des ENC mené par l'IC-ENC et l'autorité du Canal du Panama, Panama, 5-16 septembre 2016.
 - e. Atelier sur les MSDI (avec la CHMAC et la CHRPSE) mené par la DHN, Brésil, 23-27 novembre 2015.
 - f. Séminaire sur la S-100 mené par le SOHMA, Uruguay, 18-20 novembre 2015.
 - g. Atelier technique sur les levés hydrographiques et cartographiques fluviaux, pour la CHRPSE, la CHAtSO et la CHMAC mené par le Pérou, 22 - 24 octobre 2014.
 - h. Atelier régional sur la base de données pour la production hydrographique (HPD) invité par la CHRPSE, Pérou, 2-6 septembre 2013.
 - i. Traitement et administration de bases de données spatiales (avec la CHRPSE et la CHMAC) mené par la DHN, Brésil 26-30 novembre 2012.
 - j. Le Brésil offre une place pour des pays étrangers pour les cours d'hydrographie de catégorie « A » et « B ».
 - k. L'Argentine offre une place pour des pays étrangers pour les cours d'hydrographie de catégorie « B » et de cartographie de catégorie « A ».

Actions requises de l'Assemblée

10. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

**14. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DU PACIFIQUE SUD-OUEST
(CHPSO)**

Président

M. Nicholas PION	Papouasie-Nouvelle-Guinée	jusqu'à mai 2012
Contre-amiral Nick LAMBERT	Royaume-Uni	juin 2012 - décembre 2012
Contre-amiral Tom KARSTEN	Royaume-Uni	décembre 2012 - février 2014
Commodore Brett BRACE	Australie	depuis février 2014

Vice-président

Commodore Rod NAIRN	Australie	jusqu'à mai 2012
M. Nicholas PION 2016	Papouasie-Nouvelle-Guinée	juin 2012 - décembre 2016
Capitaine de corvette Gerard ROKOUA	Fidji	depuis décembre 2016

Composition

Membres

Australie, Etats-Unis, Fidji, France, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni, Tonga

Membres associés

Iles Cook, Iles Salomon, Kiribati, Nioué, Palaos, Samoa, Vanuatu

Observateurs

Nouvelle-Calédonie, Tuvalu

Organisations observatrices

AIMS, OMI, GEBCO, Communauté du Pacifique (SPC)

Réunions

12 ^{ème} réunion CHPSO	12	Port Vila, Vanuatu	12-14 novembre 2013
13 ^{ème} réunion CHPSO	13	Rarotonga, Iles Cook	25-27 février 2015
14 ^{ème} réunion CHPSO	14	Nouméa, Nouvelle Calédonie	30 novembre - 2 décembre 2016

Points de l'ordre du jour

1. Les principaux points de l'ordre du jour traités depuis la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale sont les suivants :
 - a. Echange d'informations par le biais de rapports sur les levés hydrographiques et les activités de cartographie dans la région.
 - b. Renforcement des capacités – notamment l'accroissement de la prise de conscience gouvernementale des responsabilités hydrographiques dans les pays et territoires insulaires du Pacifique (PICT), suivi de la formation de personnel en levés hydrographiques et en cartographie.
2. Par conséquent, les activités de la CHPSO, alignées sur la structure des composantes appropriées du programme de travail de l'OHI, ont été les suivantes :

Programme de travail 3 de l'OHI – Coordination et soutien inter-régional

Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées

Tâche 3.1.14 Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest

3. La Commission s'est réunie à trois reprises depuis la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale et tous les Etats membres ont participé aux réunions.

Tâche 3.1.18 Participation de l'industrie aux réunions des CHR

4. Il y a eu un niveau élevé de participation de l'industrie aux réunions de la CHPSO qui ont inclus une demi-journée de session de l'industrie dans le programme. Les représentants y ont participé en tant qu'intervenants invités à titre d'experts et ont apporté des contributions significatives aux initiatives régionales de renforcement des capacités.

Tâche 3.1.19 Contribution à l'amélioration du cadre de la réponse de l'OHI en cas de catastrophes maritimes

5. La région du Pacifique sud-ouest a été frappée par d'importantes catastrophes naturelles au cours de ces dernières années, comme par exemple le puissant cyclone tropical PAM de mars 2015 qui a affecté le Vanuatu essentiellement et le puissant cyclone tropical WINSTON qui a frappé les Fidji en février 2016. Le président de la CHPSO en coordination étroite avec le Secrétariat de l'OHI a suivi l'impact de ces catastrophes et a mis en œuvre la résolution de l'OHI 1/2005, telle qu'amendée. Les membres de la CHPSO ont apporté un soutien direct et indirect aux pays affectés par ces catastrophes.

Elément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres

Tâche 3.2.10 Exécuter une stratégie visant à augmenter la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la façon de se conformer aux règles internationales telle celles du chapitre V de la Convention SOLAS

6. La plupart des Etats non membres de la région ont participé aux réunions et aux ateliers de la CHPSO au cours de la période considérée. Les visites d'évaluation et de conseil technique de l'OHI se sont multipliées et les activités CB dans la région ont entraîné les demandes d'adhésion à l'OHI du Vanuatu et des Îles Salomon.

Elément 3.4 Gestion du renforcement des capacités

Tâche 3.4.1 Visites techniques et consultatives

7. Les visites techniques et consultatives suivantes ont été faites dans la région :
 - a. Visite technique aux Îles Cook afin de faciliter l'expression des besoins hydrographiques nationaux (octobre 2013) – par le directeur du SH néozélandais, dans le cadre de l'évaluation des risques hydrographiques pour les Îles Cook
 - b. Visite technique à Tonga (mars 2014) – par le directeur du SH néozélandais, dans le cadre de l'évaluation des risques pour Tonga
 - c. Visite de mise en œuvre technique au Vanuatu (novembre 2015) – par l'UKHO et le SPC
 - d. Visite d'évaluation technique aux Kiribati (novembre 2015) – par l'UKHO et le SPC
 - e. Visite d'évaluation technique à Nioué (février 2016) – par la Nouvelle-Zélande
 - f. Visite d'évaluation technique aux Samoa (août 2016) – par la Nouvelle-Zélande

Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités

Tâche 3.5.2 Ateliers techniques, séminaires et cours de brève durée

8. Les événements suivants ont eu lieu dans la région :
 - a. Atelier régional sur les RSM (août 2014) – sous la conduite de la Nouvelle-Zélande

- b. Atelier technique sur l'hydrographie et la gouvernance hydrographique (février 2015) – sous la conduite de LINZ ; intervenants d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de l'UKHO et du SPC
 - c. Atelier technique sur les marées et les niveaux de la mer (août 2015) – sous la conduite de l'Australie
 - d. Atelier régional sur les RSM (août 2016) – sous la conduite de la Nouvelle-Zélande
 - e. Atelier technique pour les PICT sur la formulation et la mise en œuvre de plans de développement stratégiques pour l'hydrographie (novembre 2016) – sous la conduite de la Nouvelle-Zélande ; intervenants d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de l'AIMS et de la SPC
9. La stratégie consistant à faire précéder les réunions de la CHPSO d'un atelier CB s'est avérée très bénéfique, l'atelier et la réunion de 2016 ayant vu la participation d'environ 50 personnes dont beaucoup étaient issues des PICT. Tous les participants ont été très actifs et ont contribué aux connaissances collectives et à leurs propres connaissances en hydrographie.

Tâche 3.5.4 Formation pratique (à terre/à bord)

10. Les événements suivants ont eu lieu dans la région :
- a. Développement des capacités hydrographiques nationales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (novembre-décembre 2012) – détachement de deux membres du personnel de cartographie de Papouasie-Nouvelle-Guinée au service hydrographique australien
 - b. Développement des capacités hydrographiques nationales des Îles Salomon (août 2014) – détachement d'un membre du personnel de cartographie des Îles Salomon au service hydrographique australien

Elément 3.6 Coordination de l'hydrographie et de la cartographie marine dans le monde

Tâche 3.6.3 Les CHR coordonnent les programmes d'ENC, leur cohérence et leur qualité ;

Tâche 3.6.4 Maintenance des programmes de cartographie INT et amélioration de la disponibilité des séries de cartes INT

11. Le groupe de travail régional sur la coordination de la cartographie internationale (ICCWG de la CHPSO) établi en 2012 comprend les nations productrices qui publient les cartes papier et les ENC de la région. Il est présidé par l'Australie, coordinateur de cartes INT pour la région « L ». Il a pour principale responsabilité d'assurer la coordination de la cartographie marine dans la région, d'assurer que la série de cartes INT papier soit complète et à jour, et que la couverture ENC soit appropriée. L'accent est mis sur les cartes papier à l'échelle 1:500 000 et inférieures et sur la couverture en ENC pour les types de navigation 1 et 2.
12. Les pays producteurs (Australie, Etats-Unis, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) entretiennent de bonnes relations de travail avec les services hydrographiques/les juridictions maritimes nationales et/ou les gouvernements des pays dont ils assurent la cartographie.

Elément 3.7 Renseignements sur la sécurité maritime

Tâche 3.7.1 Sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)

13. La région est couverte par les zones NAVAREAS X (coordinateur : Australie) et NAVAREA XIV (coordinateur : Nouvelle-Zélande). Les deux coordinateurs ont participé aux réunions annuelles du SC-SMAN et ont fourni les rapports d'auto-évaluation pour leurs zones respectives.
14. L'initiative de navigation régionale dans le Pacifique (PRNI) de la Nouvelle-Zélande, un programme quinquennal (2015-2019) visant à améliorer la sécurité maritime dans toute la

région, inclut l'évaluation des risques hydrographiques pour Nioué, les Samoa et Tokelau, le renforcement des capacités pour aider les PICT à atteindre la phase 1 de la stratégie de CB de l'OHI, en particulier la création d'un poste de coordinateur national pour les RSM.

Réalisations/résultats/conclusions

15. Tous les PICT ont progressé en ce qui concerne les activités hydrographiques, et dans le cas des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, des Tonga et du Vanuatu, les progrès ont été significatifs.
16. Les PICT ont reconnu la valeur des données hydrographiques pour le développement de la région et la nécessité de créer une capacité régionale de recueil des données. La réunion des ministres des transports et de l'énergie de la région Pacifique d'avril 2014 a avalisé la création d'une unité hydrographique au SPC afin de développer puis de renforcer les services hydrographiques régionaux pour les membres, et a encouragé les PICT à devenir membres de l'OHI et de la CHPSO.
17. Le Vanuatu et les Îles Salomon ont présenté leur demande d'adhésion à l'OHI.
18. La Nouvelle-Zélande a développé une méthodologie d'évaluation des risques basée sur les SIG afin de déterminer les priorités en matière d'hydrographie et de cartographie, et à ce jour elle l'a utilisée efficacement dans les Îles Cook, en Nouvelle-Zélande, à Nioué, aux Tonga et au Vanuatu.
19. Le PRNI de la Nouvelle-Zélande visant à améliorer la sécurité maritime dans toute la région inclut l'évaluation des risques hydrographiques pour Nioué, les Samoa et Tokelau, le renforcement des capacités pour aider les PICT à atteindre la phase 1 de la stratégie de l'OHI en matière de CB, notamment la création d'un poste de coordinateur national pour les RSM.
20. La Nouvelle-Zélande a signé un accord bilatéral avec les Îles Cook et est en passe d'en signer un avec les Tonga.
21. L'Australie travaille avec l'UKHO et l'Administration de la sécurité maritime des Îles Salomon pour assumer le rôle d'autorité cartographique principale des Îles Salomon, début 2017.
22. Les statuts de la CHPSO ont été amendés pour refléter le choix de(s) l'Etat(s) qui occupera (-ont) le(s) siège(s) attribué(s) à la CHPSO au sein du Conseil de l'OHI.
23. La CHPSO s'engage à mener des activités d'hydrographie, de cartographie marine et de renforcement des capacités en étroite conformité avec les objectifs et les buts de l'OHI.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

24. Capacités des créateurs du renforcement des capacités.
25. Des demandes croissantes, potentiellement excessives, sont adressées aux CHR et aux présidents des CHR, ce qui a un impact sur les réponses apportées.

Actions requises de l'Assemblée

26. L'Assemblée est invitée à :
 - a. prendre bonne note du rapport.
 - b. prendre bonne note de l'intérêt de faire précéder les réunions de la CHPSO d'ateliers CB.

15. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE ETATS-UNIS- CANADA (CHUSC)

Co-présidents

Dr Savi NARAYANAN (Canada) et capitaine de vaisseau John LOWELL (Etats-Unis)
à partir d'avril 2012

Contre-amiral Gerd GLANG (Etats-Unis) et Dr Savi NARAYANAN (Canada)
à partir d'avril 2013

M. Denis HAINS (Canada) et Contre-amiral Gerd GLANG (Etats-Unis) à partir d'avril 2014

Contre-amiral Shep SMITH (Etats-Unis) et M. Denis HAINS (Canada) à partir d'août 2016

Composition

Membres

Canada et Etats-Unis

Réunions

1. La commission s'est réunie au moins une fois par an depuis la clôture de la 18^{ème} CHI :

35 ^{ème} réunion	Chutes du Niagara, Canada	14 mai 2012 Observateurs : OHI et Royaume-Uni
36 ^{ème} réunion	Nouvelle-Orléans, Etats-Unis via appel vidéo-conférence WebEx	29 avril 2013 Observateurs : OHI et Royaume-Uni
37 ^{ème} réunion	St. John's, Terre-Neuve, Canada	16 avril 2014 Observateurs : OHI et Royaume-Uni
38 ^{ème} réunion	National Harbor, (MD), Etats-Unis	16 mars 2015 Observateurs : OHI, Mexique et Royaume-Uni
39 ^{ème} réunion	Halifax, Nouvelle Ecosse, Canada	16 mai 2016 Observateurs : OHI & Royaume-Uni
Réunion extraordinaire	25 août 2016	Silver Spring, MD, Etats-Unis

Points de l'ordre du jour

2. Les principaux sujets traités au cours de la période considérée sont les suivants :

- Sélection du représentant de la CHUSC au Conseil de l'OHI.
- Infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI).
- Chevauchements transfrontaliers des ENC.
- Bathymétrie participative (CSB).
- Télédétection (par exemple LiDAR) et bathymétrie par satellite (SDB).

3. Groupes de travail de la CHUSC :
 - Comité des conseillers cartographiques

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

4. Avenir des cartes papier.
5. Mise en œuvre de la S-100.
6. Besoin accru de données et de produits de navigation améliorés par exemple la « e-navigation » et les portefeuilles de services maritimes (MSP).
7. Etudier les possibilités de la bathymétrie participative (CSB) et l'engagement de l'association internationale des compagnies de croisière (CLIA).
8. Etudier les possibilités de la télédétection (par exemple LiDAR) et de la bathymétrie par satellite (SDB).
9. Politiques en matière de collecte, d'intégration et de qualification des données dérivées de capteurs « non-traditionnels » par exemple pour la bathymétrie.
10. Attribution de CATZOC.
11. Soutien de la CHUSC au programme de cartographie INT.
12. Réponse en temps opportuns aux exigences de compte rendu de l'OHI et de l'IRCC et aux actions afférentes.

Conclusions

13. La CHUSC a résolu avec succès les chevauchements d'ENC entre les deux pays. Ceci a représenté un effort de collaboration conséquent et un succès important pour la commission pour la période considérée.
14. Les Etats membres ont continué de soutenir les demandes d'adhésion d'Etats à l'OHI.
15. L'application WebEx et les téléconférences sont utilisées au niveau opérationnel entre les EM pour partager des expériences et des informations.
16. Les EM continuent d'explorer des domaines de poursuite de la collaboration et de la coopération par exemple de meilleures lignes de communication ont été instaurées afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'autres problèmes de chevauchement.
17. Le retour à la planification des conférences de la CHUSC conjointement avec les conférences hydrographiques Etats-Unis/Canada a été très avantageux pour toutes les parties.

Actions requises de l'Assemblée

18. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

16. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE SUR L'ANTARCTIQUE (CHA)

Président

M. Robert WARD Secrétaire général, OHI depuis septembre 2012

Vice-président

M. John J. HAUMANN Etats-Unis depuis octobre 2012

Secrétaire

M. Michel HUET Secrétariat de l'OHI jusqu'à mai 2014

M. Yves GUILLAM Secrétariat de l'OHI depuis juillet 2014

Composition

Membres

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Uruguay, Venezuela

Organisations observatrices

Secrétariat du traité sur l'Antarctique (ATS), Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP), Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO), comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)⁷, Organisation maritime internationale (OMI), Commission océanographique intergouvernementale (COI), carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), carte bathymétrique internationale de l'océan Austral (IBCSO)

Réunions

12^{ème} réunion CHA 12 Montevideo, Uruguay 10-12 octobre 2012

13^{ème} réunion CHA 13 Cadix, Espagne 3-5 décembre 2013

14^{ème} réunion CHA 14 Tromsø, Norvège 28-30 juin 2016

Points de l'ordre du jour

1. Les thèmes importants suivants ont été discutés lors des réunions :
 - a. Collecte des données, bathymétrie participative, récupération des données.
 - b. Contribution au Recueil sur la navigation polaire de l'OMI en lien avec les précautions à prendre lors de l'utilisation de cartes marines dans les eaux polaires.
 - c. Priorités en matière de levés, suivi des nouvelles routes maritimes commerciales, schémas de cartes INT et d'ENC.
 - d. Promotion : engagement avec la RCTA, le COMNAP, le SCAR, coopération avec l'IAATO, l'IBCSO.
 - e. SIG de la CHA de l'OHI pour l'Antarctique et autres portails géospatiaux de l'Antarctique.
 - f. Equipement hydrographique aux fins d'utilisation dans l'environnement antarctique, navires polaires.

⁷ Le SCAR via le *British Antarctic Survey* et le *Norwegian Polar Institute*.

Difficultés rencontrées et défis restant à relever

2. La participation des membres et des parties prenantes de la CHA aux conférences CHA de l'OHI est assez imprévisible. Atteindre le quorum du tiers des membres de la CHA s'est parfois avéré difficile. Les contacts concrets ainsi que l'échange régulier et systématique d'informations et d'expérience entre les représentants nationaux de la CHA (OHI) et d'autres représentants nationaux dans le pays impliqués dans les opérations antarctiques et dans la représentation auprès d'autres organes au niveau international continuent d'être limités et sous-optimaux.
3. L'échange efficace d'informations ainsi qu'une prise de conscience des activités et des buts complémentaires de la CHA de l'OHI et de ceux des autres organisations internationales concernées par l'Antarctique est difficile à atteindre.
4. Sensibiliser la RCTA à l'hydrographie n'est pas aisé.

Réalisations/résultats/conclusions

5. Les statuts ont été amendés (afin de fournir une flexibilité dans la planification des conférences, inclusion de récentes résolutions de la RCTA relatives à l'hydrographie).
6. Développement et tenue à jour en cours d'un plan des priorités en matière de levés hydrographiques.
7. Développement de directives pour les observations bathymétriques par les navires d'opportunité.
8. Développement du SIG de l'OHI pour l'Antarctique, à l'appui des schémas d'ENC et de cartes INT, et suivi de l'avancement de la production.
9. Relance des contacts entre le secrétariat de la CHA et le COMNAP, l'IAATO, le SCAR et le secrétaire exécutif du traité sur l'Antarctique en 2016.

Actions requises de l'Assemblée

10. L'Assemblée est invitée à prendre bonne note du rapport.

FINANCE

RAPPORT FINANCIER 2012 – 2016 (tel qu'approuvé)

INTRODUCTION

Préparation du rapport

1. Le présent rapport sur l'administration des finances de l'OHI pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016 a été préparé par le Secrétariat de l'OHI aux fins d'examen par la Commission des finances (CF) en vue d'être approuvé par l'Assemblée conformément à l'article 10(b) du Règlement général de l'OHI.

Vérification des comptes

2. Les comptes de l'OHI pour chaque année civile ont été certifiés par le Cabinet Morel, commissaire aux comptes nommé par la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI). Le rapport annuel du commissaire a été inclus dans le rapport annuel, partie 2 – Finances, qui est envoyé aux Etats membres aux fins d'approbation.

Devises - Banques

3. L'euro a été introduit le 1^{er} janvier 2002 comme devise devant être utilisée pour la comptabilité de l'Organisation conformément à l'article 2(a) du Règlement financier de l'OHI en vigueur à ce moment-là. Le Secrétariat a utilisé les services de CMB, CFM, SMC et CIC à Monaco pour ses besoins financiers et bancaires.

Etats financiers annuels

4. Les états financiers annuels ont été adressés annuellement aux membres de la Commission des finances aux fins de commentaires. Après examen des commentaires et toute mesure nécessaire, les états financiers amendés en tant que de besoin ont été présentés dans la partie 2 du rapport annuel, aux fins d'approbation ultérieure par les Etats membres.

Suivi financier mensuel du Secrétariat de l'OHI

5. Un rapport mensuel sur la situation des finances est préparé et fournit des informations détaillées sur l'état budgétaire des revenus et des dépenses ainsi que sur les actifs financiers. Cet état est examiné par le Secrétaire général et les Directeurs (auparavant le Comité de direction) afin de suivre la situation financière de l'Organisation, de suivre la progression du budget et de prendre toutes les mesures nécessaires, le cas échéant.

Réunion du comité restreint de la Commission des finances

6. Conformément à l'article 14 du Règlement général de l'OHI en vigueur jusqu'au 8 novembre 2016, le président et le vice-président de la Commission des finances se sont réunis avec le Comité de direction deux fois par an afin d'examiner les états financiers de l'Organisation et la progression du budget. Les comptes rendus de ces réunions ont été diffusés aux Etats membres après chaque réunion.

REVENU 2012-2016 (cf. tableau 1)

Contributions

7. Les prévisions budgétaires pour la période quinquennale (2012-2016) ont été préparées pour la 18^{ème} CHI sur la base d'un nombre de parts alors calculé à partir du tonnage communiqué par les Etats membres conformément aux articles 4, 5 et 6(a) et 6(b) du Règlement financier de l'OHI en vigueur à cette époque.

Nombre de parts

8. Au cours de la période quinquennale, il y a eu plusieurs changements dans le nombre de parts en raison de changements dans les chiffres de tonnage communiqués par les Etats membres, conformément à l'article 6(d) du Règlement financier de l'OHI alors en vigueur.

9. Les 684 parts calculées en 2012 sont passées à 716 en 2013, à 718 en 2014, à 731 en 2015 et à 742 en 2016. Le Cameroun est devenu un nouvel Etat membre de l'Organisation en avril 2012 avec deux parts, le Monténégro est devenu un nouvel Etat membre de l'Organisation en décembre 2012 avec deux parts. Le Brunei Darussalam avec 5 parts, la Géorgie avec 2 parts, et le Viet Nam avec 9 parts ont rejoint l'Organisation en mars 2015.

Valeur d'une part

10. La valeur de la part, qui était demeurée inchangée à 3 984,48 euros depuis 2005, a été augmentée de 1% en 2016, pour atteindre 4 024,32 euros, conformément au budget quinquennal 2013-2017 tel qu'approuvé.

Suspension des avantages et prérogatives

11. En 2013, les prérogatives de la Serbie ont été suspendues en raison du non-paiement de ses contributions financières annuelles, conformément à l'article XV de la version de la Convention relative à l'OHI en vigueur à ce moment-là.

Règlement des contributions

12. Le règlement des contributions a été généralement satisfaisant tout au long de la période. L'état du paiement des contributions a été fourni dans la partie 2 de chaque rapport annuel. Pour la période 2012-2016, 65% des contributions ont été payées avant la fin du mois de mai chaque année, alors que le montant final reçu en fin d'année a varié entre 89% (en 2015) et 93% (en 2012) avec une moyenne de 90% sur la période quinquennale.

13. La difficulté grandissante pour certains Etats membres de transmettre leurs contributions en raison de sanctions internationales contre le transfert de fonds et par conséquent du refus des banques de traiter ces transactions est un sujet de préoccupation. Le Secrétariat a aidé à plusieurs reprises à trouver des solutions acceptables pour assurer que certains règlements puissent être effectués.

Rémunération des comptes bancaires

14. Le montant total des intérêts perçus sur des dépôts bancaires au cours de la période 2012-2016 est de 318 243 euros. Ce montant est de 67% supérieur à celui prévu dans le budget approuvé par la 18^{ème} CHI en 2012 (190 000 euros) suite aux offres des banques d'ouvrir des comptes de dépôts avec des taux d'intérêts progressifs qui n'étaient pas disponibles lors de la finalisation du budget quinquennal.

Subvention pour la GEBCO

15. Au cours de la période quinquennale, le gouvernement de la Principauté de Monaco a généreusement maintenu sa contribution annuelle au projet de la GEBCO, pour un montant total de 41 100 euros.

Impôt interne

16. Tous les employés de l'OHI ont payé un impôt interne, s'élevant à 10% de leur salaire brut.

Revenus exceptionnels

17. Un revenu exceptionnel de 175 833 euros a notamment résulté des intérêts réglés pour des contributions en retard, conformément à l'article 13.c du Règlement financier de l'OHI alors en vigueur (28 258 €), de frais d'administration associés à certains dons au fonds pour le

renforcement des capacités (47 347€), et du règlement de contributions en retard (100 228 €) par certains Etats membres.

Résumé des revenus

18. Le montant total des revenus estimé pour la période 2012-2016 était de 14 898 831 euros, alors que le montant total des revenus reçus au cours de la période a été de 15 596 989 euros. L'augmentation est notamment due à l'augmentation du nombre de parts décrite ci-dessus, et à un meilleur retour sur investissement que celui prévu.

DEPENSES 2012-2016 (cf. tableau 2)

Chapitre I – Dépenses de personnel

Salaires

19. Les salaires de l'OHI ont augmenté conformément à l'indice du coût de la vie, promulgué par le gouvernement de Monaco, et en fonction de la valeur du point d'indice, qui est passé de 7,67588 euros en janvier 2012 à 7,97186 euros en décembre 2016. Ceci représente une hausse générale d'environ 3,86 % au cours de la période quinquennale, ou une moyenne de 0,7% par an. Des promotions salariales ont été faites conformément au Règlement du personnel et aux grilles de progression salariale en vigueur.

20. L'OHI comptait 19 employés, dont les Directeurs, jusqu'en octobre 2016 lorsqu'un chargé du soutien des normes techniques a été recruté. Ceci a fait augmenter le nombre d'employés à 20. Quatre employés ont pris leur retraite au cours de la période : deux adjoints aux directeurs en mai 2012 et mai 2014, une traductrice recrutée sur le plan local en août 2015 et une employée recrutée sur le plan local en avril 2016. Ces postes ont été pourvus par du nouveau personnel et annoncés aux Etats membres dans les lettres circulaires correspondantes en tant que de besoin.

Frais médicaux

21. Le remboursement des frais médicaux engagés par les employés de l'OHI (actifs et certains employés à la retraite) est un poste coûteux, variable et imprévisible par nature. Le Secrétariat souscrit une police d'assurance destinée à couvrir les demandes de remboursement des frais médicaux importants, et le remboursement des paiements par cette police a été indiqué séparément. Suite à des négociations menées avec la compagnie assurant la couverture d'assurance maladie de l'OHI, presque tous les coûts (sauf les soins optiques et dentaires) sont à présent pris en charge par la compagnie d'assurance. Par conséquent, le coût net des remboursements ne devrait pas varier autant que les années précédentes. Les coûts de personnel indiqués dans le tableau 2 montrent que les frais médicaux nets ont varié de 122k€ en 2012 à 153k€ en 2013, 148k€ en 2014, 128 k€ en 2015 et 150k€ en 2016.

Formation

22. La formation du personnel a inclus la formation à l'utilisation de MS SharePoint, d'un logiciel de comptabilité, de MS EXCEL, de MS WORD et d'applications graphiques, ainsi que des cours de français pour un Directeur. La formation est venue à l'appui de l'amélioration des compétences des employés concernés, au bénéfice de l'OHI.

Résumé

23. Les dépenses totales du chapitre I se sont élevées à 11 174 712 euros, les dépenses approuvées étant de 11 492 596 euros.

24. Les dépenses du chapitre I représentent 81% de la totalité des dépenses de fonctionnement.

Chapitre II – Dépenses de gestion courante

Entretien

25. Le coût des contrats d'entretien des locaux et des équipements informatiques est resté stable tout au long de la période quinquennale. Suite à des négociations avec les prestataires, des économies ont été réalisées à la fois pour l'entretien informatique et celui des locaux.

Poste, téléphone et télécopie

26. L'ensemble des dépenses de communication du Secrétariat sont demeurées stables tout au long de la période quinquennale. Ceci peut être attribué principalement à l'utilisation croissante du site web de l'OHI par les Etats membres pour télécharger divers documents ainsi qu'à l'utilisation de courriels et d'autres moyens électroniques par le Secrétariat pour envoyer les lettres circulaires et autres documents.

Contrats d'assistance

27. Au cours de la période quinquennale, 70 407 euros ont été alloués à des contrats d'assistance. Ce montant représente seulement 23% du montant approuvé par les Etats membres. Ceci s'explique en partie par le fait que la résolution 1/2014 de l'OHI - *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI* dispose que les travaux contractuels ponctuels qui soutiennent directement la coordination technique et inter-régionale ainsi que les programmes de travail devraient normalement être financés par les fonds pour les projets spéciaux, plutôt que par le budget de fonctionnement annuel. Il en résulte que les dépenses du budget de fonctionnement pour des assistances consultative et contractuelle ont été inférieures à celles prévues.

Déplacements (assistance technique et voyages au long cours)

28. Les dépenses de déplacement ont respecté le budget alloué pour chaque année au cours de la période quinquennale.

Chapitre III – Dépenses d'équipement

29. Un total de 182 247 euros a été dépensé au cours de la période pour l'acquisition d'équipements de bureau, de mobilier, de publications, représentant 58% du montant de 311 451 euros approuvé dans le budget.

Résumé : total des dépenses de fonctionnement

30. Le total des dépenses opérationnelles pour la période quinquennale s'élève à 13 881 480 euros, soit 5% de moins que le budget approuvé de 14 677 582 euros.

Fonds

Fonds pour la GEBCO

31. Le fonds pour la GEBCO a été créé en 2008 afin de couvrir le fonctionnement du projet GEBCO. En 2015, la tutelle et la gestion du fonds pour la GEBCO a été transféré de l'ancien trésorier, l'université de Stockholm, à l'OHI afin de minimiser les frais administratifs, d'assurer une meilleure gouvernance des fonds et de consolider les différents mécanismes de financement dans le cadre desquels le projet de la GEBCO fonctionne. En 2016, tous les dons de la Nippon Foundation en faveur du projet de la GEBCO, incluant des fonds importants pour la formation en cartographie océanique à l'université du New Hampshire et pour l'organisation du Forum sur la future cartographie du plancher océanique qui s'est tenu à Monaco, en juin 2016, ont été gérés par le Secrétariat de l'OHI.

Fonds d'impression

32. Le fonds d'impression a été créé en 1980 afin de couvrir les dépenses variables liées au maintien de capacités d'impression internes au Secrétariat. A la fin du siècle dernier, le Secrétariat est passé de l'imprimerie offset traditionnelle à la publication assistée par ordinateur. Les imprimantes traditionnelles ont été remplacées par des imprimantes numériques louées à un fournisseur commercial et financées à partir du budget annuel. Aucun retrait du fonds d'impression n'a été effectué depuis 2005. Etant donné que ce fonds n'était plus requis pour son objet initial, le fonds a été clôturé en mai 2014, et son solde a été transféré vers le fonds de retraite interne, tel qu'approuvé par les Etats membres (cf. LC de l'OHI 33/2014).

Fonds pour les conférences HI

33. Fin 2011, le fonds pour les conférences avait un solde de 467 525 euros. Le budget quinquennal avait affecté un supplément de 120k€ pour la période. En outre, un transfert de 50k€ de l'excédent budgétaire certifié en 2011 a été fait en 2012, comme approuvé par les Etats membres (cf. LC de l'OHI 79/2012). Un total de 263 753 euros a été dépensé pour la planification et l'exécution de la CHI de 2012 et de la CHIE de 2014. Fin 2016, 373 661 euros sont disponibles dans le fonds pour les Conférences, pour la planification et l'exécution de la première Assemblée de l'OHI et des Assemblées qui suivront.

Fonds pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs

34. Le fonds pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs couvre toutes les obligations pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs (mobilier, billets, etc.) et de leurs ayants droit lorsqu'ils rejoignent ou quittent le Secrétariat.

35. Le budget quinquennal prévoyait l'affectation d'un total de 50k€ vers ce fonds. Celui-ci a été réduit à 27,5k€ dans les budgets de 2014, 2015 et 2016, à partir d'une prévision révisée des besoins de déménagements pour les années suivantes. Un total de 149 311 euros a été dépensé au cours de la période et fin 2016, 283 111 euros sont disponibles dans le fonds.

Fonds pour le renforcement des capacités

36. Le fonds pour le renforcement des capacités a été établi à la fin 2004 pour répondre aux besoins du programme de renforcement des capacités de l'Organisation. Au cours de la période quinquennale, le fonds a été doté de 330 628 euros provenant du budget, de 283 846 euros de l'excédent budgétaire certifié et de 2 476 062 euros provenant de dons de la République de Corée et de la Nippon Foundation. Au cours de la période 2012-2016 qui a démarré avec un solde positif de 398 658 euros, 3 274 943 euros ont été dépensés pour des activités inscrites au programme pour le renforcement des capacités. Fin 2016, 214 251 euros sont disponibles dans le fonds pour le renforcement des capacités.

Fonds de retraite interne de l'OHI (FRI)

37. Depuis le 1^{er} janvier 2005 l'OHI paie les pensions de son personnel retraité, à partir du FRI. Fin 2016, dix retraités et un employé de l'OHI étaient couverts par le plan FRI.

38. Le dispositif de retraite actuel applicable aux employés recrutés depuis le 31 août 1987 repose sur des plans de retraite personnalisés. Ces plans sont basés sur des assurances retraite privées ou sur des placements rémunérés à faible risque.

39. En raison de la chute continue des taux d'intérêt, à la suite de la crise bancaire et financière de 2008, les plans de retraite personnalisés existants à l'OHI arrivent difficilement à être compétitifs avec des plans gouvernementaux tel le régime assuré à Monaco par la *Caisse autonome des retraites* (CAR). Les articles 34 et 34(b) de la loi monégasque 455 du 27 juin 1947 exigent que les prestations de retraite offertes en Principauté ne soient pas inférieures à celles fournies par le régime de la CAR à Monaco. La révision du Règlement du personnel de l'OHI a traité cette question (cf. LC de l'OHI 26 et 45/2016).

40. Une évaluation actuarielle est conduite chaque année par le Secrétariat et confirmée par une évaluation indépendante entre chaque Conférence/Assemblée afin de garantir que le FRI peut répondre à ses obligations d'assurer les prestations de retraite appropriées.

41. Un montant de 432 951 euros a été transféré vers le FRI au cours de la période quinquennale, incluant 65 383 euros à partir du fonds d'impression, le transfert de l'excédent budgétaire au FRI et le capital (303 008 euros) d'un plan de retraite personnalisé d'un employé ayant choisi de percevoir une pension de l'OHI, à son départ à la retraite en 2015.

42. Au 31 décembre 2016 la valeur du FRI était de 3 726 557 euros.

Fonds pour les projets spéciaux

43. Le fonds pour les projets spéciaux a été créé en 2012 pour couvrir différentes activités spéciales ou non récurrentes, telle la tenue à jour ou l'élaboration de normes, l'édition, la traduction ou la mise à jour de publications complexes, ainsi que certains besoins particuliers identifiés par les comités et autres organes de l'Organisation. Le fonds soutient en particulier l'élaboration de la nouvelle génération de normes basées sur la S-100.

44. Le fonds a été créé via le transfert de 87 819 euros de l'excédent budgétaire certifié de 2011. 53 263 euros ont été transférés à partir de l'excédent budgétaire certifié de 2013. Une allocation budgétaire totale de 100k€ a été incluse dans le budget révisé approuvé par les Etats membres en 2014, 2015 et 2016 ; 135 176 euros ont été dépensés au cours de la période 2012-2016 pour des activités approuvées.

Fonds IBSC

45. Le fonds IBSC a été créé en 2010 à l'appui des travaux du comité international sur les normes de compétence (IBSC) géré conjointement par l'OHI, la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) et l'Association cartographique internationale (ACI). Le comité assure la tenue à jour des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine, ainsi que l'examen et l'octroi d'une homologation aux cours appropriés ayant fait l'objet d'une soumission. A la demande du Secrétariat de la FIG qui a géré le fonds pour le compte du comité depuis sa création, le Secrétariat en tant que secrétaire de l'IBSC, a assumé le rôle de trésorier du fonds en 2015.

Réserve de trésorerie opérationnelle

46. Une réserve de trésorerie opérationnelle a été établie afin d'assurer la stabilité financière de l'Organisation et d'éviter toute difficulté de trésorerie. Conformément à l'article 17 du Règlement financier de l'OHI, le montant dont l'Organisation dispose au 31 décembre de chaque année, ne sera pas inférieur à trois douzièmes du budget d'exploitation annuel total de l'Organisation. Fin 2016, la réserve de trésorerie opérationnelle ne devrait pas être inférieure à 766 475 euros. A cette date, la réserve opérationnelle de l'OHI s'élevait à 1 953 275 euros.

Fonds de réserve d'urgence

47. Conformément à l'article 18 du Règlement financier, l'OHI dispose d'un fonds de réserve d'urgence, dont le montant ne sera pas inférieur à un douzième du budget d'exploitation annuel total de l'Organisation exclusivement prévu pour permettre à l'Organisation de faire face à des dépenses exceptionnelles. Fin 2016, le fonds de réserve d'urgence atteignait une valeur de 255 492 euros et ce montant est conservé en réserve par le Secrétariat.

Résumé des dépenses

48. Les dépenses totales, incluant le total des charges opérationnelles et les dépenses réelles des fonds opérationnels, s'élèvent à 14 533 803 euros pour la période quinquennale. Ce montant est inférieur (4,7%) au budget total approuvé de 15 252 710 euros pour la période. Au cours de cette période, des transferts budgétaires limités ont été effectués entre les différents chapitres du budget, comme prévu à l'article 10 du Règlement financier de l'OHI, et il n'a pas été nécessaire d'effectuer de transferts entre chapitres qui excèdent les 10% autorisés.

CONCLUSIONS

49. Le Secrétariat s'est efforcé de limiter les coûts de façon à ce que le total des revenus ne soit pas supérieur au total des dépenses, tout au long de la période budgétaire quinquennale. Ceci a permis de disposer de fonds qui ont servi à accroître les différents fonds de l'Organisation ainsi que la réserve de trésorerie opérationnelle, et de financer les obligations récemment découvertes en matière de FRI.

50. Le détail des revenus, des dépenses, de l'effet net sur les capitaux, des engagements et le FRI sont présentés dans les tableaux joints en annexe.

FIVE YEAR REPORT 2012-2016

TABLE 1

INCOME 2012- 2016 (Euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	Total of period
Number of shares of contribution	684,0	716,0	718,0	731,0	742,0	
New Member States						
Variation of tonnages		32,0	2,0	13,0	11,0	
Yearly Unit value of the share of contribution	3 984,48	3 984,48	3 984,48	3 984,48	4 024,32	
CONTRIBUTIONS FOR THE YEAR						
(a) Received	2 533 348	2 571 075	2 595 918	2 640 450	2 691 379	13 032 170
(b) Remaining due at end of year	192 037	281 812	264 939	292 128	294 666	1 325 581
	2 725 384	2 852 888	2 860 857	2 932 577	2 986 045	14 357 751
SALES OF PUBLICATIONS						
	126	0		77		203
INTEREST ON MONIES IN BANKS						
	22 409	37 968	61 243	92 086	104 537	318 243
INTERNAL TAX						
	163 875	166 859	173 288	171 347	169 817	845 187
TOTAL INCLUDING CONTRIBUTIONS DUE	2 911 795	3 057 715	3 095 388	3 196 086	3 260 400	15 521 384
Annual budget presented	2 911 006	2 985 080	2 986 781	2 991 507	3 024 457	14 898 831
<u>EXTRAORDINARY INCOME</u>						
Interest on overdue contributions	5 088	9 759	7 362	6 048		28 258
Administration fees CBF	7 264	29 955	6 460		3 668	47 347
Other extraordinary income			36 684	40 086	23 458	100 228
	2 924 147	3 097 429	3 145 894	3 242 221	3 287 525	15 596 989

	2012	2013	2014	2015	2016	Total of period
TABLE 2						
<u>EXPENDITURE 2012- 2016 (Euros)</u>						
I- PERSONNEL COSTS						
a) Salaries - Directing Committee	457 490	456 722	460 607	467 693	478 147	2 320 659
b) Salaries - Category A	538 046	560 052	580 822	565 046	571 622	2 815 589
- Translators	203 824	208 685	211 790	215 970	207 492	1 047 759
- Category B	379 508	404 157	411 722	419 018	395 240	2 009 644
- Overtime	4 942	7 420	7 057	4 664	9 012	33 095
c) Annual Bonus	29 568	31 558	32 101	32 565	30 424	156 216
d) Payment to Retirement Funds	323 531	337 192	346 223	346 460	341 695	1 695 100
e) Insurances based on staff wages	12 805	13 098	13 765	13 349	13 481	66 497
f) Medical GAN premiums	79 758	90 499	84 880	103 277	108 267	466 681
g) Family Allowances	9 201	16 880	18 189	18 289	23 856	86 415
h) Education Grants	16 702	23 720	23 811	16 579	8 125	88 937
i) Medical claims paid	85 644	87 101	86 504	115 407	138 510	513 167
j) Medical claims - refunds from GAN	-43 017	-24 649	-22 951	-90 289	-96 902	-277 808
k) Home Rental	5 029	11 507	12 307	8 514	6 237	43 593
l) Home Leave	11 545	3 693	13 771	5 384	1 796	36 190
m) Miscellaneous Personnel Expenses	789	2 710	950	2 463	934	7 845
n) Salaries - Temporary staff	0	0	0	0	35 679	35 679
o) Training	11 957	10 733	6 012	0	752	29 454
Total Actual Chapter I	2 127 320	2 241 077	2 287 559	2 244 389	2 274 366	11 174 712
Total approved Budget for Chapter I	2 185 720	2 266 191	2 287 835	2 319 000	2 433 850	11 492 596

	2012	2013	2014	2015	2016	Total of period
<u>II - CURRENT OPERATING COSTS</u>						
a) Maintenance of building	41 512	39 086	42 644	37 409	40 310	200 961
b) Multirisk Insurance	2 556	2 868	2 707	2 989	3 138	14 257
c) Maintenance of IT equipments	57 232	48 923	54 781	49 941	57 088	267 966
d) Office Stationery	9 567	6 653	7 587	9 790	9 067	42 664
e) Postage, telephone, telefax	35 459	32 407	33 555	31 057	32 070	164 547
f) Local Travel	2 325	1 374	1 599	1 287	725	7 310
g) Bank Charges	5 838	7 364	6 908	6 549	6 845	33 503
h) Contract support	7 000	27 144	20 790	594	14 879	70 407
i) Auditor's fees	11 910	6 800	6 800	6 800	7 520	39 830
j) Public Relations	11 270	16 039	19 168	15 737	12 668	74 882
k) Miscellaneous Operating Expenses	2 133	4 301	641	1 821	1 383	10 279
l) Technical Assistance	35 299	55 874	12 434	43 902	46 588	194 097
m) Long Distance Travel	212 194	238 182	244 299	232 084	230 125	1 156 884
n) I.H. Review	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
o) Other publications	1 378	1 660	1 509	1 570	1 377	7 494
p) Provision for bad debts		54 508	19 922	59 148	55 862	
Total Chapter II	445 673	553 181	485 344	510 677	529 645	2 524 520
Total approved Budget for Chapter II	532 035	558 400	640 900	579 100	563 100	2 873 535
<u>III - CAPITAL EXPENDITURE</u>						
a) Purchase of IT equipments	6 235	5 109	9 439	8 909	9 824	39 518
b) Purchase of furniture & other equipments	10 902	3 914	2 251	6 193	11 409	34 670
c) Depreciation of fixed assets	11 772	24 372	24 814	22 993	21 585	105 537
d) Purchase Publications & binding	754	169	50	902	648	2 522
Total Chapter III	29 664	33 565	36 555	38 998	43 465	182 247
Total approved Budget for Chapter III	67 051	69 300	64 300	59 300	51 500	311 451
Total Operating Costs	2 602 658	2 827 824	2 809 458	2 794 064	2 847 477	13 881 480
Total approved Budget for Operating Costs	2 784 806	2 893 891	2 993 035	2 957 400	3 048 450	14 677 582

	2012	2013	2014	2015	2016	Total of period
- GEBCO	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200	41 000
- RENOVATION FUND ALLOCATION	3 000	3 000				6 000
- I.H. CONFERENCE FUND	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000
- RELOCATION OF DIRECTORS ALLOCATION	20 000	7 500				27 500
- SPECIAL PROJECTS FUND				30 000	20 000	50 000
- CAPACITY BUILDING ALLOCATION	55 000	140 628	45 000	45 000	45 000	330 628
- INTERNAL RETIREMENT FUND					65 000	65 000
	2 728 858	3 007 152	2 882 658	2 897 264	3 005 677	14 521 608
Total approved Budget per year	2 911 006	3 073 219	3 066 235	3 060 600	3 141 650	15 252 710
EXTRA EXPENDITURES AND LOSSES		573		6 331	5 291	12 195
GRAND TOTAL	2 728 858	3 007 724	2 882 658	2 903 595	3 010 968	14 533 803

	2012	2013	2014	2015	2016	Total of period
TABLE 3						
<u>NET EFFECT ON CAPITAL 2012- 2016 (Euros)</u>						
APPROVED EXPENDITURE LEVEL	2 911 006	3 073 219	3 066 235	3 060 600	3 141 650	15 252 710
TOTAL EXPENDITURE	-2 728 858	-3 007 724	-2 882 658	-2 903 595	-3 010 968	-14 533 803
TOTAL INCOME	2 924 147	3 097 429	3 145 894	3 242 221	3 287 525	15 697 217
Surplus on yearly Budget	195 289	89 705	263 237	338 626	276 557	1 163 414
CURRENCIES						
Net Gains on Change Operations	7		14	181	4 248	4 450
Net Losses on Change Operations	-443	-39			-9	-491
Net Gains on Valuation of Holdings	10 852	1 648	1 806			14 307
Net Losses on Valuation of Holdings	0	-18				-18
NET RESULT (Income/Expenditure/Currencies)	205 706	91 296	265 057	338 807	280 796	1 181 662
OTHER OPERATIONS						
Provision for Staff Retirement Rights			-26 000			-26 000
Transfer to Special Projects Fund			-53 263			-53 263
NET BALANCE (Total income less expenditure)	205 706	91 296	185 794	338 807	280 796	1 102 399
WORKING CAPITAL AT YEAR'S END	2 463 246	2 546 280	2 735 044	3 066 263	3 345 605	
EMERGENCY RESERVE FUND	241 158	249 420	246 450	254 038	255 492	
TOTAL FUNDING AT YEAR'S END	<u>2 704 404</u>	<u>2 795 700</u>	<u>2 981 494</u>	<u>3 320 301</u>	<u>3 601 097</u>	

2012 2013 2014 2015 2016

TABLE 4
COMPARISON OF BALANCE SHEETS
(as of 31st December 2012 - 2016)

	I - ASSETS (Euros)				
	2012	2013	2014	2015	2016
CASH INVESTED FOR RETIREMENT FUND					
- Retirement Cash invested (IRF)	2 930 586	2 975 637	2 976 238	3 157 602	3 046 478
- Long term guaranty from IHO funds	97 807	130 872	190 768	102 306	680 079
- Retirement Cash invested (External Pension Plans)	424 071	421 039	534 559	594 168	652 785
	3 452 465	3 527 548	3 701 564	3 854 077	4 379 342
VARIOUS DEBTORS					
- Purchases made in advance	852	4 515	7 412	7 156	5 513
- Outstanding bills	10 676	12 053	16 464	38 952	10 170
- Advance to staff	14 524	21 273	19 656	16 259	25 200
- Interest to be received	1 950	5 215	41 948	73 222	57 997
- Claim for refunding of VAT	76 859	39 958	64 001	38 248	54 011
- Various debtors			146		
	104 862	83 014	149 628	173 838	152 892
OUTSTANDING CONTRIBUTIONS					
- Contributions for the year	192 037	241 952	245 016	292 128	294 666
- Contributions for previous years	41 453	25 540	45 576	50 402	68 300
- Contributions for suspended Member States	15 245	142 748	98 919	39 152	39 152
- Interest due	8 131	17 890	22 655	4 607	4 607
	256 866	428 130	412 166	386 288	406 724
FURNITURES AND INSTRUMENTS					
- Value of purchases	250 501	257 438	255 421	289 565	302 631
- Depreciation	-204 840	-203 780	-222 262	-240 068	-261 653
- Library	36 664	36 664	36 664	36 664	36 664
	82 325	90 322	69 824	86 160	77 642
CASH IN BANK AND ON HAND					
- Bank current accounts	1 603 107	133 603	272 412	378 473	793 932
- Bank deposit accounts	3 371 099	4 775 142	5 116 792	5 033 801	4 388 178
- Petty cash	3 107	2 034	3 827	2 906	10 491
	4 977 313	4 910 778	5 393 031	5 415 180	5 192 601
ASSETS GRAND TOTAL	<u>8 873 830</u>	<u>9 039 793</u>	<u>9 726 213</u>	<u>9 915 543</u>	<u>10 209 201</u>

	2012	2013	2014	2015	2016
II - LIABILITIES (Euros)					
STAFF INTERNAL RETIREMENT FUND					
- Internal Retirement fund	849 594	922 420	941 896	1 335 563	1 339 743
- Provision to ensure pensions to retired staff	2 178 800	2 184 089	2 225 110	1 924 345	2 386 814
Net IRF Liability	3 028 394	3 106 509	3 167 006	3 259 908	3 726 557
- Rights for External Pension Plans	326 368	431 567	534 483	594 183	632 531
VARIOUS CREDITORS					
- Guaranty to the IRF	97 807	130 872	190 768	102 306	680 079
- Pension plans NSM	33 947				
- Provision for doubtful contributions	43 758	154 048	110 219	86 938	126 800
- A.M.R.R Complementary Retirement Scheme	43 191	46 741	46 989	47 566	16 075
- Accruals (outstanding bills...)	52 136	79 561	65 382	64 530	56 030
- Travel claims & wages	945	1 098	5 346	2 598	1 542
- Deposits received for Conference (stand)	0	16 166		9 705	19 545
- Various creditors	127 946		1 757	1 305	
I.H CONFERENCE FUNDS					
- Organization of IH Conferences	422 897	436 815	340 358	360 358	373 661
- Relocation of Directors and Ads	303 547	311 047	298 546	288 354	283 111
- Ablos Conference fund	6 759	6 408	99	-46	-46
- GEBCO fund	63 286	68 653	69 577	185 683	211 612
- Capacity Building fund	472 896	527 019	1 080 203	542 626	214 251
- Special Projects Fund	52 819	13 399	55 007	68 037	85 903
- Printing Equipment Fund	73 793	65 383			
- Renovation Fund	90 894	89 873	80 489	80 489	79 292
- Presentation Library Fund	55 350	61 248	42 974	22 279	32 002
- IBSC Fund				16 543	18 783
CONTRIBUTIONS RECEIVED IN ADVANCE					
- Received in advance or in excess	872 692	964 462	1 018 750	1 090 221	1 005 186
	3 141 033	3 404 361	3 940 947	3 563 675	3 836 357

	2012	2013	2014	2015	2016
II - LIABILITIES (Continuation)					
CAPITAL					
- Emergency Reserve Fund	241 158	249 420	246 450	254 038	255 492
- Provisions for risks (IRF & suspended MS)	-2 222 558	-2 283 630	-2 288 791	-1 968 103	-2 430 572
- Net yearly result	205 706	91 296	185 794	338 807	280 796
- Net Members States funds	4 480 099	4 471 837	4 474 806	4 467 219	4 540 571
Permanent funding	2 704 404	2 528 922	2 618 260	3 091 960	2 646 287
LIABILITIES GRAND TOTAL	8 873 830	9 039 792	9 726 213	9 915 543	10 209 201
Cash reserve to continue operations (Fin. Regs Art 18)					
- IHO Cash balances	4 977 313	4 910 778	5 393 031	5 415 180	5 192 601
- Advance contributions for next year	-872 692	-964 462	-1 018 750	-1 090 221	-1 005 186
- Emergency reserve fund	-241 158	-249 420	-246 450	-254 038	-255 492
- Special purpose reserves and funds	-1 542 242	-1 579 845	-1 967 253	-1 564 324	-1 298 569
- Guaranty to the IRF	-97 807	-130 872	-190 768	-102 306	-680 079
Operating Cash Reserve	2 223 414	1 986 180	1 969 810	2 404 292	1 953 275
Total Actual Operation costs	2 602 658	2 827 824	2 809 458	2 794 064	2 847 477
Total Budget for future operations	2 893 891	2 993 035	2 957 400	3 048 450	3 065 900
Number of weeks of operations	44,4	36,5	36,5	44,7	36
Minimal Requirements (3 months - 13 weeks)	723 473	748 259	739 350	762 113	766 475

2012 **2013** **2014** **2015** **2016**
TABLE 5
INTERNAL RETIREMENT FUND (IRF) EVOLUTION

Situation of the fund on 1st January	2 893 108	3 028 394	3 106 509	3 167 006	3 259 908
Contributions received (Secretariat & Staff)	22 442	23 069	23 599	23 885	15 588
Interest received on investments	9 395	27 213	8 660	34 807	101 399
Pensions paid	-170 140	-149 316	-145 462	-153 827	-211 807
Support from previous year's result		171 860	41 296	185 794	34 000
Transfer from Personalized Pension Plan/Printing Fund Allocation			65 383	303 008	
			26 000		65 000
Sub-total	----- 2 754 805	----- 3 101 220	----- 3 125 985	----- 3 560 673	----- 3 264 088
Provision for liability					
- at 1st January of the year	-1 905 211	-2 178 800	-2 184 089	-2 225 110	-1 924 345
- at 31 December of the year	2 178 800	2 184 089	2 225 110	1 924 345	2 386 814
Net variation for the year	----- 273 589	----- 5 289	----- 41 021	----- -300 765	----- 462 469
Situation of the fund on 31st December	3 028 394	3 106 509	3 167 006	3 259 908	3 726 557

BUDGET PLURIANNUEL DE L'OHI 2018-2020 (tel qu'approuvé)

Introduction

1. Le budget pour la période 2018 - 2020 qui a été examiné par la Commission des finances immédiatement avant la session plénière de l'Assemblée puis approuvé par l'Assemblée, est présentée dans l'Annexe A, conformément aux dispositions de l'article 8 (a) du Règlement financier de l'OHI.
2. Le budget reflète la proposition de programme de travail présentée en tant que document A1/WP1/02FR de l'Assemblée et approuvée par l'Assemblée.
3. Les diagrammes montrant l'affectation du budget selon les chapitres de la comptabilité de l'OHI sont indiqués dans l'annexe B.
4. Les notes suivantes sont destinées à appeler l'attention sur les éléments clés du budget et les différentes considérations qui ont été prise en compte lors de son établissement.

REVENUS

5. Le Secrétariat de l'OHI propose un budget avec un scénario de référence prudent basé sur le « scénario du pire » en termes de revenus prévus. Il est vraisemblable que les revenus réels seront supérieurs à ceux indiqués dans le budget de base parce qu'il est probable que de nouveaux Etats membres adhéreront à l'OHI à la suite des amendements pertinents à la Convention relative à l'OHI en rapport avec l'éligibilité et les droits d'adhésion.

Contributions des Etats membres

6. Les revenus de l'OHI reposent essentiellement sur les prévisions de contributions financières annuelles des Etats membres, lesquelles dépendent à leur tour du nombre total de parts telles que déterminées dans la liste de tonnage. La liste de tonnage présentée en tant que document A1/G/03 de l'Assemblée, est établie à partir des réponses des Etats membres à la lettre circulaire de la Conférence LCC 7 du 1^{er} juillet 2016.
7. Le Secrétariat s'est assuré que les chiffres de la liste des tonnages sont cohérents avec ceux de la plus récente liste de tonnages adoptée par l'OMI. Dans le cas où un Etat membre n'aurait pas fourni de chiffres à jour, les chiffres que l'Etat a déclarés à l'OMI ont été utilisés ; il convient de noter que ces chiffres n'incluent pas les navires militaires. Les parts des Etats membres qui ont adhéré début 2017 ont été incluses dans les revenus prévus pour 2018-2020.
8. A la suite de la révision des dispositions concernant les demandes d'adhésion à l'OHI, il est très probable que plusieurs Etats adhéreront à l'OHI au cours de la période 2018-2020. Ceci pourrait accroître les parts de manière significative, en fonction du tonnage déclaré des nouveaux Etats membres. Par exemple, l'adhésion d'un seul Etat du pavillon important pourrait accroître les revenus de 110k€ par an, approximativement.

Valeur de la part

9. Compte tenu de la situation financière satisfaisante de l'Organisation, le Secrétariat ne propose pas d'augmentation de la valeur unitaire de la part pour la période triennale 2018 à 2020, qui demeurera fixée à 4 024,32 euros.

Intérêts sur les comptes bancaires

10. Une approche conservatrice a été adoptée pour la prévision des revenus d'intérêt sur les investissements de capital. Ceci s'explique par le fait que la situation financière et économique mondiale n'indique pas que les placements auront un rendement significatif dans un futur proche.

11. Certains comptes de dépôt à long terme à taux fixe arriveront à échéance en 2018. Ces comptes de dépôt ont été ouverts à une époque où les taux d'intérêt étaient comparativement élevés, ce qui entraînera un revenu attendu de 105k€ pour cette année. Etant donné que l'OHI n'a pas d'autre compte de dépôt à long terme rémunéré avec les mêmes taux d'intérêt élevés, les revenus prévus des intérêts sur les dépôts seront certainement nettement inférieurs pour les autres années de la période budgétaire.

DEPENSES

12. Les dépenses de l'OHI peuvent être sous-divisées en dépenses de salaires et de coûts de personnel associés, en coût de fonctionnement et en dépenses d'équipements. Dans le budget proposé, la partie consacrée aux coûts de personnel est d'approximativement 72% du budget total, 18% correspondent aux dépenses de gestion courante et 1,6% aux dépenses de capital. Les 9,4% restant seront transférés vers les différents fonds établis à des fins spécifiques, comme le fonds de retraite interne, le fonds pour les conférences, le fonds de rénovation, le fonds pour le renforcement des capacités, le fonds pour les projets spéciaux, etc.

13. Comme cela a été le cas au cours de la dernière période budgétaire quinquennale, le Secrétariat supervisera les finances de l'Organisation sur une base mensuelle et continuera de rechercher l'efficacité et les économies, afin de minimiser les dépenses, et de rendre compte de toute question ou recommandation aux Etats membres, si et lorsqu'approprié.

Chapitre I – Dépenses de personnel

14. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour la prévision des dépenses :
- Toutes catégories confondues, l'effectif du personnel comprend 20 personnes qui se répartissent de la façon suivante :
 - Un Secrétaire général,
 - Deux directeurs,
 - Quatre adjoints aux Directeurs,
 - Une responsable des finances et de l'administration,
 - Trois traductrices, et
 - Neuf membres du personnel technique et administratif.
 - Si les Directeurs en place sont réélus en 2017, leurs salaires augmenteront en septembre 2018, à l'ancienneté.
 - En 2020, la relève pourrait concerner jusqu'à deux Directeurs, ce qui augmenterait la charge salariale d'un mois de salaire pendant la période de transition de deux semaines.
 - Si un Secrétaire général est élu en 2017 pour un mandat de six ans, son salaire augmentera à l'ancienneté en 2020.
 - Un membre du personnel recruté sur le plan international sera éligible à une allocation pour frais d'études pendant toute la période budgétaire.
 - Une augmentation de la prime d'assurance maladie est incluse dans le budget afin d'obtenir un meilleur taux de remboursement.
 - Différentes dépenses (de personnel) ont été incluses dans le budget pour tenir compte de dépenses telles les cotisations requises à l'Organisation internationale du travail

(OIT), la pharmacie et les premiers secours, les visites médicales obligatoires et les frais de recrutement.

15. **Besoin de personnel supplémentaire permanent au Secrétariat.** Au cours de la période 2018-2020, il faudra envisager d'accroître de deux personnes le nombre d'employés recrutés sur le plan local au Secrétariat, notamment si des fonds supplémentaires sont disponibles à la suite de l'adhésion de nouveaux Etats membres à l'Organisation. Les besoins pour ces postes sont les suivants :

- a. L'introduction d'une session annuelle du Conseil, l'augmentation de la fréquence des réunions des CHR, l'activité croissante dans les rôles de représentation du Secrétaire général et des Directeurs, ainsi que les responsabilités en matière de planification, de rédaction des comptes rendus et d'analyse des risques qui relèvent explicitement du Secrétaire général mettent toutes en évidence la nécessité de recruter un membre supplémentaire du personnel d'encadrement recruté sur le plan local, en tant que chef de cabinet et assistant senior du Secrétaire général. Une augmentation des coûts de personnel d'approximativement 125 k€ serait requise afin de couvrir toutes les dépenses relatives à ce poste.
- b. La question de la capacité du Secrétariat d'assurer un soutien administratif complet au programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités et au comité international sur les normes de compétence (IBSC) a régulièrement été soulevée par les organes concernés et le besoin de personnel supplémentaire a été approuvé, dans son principe, par l'IRCC. Le recrutement d'un assistant administratif expérimenté à l'appui des tâches de secrétariat, de rédaction des comptes rendus et d'autres tâches administratives liées aux activités du CB et de l'IBSC est justifié. Une augmentation des coûts de personnel d'approximativement 90k€ serait requise afin de couvrir toutes les dépenses relatives à ce poste.

Chapitre II – Dépenses de gestion courante

16. 1 844 700 euros (19%) du budget de fonctionnement couvriront les dépenses de gestion courante, dont :

- **Support contractualisé** : 5k€ par an ont été inclus pour compléter la traduction par le biais d'un soutien contractualisé, afin de satisfaire aux obligations fixées dans le Règlement général de l'OHI ;
- **Soutien administratif pour le Conseil** : 20k€ par an ont été alloués afin de soutenir les sessions annuelles du Conseil. Ce montant couvrira les dépenses additionnelles engagées pour accueillir et soutenir les sessions du Conseil, incluant l'équipement et les services additionnels, l'emploi de personnel comme des sténotypistes, des traducteurs et des agents de d'entretien, et l'impression ;
- **Frais de voyage** : la réduction de 15k€ des frais de voyage, incorporée dans le budget de 2017 en raison d'économies anticipées causées par des modifications des indemnités de voyage dans le Règlement du personnel, a été reflétée de manière similaire dans le budget 2018-2020 ;
- **Provision pour créances douteuses** : comme c'est le cas depuis 2014, une provision pour créances douteuses a été incluse dans le budget ; et
- **Coûts de personnel et de gestion courante** : une augmentation du coût de la vie au cours de la période (moyenne observée d'environ 1% par an) a été incluse dans le budget.

Chapitre III – Dépenses de capital

17. 165 000 euros (1,6%) du budget de fonctionnement ont été alloués à la couverture des dépenses de capital. Les dépenses incluses dans ce chapitre comprennent l'achat d'équipements informatiques, de mobilier ainsi que l'amortissement des actifs.

FONDS

Chapitre IV - Dotation aux fonds

18. La proposition de dotation aux fonds pour la période triennale 2018-2020 tient compte des considérations suivantes, relatives à la proposition de programme de travail pour 2018-2020 :

- **Fonds de retraite interne.** Afin de se conformer aux principes d'alignement avec les conditions de la fonction publique monégasque, la nouvelle édition du Règlement du personnel applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 donne la possibilité aux membres du personnel recrutés sur le plan local de choisir, au moment de leur départ à la retraite, entre une pension basée sur leur plan de retraite personnalisé et une pension versée par l'OHI sur la base des exigences minimum en vigueur à Monaco.

Le fait de garantir une alternative en matière de droits à pension, tel que décrit ci-dessus, augmente potentiellement le risque financier pour l'OHI. Cette responsabilité supplémentaire doit être assumée par le fonds de retraite interne (FRI) qui est déjà utilisé pour soutenir les employés existants et les retraités dont le régime de retraite est antérieur à l'introduction des plans de retraite personnalisés.

- **Fonds pour la GEBCO.** Une dotation a été incluse afin de soutenir la tenue à jour de l'Index numérique des noms des formes du relief sous-marin (Index du SCUFN)
- **Fonds pour les Conférences.** Le niveau de dotation au fonds pour les Conférences dans le budget 2018-2020 a été réduit de 20k€ par an, par anticipation de la poursuite des mesures de réduction des coûts lors des prochaines Assemblées, par exemple en remplaçant les rédacteurs de procès-verbaux par des sténotypistes, et pour répondre à la nécessité de compenser 20k€ par an de frais de fonctionnement qui seront requis en appui des sessions annuelles du Conseil.
- **Fonds pour les projets spéciaux.** Une dotation a été incluse afin de soutenir l'entretien et l'amélioration du centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB), qui n'est actuellement pas financé par l'OHI et repose uniquement sur le soutien financier des Etats-Unis.
- **Fonds de l'IBSC.** Une dotation de 20k€ sur trois ans a été effectuée spécialement afin de soutenir la tenue à jour des normes de l'IBSC. Cette somme s'ajoute au mécanisme d'autofinancement déjà en place qui couvre les coûts de fonctionnement de l'IBSC par le biais du fonds de l'IBSC.
- **Fonds pour le renforcement des capacités.** Une dotation minimum a été effectuée, qui correspond, en fait, au solde du budget. Il est probable que des revenus additionnel provenant d'Etats donateurs, d'organisations et de nouveaux Etats membres, seront mis à disposition de temps à autres au cours de la période du budget, et pourraient être alloués au fonds CB.

Allocation de toute hausse de revenus au cours de la période triennale

19. Dans l'éventualité où le revenu sera plus élevé que prévu dans le budget de référence pour 2018-2020, le Secrétariat recommande que, sous réserve de la survenance de circonstances nouvelles ou aggravantes le moment venu, un tel revenu additionnel soit alloué au recrutement de nouveaux membres du personnel du Secrétariat comme décrit dans le paragraphe 15, ainsi qu'aux fonds suivants, selon les besoins et les priorités du moment :

- **Fonds pour la GEBCO** - pour un supplément d'entretien de l'Index du SCUFN
- **Fonds pour le renforcement des capacités** – pour soutenir des activités de renforcement des capacités supplémentaires
- **Fonds pour les projets spéciaux** – pour faire progresser les tâches du programme de travail de l'OHI via un soutien contractualisé/commercial

BUDGET FORECAST
2018-2020

TABLE 1
PROPOSED IHO BUDGET DETAILS FOR 2018-2020
SUMMARY

TABLEAU 1
PROJET DETAILLE DE BUDGET DE L'OHI POUR 2018-2020
RECAPITULATIF

Chapters and Items	Approved budget 2017	Proposed budget 2018	Proposed budget 2019	Proposed budget 2020
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
Value of the share - <i>Valeur de la part</i>	4 024,32 €	4 024,32 €	4 024,32 €	4 024,32 €
Number of shares - <i>Nombre de parts</i>	774	811	811	811
Provision for suspended Member States <i>Provision pour Etats membres suspendus</i>	-6	-8	-8	-8
Final number of shares <i>Nombre de parts définitif</i>	768	803	803	803
	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
Income - <i>Revenus</i>	3 359 678	3 520 529	3 457 529	3 460 529
Net Expenditure - <i>Dépenses nettes</i>	3 354 100	3 519 400	3 456 400	3 459 500
Budget Excess/Deficit - <i>Excédent/Déficit budgétaire</i>	5 578	1 129	1 129	1 029
Effect on capital - <i>Effet sur le capital</i>	5 578	1 129	1 129	1 029

BUDGET FORECAST
2018-2020TABLE 2
INCOMETABLEAU 2
REVENUS

Chapters and Items	Approved budget 2017	Proposed budget 2018	Proposed budget 2019	Proposed budget 2020
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
CONTRIBUTIONS <i>Contributions</i>	3 090 678	3 231 529	3 231 529	3 231 529
INTEREST ON BANK ACCOUNTS <i>Intérêts sur comptes en banques</i>	88 000	105 000	40 000	40 000
INTERNAL TAX <i>Imposition interne</i>	181 000	184 000	186 000	189 000
	3 359 678	3 520 529	3 457 529	3 460 529

BUDGET FORECAST
2018-2020TABLE 3
DETAILED EXPENDITURETABLEAU 3
DETAIL DES DEPENSES

Chapters and Items	Approved budget 2017	Proposed budget 2018	Proposed budget 2019	Proposed budget 2020
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
<u>Personnel Costs - Dépenses de personnel</u>				
Salaries - Directing Committee - <i>Salaires - Comité de direction</i>	485 000	493 000	502 000	515 000
- Category A - <i>Personnel de catégorie A</i>	582 000	592 000	600 000	608 000
- Translators - <i>Personnel de traduction</i>	212 000	215 000	218 000	220 000
- General Services (B & C) - <i>Services généraux (B & C)</i>	480 000	485 000	490 000	492 000
Overtime for B & C Categories - <i>Heures supplémentaires pour les catégories B et C</i>	7 500	9 000	10 000	10 000
<u>Costs dependent on Salaries - Coûts liés aux salaires</u>				
Annual Bonus (B & C Categories) - <i>Gratification annuelle (catégories B & C)</i>	40 000	41 000	41 000	41 000
Payment to Retirement schemes - <i>Cotisation patronale de retraite</i>	380 000	385 000	390 000	392 000
Insurances based on wages - <i>Assurances assises sur salaires</i>	17 000	17 000	17 000	17 000
Medical (GAN premiums) - <i>Primes médicales versées au GAN</i>	120 000	120 000	121 000	122 000
Family Allowances - <i>Allocations familiales</i>	20 000	20 000	20 000	20 000
Education Grants - <i>Allocations pour frais d'études</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
		*		
<u>Costs independent of Salaries - Autres charges indépendantes des salaires</u>				
Medical claims paid - <i>Remboursements de soins</i>	140 000	140 000	140 000	140 000
Medical refunds from GAN - <i>Remboursements médicaux du GAN</i>	-105 000	-105 000	-105 000	-105 000
Home rental - <i>Indemnité de logement</i>	7 000	7 000	7 000	7 000
Home Leave - <i>Congés dans les foyers</i>	15 000	15 000	15 000	15 000
Miscellan. Personnel Expenses - <i>Autres dépenses de personnel</i>	4 000	5 000	5 000	5 000
<u>Controllable Personnel costs - Coûts de personnel modulables</u>				
Salaries - Temporary staff - <i>Personnel temporaire</i>	1 000	1 000	1 000	1 000
IHB Staff training - <i>Formation du personnel du BHI</i>	7 000	7 000	7 000	7 000
TOTAL CHAPTER I - TOTAL CHAPITRE I	2 417 500	2 452 000	2 484 000	2 512 000

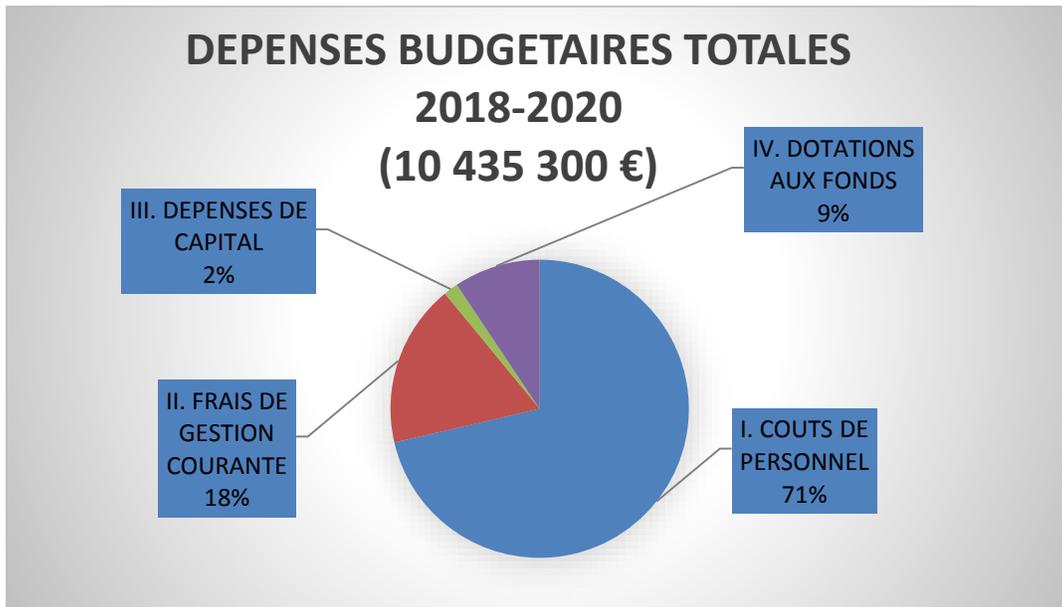
BUDGET FORECAST
2018-2020

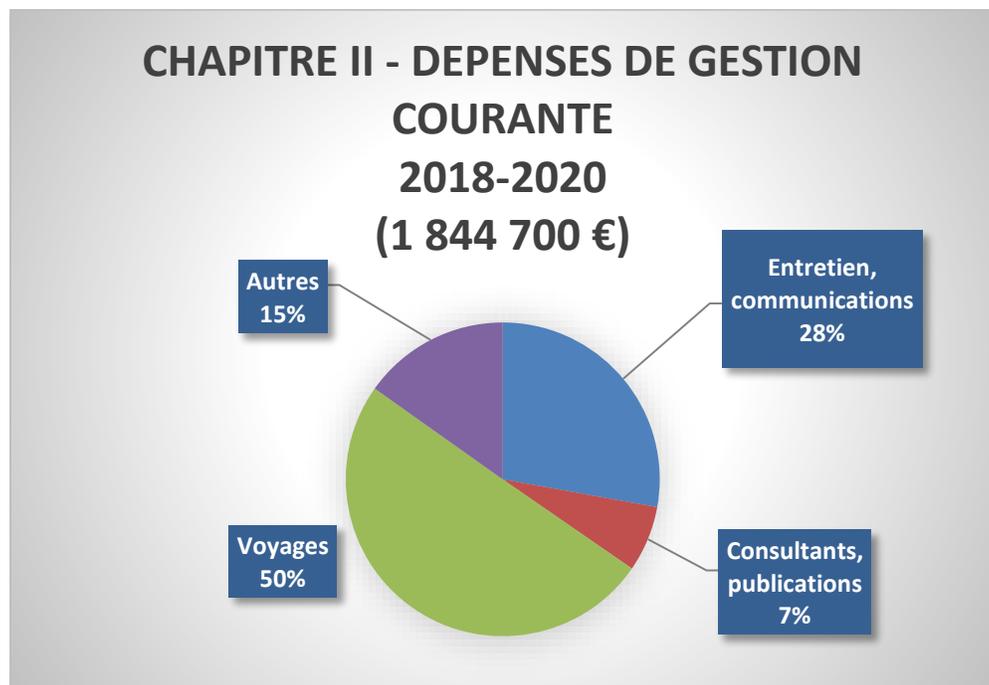
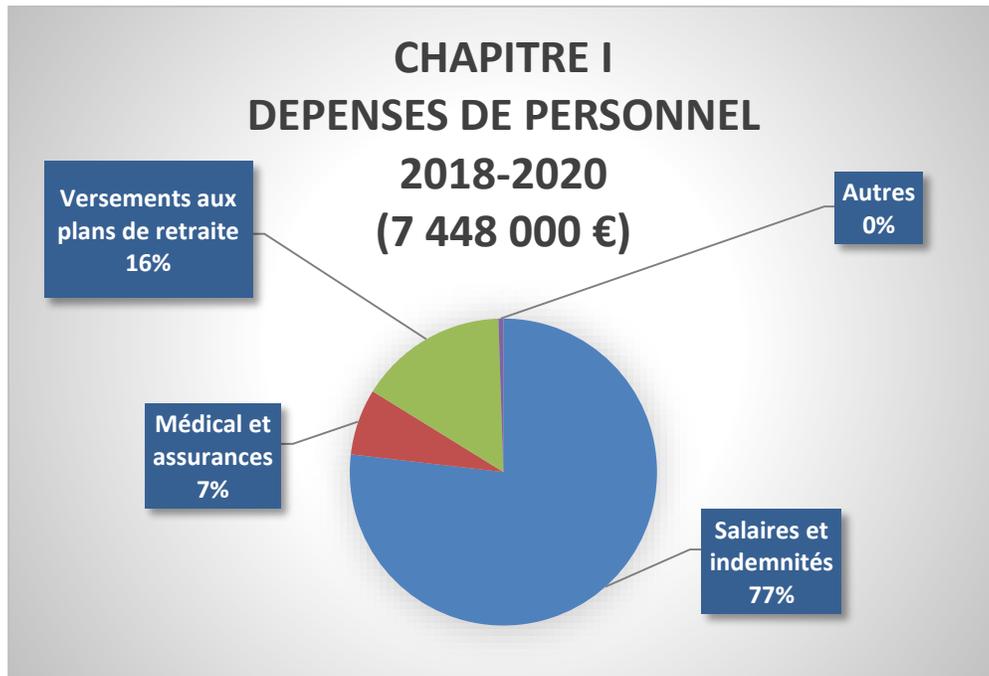
Chapters and Items	Approved budget 2017	Proposed budget 2018	Proposed budget 2019	Proposed budget 2020
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
Capital Expenditure - Dépenses d'équipement	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
Purchase of IT equipment - <i>Equipements informatiques</i>	10 000	10 000	10 000	10 000
Furniture & other equipment - <i>Mobilier et autres équipements</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
Purchase Publications & Binding - <i>Reliures et publications</i>	1 000	1 000	1 000	1 000
Depreciation of fixed assets - <i>Dépréciation des immobilisations</i>	20 000	20 000	12 000	10 000
TOTAL CHAPTER III - TOTAL CHAPITRE III	36 000	36 000	28 000	26 000
=====	=====	=====	=====	=====
Annual Operating Costs - Coût opérationnel annuel	3 040 900	3 095 200	3 127 200	3 160 300
=====	=====	=====	=====	=====
Asset Allocation - Immobilisations	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
Purchase of IT equipment - <i>Equipements informatiques</i>	15 000	15 000	15 000	15 000
Furniture & other equipment - <i>Mobilier et autres équipements</i>	10 000	10 000	10 000	10 000
	25 000	25 000	25 000	25 000
Allocation to Funds - Dotations aux fonds dédiés	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
GEBCO Fund - <i>Fonds pour la GEBCO</i>	8 200	8 200	8 200	8 200
GEBCO SCUFN Gazetteer - <i>Index du SCUFN de la GEBCO</i>		30 000	30 000	30 000
Renovation and Enhancement Fund - <i>Fonds de renovation et d'amélioration</i>	0	0	0	0
Conference Fund - <i>Fonds pour les conférences</i>	20 000	20 000	20 000	20 000
Relocation Fund - <i>Fonds pour les déménagements</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
Capacity Building Fund - <i>Fonds pour le renforcement des capacités</i>	160 000	206 000	116 000	86 000
Special Project Fund - <i>Fonds pour les projets spéciaux</i>	20 000	50 000	50 000	50 000
IBSC Fund - <i>Fonds IBSC</i>	10 000	10 000	5 000	5 000
Internal Retirement Fund - <i>Fonds de Retraite Interne</i>	65 000	70 000	70 000	70 000
TOTAL CHAPTER V - TOTAL CHAPITRE V	288 200	399 200	304 200	274 200
=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL EXPENDITURE - Dépense totale	3 354 100	3 519 400	3 456 400	3 459 500
=====	=====	=====	=====	=====

BUDGET FORECAST
2018 - 2020

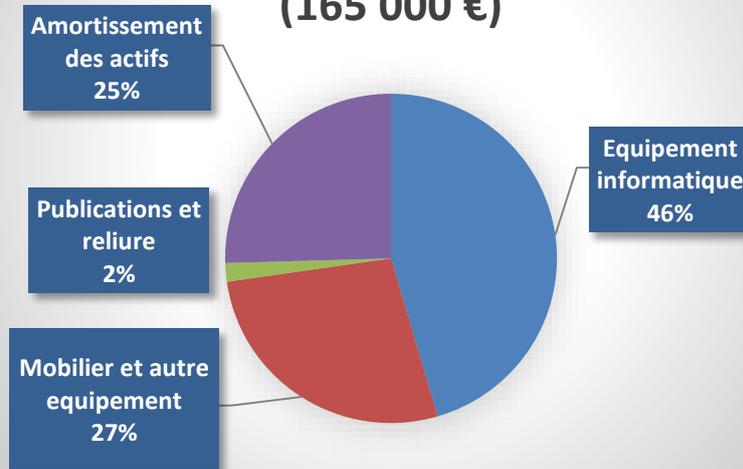
<u>TABLE 3A</u>			<u>TABLEAU 3A</u>	
Chapters and Items	Approved budget 2017	Proposed budget 2018	Proposed budget 2019	Proposed budget 2020
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
PERSONNEL COSTS - DEPENSES DE PERSONNEL	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>
Salaries Directing Committee - <i>Salaires Comité de direction</i>	2 417 500	2 452 000	2 484 000	2 512 000
Salaries Other staff - <i>Salaires autres membres du personnel</i>				
Social charges - <i>Charges sociales</i>				
Benefits and Pensions - <i>Prestations de retraite</i>				
Controllable Personnel cost - <i>Coûts de personnel modulables</i>				
CURRENT OPERATING COSTS - DEPENSES DE GESTION COURANTE	587 400	607 200	615 200	622 300
Maintenance, communications, etc.. - <i>Entretien et communications</i>				
Contract support - <i>Support contractuel</i>				
Travels - <i>Déplacements</i>				
Publications - <i>Publications</i>				
CAPITAL EXPENDITURE - DEPENSES DE CAPITAL	36 000	36 000	28 000	26 000
ASSET ALLOCATION - IMMOBILISATIONS	25 000	25 000	25 000	25 000
ALLOCATIONS TO FUNDS - DOTATIONS AUX FONDS DEDIES				
GEBCO Fund - <i>Fonds pour la GEBCO</i>	8 200	8 200	8 200	8 200
GEBCO SCUFN Gazetteer - <i>Index du SCUFN de la GEBCO</i>		30 000	30 000	30 000
Renovation and Enhancement Fund - <i>Fonds de rénovation et d'amélioration</i>	0	0	0	0
Conference Fund - <i>Fonds pour les conférences</i>	20 000	20 000	20 000	20 000
Relocation Fund - <i>Fonds pour les déménagements</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
Capacity Building Fund - <i>Fonds pour le renforcement des capacités</i>	160 000	206 000	116 000	86 000
Special Projects Fund - <i>Fonds pour les projets spéciaux</i>	20 000	50 000	50 000	50 000
IBSC Fund	10 000	10 000	5 000	5 000
Internal Retirement Fund - <i>Fonds de Retraite Interne</i>	65 000	70 000	70 000	70 000
Net Expenditure - Dépenses nettes	3 354 100	3 519 400	3 456 400	3 459 500

**Diagrammes montrant l'affectation du budget
selon les chapitres de la comptabilité de l'OHI**

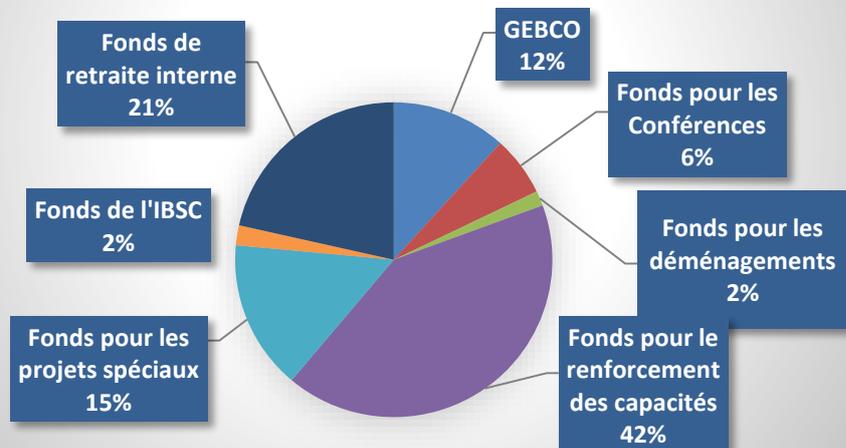




CHAPITRE III - DEPENSES DE CAPITAL 2018-2020 (165 000 €)



CHAPITRE IV - DOTATION AUX FONDS 2018-2020 (977 600 €)



EXAMEN DES ETATS FINANCIERS POUR 2016 ET RECOMMANDATIONS

Introduction

1. Selon les termes des documents de base de l'OHI qui étaient en vigueur jusqu'au 8 novembre 2016, le projet de rapport financier ainsi que ses recommandations devaient être soumis aux Etats membres aux fins d'approbation à la majorité des deux-tiers. Cela signifiait, la plupart du temps, que les comptes vérifiés ainsi que la répartition d'un éventuel excédent étaient approuvés en milieu d'année ou peu après.

Impact des documents de base révisés sur l'approbation des états financiers et de leurs recommandations

2. Conformément à l'article 8 du Règlement financier qui est entré en vigueur le 8 novembre 2016, le Secrétaire général doit à présent soumettre les états financiers au Conseil et à la Commission des finances par correspondance, conjointement avec les estimations budgétaires pour l'exercice financier suivant.

3. Il n'est pas spécifié, mais peut être déduit de l'article 8 du Règlement financier et de l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil tel que détaillé dans la règle 8 des Règles de procédure du Conseil, que le Conseil est habilité à approuver les états financiers de l'année précédente ainsi que les estimations budgétaires et le programme de travail annuel associé pour l'année suivante. Ceci nécessite une clarification.

4. Le rapport financier pour 2016, tel que publié dans la partie 2 du rapport annuel, indique un excédent de 240k€ résultant de l'exécution du budget et recommande que l'essentiel de cet excédent soit transféré au fonds pour le renforcement des capacités, en particulier compte tenu du fait que le montant des projets de renforcement des capacités approuvés pour 2017 dépasse largement les fonds actuellement disponibles. Dans ces circonstances, il serait donc préférable d'abonder le fonds pour le renforcement des capacités dès que possible en 2017 afin que les projets contenus dans le programme de travail de renforcement des capacités qui ont été approuvés mais qui ne sont pas encore financés puissent être mis en œuvre.

5. La première réunion du Conseil n'aura pas lieu avant octobre 2017, lorsqu'un Président et un Vice-président auront été élus. Il sera donc difficile d'obtenir l'approbation par le Conseil du rapport financier pour 2016 et de ses recommandations avant cette date.

Recommandations

6. Etant données les circonstances particulières décrites précédemment, et compte tenu de l'impact potentiel sur le programme de renforcement des capacités pour 2017, le Secrétaire général soumet le rapport financier pour 2016 et ses recommandations à l'Assemblée aux fins d'examen et d'approbation. Le rapport financier pour 2016 et ses recommandations sont inclus dans l'annexe A.

7. En outre, notant le manque de clarté dans les documents de base concernés, le Secrétaire général demande à l'Assemblée de confirmer que le Conseil est habilité à approuver les états financiers pour l'année précédente ainsi que les estimations budgétaires et le programme de travail annuel associé pour chaque année suivante.

8. Le Secrétaire général recommande également que le Conseil convienne, lors de sa première réunion, d'une méthodologie et d'un calendrier appropriés afin de traiter les états financiers de chaque année et propose tout ajustement aux documents de base concernés qui pourrait s'avérer nécessaire.

Décisions requises de l'Assemblée

9. Il est demandé à l'Assemblée :
- a. d'**approuver** le rapport financier pour 2016 et sa recommandation, qui est la suivante :
répartir l'excédent de budget de 240k€ pour 2016 comme suit :
 - (1) 190k€ au fonds pour le renforcement des capacités,
 - (2) 50k€ au fonds de retraite interne ;
 - b. de **confirmer** que le Conseil est habilité à approuver les états financiers des années précédentes ainsi que les estimations budgétaires et le programme de travail annuel associé pour chaque année suivante ;
 - c. d'**inviter** le Conseil à convenir, lors de sa première réunion, d'une méthodologie et d'un calendrier appropriés afin de traiter les états financiers de chaque année et à proposer tout ajustement aux documents de base concernés qui pourrait s'avérer nécessaire.

Annex A

INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION
ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



ANNUAL REPORT 2016
RAPPORT ANNUEL 2016

Published by the IHO Secretariat
Publié par le Secrétariat de l'OHI

Foreword to the Finance Report for 2016

Introduction

1. The Secretary General is pleased to present the statements of the finances and accounts of the IHO for 2016 in accordance with the Financial Regulations of the IHO.

Presentation of the financial statements

2. The financial statements are presented in accordance with applicable International Accounting Standards.

Result for the year

3. The audited financial statements indicate a positive result for 2016 of 280,796.25€ (see Table 10 (English) and 11 (French)). This result comprises a surplus of 241k€ from the budget implementation, a net extraordinary income of 26k€ and the inclusion of depreciable assets of 13k€.

Budget implementation

4. The budget implementation surplus of 241k€ comprises an unanticipated additional income of 53k€ and an underspend of 194k€ in the approved budget.

5. The main sources of unanticipated additional income are:

- a. Contribution from a Member State that was facing suspension and therefore not anticipated in the approved budget: 20k€;
- b. a better return on investments than was anticipated in the approved budget: 45k€.

6. The underspend (194k€) is due to the following reasons:

- a. **Staff expenditure (159 k€).** An increase in the Monaco cost of living of 2% was included in the approved budget, based on historical increases, but the increase actually declared by the Monaco Government was much less. This resulted in a surplus in the salary budget of 18k€. A surplus of 107k€ was due to the late recruiting of the Technical Standards Support Officer (October instead of January). Additional surpluses (6.2k€) arose because staff training expenses were less than budgeted. Medical costs were 18.5k€ less than budgeted, as a result of negotiated improved rates of reimbursement from the medical insurance cover. Unanticipated changes in the situation of some members of staff resulted in savings in home leave expenses (8.2k€).
- b. **IT and building maintenance (4k€).** Following negotiations with service providers, savings were achieved in IT and building maintenance, which resulted in less expenditure than was allocated in the budget.
- c. **Travel expenses (35 k€).** Travel expenses were less than anticipated in the budget because several planned high level visits and technical visits could not be carried out in some countries and changes in venue for some meetings and careful choices in travel arrangements resulted in a reduction of some planned costs.

Extraordinary income and expenditure

7. The extraordinary income (26k€ - see table 3) is composed of the payment of contribution arrears by several Member States and the administration fee provided by donors for some CBF activities.

A.1/F/04
Annex A

Supplementary remarks

Outstanding financial contributions from some Member States

8. When assessing the positive balance sheet result it should be noted that several Member States failed to pay their annual financial contributions. At the end of the year, 13 Member States had not paid fully their annual contributions. This amounted to 294k€, which is, in effect, income for 2016 yet to be received. This represents 9% of the total value of the expected Member States' contributions and compares with 11% for 2015 and 9% for the 5-year average. When these debts are eventually cleared, they will be reflected in the relevant yearly accounts as unanticipated additional income, as has been the case in 2016. Accordingly, and has been the practice in all previous years, the outstanding financial contributions are not being subtracted from the effective budget surplus considered in paragraphs 16 to 19.

Internal Retirement Fund

9. The Internal Retirement Fund (IRF) supports the IHO's long-established independent retirement plan (pension scheme) for a number of the longer-serving and retired members of the Secretariat staff. The pensions of ten retired members and one current member of staff are covered by the IRF.

10. The IRF is purposely maintained in low-risk investment accounts. In recent years these accounts have provided a low rate of interest due to a general decrease in global interest rates. The investment sum required at the end of 2016 to meet the estimated liabilities of the IRF over its lifetime, increased by 466,649€ to 3,726,557€. This results in a shortfall of 680,079€ (-18.25%).

11. The estimated liability on the IRF is calculated and adjusted every year using an actuarial assessment. It is dependent on several factors that are very difficult to predict including the estimate of long-term interest rates, and the longevity of the pensioners in the relatively small cohort of beneficiaries of the pension scheme.

12. In 2016 and 2017 an allocation to the IRF of 65k€ has been made in order to ensure that the level of the IRF remains reasonably balanced against its estimated liability. This allocation to the IRF has been made specifically to take into account the additional liabilities that may arise as a result of changes to the Staff Regulations in 2017, whereby the personalized retirement plans of several more members of staff are now underwritten by the IHO, in conformance with similar arrangements for employees in the Monaco Civil Service. It also takes into account the additional liability for the member of staff who chose to have a pension equivalent to the Caisse Autonome de Retraites (CAR) of Monaco paid by the IHO upon retirement. An allocation to the IRF of 70k€ per year is included in the proposed budget for the next triennial period 2017-2020.

13. Taking into account the long-term nature and variability of the estimate of the liability on the IRF, it is considered that the current and proposed allocations to the IRF will be sufficient to ensure that the most recent increase between the estimated liability and the value of the fund will be reduced progressively, in time to meet the obligations of the fund.

Capacity Building Fund

14. In 2016 the Capacity Building Fund (CBF) provided direct support to training activities as well as supporting the attendance of participants at various technical workshops and seminars. In addition to the funds provided by the Nippon Foundation in 2014 and allocated for the CHART (Cartography, Hydrography and Related Training) Project in 2016 (195k€), the CBF received 300k€ in external support from the Republic of Korea. Discounting the activities that were approved, but for which there was no budget available, 91% of the technical visits, and 100% of the other assignments in the Capacity Building Work Programme were completed in 2016.

Other Funds

15. **Relocation Fund.** The Relocation Fund is in a healthy position to meet all anticipated expenditure of the relocation of internationally recruited members of staff upon their joining or leaving the IHO Secretariat over the next few years without any need to adjust the budget forecast.

16. **Conference Fund** The contribution to the Conference Fund from the annual budget may need to be reviewed in the future as a result of the entry into force of the revised Convention on the IHO and the requirement for an annual meeting of the IHO Council that may incur additional administration and hosting expenses associated with the meetings, compared to the current regime.

17. **Special Projects Fund.** At the end of the year, the value of the Special Projects Fund was 85,902€. In 2016 the principal use of the Fund was for contract support for S-100 development activities and to cover the travel expenses of members of the International Board of Standards of Competence (IBSC) responsible for developing a new Standards framework to separate the competency requirements of the Cat A and Cat B syllabi.

18. **IBSC Fund.** The IBSC Fund was established in 2010. At the request of the Fédération Internationale des Géomètres (FIG) Secretariat which had administered the Fund on behalf of the IBSC since its establishment, the IHO Secretariat, as secretary of the IBSC, took over the role of treasurer of the Fund in 2015. The Fund holds the income generated by the IBSC through its fees structure, and supports the normal operations of the IBSC that is jointly operated and governed by the IHO, the FIG, and the International Cartographic Association (ICA). The balance of the fund on 1 January 2016 was 16,542.99€. An amount of 32,558.70€ was received in fees from institutions seeking recognition by IBSC, and 13 775.87€ was spent on travel expenses for the Board members to attend meetings. The Fund is in a healthy financial situation, and is self-sufficient, with a positive balance at the end of 2016 of 18,782.83€.

Proposal for allocation of the 2016 budget surplus

19. As indicated above and reported in the audited financial statements, the effective budget surplus for 2016 was 241k€.

20. The Secretary-General considers that the Capacity Building Fund is of crucial value to the Member States and should be given priority in the disbursement of the budget surplus for 2016. Some of the activities in the 2017 CB Work Programme are as yet unfunded, to a value of 301k€.

21. In order to maintain the level of the IRF to broadly match its estimated and potential liabilities for the current and prospective retirees, an allocation from the budget surplus is considered appropriate and prudent (see paragraph 10).

22. **Proposal.** The Secretary-General proposes that the budget surplus for 2016 of 241k€ be distributed as follows:

- a. 191k€ to the Capacity Building Fund
- b. 50k€ to the Internal Retirement Fund

A.1/F/04
Annex A

Conclusion

23. The Secretary-General is ever mindful of the difficulty in forecasting the income of the Organization, due to non or late payment of financial contributions by Member States and other factors, but by continuing to take a conservative approach to the budget and finances of the Organization, he remains confident in the financial situation of the IHO and its ability to meet all its current obligations.

Yours sincerely,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a period at the end.

Robert WARD
Secretary-General

International Hydrographic Organization - *Organisation hydrographique internationale*

Index to the financial statements
Index des états financiers

Tables

1	Comparative Balance Sheet - <i>Bilans comparés</i>
2	Comparative Global Income and Expenditure <i>Charges et revenus comparés</i>
3	Profit and Loss Statement <i>Compte d'exploitation</i>
4	Cash Flow Statement - <i>Etat des flux financiers</i>
5	Budget Implementation Summary - <i>Compte rendu de l'exécution budgétaire</i>
6	Overdue Contributions <i>Contributions échues</i>
7	Creditors - <i>Créditeurs</i>
8	Notes to the Financial Statements <i>Notes relatives aux états financiers</i>
9	Funds <i>Fonds</i>
10	Comparative Balance Sheets 2016 - 2015
11	<i>Bilans comparés 2016 - 2015</i>

A.1/F/04
ANNEX A

Table 1

International Hydrographic Organization - Organisation Hydrographique Internationale
Comparative Balance Sheet - Bilans comparés
as of 31 December 2016 - au 31 décembre 2016
(expressed in thousands of Euros - exprimé en milliers d'Euros)

	See notes	2016	2015
Immobilisations - Fixed assets			
<i>Valeur nette des immobilisations - Net Tangible assets</i>	4	78	86
Actif circulant - Current assets			
<i>Débiteurs - Debtors</i>	5	433	473
<i>Trésorerie disponible</i>			
Cash at bank and in hand :	10	5 193	5 415
		<u>5 626</u>	<u>5 888</u>
<i>Créditeurs - montants à moins d'1 an</i>			
Creditors - amounts falling due within 1 year	6	-1 758	-1 318
		<u>3 868</u>	<u>4 571</u>
Fonds de roulement - Working capital			
<i>Engagements pour les retraites</i>	7	4 379	3 854
Pension commitments		<u>-4 379</u>	<u>-3 854</u>
<i>Actif net - Net assets</i>		<u>0</u> <u>3 945</u>	<u>0</u> <u>4 656</u>
Réserves - Reserves			
<i>Capitaux permanents de l'OHI - Accumulated surplus</i>		2 391	2 838
<i>Autres réserves - Other reserves</i>	8+9	1 555	1 818
		<u>3 945</u>	<u>4 656</u>

Table 2

A.1/F/04
ANNEX A

International Hydrographic Organization - Organisation Hydrographique Internationale
Comparative Global Income and Expenditure - Charges et revenus comparés
as of 31 December 2016 - au 31 décembre 2016
(expressed in thousands of Euros - exprimé en milliers d'Euros)

	2016	2015
<i>Revenus - Income</i>	3 182	3 138
<i>Charges opérationnelles - Operating costs</i>	-2 748	-2 696
Résultat opérationnel - Operating result	434	442
<i>Intérêts reçus - Interest received</i>	105	98
<i>Equipement de bureau - Office equipment</i>	-43	-39
<i>Charges financières - Financial costs</i>	-56	-59
<i>Dotations aux fonds dédiés - Transfer to dedicated funds</i>	-158	-103
Résultat annuel - Result for the year	281	339

Etat d'évolution du financement permanent
Statement of changes in permanent funding

	<i>Capitaux permanents de l'OHI</i> Net members funds	<i>Réserve de réévaluation</i> Revaluation Reserve	<i>Autres réserves</i> Other reserves (note 9)	Total
<u>Montants au 1er Janvier 2016 - Available on 1 January 2016</u>	2 838		2	2 840
<i>Résultat de l'année - Result for the year</i>	281		-	281
<u>Evolution des fonds dédiés - Evolution of dedicated funds:</u>				
<i>- Dépensé à partir des fonds dédiés - Spent from dedicated funds</i>			1 553	1 553
<i>- Fonds de retraite interne - Internal Retirement Fund</i>	-34		-	-34
<i>- Fonds pour le déménagement des directeurs - Relocation Fund</i>			-	
<i>- Fonds pour les conférences - Conference Fund</i>			-	
<i>- Fonds pour le Renforcement des Capacités - CB Fund</i>	-200		-	-200
<i>- Fonds pour les Projets spéciaux - Special Projects Fund</i>	-30		-	-30
<u>Mouvements dans l'année - Movements in the year (provisions) :</u>				
<i>- Provision Etats membres - Provision Member States</i>				
<i>- Variation provision du FRI - Changes in IRF requirements</i>	-462		-	-462
<i>- Dotation du fonds de réserve d'urgence - Allocation to Emergency Reserve Fund</i>	-1		-	-1
<u>Montants au 31 Décembre 2016 - Available at 31 December 2016</u>	2 391		1 555	3 945

A.1/F/04
ANNEX A

Table 3

International Hydrographic Organization - Organisation Hydrographique Internationale		
<u>Profit and Loss Statement - Compte d'exploitation</u>		
as of 31 December 2016 - au 31 décembre 2016		
(expressed in thousands of Euros - exprimé en milliers d'Euros)		
	2016	2015
Revenus - Income		
<i>Contributions des Etats Membres</i> - Contributions from Member States	2 986	2 933
<i>Imposition interne</i> - Internal tax	170	171
<i>Ventes de publications</i> - Sales of publications		
<i>Revenus et dépenses exceptionnelles</i> - Exceptional income and expenditure	26	34
	<u>3 182</u>	3 138
Revenus financiers - Interest received		
<i>Intérêts des placements</i> - bank interest	105	92
<i>Intérêts sur contributions échues</i> - Interest on overdue contributions		6
	<u>105</u>	
Charges opérationnelles - Operating costs		
<i>Charges de personnel</i> - Personnel costs	2 274	2 243
<i>Déplacements</i> - Long Distance Travel	230	232
<i>Entretien des locaux et équipements</i> - Maintenance of premises and equipment	101	90
<i>Postes et télécommunications</i> - Postage and telephone	32	31
<i>Assistance technique</i> - Technical support	47	44
<i>Consultants</i> - Consultancy	15	1
<i>Autres publications</i> - Other publications	1	2
<i>Revue H.I.</i> - I.H Review	10	10
<i>Autres coûts opérationnels</i> - Other operating costs	15	16
<i>Fournitures de bureau</i> - Office stationery	9	10
<i>Relations publiques</i> - Public relations	13	16
<i>Charges diverses</i> - Miscellaneous	1	2
	<u>-2 748</u>	-2 696
Matériel de bureau - Office equipment		
<i>Amortissement des immobilisations</i> - Depreciation	22	23
<i>Autres achats</i> - Other purchases	22	16
	<u>-43</u>	-39
Charges financières - Financial costs		
<i>Créances douteuses</i> - Bad debts	56	59
	-56	-59
Dotations aux fonds dédiés - Allocation to dedicated funds		
	-158	-103
Résultat net annuel - Result for the year	<u>281</u>	<u>339</u>

Table 4

A.1/F/04
ANNEX A

	2016	2015
International Hydrographic Organization - Organisation Hydrographique Internationale		
<u>Cash Flow Statement - Etat de flux financiers</u>		
as of 31 December 2016 - au 31 décembre 2016		
(expressed in thousands of Euros - exprimé en milliers d'Euros)		
	2016	2015
Cash Flow opérationnel - from operating activities		
Résultat opérationnel de l'année - Result for the year	281	339
Ajustements pour - Adjustments for :		
Dépréciation des immobilisations - Depreciation	22	23
Cession d'immobilisations - Sale of fixed assets		0
Provision du FRI - IRF provision		0
Variation des réserves - Change in reserves		0
Intérêts bancaires - Bank interest	-105	-92
Charges financières - Financial expenditure		0
	<hr/>	<hr/>
Résultat avant variation du fonds de roulement	-83	-69
Result before working capital changes	198	269
Variation des débiteurs - Change in accounts receivable	40	-21
Variation des créditeurs - Change in accounts payable	-440	11
	<hr/>	<hr/>
Flux financier opérationnel - Operating cash flow	-400	-11
	-202	259
Intérêts réglés - Interest paid	0	0
Ajustement du Fonds de retraite - Retirement fund adjustment	467	93
	<hr/>	<hr/>
Flux financier opérationnel net - Net cash from operating activities	467	93
	265	352
Flux financier des investissements		
Cash flow from investing activities		
Achats d'immobilisations - Purchase of fixed assets	-13	-34
Cessions d'immobilisations - Sale of fixed assets	0	0
Intérêts reçus - Interest received	105	92
	<hr/>	<hr/>
Flux net des opérations d'investissement		
Net cash movement from investment activities	91	58
	<hr/>	<hr/>
Total des flux financiers - Total cash flows	356	410
Disponibilités au 1er janvier de l'année		
Cash at 1st January of the year	8 730	8 320
	<hr/>	<hr/>
Disponibilités au 31 décembre de l'année		
Cash at 31st December of the year	Euros 9 086	Euros 8 730

A.1/F/04
ANNEX A

Table 5

International Hydrographic Organization - Organisation Hydrographique Internationale
Budget Implementation Summary - Compte rendu de l'exécution budgétaire
as of 31 December 2016 - au 31 décembre 2016
(expressed in thousands of Euros - exprimé en milliers d'Euros)

	2016		
	Budget	Actual - Réel	Variance
Revenus - Income			
<i>Contributions des Etats Membres</i> - Contributions from Members States	2 966	2 986	-20
<i>Imposition interne</i> - Internal tax	181	170	11
<i>Intérêts bancaires</i> - Bank interest	60	105	-45
<i>Intérêts sur contributions échues</i> - Interest on overdue contributions			
	3 207	3 260	-53
Charges opérationnelles - Operating costs			
<i>Charges de personnel</i> - Personnel costs	2 434	2 274	159
<i>Déplacements</i> - Long Distance Travel	265	230	35
<i>Entretien</i> - Maintenance	105	101	4
<i>Postes et télécommunications</i> - Postage and telephone	34	32	2
<i>Assistance technique</i> - Technical support	50	47	3
<i>Consultants</i> - Consultancy	10	15	-5
<i>Autres publications</i> - Other publications	2	1	
<i>Revue HI</i> - I.H Review	10	10	
<i>Autres coûts opérationnels</i> - Other operating costs	17	15	1
<i>Fournitures de bureau</i> - Office stationery	8	9	-1
<i>Relations publiques</i> - Public relations	12	13	-1
<i>Charges diverses</i> - Miscellaneous	1	1	
	2 947	2 748	199
Dépenses d'investissement - Capital expenditure			
<i>Amortissement</i> - Depreciation	15	22	-7
<i>Autres achats</i> - Other purchases	12	22	-10
	27	43	-17
Autres Dépenses d'investissement (>762€) - Other Capital expenditure (over 762€)			
<i>Achat d'équipement informatique</i> - Purchase of IT equipment	15	13	2
<i>Achat de mobilier</i> - Purchase of furniture	10	10	0
	25	13	12
Charges financières - Financial costs			
	50	56	-6
	158	400	-241

Table 6

A.1/F/04
ANNEX A

International Hydrographic Organization - Organisation Hydrographique Internationale
Overdue Contributions - Contributions échues
as of 31 December 2016 - au 31 décembre 2016
(expressed in thousands of Euros - exprimé en milliers d'Euros)

	2016	2015	2014	Interest	Depreciation **	Total
Cameroon - Cameroun	8	8	8	1,0	-1,0	24
Colombia - Colombie	12	12				24
D.P.R. of Korea - Rép.Pop.Dém. de Corée	20			4,8	-4,8	20
Ecuador - Equateur	1					1
Egypt - Egypte	4					4
India - Inde	72					72
Iran (Islamic Rep. of)-Iran (Rép. islamique d')	52	28		4,3	-4,3	80
Kuwait - Koweït	40					40
Mozambique - Mozambique	8	5		3,1	-3,1	13
Qatar - Qatar	24					24
Syrian Arab Republic- Rép. arabe syrienne	20			2,4	-2,4	20
Tonga - Tonga	8	8				16
Venezuela - Venezuela	24					24
	294	61	8	16	-16	363

Suspended IHO Member States	Outstanding Contributions	Interests due	Depreciation	Balance
<i>Etats Membres de l'OHI suspendus</i>	<i>Contributions arriérées</i>	<i>Intérêts dus</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Solde</i>
Dominican Republic - République dominicaine	6,3	0,8	-7,1	0,0
Dem. Rep. of the Congo - Rép. démocratique du Congo	8,8	1,0	-9,8	0,0
Serbia - Serbie	24,0	2,8	-26,8	0,0
	39,1	4,6	-43,7	0,0

** See note 1 c

A.1/F/04
ANNEX A International Hydrographic Organization - *Organisation Hydrographique Internationale*
Creditors - *Créditeurs*
as of 31 December 2016 - *au 31 décembre 2016*
(expressed in thousands of Euros - *exprimé en milliers d'Euros*)

<u>Contributions recues d'avance</u>	<i>Reçues en 2016 pour les prochaines contributions</i>	<i>Reçues en 2015 pour les prochaines contributions</i>
Contributions received in advance	Received in 2016 for future contributions	Received in 2015 for future contributions
Algeria - <i>Algérie</i>	0	24
Australia - <i>Australie</i>	32	32
Belgium - <i>Belgique</i>	48	48
Bangladesh - <i>Bangladesh</i>	24	24
Brazil - <i>Brésil</i>	44	44
Cyprus - <i>Chypre</i>	97	97
Estonia - <i>Estonie</i>	16	16
Finland - <i>Finlande</i>	4	32
France - <i>France</i>	57	57
Iceland - <i>Islande</i>	12	12
Ireland - <i>Irlande</i>	12	12
Latvia - <i>Lettonie</i>	16	16
Mauritius - <i>Maurice</i>	12	12
Mexico - <i>Mexique</i>	40	40
Montenegro - <i>Montenegro</i>	2	0
Morocco - <i>Maroc</i>	16	16
Myanmar - <i>Myanmar</i>	20	0
Netherlands - <i>Pays-Bas</i>	0	65
New Zealand - <i>Nouvelle-Zélande</i>	12	12
Nigeria - <i>Nigeria</i>	20	0
Oman - <i>Oman</i>	8	8
Pakistan - <i>Pakistan</i>	16	16
Papua New Guinea - <i>Papouasie Nouvelle Guinée</i>	12	0
Poland - <i>Pologne</i>	12	12
Portugal - <i>Portugal</i>	28	28
Romania - <i>Roumanie</i>	12	12
Russian Federation - <i>Fédération de Russie</i>	22	0
Saudi Arabia - <i>Arabie saoudite</i>	0	32
Singapore - <i>Singapour</i>	109	109
South Africa - <i>Afrique du Sud</i>	12	12
Suriname - <i>Suriname</i>	8	8
Sweden - <i>Suède</i>	48	48
Thailand - <i>Thaïlande</i>	44	44
Turkey - <i>Turquie</i>	61	61
United Kingdom - <i>Royaume-Uni</i>	109	109
Uruguay - <i>Uruguay</i>	20	32
	<u>1 005</u>	<u>1 090</u>
<u>Créditeurs et charges à payer - Creditors and accruals</u>		
<i>Plan de pensions - Pensions plan payments</i>	-4	48
<i>Charges à payer - Accruals</i>	56	65
<i>Autres créditeurs - Other</i>	21	14
	<u>73</u>	<u>126</u>

International Hydrographic Organization - Organisation Hydrographique Internationale
Notes to the Financial Statements - Notes relatives aux états financiers
as of 31 December 2016 - au 31 décembre 2016
(expressed in thousands of Euros - exprimé en milliers d'Euros)

1 Principes comptables - Accounting Policies

(a) Principes comptables de base - Basis of accounting

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique ainsi que selon les normes comptables internationales (IAS / IFRS).

The financial statements are prepared under the historical cost principle and in accordance with applicable International Accounting Standards.

(b) Revenus - Income

Les revenus proviennent essentiellement des contributions des Etats membres de l'OHI.

Income principally represents contributions receivable from Member States.

(c) Contributions échues - Overdue contributions

Conformément à l'article 13 du règlement financier, l'OHI décompte un intérêt à raison de 1% par mois de retard sur les contributions échues. Les droits et prérogatives d'un Etat membre peuvent se trouver suspendus lorsque ces contributions sont échues depuis au moins 2 années (cf.art.16 du règlement financier de l'OHI). A compter de 2013, une provision complémentaire pour créances douteuses est instituée, afin de refléter les incertitudes géopolitiques de certains Etats membres.

Depuis 2015, une provision supplémentaire est constituée qui couvre les intérêts de retard non réglés par les Etats membres ayant soldé leurs arriérés de contribution.

In accordance with Article 13 of the Financial Regulations, the IHO charges interests at the rate of 1 % per month on overdue contributions.

Member States can be suspended when contributions are in arrears by at least two years (see Art. 16 of the IHO Financial Regulations).

From 2013, an additional provision for bad debts has been made, in order to reflect geopolitical uncertainties of some of the Member States.

From 2015, an additional provision has been made to account for the interest charges due from the Member States that settled their contributions in arrears.

(d) Amortissement des immobilisations - Depreciation of tangible assets

Il est pratiqué un amortissement sur toutes les immobilisations (d'un prix unitaire supérieur à 762 Euros) à hauteur de la valeur totale de l'immobilisation sur sa probable durée d'utilisation selon les taux suivants :

Mobilier - 20 % du coût par année (sur 5 années)

Equipement informatique - 33,33 % du coût par année (sur 3 années).

Provision is made for depreciation of all tangible assets (over 762 Euros in value per article) at rates calculated to write off the cost or valuation over its expected useful life as follows :

Furniture - 20% per annum on cost (5 years)

IT Equipment - 33.33% per annum on cost (3 years).

(e) Transactions en devises - Foreign currencies

En cours d'année, les transactions libellées en devises sont converties en Euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

En fin d'année, les dettes et disponibilités libellées en devises sont converties en Euros au taux de change à la date d'établissement du bilan. Les pertes et gains de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

During the year, transactions denominated in foreign currencies were converted into Euros at the rate of exchange ruling at the date of the transaction.

At the end of the year, current assets and liabilities denominated in foreign currencies were converted at the rate of exchange ruling at the balance sheet date.

Profit and losses on exchange are dealt with in the profit and loss account.

(f) Fonds de retraite - Retirement fund

L'OHI gère un fonds de pension dénommé Fonds de retraite interne (FRI).

Un membre du personnel actif et 10 retraités sont concernés par ce fonds.

La totalité des avoirs destinés à couvrir les engagements de ce fonds font l'objet de comptes bancaires spécifiques sous forme de comptes de dépôt à terme.

L'Organisation retient l'intégralité de l'engagement déterminé sur la base de l'estimation d'une étude actuarielle (voir note 7). A compter de l'année 2005, les pensions ont été réglées à partir des avoirs du FRI, au lieu d'être réglées à partir du budget de l'OHI, comme ce fut le cas de 2000 à 2004.

The Organization operates a benefit pension scheme known as the Internal Retirement Fund (IRF). One current staff member and 10 retirees are covered by this fund.

A proportion of the assets held to meet the pension liability are held in designated bank accounts and investments.

The Organization makes full provision for the estimated liability based on actuarial valuation (see note 7).

From 2005, pensions have been paid from dedicated IRF accounts as opposed to a payment from the IHO budget as in previous years (from 2000 to 2004).

g) Réserve de trésorerie opérationnelle et Fonds de réserve d'urgence**Operating Cash Reserve and Emergency Reserve Fund**

L'article 17 du règlement financier indique que le Secrétariat disposera à la fin de chaque année d'une réserve de trésorerie opérationnelle, dont le montant sera d'au moins 3/12èmes du budget opérationnel annuel,

L'article 18 du règlement financier indique que le montant du fonds de réserve ne sera pas inférieur à 1/12ème du budget opérationnel annuel (voir note 10).

Article 17 of the Financial Regulations indicates that the Secretariat will have at its disposal by the end of each year an amount of operating cash reserve, which will correspond to at least 3/12th of the annual operating budget.

According to Article 18 of the Financial Regulations the Emergency Reserve Fund shall not be less than 1/12th of the annual operating budget (see note 10).

h) Evolution ou changement de procédures internes - Evolution or changes of internal procedures

A compter de 2007, et en accord avec le commissaire aux comptes, les procédures internes ont évolué dans 2 domaines :

- pour l'amortissement des immobilisations, le Secrétariat retient maintenant la date d'acquisition de l'immobilisation au lieu de commencer à constater l'amortissement à partir du début de l'année suivante.

- les dotations aux fonds dédiés (Conférences, déménagement des directeurs, projets spéciaux, fonds pour le renforcement des capacités, fonds de rénovation et d'amélioration et fonds pour la GEBCO) sont dotées à partir du budget.

From 2007, and in agreement with the independent auditor, internal procedures have been developed in 2 areas:

- regarding the depreciation of fixed assets, the Secretariat now depreciates these assets from the date of acquisition of the asset, as opposed to starting the depreciation the year following that date.

- Allocations to dedicated funds (Conference Fund, Relocation Fund, Special Project Fund, Capacity Building Fund, Renovation and Enhancement Fund & GEBCO Fund) are included in the budget.

2 Information relative au personnel - Employee Information	2016	2015
Charges de personnel - Personnel costs :		
Secrétaire général et directeurs - Secretary general and directors	478	468
Salaires du personnel - Salaries to Staff Members	1 214	1 237
Cotisations aux régimes de retraite - Payment to retirement funds	342	346
Primes d'assurance - Medical insurance costs	122	117
Allocations au personnel - Allowances	40	49
Autres charges de personnel - Other staff expenses	43	27
Personnel temporaire - Temporary staff	36	0
Formation - Training	1	0
	2 274	2 243

L'effectif moyen annuel se décompose comme suit :

The average number of employees during the year was made up as follows :

Table 8

A.1/F/04
ANNEX A

<i>Secrétaire général et directeurs</i> - Secretary general and directors	3	3
<i>Personnel de cat. A</i> - Category A Staff	5	5
<i>Personnel de cat B</i> - Category B Staff	11	11
	<u>19</u>	<u>19</u>

3 Imposition du résultat - Taxation

Selon l'accord conclu entre l'OHI et le Gouvernement de la Principauté de Monaco, les résultats de l'activité de l'Organisation sont exempts d'imposition.

According to the agreement between the IHO and the Government of the Principality of Monaco, the Organization is exempt from direct taxation.

4 Immobilisations - Tangible Fixed Assets

	<i>Mobilier & Instruments</i> Furniture & Instruments	<i>Bibliothèque</i> Library	Total
Valeurs d'acquisition - Cost			
<i>Au 1er janvier de l'année</i> - At 1 January 2016	290	37	326
<i>Solde des mouvements de l'année</i> -Net change during the year *	13	0	13
<i>Au 31 décembre de l'année</i> - At 31 December 2016	<u>303</u>	<u>37</u>	<u>339</u>
<i>* Achats moins mises au rebut</i> - Purchases less scrapping of equipment			
Amortissements - Depreciation			
<i>Au 1er janvier de l'année</i> - At 1 January 2016	-240	0	-240
<i>Amortissements de l'année</i> - Depreciation for the year	-22	0	-22
	<u>-262</u>	<u>0</u>	<u>-262</u>
Valeur nette - Net book value			
<i>Au 31 décembre de l'année n-1</i> - At 31 December of previous year	49	37	86
<i>Au 31 décembre de l'année n</i> - At 31 December of current year	<u>41</u>	<u>37</u>	<u>78</u>
5 Débiteurs - Debtors			
	2016		2015
<i>Contributions restant dues (nettes de provision)</i> Overdue contributions less provision	280		299
<i>TVA récupérable</i> - VAT recoverable	54		38
<i>Avances au personnel et charges constatées d'avance</i> Prepayments and Staff advances	99		135
	<u>433</u>		<u>473</u>
6 Crédeurs - Creditors			
	2016		2015
<i>Contributions reçues en avance</i> - Prepaid contributions	1 005		1 090
<i>Garantie au FRI</i> - Guaranty to the IRF	680		102
<i>Crédeurs et charges à payer</i> - Creditors and accruals	73		126
	<u>1 758</u>		<u>1 318</u>

A.1/F/04
ANNEX A

Table 8

<u>7 Engagements pour la retraite - Pension Commitments</u>	2016	2015
- Dépôts à terme du FRI - IRF Bank deposits	3 046	3 158
- Disponibilités banque SMC - SMC Bank deposits	653	594
	<u>3 699</u>	<u>3 752</u>
- Garantie du Secrétariat - Secretariat Guaranty	680	102
- Estimation de l'engagement de retraite du personnel	<u>4 379</u>	<u>3 854</u>
Estimated net liabilities for existing and former Staff Members		
<u>8 Fonds dédiés (pour des opérations ultérieures)</u>	2016	2015
<u>Dedicated funds for future operations</u>		
- Fonds pour les conférences - Conference Fund	374	360
- Fonds de déménagement - Relocation Fund	283	288
- Fonds de rénovation et d'amélioration - Renovation and Enhancement Fund	79	80
- Fonds pour le renforcement des capacités - Capacity Building Fund	214	543
- Fonds pour les projets spéciaux - Special Projects Fund	86	68
- Fonds pour la GEBCO - GEBCO Fund	212	186
- Fonds de la bibliothèque de présentation - Presentation Library Fund	32	22
- Fonds pour la conférence ABLOS - ABLOS Conference Fund	0	0
- Fonds IBSC - IBSC Fund	19	17
<u>9 Réserves - Reserves</u>		
- Fonds de réserve d'urgence - Emergency Reserve Fund	255	254
	<u>1 555</u>	<u>1 818</u>
<u>10 Réserve de trésorerie en fin d'année - End of Year Cash Reserve</u>	2016	2015
<i>Le montant de trésorerie de fin d'année est un indicateur très utile pour illustrer la solvabilité de l'Organisation, et sa capacité à poursuivre ses opérations durant les 3 mois de l'année suivante (13 semaines).</i>		
<i>Un mois supplémentaire se trouve requis pour le fonds de Réserve d'urgence, ce qui signifie un total de 17 semaines.</i>		
The end-of-year cash reserve is a very useful indicator of the liquidity of the Organization, and its ability to continue operations in the new year. It should be sufficient for 3 months operations (13 weeks).		
In addition, a further 1 month is required for the Emergency Reserve Fund; this means a total of 17 weeks.		
<u>Trésorerie de l'OHI - IHO Cash balances</u>	<u>5 193</u>	<u>5 415</u>
<u>(dont positions financières en devises - voir note 11 - including foreign exchange holdings - see note 11)</u>		
Moins - Less		
- Contributions de l'année suivante - Contributions received in advance	-1 005	-1 090
- Valeur des fonds dédiés - Dedicated funds	-1 299	-1 564
	<u>2 889</u>	<u>2 761</u>
- Garantie en faveur du FRI - Guaranty to the IRF	-680	-102
- Trésorerie disponible - Net available Cash	<u>2 209</u> *	<u>2 658</u>
* <u>36 semaines de fonctionnement</u>	36 weeks of operations	
<u>Total du budget de l'année suivante (2017) - Total budget for 2017 :</u>	<u>3 066</u> (hors fonds dédiés)	
<u>- Besoins financiers totaux (Art.17 & 18) = 17 semaines</u>		
Total IHO financial requirements (Art. 17 & 18) = 17 weeks		
Art.17 Réserve de trésorerie opérationnelle (3 mois) :	-766	
Art.17 Operating Cash Reserve (3 months) :		
Art.18 Fonds de réserve d'urgence (1 mois) :	-255	
Art.18 Emergency Reserve Fund (1 month) :		
	<u>1 187</u>	<u>Excédent de trésorerie disponible</u>
		Cash surplus

Table 8

A.1/F/04
ANNEX A**11 Positions financières en devises - Foreign Exchange Holdings** 2016 2015*Les disponibilités financières comportent des positions en devises étrangères.**Pour information, la valeur en milliers d'Euros de ces positions en devises en fin d'année sont :*

The Cash balances include financial availabilities held in foreign currencies.

For information, the value in thousands of Euros of foreign currencies held at the end of each year was :

- Positions en USD - USD holdings	122	1
-----------------------------------	-----	---

Ces positions en devises sont sujettes à revalorisation, en fonction de la variation des taux de change.

These holdings are liable to re-valuation, according to exchange rates fluctuations.

12 Engagements de caution - Guarantee commitments*Personne visée: Monsieur Kentaro KANEDA, détaché du service des gardes-côtes japonais auprès du BHI, en qualité de locataire de son domicile**Objet: caution solidaire du locataire portant sur paiement du loyer mensuel de 1 400€**Durée du bail: 3 ans (01/03/2015 - 28/02/2018)*Person concerned: Mr. Kentaro KANEDA, seconded by the Japan Coast Guard to the IHB ,
as Lessee of his apartment

Subject: surety on the tenant's monthly rent payment of € 1,400

Length: Length of lease: 3 years (01/03/2015 - 28/02/2018)

A.1/F/04
ANNEX A

Table 9

FUNDS (Euros)
FONDS (Euros)**CONFERENCE FUND - Fonds pour les Conférences**

The Conference Fund allows the expenses linked to the Int. Hydrographic Conference/Assembly to be met.
Le fonds pour les Conférences permet la couverture des dépenses de la Conférence hydrographique internationale/de l'Assemblée.

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	360 357,99 €
Budget Allocation 2016 - <i>Dotation budgétaire pour 2016</i>	20 000,00
Expenditure - <i>Dépenses</i>	-6 697,25
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	373 660,74 €

RENOVATION AND ENHANCEMENT FUND - Fonds de rénovation et d'amélioration

The renovation fund is maintained in order to meet any major expenses incurred for modification or renovation purposes of the building, in relation to those expenses not covered by the Government of the Principality of Monaco.
Le fonds de rénovation est maintenu pour couvrir toute dépense importante de modification ou de rénovation des locaux, dont le financement ne serait pas assuré par le Gouvernement de la Principauté de Monaco.

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	80 489,46
Expenditure - <i>Dépenses</i>	-1 197,15
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	79 292,31 €

RELOCATION FUND - Fonds pour le déménagement des directeurs

This fund is intended to cover the removal and relocation expenses for the internationally recruited members of staff.
Ce fonds est destiné à couvrir les dépenses de déménagement des membres du personnel recrutés sur le plan international.

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	288 354,36
Expenditure - <i>Dépenses</i>	-5 243,32
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	283 111,04 €

ABLON CONFERENCE FUND - Fonds pour les conférences ABLON

The ABLON Fund supports the operational costs for the ABLON conference which is held every other year.
Le fonds ABLON couvre les dépenses d'une conférence qui se tient tous les 2 ans.

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	-46,19
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	-46,19 €

GEBCO FUND - Fonds pour la Carte Générale Bathymétrique des Océans

This fund was created in 2002 to support approved GEBCO project activities and includes the subventions received every year from the Government of the Principality of Monaco and any other supporting benefactors.
Ce fonds a été créé en 2002 pour couvrir les activités liées à la GEBCO (recettes et dépenses), et inclut les subventions reçues chaque année du Gouvernement de la Principauté de Monaco et d'autres bienfaiteurs.

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	185 682,71
--	------------

Table 9

<u>Income - Revenus :</u>	
Budget Allocation 2016 - <i>Dotation budgétaire pour 2016</i>	8 200,00
Subvention from the Government of Monaco - <i>Subvention reçue du Gouvernement de Monaco</i>	8 300,00
GEBCO Digital Atlas	1 242,00
Transfer from Nippon Foundation - <i>Transfert de la Nippon Foundation</i>	1 575 279,62
<u>Expenses - Dépenses :</u>	
Financial assistance to attend GEBCO meetings - <i>Assistance financière à des participants</i>	-38 827,76
University of New Hampshire 2017-2018-2019 - <i>Université du New Hampshire 2017-2018-2019</i>	-1 152 105,41
Future of the Ocean Floor Forum	-376 159,12
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	211 612,04 €

PRESENTATION LIBRARY FUND - Fonds pour la bibliothèque de présentation

This fund is dedicated to the maintenance of a specific publication (S-52 Annex A - *IHO Presentation Library for ECDIS*). During its 6th meeting, the Hydrographic Services and Standards Committee endorsed the continuation of the fund and recommended that the fund be used to support further development of the portrayal component of the new S-100 based generation of standards [1].

Ce fonds est dédié à l'évolution d'une publication spécifique (Annexe A à la publication S-52 - bibliothèque de présentation de l'OHI pour les ECDIS). Lors de sa 6^{ème} réunion, le comité des normes et services hydrographiques a approuvé la continuation de ce fonds et a recommandé qu'il soit utilisé pour financer le développement ultérieur de la composante présentation de la nouvelle génération de normes basée sur la S-100 [1].

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	22 279,42
<u>Income - Revenus :</u>	
Sales of the publication "Presentation Library" - <i>Ventes de la publication "Bibliothèque de présentation"</i>	9 722,73
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	32 002,15 €

EMERGENCY RESERVE FUND - Fonds de réserve d'urgence

As announced in FCCL 6/2003, the amount of the Emergency Reserve Fund shall not be less than 1/12th of the annual operating budget.

Conformément à la lettre LCCF 6/2003 approuvée, le montant du fonds de réserve d'urgence ne devra pas être inférieur à 1/12ème du budget opérationnel annuel.

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	254 037,50
Additional allowance to meet Financial Regulations Art.18 requirements - <i>Allocation complémentaire pour satisfaire les dispositions de l'article 18 du règlement financier</i>	1 454,17
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	255 491,67 €

INTERNAL RETIREMENT FUND - Fonds de retraite interne (FRI)

Amount of social liability on 1st January 2016 - <i>Montant de la dette sociale au 1er janvier 2016</i>	3 259 908,28
Support from 2015 result - <i>Affectation du résultat 2015</i>	34 000,00
Provision 2016 -	65 000,00

The additional support is provided in order to build up the IRF so that it can fund the pensions of the remaining potential IHO pensioners.

In 2015 the IHB received the capital sum from the Personalized Pension Plan from a staff member who elected to take a CAR-equivalent pension. In 2016, the obligation towards this pensioner has been calculated on the same basis as the other pensioners in the IRF, and is now included in the IRF. From 2016, a provision has been included in the annual budget, to be adjusted every year, to cover the additional liabilities of the Staff Members electing to draw a pension equivalent to the CAR, in accordance with article 9.6 of the Staff Regulations edition 8.0.0

L'affectation du résultat 2015 a été décidée pour abonder le FRI de telle manière qu'il puisse financer les pensions des derniers retraités potentiels de l'OHI.

En 2015, le BHI a reçu le capital du Plan de Pension Personnalisé d'un membre du personnel éligible à une retraite alignée sur la CAR financée par l'OHI. En 2016, l'engagement envers ce retraité a été calculé sur la même base que les autres retraités du FRI, et est inclus dans le FRI. A partir de 2016, une provision, réévaluée tous les ans, est incluse dans le budget annuel, afin de couvrir les engagements supplémentaires générés par la possibilité pour les membres du

A.1/F/04
ANNEX A

Table 9

<i>personnel de choisir une pension basée sur la CAR, conformément à l'article 9.6 du Règlement du Personnel édition 8.0.0</i>	
Contributions received from staff - <i>Cotisations reçues (Secrétariat et membres du personnel)</i>	15 587,72
Interests received from Deposit Accounts - <i>Intérêts perçus par le fonds (D/A)</i>	101 398,71
Pensions paid from IRF - <i>Pensions réglées par le fonds (FRI)</i>	-211 806,68
	3 264 088,03
Variation of IRF liability during the year - <i>Variation annuelle de la dette sociale du FRI</i>	462 469,00
Amount of IRF social liability on 31 December 2016 - <i>Montant de la dette sociale du FRI en fin d'année</i>	<u>3 726 557,03 €</u>

CAPACITY BUILDING FUND (CBF) - Fonds pour le renforcement des capacités

Circular Letter 87/2004 defines the CBF as a support to assist developing countries in building human and institutional capacities for the effective development of hydrographic surveying and nautical charting capabilities needed.

La lettre circulaire 87/2004 définit le CBF comme un soutien visant à aider les pays en voie de développement à établir des capacités humaines et institutionnelles en vue du développement efficace des capacités en levé hydrographiques et en cartographie marine nécessaires.

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	542 626,02
<u>Income - Revenus:</u>	
IHO Budget Allocation 2016 - <i>Dotation budgétaire de l'OHI pour 2016</i>	45 000,00
Support from 2015 result - <i>Affectation du résultat 2015</i>	200 000,00
Interest on Japan support - <i>Intérêts perçus sur les fonds du Japon</i>	8 769,26
Support from the Republic of Korea - <i>Soutien reçu de la République de Corée</i>	300 300,00
	1 096 695,28
<u>Expenses - Dépenses :</u>	
Activities supported by the Rep.of Korea - <i>Activités financées par la Rep. de Corée</i>	-353 025,51
Activities supported by Japan - <i>Activités financées par le Japon</i>	-323 158,17
Activities supported by IHO Capacity Building Fund - <i>Activités financées par le fonds de l'OHI</i>	-206 260,48
	-882 444,16
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	<u>214 251,12 €</u>

SPECIAL PROJECTS FUND - Fonds pour les projets spéciaux

The Special Projects Fund was established in 2012 to cover various special projects, such as the maintenance or drafting of standards, the editing or updating of complex publications, translations, and particular requirements identified by the Committees and other bodies of the Organization. This fund supports in particular the development of the new generation of S-100 based standards [1]

[1] The current generation of IHO standards supporting ECDIS is based on two main standards which are separate: S-57 which defines the contents and the format of ENC and S-52 which specifies the portrayal of ENCs on ECDIS. The new generation of standards based on S-100 has a different structure: S-100 defines the framework and the general principles to be implemented in specific product specifications (such as S-101 for the next ENC generation) which include portrayal rules when applicable.

Le Fonds pour les projets spéciaux a été établi en 2012 pour couvrir différents projets spéciaux, comme la maintenance ou l'établissement de normes, l'édition ou la mise à jour de publications complexes, diverses traductions, et des besoins particuliers identifiés par les comités et groupes de travail de l'Organisation. Ce fond couvre en particulier le développement de la nouvelle génération de normes basées sur la S-100 [1]

[1] La génération actuelle des normes de l'OHI relatives aux ECDIS est basée sur deux normes principales distinctes : la S-57 qui définit le contenu et le format des ENC et la S-52 qui régit la présentation des ENC sur les ECDIS. La nouvelle génération de normes basées sur la S-100 a une structure différente: la S-100 définit le cadre et les principes généraux applicables aux spécifications de produits particulières (comme la S-101 pour la future génération d'ENC) qui comprennent les règles de présentation éventuellement nécessaires.

Table 9

A.1/F/04
ANNEX A

Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	68 037,02
IHO Budget Allocation 2016 - <i>Dotation budgétaire de l'OHI pour 2016</i>	20 000,00
Support from 2015 result - <i>Affectation du résultat 2015</i>	30 000,00
Expenses in relation to WP 3.3.9 - <i>Maintain IHO Publications (C-6, C-47, S-5, S-8)</i>	
<i>Dépenses en connection avec l'élément 3.3.9 du programme de travail : Maintien des publications OHI</i>	
Travel expenses - <i>Frais de voyages</i>	-32 134,37
Amount of fund on 31st December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	85 902,65 €
IBSC FUND - FONDS IBSC	
The purpose of the Fund is to support the approved operational expenses of the IBSC.	
From 2015, the IHO as secretary of the IBSC, took over the role of treasurer of the Fund.	
<i>Le Fonds sert à couvrir les dépenses opérationnelles autorisées du Comité.</i>	
<i>A partir de 2015, l'OHI en tant que secrétaire de l'IBSC, a repris le rôle de trésorier du Fonds.</i>	
Amount of fund on 1 January 2016 - <i>Montant du fonds au 1er janvier 2016</i>	16 542,99
Fees levied on institutions seeking recognition by IBSC - <i>Honoraires facturés aux institutions souhaitant obtenir l'homologation IBSC</i>	
Travel expenses - <i>Frais de voyages</i>	-13 775,87
Amount of fund on 31 December 2016 - <i>Montant du fonds au 31 décembre 2016</i>	18 782,83 €

The ABLOS, GEBCO and IBSC funds are all operated as part of the consolidated IHO bank accounts
Les fonds ABLOS, GEBCO et IBSC sont tous gérés par le biais des comptes bancaires consolidés de l'OHI.

A.1/F/04
ANNEX ATable 10
COMPARATIVE BALANCE SHEETS 31 DECEMBER 2016 AND 31 DECEMBER 2015

ASSETS	2016	2015	LIABILITIES	2016	2015
I. INTERNAL RETIREMENT FUNDS ASSETS			I. STAFF RETIREMENT FUND LIABILITIES		
. Retirement cash invested (IRF)	3 046 477,68	3 157 602,43	. Staff Retirement fund (IRF)	1 339 743,03	1 335 563,28
	3 046 477,68	3 157 602,43	. Provision to ensure pensions to IRF staff and retirees	2 386 814,00	1 924 345,00
. Long term guaranty from IHO funds	680 079,35	102 305,85			
	3 726 557,03	3 259 908,28	Actuarial estimate of liabilities	3 726 557,03	3 259 908,28
. Retirement cash invested (External Pension Plans)	652 784,92	594 168,31	. Value of External Pension Plans	595 569,53	594 183,20
II. VARIOUS DEBTORS			II. VARIOUS CREDITORS		
Purchases made in advance	5 513,45	7 156,41	NSM Pension plans	36 961,05	0,00
Outstanding bills	10 170,09	38 952,32	A.M.R.R Complementary Retirement Scheme	16 074,91	47 566,40
Advance to staff	25 199,67	16 259,29	Accruals (outstanding bills, telex, telephone)	56 030,18	64 529,91
Claim for refunding of VAT	54 011,41	38 247,96	Travel claims & wages	1 541,82	2 597,74
Interest from Deposit to be received	57 997,28	73 222,41	Provision for doubtful contributions	126 800,39	86 937,99
Various debtors	0,00		Various creditors	0,00	1 305,00
	152 891,90	173 838,39	Deposits received for Conference (stand)	19 545,00	9 705,00
III. OUTSTANDING CONTRIBUTIONS			Guaranty to the IRF	680 079,35	102 305,85
Contributions for the year	294 666,05	292 127,60		937 032,70	314 947,89
Contributions for previous years	68 299,52	50 402,12	III. FUNDS		
Contributions for suspended MS	39 151,66	39 151,66	Conference Fund	373 660,74	360 357,99
Interest remaining due on contributions	4 606,64	4 606,64	Relocation Fund	283 111,04	288 354,36
	406 723,87	386 288,02	Renovation and Enhancement Fund	79 292,31	80 489,46
IV. FURNITURE AND EQUIPMENT			Capacity Building Fund	214 251,12	542 626,02
Depreciation of assets	302 631,19	289 564,75	Special Projects Fund	85 902,65	68 037,02
	-261 653,28	-240 068,45	GEBCO fund	211 612,04	185 682,71
V. LIBRARY			Presentation Library Fund	32 002,15	22 279,42
	36 663,99	36 663,99	ABLOS Conference fund	-46,19	-46,19
	77 641,90	86 160,29	IBSC Fund	18 782,83	16 542,99
VI. CASH AT BANK AND IN HAND				1 298 568,69	1 564 323,78
IHO - Bank current accounts	793 932,19	378 472,84	IV. CONTRIBUTIONS RECEIVED IN ADVANCE		
IHO - Bank deposit accounts	4 388 177,70	5 033 800,82	Received in advance or in excess	1 005 185,94	1 090 220,56
Petty cash	10 491,17	2 906,30	V. CAPITAL		
	5 192 601,06	5 415 179,96	Emergency Reserve fund	255 491,67	254 037,50
			Provisions for risks	-2 430 572,30	-1 968 103,30
			Net yearly operating profit	280 796,25	338 806,66
			Net Members Fund	4 540 571,17	4 467 218,68
	10 209 200,68	9 915 543,25		2 646 286,79	3 091 959,54
				10 209 200,68	9 915 543,25

Table 11

BILANS COMPARES (au 31 décembre 2016 et 2015)

A.1/F/04

ANNEX A

ACTIF	2016	2015	PASSIF	2016	2015
I. TRESORERIE DES FONDS DE RETRAITE			I. ENGAGEMENTS DES FONDS DE RETRAITE		
. Trésorerie disponible (FRI)	3 046 477,68	3 157 602,43	. Fond de Retraite Interne (FRI)	1 339 743,03	1 335 563,28
	3 046 477,68	3 157 602,43	. Provision pour couvrir les pensions du personnel (retraités et actifs relevant du FRI)	2 386 814,00	1 924 345,00
. Garantie long terme du BHI (FRI)	680 079,35	102 305,85			
	3 726 557,03	3 259 908,28	Montant découlant de l'étude actuarielle	3 726 557,03	3 259 908,28
. Trésorerie placée (Plans externes)	652 784,92	594 168,31	. Plans de pensions externes	595 569,53	594 183,20
II. DEBITEURS DIVERS			II. CREDITEURS DIVERS		
Prestations effectuées d'avance	5 513,45	7 156,41	Plans de pension NSM	36 961,05	0,00
Factures non encaissées	10 170,09	38 952,32	Retraite complémentaire A.M.R.R	16 074,91	47 566,40
Avances au personnel	25 199,67	16 259,29	Charges à payer (factures, télécommunications, etc..)	56 030,18	64 529,91
Demande de remboursement de TVA	54 011,41	38 247,96	Salaires et notes de frais	1 541,82	2 597,74
Intérêts sur placements à recevoir	57 997,28	73 222,41	Provision pour contributions	126 800,39	86 937,99
Débiteurs divers	0,00		Créditeurs divers	0,00	1 305,00
	152 891,90	173 838,39	Montants reçus pour la prochaine Conférence (stands)	19 545,00	9 705,00
			Garantie en faveur du FRI	680 079,35	102 305,85
III. CONTRIBUTIONS				937 032,70	314 947,89
Contributions pour l'année en cours	294 666,05	292 127,60	III. FONDS DEDIES		
Contributions échues (années précédentes)	68 299,52	50 402,12	Fonds pour les conférences	373 660,74	360 357,99
Contributions (Etats membres suspendus)	39 151,66	39 151,66	Fonds pour le déménagement des directeurs	283 111,04	288 354,36
Intérêts restant dus sur contributions échues	4 606,64	4 606,64	Fonds de rénovation et d'amélioration	79 292,31	80 489,46
	406 723,87	386 288,02	Fonds pour le renforcement des capacités	214 251,12	542 626,02
			Fonds pour les projets spéciaux	85 902,65	68 037,02
IV. MOBILIER & EQUIPEMENTS			Fonds pour la GEBCO	211 612,04	185 682,71
Amortissement des immobilisations	302 631,19	289 564,75	Fonds de la bibliothèque de présentation	32 002,15	22 279,42
	-261 653,28	-240 068,45	Fonds pour la conférence ABLOS	-46,19	-46,19
			Fonds IBSC	18 782,83	16 542,99
V. BIBLIOTHEQUE				1 298 568,69	1 564 323,78
	36 663,99	36 663,99			
	77 641,90	86 160,29	IV. CONTRIBUTIONS RECUES EN AVANCE		
VI. TRESORERIE DISPONIBLE			Reçues en avance ou en excédent	1 005 185,94	1 090 220,56
OHI - Comptes courants bancaires	793 932,19	378 472,84			
OHI - Comptes de dépôt & placement monétaire	4 388 177,70	5 033 800,82	V. CAPITAUX PERMANENTS		
Espèces en caisse	10 491,17	2 906,30	Fonds de réserve d'urgence	255 491,67	254 037,50
	5 192 601,06	5 415 179,96	Provisions pour risques	-2 430 572,30	-1 968 103,30
			Résultat opérationnel net de l'année en cours	280 796,25	338 806,66
			Capitaux nets permanents	4 540 571,17	4 467 218,68
	10 209 200,68	9 915 543,25		2 646 286,79	3 091 959,54
				10 209 200,68	9 915 543,25

**BUREAU HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONAL**

Siège Social
4, quai Antoine 1er
MONACO

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Frank MOREL
57, rue Grimaldi
MONACO

Frank MOREL
57, rue Grimaldi
MONACO

**BUREAU HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONAL**

**4, quai Antoine 1er
MONACO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2016**



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la Commission des finances à la Conférence Hydrographique Internationale qui s'est tenue du 23 au 27 avril 2012, conformément aux dispositions de l'article 20 du Règlement Financier de l'Organisation Hydrographique Internationale, complété par les résolutions administratives 1/2004 et 2/2004 validées le 30 avril 2004, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de l'exercice 2016.

Ces comptes annuels, établis par le Secrétaire Général font apparaître un profit net de 280.796,25 €.

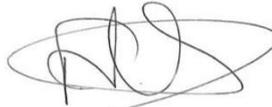
Ils ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Ma mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives. J'ai accompli les diligences que j'ai estimées nécessaires et j'ai examiné, par sondages, les opérations réalisées pendant l'exercice 2016. J'ai notamment vérifié la caisse et les valeurs disponibles ou négociables.



A mon avis, les comptes qui sont soumis à votre approbation reflètent d'une manière sincère la situation financière du Bureau Hydrographique International au 31 décembre 2016, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de 12 mois, clos à cette date.

Monaco, le 10 avril 2017
Le Commissaire aux Comptes,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

F. MOREL

Table 11
BILANS COMPARÉS (au 31 décembre 2016 et 2015)

	2016	2015	PASSIF	2016	2015
ACTIF					
I. TRESORERIE DES FONDS DE RETRAITE					
. Trésorerie disponible (FR)	3 046 477,68	3 157 602,43	. Fond de Retraite Interne (FRI)	1 339 743,03	1 335 563,28
. Garantie long terme du BHI (FR)	680 079,35	1 023 305,85	. Provision pour couvrir les pensions du personnel (retraités et actifs relevant du FRI)	2 386 814,00	1 924 345,00
. Trésorerie placée (Plans externes)	3 726 557,03	3 259 908,28	Montant décaissant de l'étude actuarielle	3 726 557,03	3 259 908,28
	652 784,92	594 168,31	. Plans de pensions externes	595 569,53	594 183,20
II. DEBITEURS DIVERS					
Prestations effectuées d'avance	5 513,45	7 156,41	II. CREDITEURS DIVERS		
Factures non encaissées	10 170,09	38 952,32	Plans de pension NSM	36 961,05	0,00
Avances au personnel	25 199,67	16 259,29	Retraite complémentaire A.M.R.R	16 074,91	47 566,40
Demande de remboursement de TVA	54 011,41	38 247,96	Charges à payer (factures, télécommunications, etc.)	56 030,18	64 529,91
Intérêts sur placements à recevoir	57 997,28	73 222,41	Salaires et notes de frais	1 541,82	2 597,74
Débiteurs divers	0,00		Provision pour contributions	126 800,39	86 937,99
	152 891,90	173 838,39	Créditeurs divers	0,00	1 305,00
			Montants reçus pour la prochaine Conférence (stand)	19 545,00	9 705,00
			Garantie en faveur du FRI	680 079,35	102 305,85
				937 032,70	314 947,89
III. CONTRIBUTIONS					
Contributions pour l'année en cours	294 666,05	292 127,60	III. FONDS DEBIES		
Contributions échues (années précédentes)	68 299,52	50 402,12	Fonds pour les conférences	373 660,74	360 357,99
Contributions (États membres suspendus)	39 151,66	39 151,66	Fonds pour le déménagement des directeurs	283 111,04	288 554,36
Intérêts restant dus sur contributions échues	4 606,64	4 606,64	Fonds de rénovation et d'amélioration	79 292,31	80 489,46
	406 723,87	386 288,02	Fonds pour le renforcement des capacités	214 251,12	542 626,02
			Fonds pour les projets spéciaux	85 902,65	68 037,02
IV. MOBILIER & EQUIPEMENTS					
Amortissement des immobilisations	302 631,19	289 564,75	Fonds pour la GEBCO	211 612,04	185 682,71
	-261 653,28	-240 068,45	Fonds de la bibliothèque de présentation	32 002,15	22 279,42
			Fonds pour la conférence ABLOS	-46,19	-46,19
			Fonds IBSC	18 782,83	16 542,99
				1 298 568,69	1 564 323,78
V. BIBLIOTHEQUE					
	77 641,90	86 160,29	IV. CONTRIBUTIONS REÇUES EN AVANCE		
			Reçues en avance ou en excédent	1 005 185,94	1 090 220,56
VI. TRESORERIE DISPONIBLE					
OHI - Comptes courants bancaires	793 932,19	378 472,84	V. CAPITAUX PERMANENTS		
OHI - Comptes de dépôt & placement monétaire	4 388 177,70	5 033 800,82	Fonds de réserve d'urgence	255 491,67	254 037,50
Espèces en caisse	10 491,17	2 906,30	Provisions pour risques (FRI + MS)	-2 430 572,30	-1 968 103,30
	5 192 601,06	5 415 179,96	Résultat opérationnel net de l'année en cours	280 796,25	338 806,66
			Capitaux nets permanents	4 540 571,17	4 467 218,68
				2 646 286,79	3 091 959,54
	10 209 200,68	9 915 543,25		10 209 200,68	9 915 543,25

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES A L'ASSEMBLEE

Introduction

1. La commission des finances s'est réunie le dimanche 23 avril 2017 de 14:00 à 16:30 sous la présidence de Mme Muriel Natali-Laure (Monaco) pour déterminer ses recommandations sur les états financiers, les prévisions budgétaires et les rapports sur les questions administratives préparés par le secrétaire-général pour présentation à l'Assemblée.

2. Les Etats membres suivant étaient représentés : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Monaco, Mozambique, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Suriname, Tunisie, Turquie.

Observations et recommandations

Etats financiers pour 2012-2016 (A.1/F/01)

3. Notant que les états financiers annuels de 2012 à 2015 avaient été approuvés par correspondance selon la procédure applicable avant le 8 novembre 2016, la commission a convenu de recommander que l'Assemblée approuve le rapport financier pour la période quinquennale intersession 2012-2016.

Examen des états financiers pour 2016 et recommandations (A.1/F/04 et A.1/F/04 Add.1)

4. Conformément à l'article 8 du Règlement financier qui est entré en vigueur le 8 novembre 2016, le Secrétaire général doit à présent soumettre les états financiers annuels au Conseil et à la Commission des finances par correspondance, conjointement avec les prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant. Cependant, la première réunion du Conseil n'aura pas lieu avant octobre 2017. Cela signifie qu'il sera difficile pour le Conseil d'examiner le rapport financier pour 2016 et ses recommandations avant le dernier trimestre de 2017. Par conséquent, et en raison de la nécessité qu'une décision soit prise dans les meilleurs délais concernant les recommandations du rapport de cette année, ainsi que de la nécessité de certaines clarifications, le rapport pour 2016 et ses recommandations ont été présentés à la commission des finances avant d'être examinés plus avant par l'Assemblée.

5. La commission des finances remarque qu'il est clair, en vertu de l'article 8 du Règlement financier et de ses références aux articles VI (g) (vi) et VII (c) de la Convention, que les états financiers de l'Organisation sont approuvés lors de chaque session ordinaire de l'Assemblée, en tenant compte des observations et des recommandations du Conseil d'une part et de la commission des finances d'autre part. Néanmoins, ce qui n'est pas clair, c'est la manière dont toute recommandation faite, soit dans les comptes annuels très récemment vérifiés soit dans la prévision budgétaire annuelle pour l'année suivante, est traitée et mise en œuvre dans les meilleurs délais les années où il n'y a pas d'Assemblée.

6. Suite à son examen des états financiers pour 2016 et des recommandations associées, la commission des finances a convenu de recommander que l'Assemblée :

- a. approuve le rapport financier pour 2016 et sa recommandation de répartir l'excédent budgétaire pour 2016 de 241 000 euros comme suit :
 - (1) 191 000 euros au fonds pour le renforcement des capacités.
 - (2) 50 000 euros au fonds de retraite interne.
- b. confirme que le Conseil est habilité à approuver les états financiers et recommandations pour l'année précédente ainsi que les prévisions budgétaires et le programme de travail annuel associé pour chaque année suivante.

- c. invite le Conseil à convenir, lors de sa première réunion, d'une méthodologie et d'un calendrier appropriés afin de traiter les états financiers de chaque année et à proposer tout ajustement aux documents de base concernés qui pourrait s'avérer nécessaire.

PRO-10 : Révision de l'article 13(c) du Règlement financier de l'OHI (A.1/G/02/Rév.1)

7. La commission des finances a examiné la PRO-10 : révision de l'article 13(c) du Règlement financier de l'OHI. En conséquence, la commission des finances a convenu de recommander que l'Assemblée :

- a. supprime l'article 13 (c) du Règlement financier de l'OHI comme proposé ;
- b. convienne que tout intérêt payé sur les contributions en retard par les Etats membres après le 1^{er} janvier 2012 soit déduit de leur contribution due pour 2018. ;
- c. charger le Secrétariat d'inclure une provision appropriée (environ 13 k€) dans le budget 2017.

Nomination du commissaire aux comptes indépendant (A.1/F/03 tel qu'amendé)

8. La commission a examiné le rapport et la recommandation du secrétaire général concernant la nomination d'un commissaire aux comptes pour la période 2018-2020. En conséquence, la commission des finances a convenu de recommander que l'Assemblée nomme Price Waterhouse Coopers Monaco en tant que Commissaire aux comptes indépendant pour les comptes de la période 2018-2020.

Modification des règles de procédure de la commission des finances

9. Conformément à la règle 9 des règles de procédure de la commission des finances entrées en vigueur le 8 novembre 2016, le président et le vice-président de la commission des finances sont élus à l'ouverture des réunions régulières de la commission tenues à l'occasion des sessions ordinaires de l'Assemblée. Ceci signifie que le président et le vice-président seront élus à la réunion immédiatement avant une session de l'Assemblée et qu'ils seront ensuite responsables des travaux et des résultats de la commission lorsqu'elle rendra compte à l'Assemblée quelques jours plus tard.

10. La commission a noté que si un nouveau président est élu au début de la réunion de la commission des finances, il est alors impossible pour ce nouveau président de se préparer à l'avance pour la réunion et que ceci complique sa capacité à rendre compte en confiance à l'Assemblée, quelques jours plus tard. Pour cette raison, la commission des finances a approuvé la proposition du secrétaire général d'amender la règle pertinente afin que l'élection du comité restreint de la commission des finances intervienne à la fin de la réunion plutôt qu'au début et que le mandat commence à la fin de la session de l'Assemblée. Cette disposition serait ainsi cohérente avec les dispositions prises pour le président et le vice-président du Conseil qui « *restent en fonctions jusqu'à l'issue de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée* ».

11. En conséquence, la commission des finances a convenu de recommander que l'Assemblée modifie la règle 9 des règles de procédure comme suit (modification proposée repérée en rouge) :

« Le président et le vice-président sont élus lors des réunions régulières de la commission des finances. Les Etats membres représentés à ces réunions peuvent participer à ces élections. Le président et le vice-président sont élus pour une période de trois ans et restent en fonctions jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée. »

Budget proposé pour 2018-2020 (A.1/F/02, A.1/F/02Add.1, A.1/G/03/Rév.1)

12. La commission des finances a passé en revue le budget proposé pour 2018-2020 et la table des tonnages proposée.

13. En conséquence, la commission a convenu de recommander que l'Assemblée adopte le budget proposé pour 2018-2020 tel que présenté dans le document A.1/F/02.

14. La commission a également convenu de recommander que l'Assemblée adopte la table des tonnages proposé telle que présentée dans le document A.1/G/03/Rév.1.

Actions requises de l'Assemblée

15. L'Assemblée est invitée à :

- a. **approuver** le rapport financier pour la période quinquennale intersession 2012-2016 ;
- b. **approuver** le rapport financier pour 2016 et sa recommandation de répartir l'excédent budgétaire pour 2016 de 241 000 euros comme suit :
 - (1)191 000 euros au fonds pour le renforcement des capacités,
 - (2)50 000 euros au fonds de retraite interne ;
- c. **confirmer** que le Conseil est habilité à approuver les états financiers et recommandations pour l'année précédente ainsi que les prévisions budgétaires et le programme de travail annuel associé pour chaque année suivante ;
- d. **inviter** le Conseil à convenir, lors de sa première réunion, d'une méthodologie et d'un calendrier appropriés afin de traiter les états financiers de chaque année et à proposer tout ajustement aux documents de base concernés qui pourrait s'avérer nécessaire ;
- e. **supprimer** l'article 13(c) du Règlement financier de l'OHI ;
- f. **convenir** que tout intérêt payé sur les contributions en retard par les Etats membres après le 1^{er} janvier 2012 soit déduit de leur contribution due pour 2018 ;
- g. **charger** le Secrétariat d'inclure une provision appropriée dans le budget 2017 ;
- h. **nommer** Price Waterhouse Coopers Monaco en tant que Commissaire aux comptes indépendant pour les comptes de la période 2018-2020 ;
- i. **modifier** la règle 9 des règles de procédure comme proposé au paragraphe 11 ;
- j. **adopter** le budget proposé pour 2018-2020 tel que présenté dans le document A.1/F/02 ;
- k. **adopter** la table des tonnages proposé telle que présentée dans le document A.1/G/03/Rév.1.

TABLE OF TONNAGES, AND NUMBER OF SHARES AND VOTES
Adopted by decision 24 k of the 1st Session of the IHO Assembly

TABLEAU DES TONNAGES, ET NOMBRE DE PARTS ET VOIX
Adopté par la décision 24 k de la 1^{ère} Session de l'Assemblée de l'OHI

Member States <i>Etats membres</i>	Updating Source <i>Source mise à jour</i>	Tonnages <i>IMO / OMI</i>	Tonnages <i>IHO / OHI</i>	Shares - Parts			Votes - Voix		
				Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
ALGERIA - <i>ALGERIE</i>	CCL7/2016	556 000	766 367	2	4	6	2	2	4
ARGENTINA - <i>ARGENTINE</i>	CCL7/2016	523 000	1 085 169	2	5	7	2	2	4
AUSTRALIA - <i>AUSTRALIE</i>	CCL7/2016	1 358 000	1 917 550	2	6	8	2	2	4
BAHRAIN - <i>BAHREIN</i>	CCL7/2016	449 000	451 615	2	2	4	2	1	3
BANGLADESH	CCL7/2016	784 000	1 186 680	2	5	7	2	2	4
BELGIUM - <i>BELGIQUE</i>	CCL7/2016	5 101 000	5 502 048	2	11	13	2	3	5
BRAZIL - <i>BRESIL</i>	CCL7/2016	3 092 000	3 524 891	2	9	11	2	3	5
BRUNEI DARUSSALAM	IMO LIST	674 000	674 000	2	3	5	2	2	4
CAMEROON - <i>CAMEROUN</i>	IMO LIST	165 000	165 000	2	1	3	2	1	3
CANADA	CCL7/2016	2 898 000	4 598 907	2	10	12	2	3	5
CHILE - <i>CHILI</i>	CCL7/2016	946 000	874 569	2	4	6	2	2	4
CHINA - <i>CHINE</i>	CL83/2012	44 428 000	97 570 000	2	25	27	2	4	6
COLOMBIA - <i>COLOMBIE</i>	CCL7/2016	69 000	124 159	2	1	3	2	1	3
CROATIA - <i>CROATIE</i>	CCL7/2016	1 312 000	1 488 812	2	6	8	2	2	4
CUBA	CCL7/2016	14 000	30 642	2	0	2	2	0	2
CYPRUS - <i>CHYPRE</i>	CCL7/2016	21 546 000	22 868 153	2	22	24	2	4	6
DENMARK - <i>DANEMARK</i>	CCL7/2016	15 847 000	15 604 079	2	19	21	2	4	6
D.P.R. OF KOREA - <i>REP. POP. DEM. DE COREE</i>	CCL7/2016	348 000	388 418	2	2	4	2	1	3
ECUADOR - <i>EQUATEUR</i>	CCL7/2016	370 000	671 753	2	3	5	2	2	4
EGYPT - <i>EGYPTE</i>	Jun 2015	854 000	1 100 000	2	5	7	2	2	4
ESTONIA - <i>ESTONIE</i>	CCL7/2016	389 000	390 685	2	2	4	2	1	3
FIJI - <i>FIDJI</i>	CL83/2012	0	63 582	2	0	2	2	0	2
FINLAND - <i>FINLANDE</i>	CCL7/2016	1 652 000	1 717 856	2	6	8	2	2	4
FRANCE	CCL7/2016	5 928 000	6 491 999	2	12	14	2	3	5

Member States <i>Etats membres</i>	Updating Source <i>Source mise à jour</i>	Tonnages <i>IMO / OMI</i>	Tonnages <i>IHO / OHI</i>	Shares - Parts			Votes - Voix		
				Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
GEORGIA - <i>GEORGIE</i>	CCL7/2016	33 000	35 778	2	0	2	2	0	2
GERMANY - <i>ALLEMAGNE</i>	CCL7/2016	10 091 000	10 713 602	2	16	18	2	4	6
GREECE - <i>GRECE</i>	CCL7/2016	41 584 000	41 716 093	2	25	27	2	4	6
GUATEMALA	CCL7/2016	8 000	5 571	2	0	2	2	0	2
ICELAND - <i>ISLANDE</i>	CCL7/2016	175 000	173 335	2	1	3	2	1	3
INDIA - <i>INDE</i>	CCL7/2016	10 879 000	11 227 227	2	16	18	2	4	6
INDONESIA - <i>INDONESIE</i>	IMO LIST	12 944 000	12 944 000	2	17	19	2	4	6
IRAN (ISLAMIC REP. OF - <i>REP. ISLAMIQUE D' </i>)	Jun 2014	4 233 000	5 500 000	2	11	13	2	3	5
IRELAND - <i>IRLANDE</i>	CCL7/2016	251 000	342 574	2	2	4	2	1	3
ITALY - <i>ITALIE</i>	CCL7/2016	16 348 000	16 250 171	2	19	21	2	4	6
JAMAICA - <i>JAMAIQUE</i>	CCL7/2016	191 000	152 992	2	1	3	2	1	3
JAPAN - <i>JAPON</i>	CCL7/2016	23 156 000	22 647 157	2	22	24	2	4	6
KUWAIT - <i>KOWEIT</i>	IMO LIST	2 886 000	2 886 000	2	8	10	2	3	5
LATVIA - <i>LETTONIE</i>	CCL7/2016	167 000	234 079	2	1	3	2	1	3
MALAYSIA - <i>MALAISIE</i>	CCL7/2016	7 309 000	12 143 950	2	17	19	2	4	6
MALTA - <i>MALTE</i>	Jan 2017	67 108 000	70 700 000	2	25	27	2	4	6
MAURITIUS - <i>MAURICE</i>	CCL7/2016	112 000	179 981	2	1	3	2	1	3
MEXICO - <i>MEXIQUE</i>	CCL7/2016	1 330 000	2 437 801	2	7	9	2	3	5
MONACO	CL83/2012	0	1 228	0	0	0	2	0	2
MONTENEGRO	CCL7/2016	96 000	141 592	2	1	3	2	1	3
MOROCCO - <i>MAROC</i>	CCL7/2016	312 000	338 562	2	2	4	2	1	3
MOZAMBIQUE	CL83/2012	50 000	45 581	2	0	2	2	0	2
MYANMAR	CCL7/2016	188 000	531 252	2	3	5	2	2	4
NETHERLANDS - <i>PAYS-BAS</i>	CCL7/2016	8 114 000	8 820 000	2	14	16	2	4	6
NEW ZEALAND - <i>NOUVELLE ZELANDE</i>	CCL7/2016	331 000	296 752	2	2	4	2	1	3
NIGERIA	IMO LIST	2 814 000	2 814 000	2	8	10	2	3	5
NORWAY - <i>NORVEGE</i>	CCL7/2016	16 845 000	18 330 480	2	20	22	2	4	6
OMAN	CCL7/2016	19 000	85 330	2	0	2	2	0	2

Member States <i>Etats membres</i>	Updating Source <i>Source mise à jour</i>	Tonnages <i>IMO / OMI</i>	Tonnages <i>IHO / OHI</i>	Shares - Parts			Votes - Voix		
				Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
PAKISTAN	CCL7/2016	371 000	453 420	2	2	4	2	1	3
PAPUA NEW GUINEA - <i>PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE</i>	CCL7/2016	192 000	287 187	2	2	4	2	1	3
PERU - <i>PEROU</i>	IMO LIST	514 000	514 000	2	3	5	2	2	4
PHILIPPINES	CL83/2012	4 441 000	5 269 721	2	11	13	2	3	5
POLAND - <i>POLOGNE</i>	CCL7/2016	82 000	129 750	2	1	3	2	1	3
PORTUGAL	CCL7/2016	9 911 000	9 946 565	2	15	17	2	4	6
QATAR - <i>QUATAR</i>	CL83/2012	650 000	960 840	2	4	6	2	2	4
REPUBLIC OF KOREA - <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	CCL7/2016	10 330 000	44 384 155	2	25	27	2	4	6
ROMANIA - <i>ROUMANIE</i>	CCL7/2016	41 000	127 049	2	1	3	2	1	3
RUSSIAN FEDERATION - <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Jun 2014	8 550 000	10 310 722	2	15	17	2	4	6
SAUDI ARABIA - <i>ARABIE SAOUDITE</i>	CCL7/2016	3 197 000	4 840 634	2	11	13	2	3	5
SINGAPORE - <i>SINGAPOUR</i>	CCL7/2016	81 848 000	86 352 300	2	25	27	2	4	6
SLOVENIA - <i>SLOVENIE</i>	CCL7/2016	2 000	2 510	2	0	2	2	0	2
SOUTH AFRICA - <i>AFRIQUE DU SUD</i>	CCL7/2016	326 000	418 434	2	2	4	2	1	3
SPAIN - <i>ESPAGNE</i>	CCL7/2016	2 456 000	2 382 193	2	7	9	2	3	5
SRI LANKA	CL83/2012	244 000	187 925	2	1	3	2	1	3
SURINAME	CL83/2012	5 000	13 136	2	0	2	2	0	2
SWEDEN - <i>SUEDE</i>	CCL7/2016	2 448 000	3 262 331	2	9	11	2	3	5
SYRIA - <i>SYRIE</i>	CL83/2012	43 000	498 145	2	3	5	2	1	3
THAILAND - <i>THAILANDE</i>	CL83/2012	3 320 000	3 846 758	2	9	11	2	3	5
TONGA	CL83/2012	6 000	69 034	2	0	2	2	0	2
TRINIDAD AND TOBAGO - <i>TRINITE-ET-TOBAGO</i>	CL83/2012	50 000	50 045	2	0	2	2	0	2
TUNISIA - <i>TUNISIE</i>	CCL7/2016	256 000	265 326	2	2	4	2	1	3
TURKEY - <i>TURQUIE</i>	CCL7/2016	5 987 000	6 869 995	2	13	15	2	3	5
UKRAINE	CCL7/2016	468 000	496 423	2	3	5	2	1	3
UNITED ARAB EMIRATES - <i>EMIRATS ARABES UNIS</i>	CL83/2012	761 000	1 075 569	2	5	7	2	2	4
UNITED KINGDOM - <i>ROYAUME UNI</i>	CCL7/2016	47 588 000	48 102 992	2	25	27	2	4	6
UNITED STATES OF AMERICA - <i>ETATS UNIS D'AMERIQUE</i>	CCL7/2016	11 383 000	25 526 217	2	23	25	2	4	6
URUGUAY	CCL7/2016	177 000	200 199	2	1	3	2	1	3

Member States <i>Etats membres</i>	Updating Source <i>Source mise à jour</i>	Tonnages <i>IMO / OMI</i>	Tonnages <i>IHO / OHI</i>	Shares - Parts			Votes - Voix		
				Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
VANUATU	Feb 2017	2 003 000	2 003 000	2	7	9	2	3	5
VENEZUELA	IMO LIST	1 834 000	1 834 000	2	6	8	2	2	4
VIETNAM	IMO LIST	4 092 000	4 092 000	2	10	12	2	3	5
TOTAL (Member States / <i>Etats membres</i>)		540 453 000	675 724 597	166	643	809	168	177	345
<i>Suspended Member States / Etats Membres privés de leurs droits</i>									
DOMINICAN REPUBLIC - <i>REPUBLIQUE DOMINICAINE</i>	IMO LIST	7 000	7 000	0	0	0	0	0	0
DEM. REP. OF THE CONGO - <i>REP. DEM. DU CONGO</i>	IMO LIST	114 000	114 000	0	0	0	0	0	0
SERBIA - <i>SERBIE</i>	IMO LIST	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL (Member States / <i>Etats membres</i>)		540 574 000	675 845 597	0	0	0	0	0	0